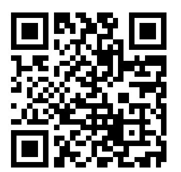
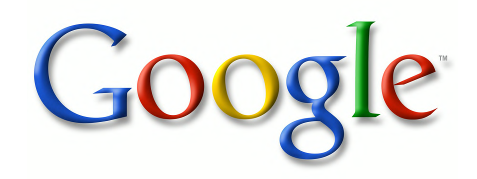
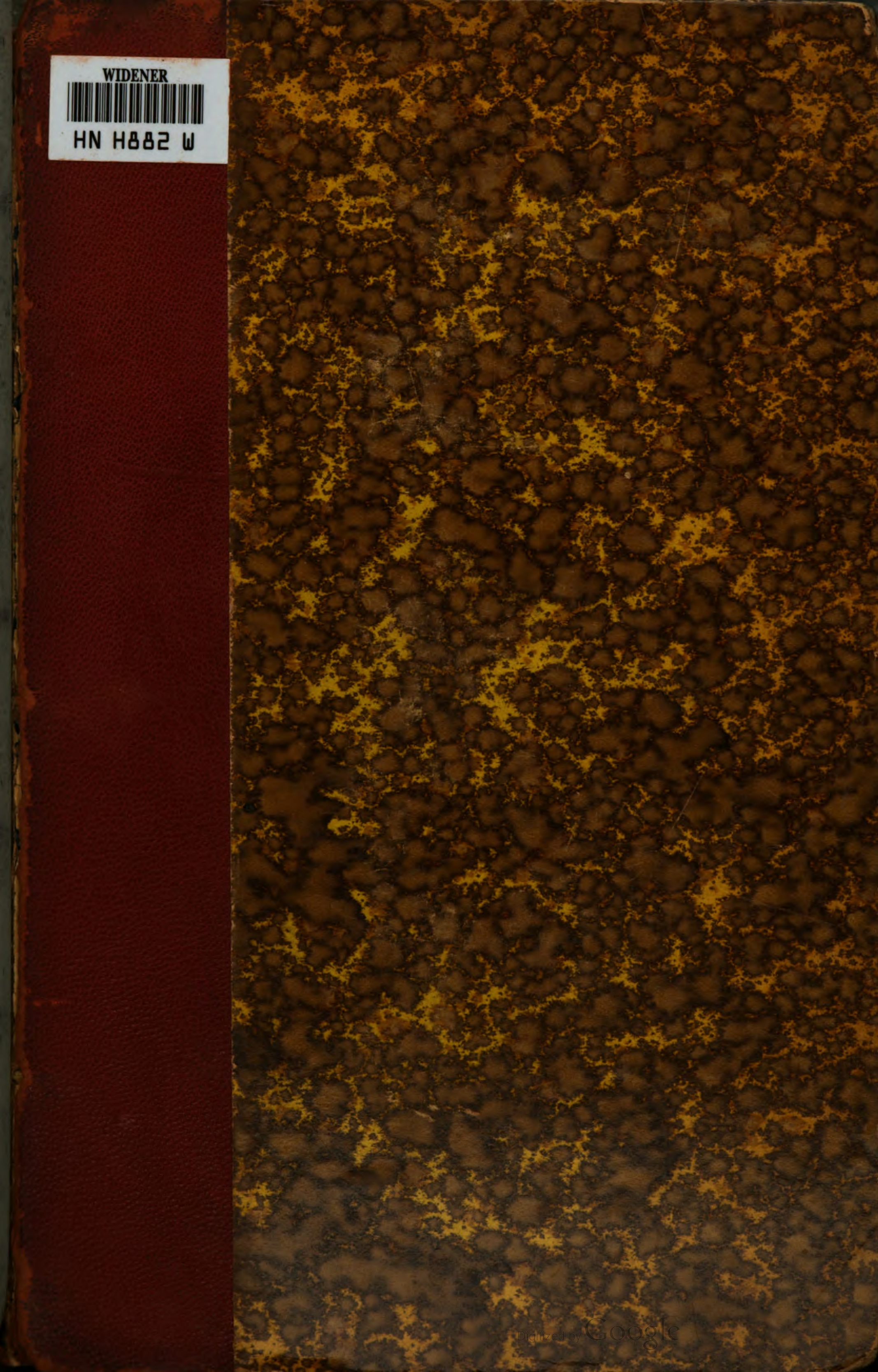
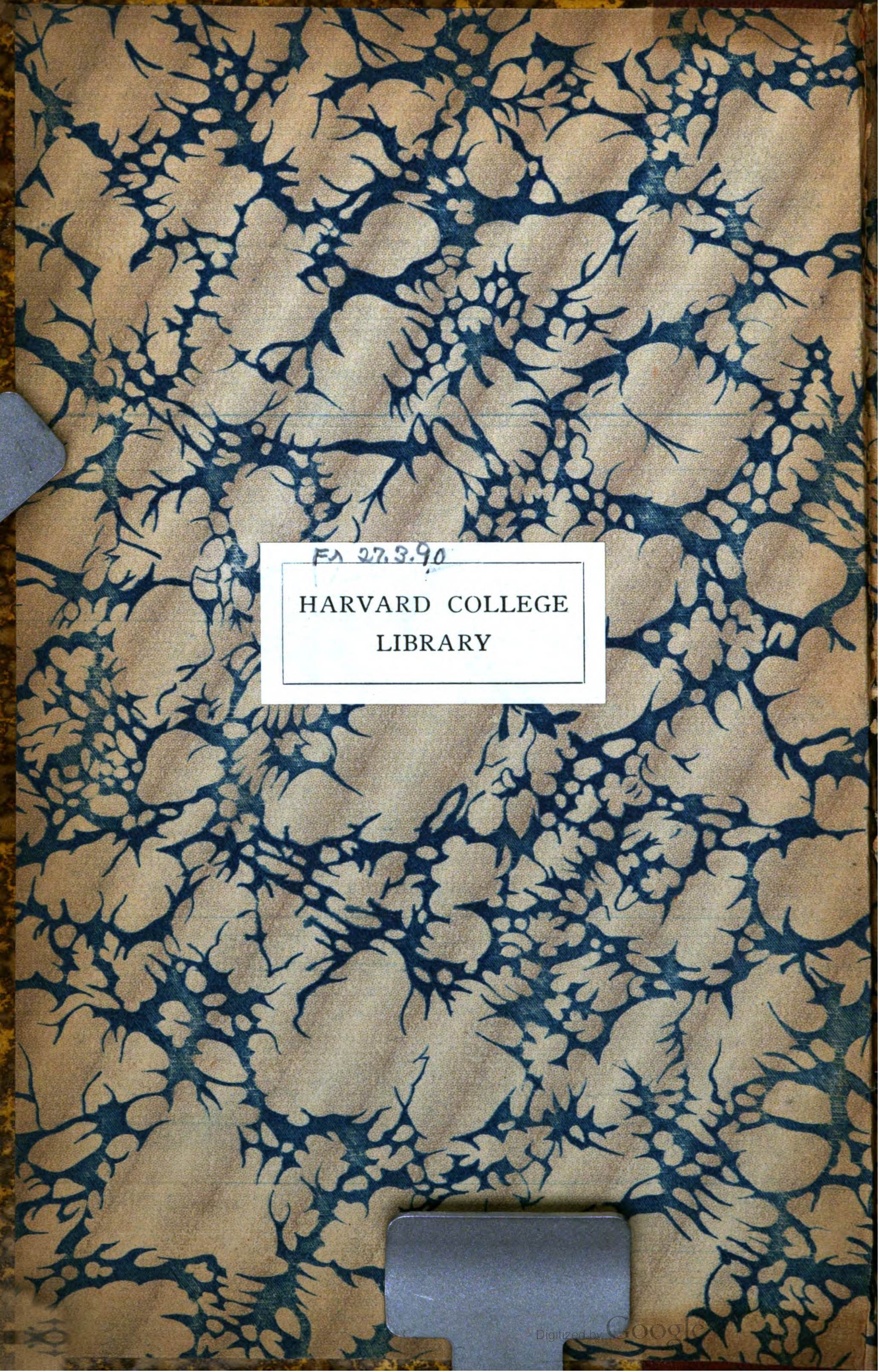







Fr 27.3.90
HARVARD COLLEGE
LIBRARY
Digitized by Google



JOURNAL

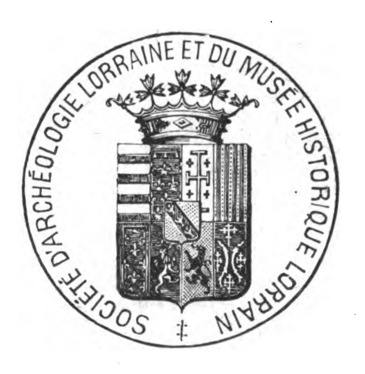
DE LA SOCIÉTÉ

D'ARCHÉOLOGIE LORRAINE

ET DU

MUSÉE HISTORIQUE LORRAIN.

QUARANTIÈME ANNÉE. — 1891.



G. CRÉPIN-LEBLOND, IMPRIMEUR DE LA SOCIÉTÉ
Passage du Casino.

1891

JOURNAL

DE LA SOCIÉTÉ

D'ARCHÉOLOGIE LORRAINE

ET DU

MUSÉE HISTORIQUE LORRAIN.

40e ANNÉE. — 1er NUMÉRO. — JANVIER 1891.

La Société d'Archéologie se réunira **Vendredi 13 Février 1891, à deux heures un quart.** — Ordre du jour : Comptes du Trésorier. — Lectures : M. l'abbé Bouillet, *Notice sur Revigny.* — M. Hannion, *Le berceau de Nancy.* — M. de Souhesmes, *Le rocher sculpté de Klang.*

Procès-verbal de la séance du 12 Décembre 1890.

PRÉSIDENCE DE M. CH. GUYOT, PRÉSIDENT

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Communications du Président.

Le Président donne lecture d'une lettre de M. Bernhardt, relative à l'incident dont mention a été faite au procès-verbal de la dernière séance. La Société décide qu'il y a lieu de passer à l'ordre du jour.

M. l'abbé Bénard, chapelain de la chapelle ducale, exprime à la Société ses regrets à l'occasion de l'omission dont elle a été l'objet dans l'envoi des invitations au service annuel pour les princes et princesses de la Maison de Lorraine.

La Société des Amis de l'Université de Nancy, adresse à la Société ses remerciements pour son adhésion et sa souscription.

Il est donné communication d'une circulaire de M. le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts envoyant le programme des questions qui seront traitées au Congrès des Sociétés savantes en 1891. Le Président invite les membres de la Société à prendre part à ce Congrès.

Le Président dépose sur le bureau le diplôme et la médaille décernés à la Société par le jury de l'Exposition Universelle de 1889.

Le Président fait part du décès de M. le baron de Saint-Vincent, président de Chambre honoraire à la Cour d'Appel de Nancy, membre titulaire.

Communications diverses.

M. Léon Germain donne connaissance des offres de services faites par M. J. Rotier, membre de la Société d'histoire naturelle de Loir-et-Cher, 26, rue des Rouillis, à Blois. La bibliothèque de cette ville possède plu-

sieurs manuscrits contenant des renseignements utiles pour l'histoire de la Lorraine, et particulièrement pour la généalogie des anciennes familles du pays.

M. Germain fait également part d'une lettre qu'il a reçue de M. H. Jadart, secrétaire général de l'Académie de Reims. Cette lettre donne une description de la cloche de Vauciennes, canton d'Epernay (Marne), qui a été fondue, en 1786, par Jean-François Despoix, de Nancy.

Admissions.

Sont admis en qualité de membres titulaires : M. le comte Herbrand de Briey, chambellan de S. M. l'Empereur d'Autriche ; M. l'abbé Rongvaux, curé d'Olley (Meuse) ; M. Marchal, ancien magistrat à Bourmont ; M. Paul Hannion, 24, place de la Carrière, à Nancy ; M. Marcel Maure, avocat, 5, cours Léopold, à Nancy ; M. François, ancien notaire, 4, rue de Thionville, à Nancy ; M. Renaux, agent-voyer à Colombey-les-Belles ; M. l'abbé Beugnet, professeur au grand Séminaire de Nancy ; M. le général Hanrion, place de la Carrière, à Nancy ; M. Royer, lithographe, rue de la Salpêtrière, à Nancy ; M. Bergeret, phototypeur, rue de la Salpêtrière, à Nancy ; M. l'abbé Poirine, vicaire à la Cathédrale.

Ouvrages offerts à la Société.

Notes sur la famille de Claude Gellée, par M. A. Benoit ; Epinal, Busy, 1890, in-8° de 16 pages.

Un procès littéraire en 1830, par M. Paillot; Nancy, Vagner, 1890, in-8° de 37 p.

Catalogue de l'exposition de la Société lorraine des

Amis des Arts ; Nancy, 1890, grand in-16 de 91 pages. (Offert par M. R. Wiener).

Notes sur le lieu de naissance de René II, par M. Paul Marichal, Nancy, Crépin-Leblond, 1890, in-8° de 12 p. (Extrait des *Mémoires* de la Société).

La limite de la langue française et de la langue allemande en Alsace-Lorraine, par M. Pfister ; Nancy, Berger-Levrault, 1890, in-8° de 44 p.

Eloge de J.-J. Lionnois, par M. Pfister ; Nancy, Berger-Levrault, 1890, in-8° de 51 p.

Note sur trois manuscrits provenant de l'abbaye de Moyenmoutier, par M. Pfister ; Nancy, Berger-Levrault, 1890, in-8° de 14 pages (Extrait du *Journal* de la Société).

L'Immeuble et la Construction dans l'Est, du 23 novembre au 7 décembre 1890.

La *Lorraine-Artiste*, du 16 novembre au 7 décembre 1890.

Revue des études grecques, juillet-septembre 1890.

Bulletin historique et philologique du Comité des travaux historiques et scientifiques, 1890, n°s 2 et 3.

Revue de l'histoire des religions, septembre-octobre, 1890.

Bulletin de la Société des Antiquaires de Picardie, 1890, n° 2.

Monographie de la cathédrale de Chartres, *II*, novembre 1890.

Bulletin de la Société archéologique et historique de l'Orléanais, IX, 2e trimestre 1890.

Bulletin de la Société archéologique de France, n° 5.

Bulletin de la Commission departementale des Monuments historiques du Pas-de-Calais, I, 2e livraison.

Jahr-Buch der Gesellschaft für Lothringische Geschichte und Altertumskunde, 1890.

Annales de la Société d'Archéologie de Bruxelles, IV, livraisons III et IV.

Lectures.

M. Ch. Guyot donne lecture du travail de M. Lepezel, intitulé : *Le Château de Domey*, travail destiné au *Journal.*

M. l'abbé Munier donne lecture de la première partie de son travail intitulé : *La forteresse du Saulcy*. La Société vote l'impression de ce travail dans ses *Mémoires* et nomme pour former la commission de révision MM. Germain, Briard et de Souhesmes.

MÉMOIRES

—

NOTE SUR LES BRIOT

Dans la brochure que j'ai publiée l'an dernier sur quelques artistes lorrains du XVI[e] et du XVII[e] siècles (1), dont les biographies incomplètes ou erronées laissaient et laissent encore dans l'ombre des points obscurs ou incertains, j'ai résumé ce que l'on pouvait connaître d'eux et essayé de jeter quelques lumières nouvelles sur des noms brillants trop inconnus de la foule de leurs compatriotes.

Le jour se fait peu à peu. Ainsi, la parenté de Fran-

(1) *Biographie générale des Vosges. Woeiriot — les Briot-Fratrel*, in-12, 1890.

çois Briot, le célèbre potier d'étain et graveur, et de Nicolas Briot, le « tailleur » de monnaies, n'avait été que soupçonnée par un petit nombre d'écrivains. Des hypothèses plausibles tirées de leur âge et de leurs rapports m'avaient fait affirmer que l'un était l'oncle de l'autre, quand M. Tuetey (1) est venu apporter une preuve authentique de la vérité. Nicolas est le neveu de François sans conteste aucune.

Des inductions puissantes m'avaient convaincu également que Nicolas et Isaac Briot sont frères. Ils sont tous deux de Damblain, Isaac n'a que six ans de moins que Nicolas, ils professent le culte réformé, cultivent le même art, habitent tous deux à Paris et vivent dans la même société de gens de lettres et d'artistes. La deuxième femme de Nicolas est marraine de Pierre, fils d'Isaac, et plus tard une fille d'Isaac est marraine d'une petite-fille de Nicolas. Isaac grave le portrait de Paul Petau, beau-père de ce dernier. Ainsi, le lieu de leur naissance, leur établissement dans la même ville, leur religion, leur goût pour l'art de la gravure, leurs relations constantes, tout m'indiquait leur étroite parenté, et je n'avais pas hésité, devant de tels témoignages, à affirmer qu'ils étaient frères.

Un nouveau document qui me donne raison d'une manière indéniable vient de m'être communiqué par M. Marchal, ancien juge de paix à Bourmont, qui en a compris l'importance à la lecture de mon ouvrage. C'est un extrait d'un registre de la Sénéchaussée de la Mothe et de Bourmont, de 1618, ainsi conçu :

« Le 1er octobre, dit ce document, honorable homme

(1) *Le graveur lorrain François Briot*, par Alexandre Tuetey, in-8, 1889.

« Nicolas Briot, tailleur général des monnaies de « France, et *son frère* Isaac Briot, graveur en taille « douce à Paris, réclament de l'argent prêté à Jean « Martin de Damblain. »

Il est probable que cet argent ne fut jamais payé et que les formalités judiciaires se poursuivirent longtemps, car en 1630 on voit Jacques (*sic* pour Isaac) graveur en taille douce à Paris, poursuivre ce même débiteur pour la vente aux enchères et la criée de ses immeubles. Si son frère Nicolas ne s'est pas joint à lui pour la signification des poursuites, c'est qu'il était en Angleterre occupé à y réformer la taille et la frappe de la monnaie.

Ce point est acquis à l'histoire désormais et il devient inutile d'insister.

J'aurais encore voulu ajouter ici quelques notes nouvelles sur les Woeiriot. Mais comme mon intention est de publier des biographies plus étendues, plus complètes que celles que j'ai données sur les artistes de Damblain, je me contente aujourd'hui de porter à la connaissance des personnes qui s'occupent de l'histoire de l'art l'authenticité d'un fait jusqu'ici douteux ou obscur ; il mettra fin à des contestations qui surgissent parfois avec trop de facilité, quand on ne sait ni attendre la lumière, ni allumer un flambeau, quelque peu d'éclat qu'il ait (1).

Louis JOUVE.

(1) **Relativement à la brochure de M. L. Jouve et spécialement à la famille de P. Woeiriot, M. L. Germain prépare un article qui pourra sans doute paraître dans le prochain n°. (N. D. L. R.).**

INSCRIPTION FUNÉRAIRE DE LA DUCHESSE BÉATRIX DE CUSANCE A BESANÇON (1).

Une des tombes qui attiraient l'attention des curieux dans l'église des Clarisses de Besançon, aujourd'hui démolie, et dont le couvent, rue Saint-Vincent, a été remplacé par l'hôtel de la Direction d'artillerie, était celle de Béatrix de Cusance, épouse légitimée *in extremis* de Charles IV, duc de Lorraine, et qu'un mariage secret unissait à ce prince dès le 2 avril 1637. Béatrice avait voulu reposer près des cendres de son aïeule Gabrielle de Vergy, « ayant d'ailleurs, dit un contemporain, une affection particulière dès sa jeunesse pour les religieuses de Sainte-Claire ». Après s'être assurée des prières dans cette chapelle (2), où elle était venue souvent prier elle-même dans les heures de douloureuse expiation, elle voulut recevoir des mains du chapelain, Me Jean Ferreux, à l'exemple de Madame Jeanne de Vergy, « l'habit de l'ordre des pauvres religieuses que je lui donnai avant sa mort. »

Une table de bronze portant ses armoiries rappelait, contre les murs de l'église, ses dons et ses fondations.

(1) Mémoires de l'Académie de Besançon, 1886. J. GAUTHIER : Pierre tombale de Béatrix de Cusance, 1889. — L'abbé SUCHET : Les femmes célèbres de la Franche-Comté.

(2) Fondation d'une messe hebdomadaire, du dimanche 4 juillet 1662. Fondation d'un service solennel réglé définitivement le 28 février 1671 (Livre des fondations des Clarisses. Archives du Doubs). Legs de 1350 fr. pour achat d'un ornement d'autel et l'utilité du monastère (ornements de velours armoiriés). Testament du 20 mai 1663, publié le 14 juin suivant.

Une modeste inscription indiquait sa sépulture, bien connue à Besançon par un dicton satyrique paraphrasant et dénaturant le texte de la pierre tombale, en souvenir des amours adultères de la princesse.

Cette pierre tombale, longtemps perdue, fut enfin retrouvée par M. J. Gauthier, archiviste du département, au mois de décembre 1885, dans un des bâtiments de l'hôpital Saint-Jacques où elle sert de dalle ! En voici le texte :

ICY REPOSE LE CORPS DE TRÈS
HAUTE, TRÈS PUISSANTE ET TRÈS
ILLUSTRE PRINCESSE BÉATRIX DE
CUSANCE, ÉPOUSE DE TRÈS HAUT,
TRÈS PUISSANT ET TRÈS ILLUSTRE
PRINCE CHARLES 4e DU NOM,
PAR LA GRACE DE DIEU, DUC
DE LORRAINE ET DE BAR,
LAQUELLE VOULANT FINIR SES
JOURS DANS UN ÉTAT PLUS
CONFORME A LA SIMPLICITÉ DE
SES MŒURS ET A LA GRANDEUR DE
SON RANG, SE FIT METTRE L'HABIT
DE RELIGIEUSE DE SAINTE CLAIRE
DANS LEQUEL ELLE DÉCÉDA
LE 5 JUIN 1663, AYANT ORDONNÉ
QUE SON CORPS FUT ENTERRÉ
DANS CETTE ÉGLISE.
PRIEZ DIEU POUR SON AME

(Table de marbre noir, haute de 0m,83, large de 0m,54.)

Cette inscription est d'autant plus intéressante qu'elle donne la date exacte du décès de Béatrix de Cusance,

qui n'est pas indiquée dans les registres paroissiaux de la ville.

Un autre souvenir de cette princesse existe encore dans l'église d'un village près de Besançon, à Saone ; c'est un grand tableau qui ornait jadis l'église des Clarisses. On y voit saint François d'Assise et sainte Claire aux pieds de la Vierge. Ce tableau, aux armes de Lorraine et de Cusance, porte la date de 1663, qui est celle de la mort de la princesse qui l'avait commandé par disposition testamentaire. La duchesse est représentée avec l'habit de Sainte-Claire, sous lequel elle avait voulu mourir, « afin qu'elle pût profiter des grâces (accordées) à ceux qui décédaient dans ce saint habit. »

A. BENOIT

DOCUMENTS SUR LA FAMILLE DE TIGES

La famille de Tiges (1) ne figure pas dans les généalogies de Caumartin ; c'est à peine si elle est mentionnée trois ou quatre fois au nobiliaire de Champagne, à pro-

(1) La famille de Tige ou de Tiges (*alias* Tesch) à laquelle se rapporte la communication de M. P. Pellot, était habituée, au XVII[e] siècle, dans le pays de Longuyon-Marville et possédait notamment la seigneurie (ou partie importante de la seigneurie) de Fresnoy-la-Montagne. Dans la *Recherche* de Didier Richier figure Nicaise de Tige : *D'or, à une croix engrelée de gueules ; au franc canton, chargé d'une croix engrelée de même ;* ce canton était peut-être une *brisure.*

Ne pouvant analyser ici tous les renseignements que nous possédons sur cette famille, nous nous bornerons à reproduire l'article suivant du *Dom Pelletier annoté* (Suppl., t. V, f° 401) :

« TIGE. Originaire du Barrois. — Porte : *d'or, à la croix engrelée de gueules.* — Gobert de Tige, seigneur de Villers

pos de ses alliances avec les Chamissot, les Pavant, les Roucy et les Villelongue. Il y a donc lieu de croire que, comme tant d'autres nobles lignages, elle était éteinte au moment de la recherche de 1667 (1).

Si nous essayons de faire revivre le seul représentant dont nos archives locales aient gardé le nom, c'est à cause de son alliance avec une illustre famille de l'Argonne qui s'est perpétuée jusqu'à nos jours dans les descendants du général de la Vallée-Rarécourt, marquis de Pimodan, duc romain.

Jean de Tiges, seigneur de Monclin (2), vivant en 1607, avait épousé Henriette de Rarécourt dont il eut au moins trois enfants :

1. Une fille née en 1614 ;
2. Jacques, né en 1616 ;
3. et Bonne, baptisée en 1617.

Nous transcrivons littéralement les trois actes de baptême à l'appui de la filiation qui précède :

devant Raucourt, vivoit en 1400. C'est de lui et de Louise de Guyonne, sa femme, qu'est descendu au 7e degré le feu comte de Tige, général au service de S. M. I. ; il avoit un frère lieutenant-colonel de dragons pour le même service, et 5 sœurs, l'une religieuse au noble monastère de Mariendal, une mariée à M. de L'Escaffaut, la 3e à Albert de Pouilly, et deux chanoinesses, l'une à Bouxières, l'autre à St-Pierre de Metz. »

(Note de M. L. Germain.)

(1) Cette observation ne peut s'appliquer qu'à la Champagne ; la famille se perpétuait en Lorraine. — L. G.

(2) Monclin, écart de Saulces-Monclin, canton de Rethel, Ardennes.

Extrait des registres paroissiaux des communes de Faux et Auboncourt, canton de Rethel, Ardennes.

1.

Damoyselle fille de noble home Jehan de Tiges et de *Henriette de Rarécourt* sa feme, seigneur de Montclin, estoit né le 22 jour du mois de mars 1614 et at esté baptisée à Faux cejourd'huy 17 d'aoust 1614, de laquelle le parin at esté religieuse personne domp Vivan Haymer soultz prieur et religieux de Novy-les-moines, au nom de Reverend Père en Dieu Messire Jacque Leroy Abé de Quincy et prieur dudict Nouvy-les-Moines.

2.

Jacques de Tiges, fils de noble home Jehan de Tiges et de *damoyselle Henriette de Rarécourt*, escuyer, seigneur de Montclin, at esté baptisé à Faux le 4 may 1616, duquel le parin a esté noble homme Jacques de Monbeton, escuyer, seigneur de Selles et la marine dam[le] Renée de Sainct-Paul sa f[e], gouverneur de Rethel, et estoit ledict de Tiges née dès le dixième d'apvril précédent.

3.

Damoyselle Bonne de Tiges, fille de feu noble home Jehan de Tiges et de damoyselle *Henriette de Rarécourt* sa f[e], seigneur de Montclin, estoit né de la dernière feste de pasques de l'an 1610 et at esté baptisé le 6 jour de juin de l'an 1617, de laquelle le parin at esté noble home Loys Dalonville au nom et lieu de Mons[r] de Passavant (1), et la marine dame *Bonne de Rarécourt* femme dudict sieur de Passavant (2).

Paul PELLOT

(1) Lisez : de Pavant.

(2) Même observation.

La famille de Pavant est originaire des Ardennes, mais

ACTE DE MARIAGE DE LOUIS-ERNEST COMTE DE MORTAGNE ET DE FRANÇOISE-FÉLICITÉ DE MONTMORILLON. 1755.

La communication suivante de M. Pellot, se rapporte à une alliance entre deux familles dont plusieurs membres ont habité la Lorraine ou les Trois-Évêchés.

Le *Dictionnaire de la Noblesse* de la Chesnaye-des-Bois mentionne la famille « Mortaigne ou Mortani, en Hongrie » ; mais il n'en cite que deux représentants, tous deux vivants au XVIII[e] siècle. Touchant le second, auquel se réfère l'acte qu'on va lire, il est dit :

« Le *Mercure de France* de novembre 1756, p. 218, fait mention d'Ernest-Louis, comte de Mortaigne, lieutenant général des armées du roi et commandant en 1755 dans les Trois-Évêchés, qui a épousé, le 5 août 1756, Marie-Félicité de Montmorillon, ci-devant chanoinesse du chapitre de Sainte-Marie de Metz, il n'en a point eu d'enfans ».

Relativement aux Montmorillon, ancienne maison originaire de Bourgogne, l'article est plus important ; c'est au VIII[e] degré que nous trouvons les personnages cités dans l'acte :

« VIII. Hector-Antoine-Saladin de Montmorillon, chevalier, baron d'Essanlay, seigneur de la Chazotte, capitaine aide-major au régiment de Ste-Hermine, Dragons. épousa, par contrat du 20 décembre 1701, Fran-

une de ses branches se fixa dans le Barrois ; il y a un article assez important sur elle dans Caumartin. L'un de ses membres figura sous la dénomination de *Pavan* à la *Recherche* de Richier : *De gueules à deux fasces d'argent au chef échiqueté d'azur et d'argent de deux traits*. Les armes indiquées par Caumartin sont notablement différentes. — L. G.

çoise des Gentils, fille de *Paul-Léonor*, de laquelle il a laissé :

« 1. FRANÇOIS-SALADIN... (dont une fille, Louise, fut chanoinesse d'Epinal) ;

« 5. BERNARD, chanoine et comte de Lyon... ;

« 8 et 9. LOUISE et CHARLOTTE, chanoinesses à Epinal ; ...

« 11. Et MARIE-FÉLICITÉ, chanoinesse de Sainte-Marie à Metz, qui s'est ensuite mariée, le 5 août 1756, à *Ernest-Louis*, comte *de Mortaigne*, qui est mort lieutenant général des armées du roi et commandant dans les Trois-Évêchés et duquel elle n'a point eu d'enfans. »

Déjà, l'une des sœurs d'Hector-Antoine-Saladin, aussi nommée Louise, avait été chanoinesse d'Epinal.

« Armes : *D'azur, à l'aigle éployée de gueules.* Support : *Deux turcs.* » — L. G.

Voici le texte de l'acte envoyé par M. Pellot :

Extrait des registres de la paroisse de Bégny, canton de Rethel (Ardennes).

L'an 1755, le 5 d'aoust j'ai, illustre et puissant seigneur Antoinne Bernard de Mont morillion, maître du chœur, comte de Lyon, vicaire général dud. dioceze, donné la bénédiction nuptialle, et célébré le mariage entre très haut et très puissant seigneur Monseigneur Ernest Louis, chevalier, né comte de Mortagne, ancien général de la cavalerie de sa majesté impérialle Charles sept, et son chambellan, lieutenant général des armées du roy, commandant en chef dans les trois Eveschés, la Lorraine, pais de la Sar et la Meuse, frontières de Champagne et du Luxembourg, seigneur de Bégny,

Givron, Dommely, Inaumont, Rery, Barbaise, et Taillicourt, et des fiefs de Givron, de la Tournelle, de la Krigot, de la Louisette et de Fauvemont, de la paroisse de S[t] Livier de Metz, fils de deffunt très haut et très puissant seigneur Monseigneur Jacques, chevalier, né comte de Mortagne, lieutenant général des armées du roy, et de très haute et très puissante dame Madame Anne Marie, née comtesse d'Abrecht, d'une part, et très haute et très puissante dame Madame Françoise Félicité, née comtesse de Montmorillion, cy devant chanoinesse du Chapitre séculier de S[te] Marie de Metz, de la paroisse S[t] Victor, fille majeure des deffunts très hauts et très puissant seigneur Monseigneur Hector Antoinne Saladin, chevalier, né comte de Montmorillon, seigneur de Humières, Chalezot, Baserolle, Vaudelin et le Neuzilier, et de très haute et très puissante dame Madame Françoise, née comtesse des Gentils, ses père et mère, d'autre part ; ils ont eu auparavant un premier ban à Metz et à Bégny, et ont obtenu dispense des deux autres, dans l'église de la paroisse de S[t] Nicolas de Bégny, ce qui s'est fait publiquement en présence des témoins soussignés.

Signé :

Louise de Draq — Ernest Louis c[te] de Mortagne
abbesse de S[te] Marie.

Françoise Félicité de Montmorillion

Duhan de Crèvecœur — de Meaux

Montmorillon — Maitre du Cœur — Comte de Lyon V[re] g[l]

Pour copie conforme,

Paul PELLOT

LE VITRAIL DU « DIT » DES TROIS MORTS ET DES TROIS VIFS A L'ÉGLISE DE CHARMES-SUR-MOSELLE.

Dans le compte-rendu de la Réunion annuelle des délégués des Sociétés savantes à la Sorbonne, que vient de publier le *Bulletin archéologique du Comité des Travaux historiques* (1890, p. XLII, séance du 28 mai), on lit :

« M. l'abbé Hyver, de l'Académie de Stanislas (1), lit une note sur un vitrail de l'église de Charmes (Meurthe-et-Moselle) (2). Ce vitrail du XVIe siècle a été expliqué de diverses façons, en réalité il représente la légende bien connue des Trois morts et des Trois vifs. »

Il serait désirable de savoir ce que M. Hyver a pu dire de nouveau sur ce sujet. Le vitrail a été publié en chromolithographie par feu M. Jules Renauld, il y a dix-neuf ans (3) ; l'auteur se méprit sur la scène représentée et sur la date. Quelques-uns de nos confrères avaient reconnu l'erreur, et je me proposais de la rectifier à propos d'une peinture analogue que j'ai remarquée, en 1883, sur le mur extérieur sud de l'église de Vraincourt, près de Clermont-en-Argonne (4) ; mais,

(1) Ce n'est pas, croyons-nous, comme délégué de l'Académie de Stanislas, dont il est associé-correspondant, que M. l'abbé Hyver a fait cette communication.

(2) Lisez : Charmes-sur-Moselle (Vosges).

(3) *La ville de Charmes-sur-Moselle aux XVIe et XVIIe siècles ;* Nancy, 1871 ; v. p. 96. — V. aussi, du même, *Le château, l'église et la maison seigneuriale de Charmes-sur-Moselle,* dans les *Mém. de la Soc. d'Arch. lorr.* de 1870, p. 13.

(4) Je ne prétends pas avoir été le premier à découvrir et à déterminer cette peinture. Notre confrère, M. l'abbé Gillant,

j'ai été devancé par M. Save, qui en a donné un très bon dessin et une explication satisfaisante dans le n° du *Nancy-Artiste* du 14 mars 1886 (1); il s'agit, en effet, du *Dit* des trois morts et des trois vifs, si en vogue aux xve-xvie siècles. La date, qu'on croyait être 1293, doit se lire 1493 ; l'inscription est en caractères de la Renaissance, nouvelle preuve que le sculpteur du retable d'Hattonchâtel n'avait pas eu besoin d'aller étudier en Italie ce genre de caractères, le monument portant la date de 1523 (2).

L. GERMAIN.

m'a fait savoir que, quelques années auparavant, M. Pierre Dony, de Verdun, l'avait reconnue et reproduite plusieurs fois par le dessin. Mais, si je ne me trompe, elle n'a jamais été gravée ou lithographiée, ni même signalée dans une publication.

(1) P. 66-68. — M. Save (se bornant en cela, croyons-nous, à reproduire M. Renauld) fait cette remarque : « Dom Calmet dans sa *Notice de la Lorrraine,* dit qu'il (ce vitrail) représente saint Crépin et saint Crépinien, patrons des tanneurs, et des cordonniers, qui le firent faire. » Cela n'est pas tout à fait exact, et on ne peut admettre que Dom Calmet se soit trompé aussi grossièrement ; il parle d' « une fenêtre en verre peint, faite... *en l'honneur* des saints Crépin et Crépinien ». Le vitrail d'aujourd'hui ne suffit pas pour remplir une fenêtre ; on doit penser que les images des deux saints patrons existaient, mais qu'elles ont été détruites. D'ailleurs, est-il certain que l'inscription et la scène macabre proviennent de la même verrière ?

(2) V. mon article *Le retable d'Hattonchâtel et Ligier Richier ;* Nancy, 1886.

CHRONIQUE.

RESTAURATION DE NOTRE-DAME DE SAINT-DIÉ

La *Lorraine-Artiste* contient, dans son numéro du 28 décembre 1890, un article intéressant signé G. S. et deux phototypies concernant les travaux de restauration de la plus vieille église des Vosges. L'auteur y relate notamment la découverte d'une piscine du XI[e] siècle, — de l'emplacement qu'occupe sous l'autel de Notre-Dame le corps du saint fondateur, — enfin de plusieurs particularités architecturales importantes pour l'histoire de l'art dans nos régions à l'époque carolingienne. On peut juger déjà, d'après ces documents, que les travaux seront menés promptement à bonne fin, et rendront bientôt son ancien caractère au monument vénérable qu'avaient successivement mutilé huit siècles écoulés depuis sa fondation.

PIERRE SÉGUIN ET L'HERMITAGE DU RECLUS

Nous relevons dans le compte-rendu du congrès des Sociétés savantes à la Sorbonne, séance du 27 mai 1890 (1), la mention suivante, intéressante à cause des souvenirs de la banlieue de Nancy qu'elle rappelle :

« M. le chanoine Eug. Müller, de Senlis, lit, en son nom et au nom de M. Margry, un extrait d'une vie de Pierre Séguin, ligueur et reclus. Pierre, né à Senlis en 1558, d'une famille distinguée de procureurs, était, à

(1) ***Bulletin historique du Comité des travaux historiques et scientifiques***, année 1890, p. 268.

dix-huit ans, secrétaire de M. de Mondreville, secrétaire lui-même du duc de Guise. M. Müller choisit, au milieu de ses pièces justificatives, quelques lettres intéressantes sur la Ligue. M. de Malmédy (Pierre), après avoir traversé les longues souffrances du siège de Paris, en faisant déjà un noviciat mortifié de la vie de réclusion, se retire à Bruxelles, puis à Nancy. Grâce à la protection des princes de Lorraine, il obtient un hermitage à côté de cette ville. De là partent des lettres importantes à Mgr Hébert, archevêque de Bourges, son cousin, aux princes, au roi de France, et maint opuscule de piété. Il meurt saintement en 1636.

« M. Léon Gautier félicite M. le chanoine Eugène Müller de son travail sur le reclus Séguin. On a publié sur les reclus d'excellentes monographies, mais il reste encore beaucoup à faire, et M. Müller vient de donner un excellent exemple, qui sera certainement suivi. »

Le reclus Pierre Séguin et son hermitage n'ont pas été oubliés par les historiens lorrains. Le lecteur n'a qu'à se reporter à l'*Histoire de Nancy* de Lionnois, t. I, p. 576-580 ; il y trouvera tout au long le récit de l'installation de Séguin, en 1606, au lieu qui fut nommé depuis « Sainte-Marie-du-Reclus », ses austérités, ses difficultés avec l'autorité ecclésiastique, enfin sa mort édifiante. D'après Lionnois, Pierre Séguin est mort un dimanche *12* de mars 1636, à l'âge de 77 ans et 7 mois; toutefois, H. Lepage, dans ses *Archives de Nancy* (t. III, p. 317), relève une date un peu différente dans le registre des décès de la paroisse Saint-Sébastien, qui porte au nombre des personnes décédées le *2* mars de l'année 1636, « frère Pierre Séguin, hermite, reclus à Sainte-Marie. »

Quant à l'emplacement de la maison du Reclus, Lionnois nous apprend que le terrain en fut donné par la duchesse de Clèves, Antoinette de Lorraine, « dans le ban de Nancy, près de Vendeuvre, au lieu dit alors la *Fontaine d'Auzécourt* » (1). Aujourd'hui, la propriété qui porte le nom du Reclus se trouve sur le territoire communal de Vandœuvre, section E, nos 63, 64 et 65 de la matrice cadastrale, pour une contenance de un hectare quatre-vingt-dix centiares (2). Ce petit domaine se rencontre à droite de l'ancienne route de Neufchâteau, lorsqu'on vient de Nancy en se dirigeant vers le Montet ; il fait face au premier lacet de la route nouvelle.

Les bâtiments primitifs devaient être fort modestes, car il n'est question, dans Lionnois, que d'une simple cellule. Le même auteur termine en disant que, de son temps, la maison du Reclus subsiste, mais qu'il n'y a plus d'hermite. Cette maison a dû être plusieurs fois agrandie et transformée. C'est maintenant un ensemble de bâtiments assez vastes, consacrés à une exploitation agricole. La partie située vers le nord, plus élevée que le reste et couverte d' « écailles » au lieu de tuiles creuses, est certainement la plus ancienne ; de l'extérieur, on n'aperçoit rien de remarquable qu'une baie circulaire avec encadrement en pierre de taille et en partie bouchée.

CH. G.

(1) Voir aussi à ce sujet : *Archives de la Meurthe*, H. 2332 : « Ermitage du Reclus, près Nancy. »

(2) Renseignements dûs à l'obligeance de notre confrère M. F. Bretagne, contrôleur principal des contributions directes.

CALICE ET CROSSE FUNÉRAIRES PROVENANT DE VERDUN.

Le *Bulletin archéologique du Comité des Travaux historiques*, rendant compte de la séance du 13 janvier 1890, mentionne une intéressante communication de M. A. Darcel sur un calice en étain (fig. p. XVI), contenant une petite boîte de reliques, qui fut trouvé dans un autel à Casenoves, hameau aujourd'hui disparu, dépendant d'Ille-sur-la-Tet (Pyrénées-Orientales) ; cet objet a été donné au Musée de Cluny. A ce propos, M. Darcel a parlé d'autres calices du même métal, qui, probablement, rentrent tous dans la catégorie des calices funéraires. Parmi les exemples qu'il cite, nous relevons celui-ci (p. XVII) :

« Ainsi, la tombe d'Etienne Bourgeois, abbé de Saint-Vanne de Verdun, mort en 1452, contenait un calice d'étain exposé au Trocadéro par M. G. Loustau, avec une fort belle crosse d'émail chanlevé, qui nous semble avoir été plutôt un simulacre qu'une coupe d'usage. »

On aimerait à avoir des renseignements plus complets sur ces deux objets ; nous ne les avons pas remarqués dans le volume intitulé : *Exposition rétrospective de l'art français au Trocadéro* (Lille, 1889). L'abbé Etienne Bourgeois fut enterré dans la belle église de Saint-Vanne, qu'il avait fait reconstruire en grande partie et qui fut malheureusement démolie en 1832. Sa tombe a été transportée au Musée de Verdun, mais nous ne voyons pas les auteurs qui rappellent l'évènement faire allusion aux objets que la sépulture devait contenir (1).

(1) V. la réédition de Roussel, *Hist. de Verdun*, t. II, 1864, p. 174, et N. Robinet, *Pouillé de Verdun*, t. I, 1888,

Il paraît, nous écrit M. l'abbé Robinet, que, lors de la démolition de Saint-Vanne, on a trouvé nombre de tombeaux ; ils ont été violés et bouleversés sans que personne s'inquiétât de sauvegarder les reliques précieuses de ces sépultures. On a perdu ainsi les restes du B. Richard, de Dom Didier de Lacour, de Dom Rozet et de plusieurs autres célèbres personnages qui ont illustré Verdun. Deux ou trois amateurs sont venus, dit-on, glaner et racheter aux ouvriers quelques rares objets. L. G.

p. 210-211. — Les *Annales de la Société d'Emulation des Vosges* (Epinal, 1889, p. 53) citaient récemment le calice en étain trouvé dans la tombe de Sehère, abbé de Chaumouzey, 1138. M. G. Bapst a signalé plusieurs calices analogues dans son volume intitulé *L'étain* (Paris, 1884).

DONS FAITS AU MUSÉE LORRAIN

Pour la bibliothèque :

Par M. François Pierson, 10, rue Isabey à Nancy, une liasse de manuscrits contenant : 1° cinq parchemins datés de 1508-1560, relatifs à des procédures judiciaires concernant les seigneuries de Frouard et l'Avant-Garde ; — 2° *Ordre de bataille pour l'armée du Roy*, 1745, tableau imprimé ; — 3° carte de la Provence, 1746 ; — 4° arrêté du représentant Albite, envoyé pour l'établissement du gouvernement révolutionnaire dans les départements de l'Ain et du Mont-Blanc, 8 pluviôse an II ; — 5° Proclamation de Louis XVIII aux Français, datée de Cambray, 28 juin 1815.

Pour la commission de rédaction, le Président : CH. GUYOT.

Nancy, imp. Crépin-Leblond, passage du Casino.

JOURNAL

DE LA SOCIÉTÉ

D'ARCHÉOLOGIE LORRAINE

ET DU

MUSÉE HISTORIQUE LORRAIN.

40e ANNÉE. — 2e NUMÉRO. — FÉVRIER 1891.

La Société d'Archéologie se réunira **Vendredi 13 Mars 1891, à deux heures un quart.** — Ordre du jour : Rapport de la Commission des comptes. — Lectures : M. Hannion, *Le berceau de Nancy* (*suite*). — M. l'abbé Munier, *Le Saulcy et ses seigneurs.* — M. L. Germain, *Inscriptions de portes à Nancy.*

Procès-verbal de la séance du 13 Janvier 1890.

PRÉSIDENCE DE M. CH. GUYOT, PRÉSIDENT

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Communications du Président.

Il est donné communication d'une circulaire de M. le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, relative à la 15e réunion annuelle des Sociétés des Beaux-Arts des départements, en 1891.

M. Maxe-Werly adresse à la Société une note pour affirmer qu'il est bien l'auteur du dessin ayant servi à la gravure d'une boucle de ceinturon, reproduite dans le *Journal* de la Société, année 1890, n° 3, p. 56, le dessin présenté par M. Mather, conservateur du Musée de Lunéville, n'étant pas susceptible d'être reproduit par les mêmes procédés.

Le président fait part du décès de M. Parisot, membre titulaire.

M. le Général Hanrion adresse à la Société une lettre de remerciements à l'occasion de son admission en qualité de membre titulaire, et s'excuse de ne pouvoir assister à la séance.

M. l'abbé Beugnet, professeur au Grand-Séminaire de Nancy, MM. Royer et Bergeret adressent des lettres de remerciements à l'occasion de leur admission comme membres titulaires.

MM. Royer et Bergeret offrent, à titre de bienvenue, l'exécution gratuite d'une planche pour les publications de la Société. — La Société accepte avec gratitude l'offre de MM. Royer et Bergeret.

La bibliothèque de Longwy demande à recevoir les *Mémoires* et le *Journal*. — Accordé aux conditions d'usage.

Présentations.

Sont présentés comme membres titulaires : M. le comte Georges de Mitry, capitaine-commandant au 8e d'artillerie, 4, rue du Haut-Bourgeois, à Nancy, par MM. de Souhesmes, le comte Henry de Mitry et Maurice de Vienne ; M. le baron Emmanuel de Metz, lieutenant au 1er cuirassiers, à la Vigne, par Cirey-sur-Vezouse (Meurthe-et-Moselle), par MM. Cournault, de Souhesmes et L. Wiener ; M. Pèlerin, bibliothécaire, rue Saint-Jean, 51, à Nancy, par MM. Zeller, Collignon et Favier ; M. Jules Florange, Wœrthstrasse, 14, à Munich (Bavière), par MM. Duvernoy, de Rozières et Bretagne.

Commission des finances.

La Société remet à un mois la reddition des comptes du Trésorier.

Elle élit en remplacement de M. Louis Lallement, décédé, M. Henri Lefebvre, en qualité de membre de la Commission des finances.

Ouvrages offerts à la Société.

Jeanne d'Arc, par M. l'abbé V. Mourot ; Saint-Amand, Impr. Cath., 1890, in-12° de 138 p., pl.

L'authenticité de la maison de Jeanne d'Arc, à Domremy, par le même ; Saint-Dié, Humbert, 1890, in-12 de 50 p.

Un cimetière mérovingien, par M. Bernhardt ; Nancy, Crépin-Leblond, 1891, in-8° de 6 p., pl,

La Chapelle de Mousson, par M. Léon Germain ; Nancy, Vagner, 1890, in-8° de 8 p.

Le Château de Beaumesnil, par M. l'abbé Bouillet ; Caen, Delesques, 1890, in-8° de 27 p , pl.

Société d'Emulation des Vosges, séance du 18 décembre 1890 (1).

L'immeuble et la construction dans l'Est, 14 décembre 1890 au 4 janvier 1891.

La *Lorraine-Artiste*, 14 décembre 1890 au 1er janvier 1891.

Journal des Savants, Novembre et Décembre 1890.

Revue historique, novembre-décembre 1890.

Mémoires de la Société d'Emulation du Doubs, 1889.

Annales de la Société historique et archéologique du Gâtinais, 3e trimestre 1890.

Bulletin de la Société des Antiquaires de l'Ouest, 3e trimestre 1890.

Bulletin de la Société historique et archéologique de Langres, décembre 1890.

Société de Borda, octobre-décembre 1890.

Bulletin de la Commission archéologie communale de Rouen, novembre 1890.

Lectures.

M. Ch. Guyot donne lecture du travail de M. le comte de Pange, intitulé *Ferri de Bitche* ; la Société vote l'impression de ce travail dans ses *Mémoires* et nomme pour former la commission de révision MM. Léon Germain, Parisot et Briard.

M. Ch. Guyot donne également lecture de son travail intitulé : *Les féautés en Lorraine*, travail destiné au *Journal*.

(1) M. Ferd. des Robert et M. Badel ont reçu, à cette séance, le premier une médaille d'argent, et le second une médaille de bronze.

MÉMOIRES.

LE CHATEAU DE DOMEY.

Domey était un château féodal, ou plus exactement une maison forte, dont on n'aperçoit plus que quelques vestiges, à moins de cent mètres à gauche du dernier coude que fait le chemin de grande communication de Longuyon à Virton avant d'entrer à Lamalmaison. Il est indiqué à la carte de l'état-major sous le nom de « vieux Daumé, château détruit » et porte au plan cadastral d'Allondrelle, chef-lieu actuel de la commune, le n° 477 de la section A.

Avant la Révolution, il était le siège d'une justice seigneuriale ; au spirituel il dépendait de la paroisse de Longuyon.

Bien que les documents cités au *Dictionnaire topographique* du département de la Moselle, *V° Domey*, ne remontent pas au-delà du XVIIIe siècle, il est certain que Domey est beaucoup plus ancien. On peut même très sérieusement admettre que c'est de lui qu'il est question dans la bulle du pape Luce III, du 4e jour des ides de novembre 1184. Cette bulle, énumérant les biens de l'église collégiale de Longuyon, constate qu'elle possède notamment « decimam de Vilenzeis de terrâ quam rustici excolunt, *decimam de Domnimanso*, capellam de Vertumpno novo......», ce que je traduis ainsi : la dîme de la terre de Villancy que les *rustici* cultivent, *la dîme de Domey*, la chapelle de Virton-Neuf.

Ce qui me confirme dans cette opinion, c'est qu'en

1751 le Chapitre de Longuyon percevait encore la dîme de Domey :

Bail pour neuf années, commençant à la Saint-Georges de 1752, passé par les vénérables Doyen, Chanoines et Chapitre de l'église collégiale Sainte-Agathe de Longuyon au sieur Claude François, lieutenant prévôt et contrôleur en la prévôté et office de Villers-la-Montagne, admodiateur de la terre et seigneurie de Domey, de tous les droits que lesdits sieurs Doyen, Chanoines et Chapitre dudit Longuyon ont et leur peuvent appartenir dans les grosses et menues dîmes, dans les lieux, bans, finages et confinages de Domey, Alloudrel et la Malmaison et autres bans voisins et circonvoisins, s'ils en ont,.........., à charge par le sieur preneur de délivrer auxdits sieurs laisseurs, sur leurs greniers audit Longuyon, la quantité de cinquante paires de quartes blé froment, méteil et avoine, savoir, trente-six quartes de blé méteil, quatorze de blé froment et cinquante d'avoine, bonnes et recevables de marchand à marchand, sec, net et hors d'ordures, le blé râcle et l'avoine comble........... (Lesieur, notaire à Longuyon, 11 mars 1751).

Une personne de Longuyon m'a confié deux parchemins concernant Domey ; je les ai déchiffrés au moins en partie. Ils ont pour l'histoire locale une importance considérable ; les voici :

Le premier est du 17 mai 1446. C'est un procès-verbal d'adjudication sur saisie de la terre de Domey, au profit de Waultrin de Failly :

Je Thierry de Stoudenain, prévost de Lonwy, séant en siège de justice et avec my présens et appelés pour court Jehan Daufflance, Thierry de Synasse, Michel

de Fillières, receveur dudit lieu de Lonwy, Françoy Gilleton, Jacomé Bauldraiq, Jehan Noiset et Jehan Godesing, clerc juré dudit Lonwy, fais savoir et congnoissant à tous que au jourdhuy xviie jour de may de l'an mil quatre cens quarante six, Collet, mon fils, sergent de Saint Mihiel, ayant et tenant en ses mains certaines lettres de commission données en jugement audit lieu de Saint Mihiel par honnorable, saige et discrète personne Johannès de la Réaute, conseiller et secrétaire du Roy de Sicile, mon très redoubté seigneur, et lieutenant général de son bailly de Saint Mihiel, de la date du troysième jour de may ledit an mil quatre cens quarante six, comme desdittes lettres nous a pleinement apparu et de la teneur d'icelles, par vertu desquelles lettres de commission et comme en icelles estoit contenu, ledit Collet, mon fils, à l'instance et requeste de vaillant homme et saige Jehan de Mandres, chastelain dudit lieu de Mandres, a fait exécution, vendaige et transport à Waultrin de Failly, escuier, comme au plus offrant et enchérissant, de la forte maison, forteresse, terre et seigneurie de Domey près de Verton, mouvant de la prévosté de Longwy, ensemble les terres, champs, prés, bois, maisons, masures, édifices, pourpris, meix et jardins contre et de toutes les appartenances et despendances d'icelles, sens riens excepter ne retenir, icelle forte maison chargée de dix livres de cens chacun an auparavant ledit vendaige, et des cousts, frais et missions, pour le prix et la somme de trois cens et soixante florins de Rhin de bon aur et de juste poids. Et en ma présence et des hommes dessus nommés a ledit Collet, mon fils, huchiet et crié publiquement laditte maison forte et appartenances à la somme

dessus ditte au qui plus, une fois, deux fois, trois fois et la quatriesme d'abondant. Et pour ce que aucun n'est venu ne comparu, qui a remonté, mis, ne dit sur laditte somme, icelui Collet, mon fils, par vertu desdittes lettres de commission, a oultre baillé et délivré lesdittes forte maison et appartenances audit Waultrin de Failly pour laditte somme de trois cens et soixante florins de Rhin, chargée comme dessus, par la tradition de partie d'une thièle, d'un morsel de terre et une pièce de bois de laditte maison de Domey. En tesmoniaige de laquelle chose Je, Thierry de Stoudenain, prévost dessusdit, ai appendu mon seel à ces présentes, et pour plus grande seurté, j'ai prié ausdits Thierry de Synasse et Jehan Daufflence qu'ils veullent mettre leurs seels avec le mien à ces présentes et audit clerc juré qu'il y mette son seing manuel. Et nous, Thierry de Sinasse et Jehan Daufflence, à la prière dudit prévost, et pour ce que nous avons été présens, avons appendu nos seels avec le seel dudit prévost. Et je, clerc juré dessusdit, y ai mis mon seing manuel. Fait en l'an et jours dessusdits.

Godesing.

(Les sceaux ont disparu).

Le second parchemin relate une vente du 27 juin 1531, passée par Margot la Ravaudelle, dame de Lamalmaison, au profit de François de Custine, seigneur de Domey. J'ai laissé en blanc plusieurs passages illisibles :

In nomine Domini Amen. Par la teneur de ce présent publicque Instrument à tous soit chose cognut et manifeste que l'an de la Nativité Nostre Seigneur Jhesus

Crist mil cincq cents trente et ung, indiction quatriesme, le vingt septiesme jour du mois de juin, du Pontificat de nostre très sainct père en Jhesus Crist seigneur Clément, par la divine Providence pape septiesme, l'an huictiesme de son dict Pontificat, Pardevant honnorables personnes Jehan Roneete, maire, Jehan Hille, Jehan Maillard, Jehan Agnez dict le Roy et Poncelet le rouyer, tuictz eschevins de justice de la male maison, prévostey de Marville on diocèse de Tresves, personnellement est venut et comparut Margot la Ravaudelle, vefve et dame d'elle, laquelle ait recognut et confessé de son plain grez, pure et franche volontey et sans contraincte ne coaction aucune, qu'elle ait vendu, cédé et transporté, pour elle, ses hoirdz et ayans cause, perpétuellement en héritaige à Noble escuier Françoy de Custine, seigneur de Domey, pour luy, ses hoirdz et ayans cause, les héritaiges que s'ensuyvent : et premièrement, la moictié d'ung champ de terre appelé le champ sur l'horme, contenant septz jours et trois verges de terre qui ne doibt que franche disme, touchant à la crowée du gaingnaige de la court da Londrel, royant la coste à l'horme d'une part et ly......... des champs sur les Roches, d'aultre part, ledit champ partant contre Jehanne d'Alondrel pour l'aultre moictié, à cause de Catherine Morant, sa femme. Et luy ait encor vendu, cédé, et transporté ung franc de rente perpétuelle et adnuelle à prendre et lever chacun an à tousjoursmaix sur une maison et grange joindant, avec les maix et jardins et channeviers derier, séant à Alondrel, où la dicte Margot demeure à présent, entre Adruet, fil de Jehennes d'Alondrel, d'une part et une masure appartenant à Henry Ravaudel, son fil, d'aultre part. Et ait

esté faict ce présent vendaige pour le pris et la somme de trente six francs monnoye coursable on pays de Baroys, laquelle somme ladicte Margot ait confessé avoir heu et receue dudict seigneur en bon or et argent bien comptéz, icelle somme avoir mis et proposé en son grand prouffit, urgente et évidente utilitey, tout avant la confection de ce présent publicque instrument, et s'en avoir tenue pour bien et totalement payée et satisfaicte. Et pourtant que lesdicts héritaiges ainsi vendus meuvent de la bourgeoisie dudict lieu, ladicte Margot s'en est devestue, dessaisye et desheritée, pour en revestir, saizir et enhériter le susdict seigneur, ses hoyrds et ayans cause, par la tradition d'une petite buchecte, en la manière accoustumée et ainsi comme on a de coustume faict en ville de loy et de franchise, en la main dudit maire, ce que ledict maire ait fait, saulf le droit du seigneur et l'aultruy. Promettant........

Je Gerard Colin, curé de......., diocèse de Tresves, notaire publicque........, ay je fait ce présent publicque instrument escript de ma propre main, et l'ai signé et soubscript de mes signe et nom accoustuméz, en foyd et tesmongnaige des choses dessusdictes, sur ce prié et requis.

Ge : Colin......

(Au-dessus de la signature on remarque une rose dessinée à la main.)

Le château de Domey était habité, à la fin du XVII[e] siècle, par François-Christophe de Custine, seigneur de Domey, Villy et autres lieux. Il avait une sœur unique, N.... de Custine, mariée à François-Charles baron du Saint-Empire, chevalier, seigneur de Serainchamp. (Le Bourguignon, notaire à Longuyon, 1711, 22 juin.)

Lui-même avait épousé Charlotte de Suisse, dont il eut six enfants :

1° Barbe-Louise, née à Domey le 4 septembre 1662.

2° Charles ou Jean-Charles, né au même lieu le 15 avril 1664.

3° Ernest-Léopold, né au même lieu le 29 mars 1667.

(*Etat civil de Longuyon.*)

4° Marguerite, née à........ le ....

5° N............, née à........ le........

6° et Françoise, née à....... le.. .....

Barbe-Louise de Custine épousa, le 24 novembre 1705, Christophe de Wopersnow. Voici son acte de mariage :

Messire honnoré seigneur Christophe de Woppersnow, chevallier, seigneur de Velonne et Torny, fils d'honnoré seigneur messire Jean de Waupersnow et de dame Marguerite de Manteville, assisté de messire Jean-Michel de Wopersnow, chevalier, seigneur de La Vual, son frère aisnel, et de messire Philippe de Manteville, chevallier, seigneur dudit lieu, d'une part, et honnorée damoiselle Barbe-Louisse de Custinne, fille de messire François de Custinne, vivant chevallier, seigneur de Villy, Domey et autres lieux, et de dame Claude-Charlotte baronne de Suisse, vivants ses père et mère, assistée de messire Charles de Custine, chevallier, seigneur de Villy, de messire Ernest-Léopold de Custinne, chevallier, seigneur de Domey, chevallier de l'ordre militaire de Saint-Louis, capitaine pour le service du Roy, de messire Nicolas de la Grange aux Ormes, chevallier, seigneur de Moronceau et de messire Charles de Boudonville, chevallier, seigneur de Delut,

ses frères et beau-frère d'autre part, après avoir obtenu dispense des trois bans, ont espousés en face de notre mère la Sainte Eglise, dans la chapelle de Domey, paroisse de Longuion, le vingt quatriesme novembre mil sept cent et cinq. En foy de quoy les parties et tesmoins ont signéz avec nous audit Domey les jour et an susdits.

Ch. de Wopersnow. Barbe Louise de Custine. de Woppersnow de Laval. Philippe de Manteville. Custine de Villy. Custine de Domey. De la Grange aux Ormes. De Boudonville. Boulet, doyen.

(*Longuyon, état civil, 1705, n° 53.*)

Nicolas de la Grange-aux-Ormes était marié à N ... de Custine et Charles de Boudonville, à Françoise de Custine : le mariage de ceux-ci fut célébré le 17 février 1692. Quant à Marguerite de Custine, elle devint la femme de Jean Chayac de la Coste, chevalier, seigneur de Bellefontaine (Le Bourguignon, 1706, 7 avril).

Ernest-Léopold de Custine dut mourir avant son frère Jean-Charles, qui paraît être resté seul, et qui s'intitulait en 1717, dans un acte de Le Bourguignon, notaire, « messire Jean-Charles de Custine, chevalier, seigneur de Villy, Domey, Allondrel et Malmaison, demeurant en son chasteau dudit Domey. »

Jean-Charles de Custine possédait à Lamalmaison une ferme grevée d'une dette de 500 écus (1500 livres), et que le prêteur, un fermier de Villers-sur-Semoye, détenait en antichrèse. Pour rembourser celui-ci, il constitua, le 20 février 1713, sur la terre et seigneurie de Domey, une rente de 25 écus à 60 sols l'un, monnaie de France, au profit des Religieux d'Orval. Cette rente

représentait exactement, au taux de 5 0/0, un capital de 1500 livres, qui lui fut versé par Pierre Roquilly, leur facteur à Villancy. (Le Bourguignon, à sa date.) Il tombait de la sorte entre les mains d'âpres créanciers qui consommèrent rapidement sa ruine.

Quelques années plus tard, Jean-Charles de Custine, qui devait à son chapelain 533 livres, lui en emprunta 467 autres et passa avec lui l'acte suivant :

Furent présents messire Jean-Charles comte de Custine, chevalier, seigneur de Domey, Villy, Allondrel et Malmaison, résidant en son chasteau dudit Domey, d'une part, et messire Jean Gobert, prestre, son chappellain, résidant au mesme lieu, d'autre part, lesquelles parties nous ont dict avoir faict compte par ensemble des argents prestés et vins délivrés par ledit sieur Gobert audit sieur comte de Custine, dès lors qu'il est entré audit Domey et du depuis jusqu'au jour d'hyer, et mesme des honoraires qui lui sont dheus pour deux années entières, se tout le montant à 533 livres, et pour laquelle somme de 533 livres payer par ledit seigneur comte audit Gobert et demeurer quitte envers luy, il luy auroit vendu, comme par ces présentes il vend, cède.. ... audit sieur Jean Gobert, acquéreur, présent et acceptant, touttes les empouilles qui sont percreues et qui pendent en racines sur le ban, finage et confinage dudit Domey, consistantes en trente-cinq jours de chétives empouilles en froment, seigle et méteil, et en quarante-cinq jours d'empouilles en avoine et grains marsage de touttes espèces, avec le droit de les loger et engranger dans les granges dudit Domey, pour y estre battues sans payer aucuns louages d'icy aux festes de Pasques prochain. Cette vente ainsi faicte pour

et moyennant le prix et somme de 1000 livres argent aux coings et cours de France, et sur laquelle somme ledit seigneur comte de Custine a précompté laditte somme de 533 livres mesme monnoye portée audit arresté de compte, et le surplus, montant à 467 livres restant, ont esté payées, comptées et délivrées audit seigneur comte, et dont il quitte ledit sieur Gobert...... (Le Bourguignon, 1726, 25 juin.)

L'année d'après, jour pour jour, Jean-Charles de Custine, à qui son chapelain avait ouvert un nouveau compte, et qui devait en outre à sa servante des sommes relativement considérables, se libéra envers eux de la manière suivante :

Furent présents messire Jean Charles comte de Custine....., résidant en son chasteau de Domey, messire Jean Gobert, prestre et chappellain dudit seigneur et de présent aussy chappellain au seigneur comte des Armoises, chevalier, seigneur de Bouvigny, Aunoux et austres lieux, titulaire de la chapelle dudit Bouvigny, et demoiselle Jeanne Prevost, fille majeure, gouvernante des maisons et bassecourts dudit seigneur comte de Custine, résidant à Domey....... Ils ont dit avoir fait compte par ensemble. Il s'est trouvé que messire Jean Gobert a rendu ses services en qualité de chapelain pendant deux ans et demi, à raison de cent livres d'argent au coin et cours de France par chacune année ;....... qu'il a vendu et délivré audit seigneur six pièces de vin, à raison de trente-six livres chacune, aussi argent de France, et qu'il a presté au mesme seigneur, en trois différentes fois, la somme de cent dix sept livres, soit en tout cinq cent trente trois livres...... Et que damoiselle Jeanne Prevost a rendu ses services

depuis trois ans, à raison de cent livres argent ayaut cours en France par année.......; il lui est dû une pension viagère de trente livres par année, aussi argent courant de France, depuis la Pentecoste 1722 jusqu'à pareil jour de l'année courante, et enfin une somme de cinquante livres mesme monnoie, pour la rente de mille livres par elle constituée sur les terre et seigneurie dudit seigneur comte de Custine, lesquelles sommes faisant ensemble celle de cinq cents livres........ Et désirant ledit sieur Gobert et ladite damoiselle Prevost tirer leur payement dudit seigneur comte de Custine, qui s'est trouvé hors d'état de le pouvoir faire quant à présent, à ces causes il leur abandonne toutes les empouilles qu'il a sur les terres, prés et dépendances de Domey, tant en froment, seigle, méteil, que grains marsage de toute espèce et empouilles de prairies qui sont sur le ban dudit Domey et partout ailleurs où il en puisse avoir, sauf à eux à se partager lesdites empouilles comme bon leur semblera......... (Le Bourguignon, 1727, 25 juin.)

Succombant enfin sous le poids de ses dettes, Custine vendit Domey aux Religieux de Châtillon. Je n'ai pu me procurer l'acte de vente, qui doit figurer au cartulaire de cette abbaye conservé aux archives de la Meuse, mais voici le résumé d'un bail par eux passé en 1736 :

Les Religieux de Châtillon, représentés par leur abbé, dom Louis de Monville, cèdent à bail à Martin François et à Marie-Catherine Génin, sa femme, la terre et seigneurie de Domée, consistant en un gros bâtiment de maison, écuries, granges, jardins, meix, aisances et dépendances, en amendes, rentes en deniers, volailles, terres et prés, le moulin banal d'Allondrelle,

l'abbé se réservant à Domée un logement convenable et libre pour lui et sa suite, à charge par les preneurs de nourrir ses domestiques et chevaux toutes et quantes fois il jugera à propos de s'y transporter. Le montant du fermage était de 1700 livres, payables en deux termes égaux, le premier terme venant à échéance le jour de Noël 1737. (Lesieur, 1736, 2 octobre).

La terre de Domey fut vendue comme bien national. Jean-Pierre Arquin, cultivateur et Claude Curé, marchand, demeurant à Lamalmaison, s'en rendirent adjudicataires, le premier pour les trois quarts, le second pour un quart indivis. Ils se la partagèrent le 1er germinal, an 3.

La maison de ferme et celle du jardinier, les bergeries, les écuries et le colombier, tombés dans le lot de Claude Curé, furent démolis par lui en 1818 ; les matériaux en provenant servirent à construire la maison de ferme de Lamalmaison appartenant aujourd'hui aux héritiers Bidoyen.

Quant à la tour, elle subsista intacte jusque vers 1824, époque à laquelle Arquin la fit démolir, croyant y trouver un trésor. Elle servait d'asile à plusieurs pauvres ménages d'Allondrelle, notamment à celui de Jacques Doisy. Sur la façade monumentale on lisait l'inscription suivante :

HONORÉ SEIGNEUR DE CONS ET DE VILLY,
EN L'AN 1573, AI FAIT ABATTRE ET
REEDIFIER CETTE TOUR QUI
TOMBAIT EN RUINES.

(*Renseignement fourni par M. Bidoyen, alors maire d'Allondrelle*).

LEPEZEL.

RECTIFICATION GÉNÉALOGIQUE. PAVANT, PASSAVANT, NETTANCOURT DE PASSAVANT.

M. P. Pellot a publié récemment (1) l'acte de baptême, 6 juin 1617, de Bonne de Tiges, qui eut pour parrain « Mons[r] de Passavant » et pour marraine « dame Bonne de Rarécourt, femme dudit sieur de Passavant. » Notre confrère a cru devoir rectifier *Passavant* en *Pavant*, nom d'une famille bien connue à cette époque, tandis que celle de Passavant n'existait plus depuis longtemps. Mais, ce nom désigne une terre que possédait alors une branche de la maison de Nettancourt ; c'est à cette dernière qu'appartenait le mari de Bonne de Rarécourt. Notre confrère M. l'abbé Gillant nous a rappelé ce fait, en nous renvoyant au *Simple crayon* de Husson-l'Escossois, et cette rectification nous a été confirmée par l'examen de la généalogie de la maison de Nettancourt qui figure dans le *Dictionnaire* de Moréri.

On y lit en effet, au degré VIII, que « Jean de Nettancourt, IV du nom, baron de Vaubecourt, seigneur de Passavant, etc., épousa le 25 novembre 1573, Ursule de Haussonville... », dont il eut pour second fils : « Henri, *dont sont issus les seigneurs de* Passavant *et de* Neuville. » Et voici le premier degré de cette branche :

« IX. Henri de Nettancourt, seigneur de Passavant, Autrecourt et Courcelles, second fils de Jean IV et d'Ursule de Haussonville, épousa l'an 1600, BONNE DE

(1) *Journal de la Soc. d'arch. lorr.*, 1891, p. 14.

RARECOURT, fille de Philippe, seigneur de Rarecourt, et de Guillemette de Heusti (sic)... (1). »

Husson-l'Escossois, au feuillet *Nettancourt Passavant*, indique ainsi ce personnage, en lui donnant les mêmes parents :

« Henry de Nettancourt, sieur de Passavant, qui espousa Bonne de Rarecourt, fille de Philippe de Rarecourt, et de Guillemette de Heulst. »

Le nom de Passavant n'est donc pas à corriger ; mais il s'applique, pour cette époque, à une branche de la maison de Nettancourt (2).

L. GERMAIN.

LA TOMBE DE DOM DIDIER DE LA COUR.

Ayant eu occasion, récemment (n° de janvier, p. 24), de rappeler la destruction de l'église Saint-Vanne, à Verdun, en 1832, j'ai reproduit un renseignement d'après lequel la tombe de dom Didier de Lacour, ou de la Cour, réformateur des Bénédictins en Lorraine, aurait été perdue, ainsi que les restes qu'elle renfermait. Notre confrère M. le baron de Braux veut bien me dire que cela n'est heureusement pas exact. Lors de la démolition dont il s'agit, dit M. de Braux, « M. de la Cour, de Monthairon, fut prévenu et mis en possession du corps de son illustre et saint parent, ainsi que de la dalle en marbre noir où se trouvent gravées au trait

(1) Dict. de Moréri, édit. 1759, t. VII, p. 982.

(2) M. Pellot nous informe de deux rectifications à faire dans l'acte de mariage du comte de Mortaigne. Page 17, ligne 1, au lieu de *Rery* et de *Taillicourt*, il faut lire *Sery* et *Raillicourt*.

la figure et, je crois, l'épitaphe du Réformateur. — Ces reliques existent dans la chapelle du château de Monthairon-le-Petit... La dalle funéraire mériterait une reproduction... »

Ces faits sont, du reste, confirmés par M. l'abbé N. Robinet (*Pouillé de Verdun*, I, 212, note) d'après la seconde édition de l'*Histoire de Verdun* par Roussel (II, 176, note des continuateurs.) Notons toutefois que ces ouvrages indiquent l'année 1811 comme celle de l'enlèvement de la tombe. La démolition de l'église n'eut lieu que beaucoup plus tard.

Dom Didier de la Cour mourut en 1623.

L. G.

DEUX AUTHENTIQUES DE RELIQUES AU MUSÉE DE LUNÉVILLE.

M Mather, conservateur du Musée de Lunéville, a bien voulu nous soumettre des reliques, accompagnées de deux authentiques en parchemin, qui ont été données à l'établissement confié à ses soins ; ces documents nous ont paru mériter d'être reproduits.

Les reliques, consistant en parcelles de minces ossements blanchâtres, d'apparence homogène, sont enveloppées dans un morceau de papier blanc, offrant cette inscription, dont l'écriture semble de la première partie du siècle : « *S*[ti] *Remigii archiepiscopus* (sic) *Remengi* »

Sur une note y jointe, on lit : « Provenant de M. Mathieu, voyageur en marchandises à Pont Saint Vincent — trouvé sous une pierre d'autel de la cathédrale de Toul dans une petite boite de plomb. »

La plus ancienne des deux authentiques (1516) porte

ce qui suit, sur quatre lignes, non compris la signature. Nous remplaçons les abréviations par des caractères italiques :

« Anno d*omi*ni mill*esimo* quinge*n*tesimo sextodeci*mo* die xxvii mensis Augusti Ego Xp*isto*forus (1) Ep*iscop*us Xp*isto*politan*us* (2) vicarius i*n* po*n*tifi*calibus* Re*verendi* p*atris* d*omi*ni Hugonis Ep*iscop*i Tullen*sis* (3) Consecravi altare hoc in honore*m* s*an*cti Remigii Ep*iscopi* cu*m* pre*sen*tibus reliquiis introclusis.

Signé : Xp*isto*forus. »

(Original en parchemin. H. 0^m,03 ; L. 0^m,115.)

Si l'autel dont il s'agit existait dans la cathédrale de Toul, il fut détruit bien avant la Révolution ou ne conserva pas jusqu'au XVIIIe siècle son vocable ; en effet, non seulement, l'abbé Guillaume ne parle pas de cet autel (4), mais notre confrère M. l'abbé Mod. Demange, très versé dans l'histoire du diocèse, a eu l'obligeance de nous dire qu'il n'en a nullement connaissance et ne le voit pas figurer dans l'inventaire de Lemoine.

Voici le texte de la seconde des authentiques (1737) :

(1) *Christoforus ;* les deux initiales sont empruntées, suivant l'usage pour le mot *Christ* et ses dérivés, à l'alphabet grec.

(2) *Christopolis* ou, comme on disait autrefois, *Christopole* était le siège d'un évêché *in partibus infidelium*, dont l'évêque suffragant de Toul portait ordinairement le titre. — Christophe du Bouley, évêque de Christopolis, était vicaire général de Toul en 1509. (P.-Ch. Robert, *Sigillographie de Toul*, p. 47.)

(3) Hugues des Hazards, évêque de Toul. 1506-1517.

(4) Abbé Guillaume, *La Cathédrale de Toul*, dans les *Mémoires de la Soc. d'Arch. lorr.* de 1863.

« Anno Domini millesimo septingentesimo trigesimo septimo die secundâ Julij : Ego Scipio Hieronymus Begon (1) Episcopus Comes Tullensis S*acri* R*omani* I*mperii* Princeps consecravi Ecclesiam et altare hoc in honorem S[ti] Remigij Confessoris Pontificis et in Eo Reliquias sanctorum martyrum Redempti et Eutropiœ jnclusi ; et singulis Christi fidelibus hodie vnum annum et in die anniversario consecrationis hujusmodi ipsam visitantibus quadraginta dies de verâ jndulgenciâ in formâ Ecclesiæ consuetâ concessi.

Signé : ✝ Scipio Hieronymus Episc. Tullens. »

Locus sigilli.

(Original en parchemin. H. 0^m,095 ; L. 0^m,17.)

Le sceau, en cire rouge, est très intéressant, à titre d'inédit : il est tout à fait analogue à celui qu'a publié P.-Ch. Robert, mais ne porte aucune inscription.

Cette authentique ne peut avoir la même origine que la précédente ; il y est question d'une église, consacrée en même temps que l'autel, mais cette église n'est pas désignée et ne saurait être la cathédrale de Toul. En outre, si la consécration est faite en l'honneur de saint Remy, ce sont, non ses reliques, mais celles des saints martyrs Redemptus et Eutrope qui prennent place dans l'autel.

« Un assez grand nombre de paroisses de notre diocèse (trente-six), nous écrit M. l'abbé Demange, reconnaissent saint Remy pour titulaire. » Il sera donc probablement assez difficile de savoir à laquelle se rapporte l'authentique en question : peut-être cependant y arrivera-t-on,

(1) Scipion-Jérôme Bégon, évêque de Toul, 1721-1753.

notamment si MM. les curés de ces paroisses veulent bien faire des recherches sur l'époque et les circonstances de leurs consécrations.

Quoi qu'il en soit, la publication de ces authentiques, pourra, nous l'espérons, servir à l'histoire du diocèse et nous devons remercier M. Mather de nous avoir autorisé à les faire connaître.

Léon GERMAIN.

MONNAIES ROYALES FRANÇAISES DONNÉES AU MUSÉE LORRAIN.

Le numéro de novembre 1890, du *Journal de la Société d'Archéologie*, a donné la liste d'un certain nombre de monnaies royales, généreusement offertes au Musée lorrain par notre confrère M. Emile Thiéry. Nous croyons devoir insister davantage sur l'importance de ce don, qui est venu augmenter la série royale que possédait déjà notre Musée.

Toutes les pièces sont en bon état de conservation ; beaucoup sont en or, et quelques-unes atteignent un certain degré de rareté. Nous citerons entre autres : La *masse* ou *chaise d'or* de Philippe III la *masse d'or* ou *Royal dur* de Philippe IV.

On sait, en effet, que la monnaie d'or, très répandue sous la première race, disparut complètement du monnayage royal à partir de Louis-le-Débonnaire, et ne reparut plus que sous le règne de saint Louis avec les *Agnels*. Les espèces d'or de ce roi sont rares, ainsi que celles de ses deux successeurs Philippe III et Philippe IV.

On ne saurait donc trop remercier M. Emile Thiéry qui ne laisse échapper aucune occasion de manifester

sa sollicitude pour le Musée, dont il est l'un des premiers fondateurs. Si l'on remonte, en effet, aux origines de notre Société, on voit que quatre nancéiens en eurent la première pensée : ce furent MM. Jules Beaupré, Miller, l'abbé Baltazard et Emile Thiéry, le seul survivant aujourd'hui des promoteurs de l'idée féconde qui depuis a fait son chemin.

L. QUINTARD.

DONS FAITS AU MUSÉE LORRAIN.

—

Par la famille Cléret, de Nancy. — Une grille en fer forgé, du XVIII[e] siècle, provenant de la maison qui porte actuellement le n° 8 de la rue des Dominicains : cette grille formait clôture à deux battants, à l'extrémité du passage de la porte cochère, sur la cour. Ses dimensions sont de 2m90 de largeur, sur 1m75 de hauteur. Au milieu de chaque panneau se trouvent, dans un cercle, les lettres A. M. entrelacées. La partie centrale est le plus délicatement ouvragée. L'ensemble constitue un beau spécimen de la serrurerie lorraine. Notre regretté confrère L. Lallement, qui estimait fort cette grille, l'attribuait, nous ne savons sur quels indices, à Jeanmaire, l'émule de Lamour.

Par M. Laurent, sculpteur à Nancy. — Statuettes en pierre et moulages en plâtre dont désignation suit : 1° Statuettes : Vierge assise, tenant l'enfant Jésus debout, groupe provenant d'une chapelle de Vézelise (XIV[e] siècle). — Saint Jean-Baptiste et un évêque, provenant de Gugney-aux-Aulx, Vosges (fin du XV[e]

siècle). — Vierge tenant l'enfant Jésus (xvie siècle) ; — même sujet, provenant de Cheniménil. Vosges (xvie siècle) ; saint Fiacre, provenant de Blâmont (xve siècle) ; — 2° Moulages : Notre-Dame-de-Pitié, Pont-Saint-Vincent (xve siècle). — Anges adorateurs agenouillés, Pont Saint-Vincent (xvie siècle) ; — Fragment de retable, avec les apôtres saint Philippe et saint Mathieu, Gugney-aux-Aulx (xve siècle).

Nous adressons nos plus vifs remerciements aux donateurs pour les libéralités importantes qui viennent de nous être faites. Nous espérons aussi que leur exemple trouvera de nombreux imitateurs, afin que, grâce au concours de tous, le Musée lorrain soit de plus en plus ce qu'il doit être, le lieu de réunion de tous les souvenirs du passé, à quelque époque qu'ils appartiennent, pourvu qu'ils proviennent d'un coin de notre terre lorraine.

ACQUISITIONS.

Cruche en bronze, trouvée dans la Moselle, à Pont-à-Mousson.

Dessus de lit en toile blanche, orné de quatre figures représentant les saisons (costumes Louis XIV), au milieu desquelles se trouvent des armoiries, avec un monogramme à chaque angle, le tout brodé en bleu. Un dessin courant, brodé en blanc, vient compléter cet ensemble, s'harmonisant avec le sujet principal.

Pour la commission de rédaction, le Président : Ch. GUYOT.

Nancy, imp. Crépin-Leblond, passage du Casino.

JOURNAL

DE LA SOCIÉTÉ

D'ARCHÉOLOGIE LORRAINE

ET DU

MUSÉE HISTORIQUE LORRAIN.

40e ANNÉE. — 3e NUMÉRO. — MARS 1891.

La Société d'Archéologie se réunira **Vendredi 10 Avril 1891, à deux heures un quart.** — Ordre du jour: Proposition relative aux versements de *Membres perpétuels.* — Lectures : M. l'abbé Munier, *Le Saulcy et ses seigneurs.* — M. L. Germain, *Inscriptions de portes à Nancy.* — M. Chassignet, *Les foires lorraines.* — Cte Fourier de Bacourt : *Une correspondance de l'Université de Nancy.*

Procès-verbal de la séance du 13 Février 1891.

PRÉSIDENCE DE M. CH. GUYOT, PRÉSIDENT

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Communications du Président.

Le Président donne lecture d'une correspondance échangée avec M. E. Badel, au sujet d'une planche (1) insérée dans les *Mémoires de la Société*, volume de 1889, et contenant le portrait de Simon Moycet, fondateur de l'église de Saint-Nicolas-de-Port, ainsi que les armes de ce personnage.

Il résulte de la lettre de M. Badel que les armes ont été composées par lui, d'après une mention sommaire de D. Calmet qui se borne à indiquer des *armes parlantes* ; que le portrait a été dessiné sur une estampe sans titre de la Bibliothèque publique de Nancy, qui serait la reproduction d'une figure existant deux fois dans les vitraux de Saint-Nicolas et finalement sculptée dans une frise de l'église.

Il n'y a donc pas certitude complète au sujet de l'identité du personnage, et il peut être utile de renseigner à ce sujet les amateurs d'iconographie lorraine.

La Société prend acte de la démission de membre titulaire donnée par M. Badel dans sa lettre du 9 février ; elle décide qu'une mention sera insérée dans le volume des *Mémoires* de 1891, dans le but d'expliquer comment a été composée la planche contenant le portrait et les armes de Simon Moycet, dans le travail intitulé : *Simon Moycet et l'église de Saint-Nicolas.*

M. Henri Lefebvre remercie de sa nomination comme membre de la commission des comptes.

(1) Par suite d'un accident survenu au moment du tirage, tous les volumes ne contiennent pas la planche en question ; elle n'a pas été non plus portée à la table des planches.

M. l'abbé Buisson émet le vœu que les poésies et lettres inédites de Gilbert soient publiées par la Société. — Celle-ci charge son bureau d'étudier la question.

Mgr Barbier de Montault signale un plagiat épigraphique qui aurait été commis dans l'église Saint-Evre, à Nancy, où l'on aurait reproduit une inscription composée par lui pour la cathédrale de Montpellier. — La Société estime qu'il n'y a pas lieu pour elle d'intervenir dans ce débat.

Le Président de l'Académie Royale des Sciences, Lettres et Arts de Modène demande la reprise de l'échange des publications.

Le Président de *The Oneida historical Society*, à Utica (New-York) demande également cet échange. La Société charge son bureau d'examiner s'il y a lieu de faire droit à ces demandes.

Le Président a reçu avis du décès de M. du Boucher, président d'honneur de la Société de Borda, à Dax. Il fait part du décès de M. Edmond Elie, membre titulaire.

Admissions et présentations.

Sont admis comme membres titulaires : M. le comte Georges de Mitry, capitaine-commandant au 8e d'artillerie, 4, rue du Haut-Bourgeois, à Nancy ; M. le baron Emmanuel de Metz, lieutenant au 1er cuirassiers, à La Vigne, par Cirey-sur-Vezouze ; M. A. Pelerin, bibliothécaire, rue Saint-Jean, 51, à Nancy ; M. Jules Florange, Wœrthstrasse, 14, à Munich.

Sont présentés comme membres titulaires : M. l'abbé Legrand, curé de Beaumont-et-Louvemont, par Charny

(Meuse), par MM. Léon Germain, l'abbé Gillant et Schaudel ; M. E. Goutière-Vernolle, 3, rue Sainte-Catherine, à Nancy, par MM. Lucien Wiener, René Wiener et Charles Guyot ; M. le baron de Saint-Vincent, juge à Saint-Mihiel, par MM. F. Simonin, Léon Germain et Ch. Guyot ; M. Robert, juge à Nancy, 97, place Saint-Georges, par MM. Briard, Paul Saint-Joire et Ch. Guyot ; M. l'abbé Bouillet, vicaire à la Trinité, à Paris, par MM. Paul Hannion, L. Wiener et Léon Germain.

Ouvrages offerts à la Société.

Les Goncourt, par Alidor Delzant, Paris, Charpentier, 1889, in-8° de 378 p., pl.

Les châteaux du roi de Bavière, par R. de Souhesmes, Laval, Jamin, 1891, in-8° de 19 p.

Positions des thèses soutenues par les élèves de la promotion de 1891 pour obtenir le diplôme d'archiviste-paléographe, Chartres, Garnier, 1891, in-8° de 50 p.

La guerre des Paysans sous le duc Anthoine de Lorraine, par le Dr Atorf, traduction de C. Massing, Forbach, Hupfer, 1890, in-4° de 32 p.

La cloche de Bermont, par M. Léon Germain, Nancy, Sidot, 1890, in-8° de 15 p.

Les Marlorat, par le même, Bar-le-Duc, Contant-Laguerre, 1891.

Mont-Saint-Martin et Quincy, par M. Paul Lallemand, Nancy, Crépin-Leblond, 1890, in-8° de 28 p. (Extrait des *Mémoires* de la Société).

Les anciens seigneurs de Breux, par M. L. Schaudel, Montmédy, Pierrot, 1890, in-8° de 49 p.

Saint-Hilairemont, par M. G. Goury, Nancy, Vagner, 1891, in-8° de 63 p.

Société de Géographie de l'Est, 4e trimestre 1890.

Bulletin administratif de la ville de Nancy, 1890, n° 3.

Délibérations du conseil municipal de Nancy.

L'immeuble et la construction dans l'Est, 11 janvier au 1er février 1891.

La *Lorraine-Artiste*, 11 janvier au 8 février 1891.

Répertoire des travaux de la Société de statistique de Marseille.

Bulletin de la Société des Antiquaires de Picardie, 1890, 3.

Revue Savoisienne, novembre et décembre 1890.

Société archéologique de Bordeaux, tome XIII, 4e fascicule ; tome XIV, 1er fascicule.

Bulletin archéologique et historique de la Société archéologique de Tarn-et-Garonne, 4e trimestre 1890.

Compte-rendu des travaux du VIe Congrès tenu à Liège en 1890.

Comptes de l'exercice 1890.

M. le Trésorier donne lecture de l'exposé financier de la Société pour l'exercice 1889-1890.

Cet exposé sera transmis à la commission des comptes, qui doit déposer son rapport à la séance prochaine.

Lectures.

M. Paul Hannion donne lecture du travail de M. l'abbé Bouillet, intitulé : *Monographie de l'église de Revigny*. La Société vote l'impression de ce travail dans ses *Mémoires* et nomme pour former la commis-

sion de révision MM. Hannion, L. Germain et F. des Robert.

M. de Souhesmes donne lecture de son travail intitulé : *Le rocher sculpté de Klang*, article destiné au *Journal*.

M. Paul Hannion commence la lecture de son travail intitulé : *Le berceau de Nancy*.

MÉMOIRES.

LE ROCHER SCULPTÉ DE KLANG.

On lit dans le *Bulletin de la Société nationale des Antiquaires de France* (1), (séance du 27 février 1889) :

« M. Prost, membre résidant, présente de la part de » M. le comte de Puymaigre, associé correspondant à » Inglange près Thionville, la photographie d'un bas- » relief représentant un personnage nu, debout (une » femme, à ce qu'il semble), à côté duquel on dis- » cerne, à la hauteur des cuisses, une tête très fruste. » Le personnage debout a le bras gauche pendant à » côté du corps. Son avant-bras droit est relevé comme » pour tenir quelque chose à la hauteur de sa tête. La » sculpture, très grossière, est exécutée en bas-relief » peu saillant, bien que l'image photographique donne » plutôt l'idée d'un dessin en *grafito*. La grossièreté » de l'exécution peut dénoter aussi bien l'inexpérience » du sculpteur que l'antiquité de l'œuvre, et ne per- » met par conséquent aucune induction sur l'origine du

(1) 2e trimestre 1889, p. 101.



René Wiener, Nancy

LE ROCHER SCULPTÉ DE KLANG

d'après la Photographie de M. le Comte H. de Beauffort.

» monument. Le bas-relief est taillé sur un rocher en » place dans un site très sauvage, lieudit au *Trou* » *d'Enfer*, au milieu du bois de Klang, entre Kédange » et Kemplich, ancien département de la Moselle. » M. de Puymaigre, collecteur très attentif de légen- » des, n'en a recueilli aucune dans le pays pouvant se » rapporter à ce monument. »

Déjà, en 1884, M. Wetter, curé de Kemplich, avait avisé la Société d'Archéologie et d'Histoire de la Moselle de la découverte de ce bas-relief (1). Enfin, le 2 septembre 1890, M. Paul Combaz présentait à la Société d'Archéologie de Bruxelles l'analyse d'un travail de M. le comte Henri de Beauffort sur le rocher sculpté de Klang comparé à celui d'Altlinster (2).

Me trouvant dans le pays, j'ai tenu à visiter ce monument dont on n'a pas encore donné une description complète.

Une gorge boisée, profonde et très sauvage, sépare le village de Klang de la route de Kédange à Dalstein. La forêt est tellement impénétrable que, maintenant encore, on a peine à s'y conduire : c'est là que les habitants des villages voisins vinrent chercher un refuge, lors de l'invasion des armées allemandes, en 1870. Des rochers en partie éboulés, envahis par les végétations, se dressent au milieu des bois, le long du versant sud de cette gorge. Deux de ces blocs, atteignant une hauteur de dix mètres, présentent une dis-

(1) *Mémoires de la Société d'archéologie et d'histoire de la Moselle*, 1887, p. 118.

(2) *Annales de la Société d'archéologie de Bruxelles*, IV, livraisons 3 et 4, p. 480.

position assez curieuse. Ils sont absolument verticaux, taillés à vive arète, et ils forment entre eux un angle rentrant occupé par un rocher d'environ deux mètres de hauteur sur trois de large. Ce rocher, recouvert aujourd'hui par des glissements, présente sur sa face extérieure les bas-reliefs dont on trouvera ci-joint le croquis, d'après une photographie qu'a bien voulu me donner M. le comte de Beauffort.

A gauche, une sorte de niche où l'on a taillé grossièrement les contours d'une tête mesurant, jusqu'à la naissance des épaules, 21 centimètres de hauteur sur 12 de largeur. A côté, un dessin, gravé au trait, semble représenter une tête de 18 cent. de haut sur 13 de large. La boîte cranienne, fortement développée, et le menton allongé sont très caractéristiques, mais les visages ne portent aucun vestige de traits. Au-dessous de la seconde tête, un motif ressemblant à un écusson allongé, qui mesurerait 16 cent. sur 11, est divisé horizontalement comme par un coupé héraldique. Le dessin qui vient ensuite est assez énigmatique: je l'avais pris d'abord pour un flacon, mais, en grattant la mousse, j'ai pu constater qu'il ressemble à un B contourné et surmonté d'un cou (1).

Nous arrivons au sujet principal, qui se détache en relief sur le fond taillé du rocher. Il représente, à n'en pas douter, une femme debout, complètement nue, et mesurant 1m28 de hauteur. Le corps, reposant sur la jambe gauche, est modelé avec soin et le dessin des jambes témoigne d'une certaine recherche artistique.

(1) On remarquera que notre phototypie donne seulement le motif central, et n'a pu s'étendre à tous les accessoires décrits dans ce paragraphe.

La main gauche s'appuie sur la hanche avec un mouvement naturel, tandis que la droite élève, à hauteur de la tête, un objet qui pourrait être un vase. Le visage a été grossièrement mutilé, on l'a percé de trous simulant les yeux et la bouche, et une croix est venue prendre la place qu'aurait occupé le nez dans une figure vue de face. Trois petites croix marquent les épaules et le creux de l'estomac, et on paraît avoir voulu dessiner un cœur au milieu de la poitrine.

A droite de ce bas-relief, on a taillé en ronde bosse, à hauteur des jambes, une figure mal déterminée mesurant 26 cent. sur 18, et qui pourrait être un profil.

Enfin, plusieurs traits gravés en creux, et rappelant les signes d'appareil que l'on remarque dans certaines constructions du Moyen-Age, complètent cette décoration extraordinaire sur laquelle l'archéologie ne s'est pas encore prononcée.

Plusieurs figures sculptées comme celles-ci sur des roches en place ont été découvertes dans notre région; je crois devoir rappeler très sommairement les plus connues. C'est d'abord *la Grande Lisse*, figure de femme nue et assise, sculptée sur un rocher aux environs de Niederbronn. L'emplacement, le sujet et les dimensions de ce monument offrent une certaine ressemblance avec ceux du bas-relief qui nous occupe. D'après Beaulieu, (1) s'il n'appartient pas à la période triboco-médiomatricienne, il est certainement une œuvre des premiers temps de l'occupation romaine.

Le célèbre bas-relief taillé dans un rocher sur la cîme du Donon, les nombreuses figures sculptées,

(1) *Antiquités*, p. 173.

accompagnées d'attributs, trouvées sur cette montagne, enfin le bas-relief de Hésus découvert près de Dabo (1) ne présentent par eux-mêmes qu'une analogie très lointaine avec le monument de Klang.

Quant au *Hertheslei*, que l'on voit à quelques lieues d'ici, près d'Altlinster, il représente deux personnages sculptés en relief sur un rocher : une femme portant une espèce de carracale avec un voile, et un homme vêtu d'une sorte de recta à manches longues et sans ceinture. Suivant M. de la Basse-Moûturie, la sculpture d'Altlinster représenterait la déesse Hertha et son prêtre, et elle compterait plus de trois mille ans (!) d'existence (2). D'après M. J. Engling, dont l'opinion paraît infiniment plus vraisemblable, le *Hertheslei* serait un monument funéraire datant seulement des premières années de l'ère chrétienne (3).

Si les archéologues se plaignent de ne trouver, au bas-relief d'Altlinster, ni inscription, ni emblême, ni aucun signe permettant de déterminer son origine, que diront-ils de notre bas-relief où nous n'avons pas même le costume pour guider les recherches ?

(1) Sur ces divers monuments on peut consulter notamment : D. Calmet, *Notice de la Lorraine* (1756) I, p. 470 ; Schœpflin, *Alsatia illustrata*, I, p. 437, etc. ; Jollois, *Antiquités des Vosges*, p. 135 ; Voulot, *Les Vosges avant l'histoire*, p. 80, 81, 195, 207, pl. XXXIII et LXXVIII ; Ganier et Frœlich, *Les Châteaux historiques des Vosges*, p. 113, 144, 340.

(2) Chevalier l'Evêque de la Basse-Moûturie, *Itinéraire dans le Luxembourg germanique*, p. 290.

(3) J. Engling, *L'homme et la femme sur la roche à Altlinster* (*Publications de la Soc. pour la recherche et la conservation des monuments historiques dans le G. D. de Luxembourg*, 1846, II, p. 95.)

M. de Beauffort ne met pas en doute cependant son antiquité ; d'après lui, le rocher sculpté de Klang serait à peu près contemporain de celui d'Altlinster, et il représenterait peut-être une des dernières divinités payennes adorées dans le pays.

En réalité, les deux monuments n'offrent entre eux qu'une seule analogie, celle de la situation. Comme je le disais en commençant, il est manifeste que le bas-relief de Klang a été mutilé. Je croirais volontiers que la tête était originairement posée de profil, et que les trous marquant la place des yeux et de la bouche ont été taillés après coup. J'en dirai autant des quatre croix creusées aux quatre points du signe de la croix. L'espèce de cœur dessiné sur la poitrine, le trou pratiqué entre les seins et le trait qui accentue le nombril semblent aussi avoir été ajoutés. Enfin, il faut bien admettre que la pièce ressemblant à un écusson *coupé*, et probablement aussi les autres motifs accessoires sont d'une exécution postérieure à celle du sujet principal.

Reste à déterminer l'âge de notre monument et la figure qui y est représentée. On dit dans le pays que ces sculptures pourraient bien être l'œuvre de douaniers désœuvrés qui auraient patiemment taillé le rocher pendant les longues heures de garde. C'est une explication facile qu'on ne manque pas de donner, alors même qu'il n'y a jamais eu de poste de douane dans les environs. Quoi qu'il en soit, la prudence que la Société des Antiquaires de France a cru devoir observer sur cette question m'impose la même réserve. Les hypothèses que je pourrais présenter seraient tellement discutables, que je crois devoir me borner à

décrire ce monument encore peu connu, en appelant sur lui l'attention des archéologues.

SOUHESMES.

LES BRIOT, A PROPOS D'UN TRAVAIL RÉCENT

Il me semble utile de mentionner d'une manière particulière, dans notre *Journal*, une brochure récente de M. L. Jouve, pour ce qu'il y est dit des Briot et de la famille de Pierre Woeiriot (1). Relativement aux premiers, l'auteur ne paraît pas avoir connu la note que j'ai publiée ici même, dans le n° de janvier 1890 ; mais il mentionne quatre artistes du nom de Briot, qu'il est permis de croire parents de François et de Nicolas et

(1) Louis Jouve, *Biographie générale des Vosges. — Woeiriot. — Les Briot. — Fratrel* ; Paris, 1890, in-12, 80 p. — Cet article a été commencé dès la publication du travail en question, par conséquent bien avant la communication faite par l'auteur dans le *Journal* de janvier 1891 (p. 7-9 : *Note sur les Briot*) ; mais des occupations plus urgentes m'ont empêché de le terminer rapidement. — La première partie de la brochure est une critique d'un ouvrage de M. F. Bouvier. Je n'ai pas l'intention de m'y arrêter ; voici seulement quelques remarques : — P. 30 : le nom de l'un de nos confrères est écrit *Pierrefitte* ; il faut lire *Pierfitte*. — P. 31 : *Vari de Dommartin*, évêque de Verdun, est placé au mot *Vari*, qui est le nom de baptême, tandis que *Dommartin* est le nom de famille. — P. 29: la fondatrice des Bénédictines du Très-Saint Sacrement est indiquée sous le nom de « MELCTHILDE (CATHERINE) », comme si *Melcthilde* était le nom de famille ; elle s'appelait Catherine de BAR et elle est connue sous la dénomination religieuse de *Mère Mechtilde*. — Même page : un lapsus a fait écrire « sainte Elophe » et « Saint-Eucher » ; il faut rétablir *saint Elophe* et *saint Eucher* ou, plus ordinairement *Euchaire et Eucaire*. — P. 26 et 20, la célèbre dame

que je n'avais pas cités; ce sont *Isaac et Marie*, qui « se firent un nom dans la gravure en taille-douce » ; *Guillaume*, « peintre obscur dont aucune œuvre n'a échappé à l'oubli » ; enfin *Didier*, qui « était graveur des Monnaies à Sedan, travaillant aussi pour le duc de Lorraine. » M. Jouve donne sur eux tous des renseignements fort importants ; en outre, il a joint à ce chapitre un tableau généalogique qui rendra de vrais services et où ne figurent pas moins de vingt personnes (sans compter les alliances) qu'il croit pouvoir rattacher à la même famille.

L'obligeance de notre confrère M. Marchal, ancien magistrat, qui dépouille avec tant de patience et de fruit les archives du bailliage de Bourmont, me permet d'ajouter des détails à cet essai généalogique et de remonter plus haut qu'on ne l'avait pu jusqu'à ce jour (1).

DIDIER BRIOT, mort avant 1543, mari de Nicolle Diey (2), père et mère d'Urbain et d'Etienne Briot (tous personnages inconnus de mes devanciers).

de Saint-Baslemont ou Balmont est appelée Alberte d'*Hernecourt*, sans doute avec l'intention de la rattacher aux Vosges, mais elle était de la Maison d'*Ernecourt*, dans le département de la Meuse.

La présente étude ayant pris un développement inattendu, je ne parlerai dans ce numéro que des Briot, réservant pour un article suivant la partie relative à Pierre Woeiriot et à sa famille.

(1) Malheureusement, ces archives ne sont pas classées, ce qui, me dit M. Marchal, rend impossible l'indication des pièces et l'établissement de cotes précises.

(2) Se rattacherait-elle à la famille de Melchior *Diez*, anobli en 1641 : il était marchand à Pont-à-Mousson ; mais, sa

« 1543. Vaillot, de Damblain (1), au nom et comme curateur de Urbain et Estienne Bryot, frères, mineurs d'ans de feu Didier Bryot et de Nicolle Dyey, et Nicolas Dyey, comme oncle des dits mineurs, réclament au bailliage du Bassigny contre une sentence de noble Regnault de Nourroy (2), mayeur à Damblain, qui les dépossède d'une maison qu'ils avaient à Damblain en la rue sous l'Eglise, joindant aux hoirs de Guillaume Colin et la ruelle par dessous. — L'appel est accueilli et les Bryot maintenus en la possession de cette maison, par sentence du 12 avril 1543 après Pasques. »

Dans le même temps que Urbain et Etienne, vivaient François et Jean. M. Marchal m'a envoyé des notes sur chacun de ces quatre personnages.

François. Mon correspondant le signale à Damblain

seigneurie de Forcelles-Saint-Gorgon le rapproche des Vosges, et sa femme, Nicole Sallet, appartenait sans doute à la famille noble de ce nom qui était de Neufchâteau.

(1) Serait-ce « Pierre Vaillot, marchand à Damblain, bailliage de Bassigny, » qui fut anobli en 1554 (Dom Pelletier, p. 799) ? Je pense, avec l'auteur du *Nobiliaire*, qu'il était de la même famille que Jean Wailot, Waillot, Vuyllot ou Voillot, médecin du duc Antoine, — également honoré de lettres de noblesse en 1531 (*Ibidem*, p. 832), et que Jean Voillot ou Vuyllot, « natif de Damblain, maître canonnier de René d'Anjou », anobli dès 1441.

(2) Sans doute petit-fils de « Regnault de Nourroy..., conseiller et secrétaire de René d'Anjou » reconnu noble en 1443 ; les cinq fils de celui-ci furent déclarés nobles en 1501 ; j'ai retrouvé leurs armoiries, que Dom Pelletier n'a pas connues, dans l'une des églises de Neufchâteau ; je compte parler plus amplement de cette famille lorsque j'étudierai les épitaphes de la ville en question.

en 1560 et en 1582. C'est sans doute le célèbre potier d'étain.

Jean, inconnu jusqu'à ce jour.

« Nicolas Martin, de Germainvilliers, pour homicide commis sur Jehan Bryot, marchand, est condamné le 18 septembre 1563 à être pendu et estranglé tant que mort s'en suive, si pris peut être. »

Ce Jean serait-il l'ancêtre de Nicolas et d'Isaac Briot, frères, que l'on voit, en 1618, réclamer de l'argent de Jean Martin, de Damblain, peut-être descendant de Nicolas Martin ?

Etienne, fils mineur de Didier en 1543 (v. pl. haut). M. Marchal trouve « Estienne Bryot » à Damblain, en 1560.

Urbain, fils mineur de Didier en 1543 (v. pl. haut), marchand à Damblain, mort avant 1582, mari de *Jannette*, père de Didier et de Catherine, femme de François Racle.

« En 1582, Didier Briot, marchand à Damblain, en son nom et François Racle, au nom de Catherine Briot, sa femme, héritiers de feu Urbain Briot et comme ayant le droit par cession et démission de Jannette, leur mère, veuve dudit Urbain Briot, vivant marchand à Damblain. »

Catherine, nommée dans l'acte précédent et inconnue de M. Jouve, mourut avant 1601, ayant donné sept enfants à son mari.

« En 1601, François Racle, de Damblain (1), est veuf

(1) Appartenait-il à la famille des quatre Racle qui furent graveurs au XVII[e] siècle ? Cela est très probable. Je parle-

de Catherine Briot et père de Marguerite, Nicolas, Etienne, François, Claude, Anne et Catherine, ses mineurs. »

Didier, marchand à Damblain en 1582, fils d'Urbain (v. pl. haut). Ce peut être le graveur en médaille qui fit un prêt au duc de Lorraine, avant 1587, demeurait à Sedan en 1613 et mourut à Paris, âgé de 83 ans, en 1635 (1).

Voici des notes qui ne paraissent guère pouvoir être toutes rapportées au même personnage :

« En 1587, un Didier Briot est marchand à Damblain. »

« 1601. Didier Briot, à Damblain, fait enregistrer au baillage le pouvoir qu'il a reçu du duc de Bar de porter harquebuse :

» Henry, duc de Bar, *etc.* A tous baillis, procureur
» généraux, prévôts, gruyers et autres officiers qui
» ont charge des bois et rivières de Lorraine et Bar-
» rois, salut. Sçavoir faisons qu'à la faveur et prière
» du sieur de Montré.... gentilhomme de notre cham-
» bre, avons permis et permettons par cette, à notre
» cher et bien amé Didier Briot, demeurant à Damblain,
» de porter arquebuse à tuer toutes sortes de gibier,
» excepté les grandes bestes que n'entendons être
» comprises en cette notre permission, même qu'il lui
» est permis de mener et dresser chiens couchants,

rai, sans doute, de cette famille un peu plus tard. Deux de ces graveurs se nommaient Nicolas et Etienne, comme les fils ainés de François.

(1) L. Jouve, *l. c.*, p. 167. Cf. H. Lepage, ***Mémoires de la Soc. d'Arch.***, 1875, p. 138 et 140, note 2.

» sans abus toutefois. Sy vous prions par cette de faci-
» liter, laisser jouir et user plainement et paisiblement
» ledit Didier Briot, sans qu'il lui soit fait, mis ou
» donné aucun empeschement ou trouble. En témoin
» de quoi nous avons signé cette de nostre main et à
» icelle fait appliquer notre scel secret. Donné à Nancy
» le 18e jour de juin 1601. Signé : Henry ; et scellé
» du scel secret. Et plus leur est escript : Par Mon-
» seigneur, de Girmont. »

« 1610. Didier Briot, marchand à Maizières-sur-Meuse. »

« En 1631, un Didier Briot rentre de Paris à Damblain et s'y établit comme boucher.

M. Jouve considère Didier Briot comme le père de NICOLAS, le célèbre graveur en médaille (1), et d'ISAAC, graveur en taille douce ; peut-être pouvaient-ils être fils de Jean.

« En 1618, on voit Nicolas Briot et Isaac Briot réclamer la criée et vente aux enchères des immeubles de Martin de Damblain (2). »

Le personnage poursuivi, qui s'appelait Jean Martin, ne serait-il pas l'héritier de Nicolas Martin, condamné par contumace en 1563 pour homicide sur Jean Briot ? S'il en était ainsi, ce dernier pourrait être l'oncle et même le père des deux poursuivants.

M. Marchal me dit qu'il trouve, en 1634, Isaac Briot, graveur à Paris.

(1) Sur Nicolas Briot, cf H. Lepage, *Notes et documents sur les graveurs de monnaies* et médailles..., dans les *Mém. de la Soc. d'Arch. lorr.*, 1875, *Complément*, p. 137-141. M. Jouve ne cite pas ce *complément*.

(2) Cf. L. Jouve, *Journal de la Soc. d'Arch. lorr.*, 1891, p. 8-9.

D'après M. Jouve, Nicolas Briot serait le père de Jacques et d'Esther. Peut-être eut-il encore un autre fils, qui reçut son nom, NICOLAS. M. Marchal signale, « en 1681, Benigne Thomas, veuve de Nicolas Briot, à Damblain. »

Dans la première partie du XVIIe siècle, notre zélé correspondant nomme aussi :

« 1618. GÉRARD BRIOT, laboureur à Hareyville. »

« 1620. SYMPHORIEN BRIOT, à Dambellain. »

JACQUES, nommé ci-dessus, est également connu de M. Marchal. « En 1630, dit-il, je vois un Jacques Briot graveur en taille douce à Paris. »

Citons d'après le même : « En 1648, ANTOINE et CLAUDE BRIOT, à Outremécourt ». Et rappelons, d'après M. Tuetey, le baptême à Damblain, du 23 mars même année, d'une fille d'un FRANÇOIS BRIOT et de sa femme, Anne Mazelin (1).

M. Jouve a retrouvé deux Pierre Briot : l'un, apparemment fils d'Isaac, publia « de nombreuses traductions, fort estimées à cette époque, de divers ouvrages anglais d'histoire naturelle et de l'histoire des Turcs » ; il vivait dès 1613 et mourut en 1678. L'autre, probablement fils de Guillaume, naquit en 1636 (p. 70). Serait-ce à lui qu'il conviendrait de rapporter la note suivante de M. Marchal : « 1682. PIERRE BRIOT, demeure à Montreuil » ?

Enfin, parlant de la cloche de Neuville-en-Hez (Oise), sur laquelle on lit, paraît-il : « *Ignace Joseph Thouvenel*

(1) A. Tuetey, *Le graveur lorrain François Briot*, p. 47, note 2 ; v. mon article dans le *Journal* de 1890, p. 10, note.

les Périn et François Broit nous ont faites, demeurant à Outremécourt proche la Motte en Lourraine 1708 », j'avais proposé de rectifier *Broit* en *Briot* (*Journal*, 1890, p. 8, note 1). Mon hypothèse se trouve pleinement confirmée par cette mention du même confrère : « 1710, 1713, 1716, 1722, 1725, François Briot est fondeur de cloches à Outremécourt. »

Les renseignements de ce genre sont quelque peu arides ; mais, lorsqu'on parvient à les réunir en grand nombre, on peut obtenir des résultats utiles et provoquer des découvertes nouvelles.

L. GERMAIN.

DOCUMENT RELATIF AU LIEU NATAL DE JEANNE D'ARC.

Au moment où la France élève pieusement ses regards vers la libératrice du territoire, où de patriotes érudits dissipent de jour en jour l'obscurité qui l'environne, tout document relatif au lieu natal de Jeanne d'Arc, quelque insignifiant qu'il puisse paraître, mérite de voir le jour. C'est ce qui nous décide à publier ce document que nous croyons inédit, et dont nous devons la gracieuse communication à l'obligeance de Me Chevelle, notaire à Vaucouleurs.

M. Jules Quicherat, dans sa magistrale édition du *Procès de Jeanne d'Arc*, a publié, d'après un vidimus de 1483, aujourd'hui perdu, le texte des lettres royales du 31 juillet 1429, par lesquelles le roi Charles VII exempta d'impôts les habitants de Greux et de Domremy, en considération des services rendus par la Pucelle. Le privilège des concitoyens de Jeanne d'Arc dura jusqu'en 1789 et fut confirmé, paraît-il, par lettres

des rois Louis XI, Charles VIII, Louis XII, François Ier, Henri II et François II, lettres dont M. Quicherat ne semble pas avoir eu connaissance (1).

Le 6 septembre 1769, Elophe Bastien, maire, et François Grandjean, syndic de Domremy-la-Pucelle, au nom de leur communauté, se transportèrent à Greux où ils sommèrent François Humbert, syndic de Greux, de leur communiquer les lettres-patentes de 1489, accordées en commun aux habitants de Greux et de Domremy, et les lettres confirmatives postérieures à cette date ; à quoi ledit syndic et les principaux habitants du lieu répondirent unanimement que les lettres les concernaient particulièrement, qu'ils n'avaient aucune communication à en donner, que d'ailleurs ils n'en avaient point d'autres que les lettres confirmatives du roi Louis XIV qu'ils mirent sous les yeux du maire de Domremy. Ce dernier fit dresser acte du refus par J.-L. Vivenot, notaire à Maxey-sur-Vaise.

Voici la teneur de cet acte :

« L'an mil sept cent soixante et neuf, et le lundi, sixième jour du mois de novembre, nous, Jean-Louis Vivenot, notaire et tabellion royal, garde-notes héréditaire en la prévôté royale d'Andelot, résidant à Maxey-sur-Vaise, soussigné, en présence des témoins cy après nommés et aussi soussignés ; à la réquisition des sieurs Elophe Bastien, maire des habitants et communauté de Domremy-la-Pucelle-en-Barrois, dépendant du baillage de Bassigny, séant à la Marche, ressort du

(1) M. Quicherat ne cite que les confirmations des rois Louis XIII et Louis XIV. *Procès de Jeanne-d'Arc*, tome V, p. 13̃7.

Parlement de Paris, et François Grandjean, syndic élu des dits habitants et communauté de Domremy-la-Pucelle, nous nous sommes exprès transportés au village de Greux, territoire de Champagne, dépendant du baillage de Chaumont en-Bassigny, ressort du même Parlement de Paris, où étant, et parvenus au logis et domicile du sieur François Humbert, syndic actuel dudit Greux, et parlant à sa personne, je l'ai sommé, et en sa personne tous les habitants et communauté de Greux, de donner aux dits habitants et communauté de Domremy-la-Pucelle, requérants par les dits Bastien et Grandjean, leurs maire et syndic élus, communication sans déplacer des lettres-patentes accordées en commun aux dites communautés et habitants de Domremy-la-Pucelle et Greux par Sa Majesté de glorieuse mémoire Charles sept, roy de France, scellées en date du douze juillet l'an de grâce quatorze cent vingt-neuf, données à Château-Thierry, portantes exemption en faveur des manants et habitants des villes et villages desdits Greux et Domremy, dépendants tous deux alors dudit baillage de Chaumont, de toutes tailles, aides, subsides et subventions mises et à mettre audit baillage ; desquelles lettres-patentes ainsi octroyées auxdictes deux communautés à la réquisition de Jeanne Darc, surnommée la Pucelle d'Orléans, née audit Domremy-la-Pucelle et baptisée audit Greux, les habitants et communauté du dernier lieu se sont emparés comme étant le chef-lieu d'icelles, la communauté dudit Domremy n'étant que l'annexe ; les ayant aussi sommés de donner pareille communication et sans déplacer aux requérants, des lettres dé confirmations obtenues en commun par les dites deux communautés des rois Louis XI, Char-

les VIII, Louis XII, François Ier, Henri II et François II aussi de glorieuse mémoire, pour du tout en être par les requérants pris des copies collationnées pour leur servir et valoir ainsi qu'ils aviseroient bon être, et ensuite les originaux susdits être remis à la charge et garde des dits syndic et habitants de Greux.

» A quoi ledit François Humbert, syndic dudit Greux, accompagné des nommés Florentin Melcion, Joseph Humbert, Joseph Fleurey, François Moyaux, Claude Virot, Jean Humblot, Jean-Baptiste Chevel, Pierre Hilaire, Jean-François Labourasse et Jean Hette, principaux habitants dudit Greux et composant la plus saine partie d'iceux, et de plusieurs autres habitants dudit Greux inconnus aux requérants et à nous susdit notaire, ont fait réponse d'une voix unanime que s'ils avoient des lettres-patentes portantes certaines exemptions et privilèges, que cela les concernoit particulièrement, qu'ils n'avoient aucune communication à donner d'icelles, ayant ajouté ensuite qu'ils ne pouvoient en donner communication et qu'ils n'en avoient pas, s'étant également contentés de communiquer aux requérants des lettres de confirmation par eux obtenues de feu Sa Majesté de glorieuse mémoire le roi Louis XIV, dans lesquelles les dites lettres-patentes, données à Château-Thierry au mois de juillet mil quatre cent vingt-neuf, sont énoncées.

» De tout quoy, ainsi que du refus fait par lesdits syndic et habitants de Greux de communiquer lesdites lettres patentes de franchises et exemptions de quatorze cent vingt-neuf aux requérants, ces derniers nous en ont requis acte, que nous leur avons octroyé pour leur servir et se pourvoir en vertu des présentes contre les dits

habitants et communauté de Greux, ainsi et comme ils aviseront bon être, et à même requête des dits maire, syndic, habitants et communauté de Domremy, copie du présent acte et de tout le contenu en icelles a été par nous baillée et délivrée aux syndic, habitants et communauté de Greux, en la personne et domicile du dit François Humbert, leur syndic actuel, avec injonction par nous à eux faite d'en avertir ladite communauté, aux peines de droit.

» Fait et passé audit Greux, avant midi, les an et jour d'autre part, en présence du sieur François François, ancien notaire royal en la prévôté d'Andelot, résidant à Maxey-sous-Brixey, et de Christophe Fouillouse, cordonnier, demeurant à Coussey, trouvés audit Greux, témoins connus et requis à deffaut de bon notaire, qui se sont soussignés avec les dits sieurs Elophe Bastien, maire, et François Grandjean, syndic dudit Domremy-la-Pucelle, requérants, ainsi que nous, susdit notaire, tant au présent original qu'à la copie délivrée audit François Humbert, syndic de Greux, après lecture faite, et seront les présentes délivrées en brevet auxdits maire et syndic de Domremy requérants, après que les droits dus au Roy seront acquittés. Sommés aussi ledit Humbert, syndic de Greux, et autres habitants cy dessus nommés, de signer leurs réponses et refus, ce qu'ils ont refusé. »

Signé : Elophe Bastien, maire ; F. Grandjean, syndic ; François ; Ch. Fouillouse, et Vivenot, notaire royal.

Contrôlé à Vaucouleurs, le vingt novembre 1769. Reçu (*sic*) (1).

V[te] MENJOT d'ELBENNE.

(1) Minutier de M[e] Chevelle, notaire à Vaucouleurs.

CHRONIQUE.

RELIQUES DU B. PIERRE FOURIER

Le *Bulletin de la Commission des Antiquités de la Seine-Inférieure* (T. VIII, p. 225-226, 1890) renferme une communication de M. Gouellain sur une châsse armoriée qu'il a eue récemment entre les mains et qui porte l'inscription suivante :

« Cette châsse, renfermant une Relique de notre Bienheureux Père Fondateur Pierre Fourier, dit de Mitaincourt (sic) a été procurée par notre chère Mère Barbe de Gourmont de Courcy, qui a été plusieurs années supérieure et toujours la vraie mère et l'exemple de cette Communauté de Carentan (1), qui doit à son zèle et à sa piété le bonheur de posséder cette Sainte Relique, qui lui a été accordée par Monseigneur de Begon, évêque de Toul, en 1736, à la sollicitation du P. Ruel, Religieux de l'observance de Vallognes. »

(*Communication de M. le comte de Marsy*).

(1) Sur le monastère de Carantan et sur la mère de Courcy, v. P. Rogie, *Histoire du B. Pierre Fourier* (3 in-8°, Verdun, 1887-1888), III, p. 415 et 459.

Ce monastère a été fondé en 1635 par des religieuses venues de Laon. Des fêtes pour la béatification de P. Fourier y furent célébrées en septembre 1731 (la date des bulles de béatification est du 10 janvier 1730).

Pour la commission de rédaction, le Président : CH. GUYOT.

Nancy, imp. Crépin-Leblond, passage du Casino.

JOURNAL

DE LA SOCIÉTÉ

D'ARCHÉOLOGIE LORRAINE

ET DU

MUSÉE HISTORIQUE LORRAIN.

40e ANNÉE. — 4e NUMÉRO. — AVRIL 1891.

La Société d'Archéologie se réunira **Vendredi 8 Mai 1891, à deux heures un quart.** — Ordre du jour : Lectures. — M. Ch. Guyot : *La communauté des Enfans-prêtres de Mirecourt.* — Mgr B. de Montault : *Le gaufrier du Musée lorrain.* — Comte Fourier de Bacourt : *Le testament du président Le Febvre.*

Procès-verbal de la séance du 13 Mars 1891.

PRÉSIDENCE DE M. CH. GUYOT, PRÉSIDENT.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Communications du Président.

M. Pélerin adresse ses remerciements à l'occasion de son admission en qualité de membre titulaire.

M. le Maire de Longwy exprime également ses remerciements à l'occasion de l'envoi des publications de la Société à la bibliothèque de la ville.

M. de Scitivaux de Greische adresse sa démission de membre de la Société et du Comité du Musée.

La bibliothèque de l'Université de Heidelberg demande l'échange des publications. — Renvoyé au bureau.

Admissions et présentations.

Sont admis comme membres titulaires : M. l'abbé Legrand, curé de Beaumont-et-Louvemont, par Charny (Meuse) ; M. E. Goutière-Vernolle, 3, rue Sainte-Catherine, à Nancy ; M. le baron de Saint-Vincent, juge au tribunal civil, à Saint-Mihiel (Meuse) ; M. Robert, juge au tribunal civil, 97, place St-Georges, à Nancy ; M. l'abbé Bouillet, vicaire à la Trinité, à Paris.

Est présenté comme membre titulaire : M. Robert Elie, inspecteur des forêts, à Neufchâteau (Vosges), par MM. Elie-Lestre, Goury et Charles Guyot.

Ouvrages offerts à la Société.

Croisade lorraine, par A. Rigaux, pl. de H. Christophe, in-folio de 4 p.

Le Canton de Conflans, par M. Clesse, tome Ier, Nancy, imp. de l'*Est*, 1891, in-8° de 258 p. (offert par l'auteur).

Règlement de la Maison des orphelines ; Nancy, Vagner, 1891, in-8° de 39 p. (offert par M. le baron de Landre).

Plaque de reliure aux armes de Jean Vincent, baron d'Autry, par M. Léon Germain ; Nancy, Sidot, 1891, in-8° de 18 p., pl.

Les Hétéens (Annales du musée Guimet), par A.-H. Sayce ; Paris, Leroux, 1891, in-8° de 210 p., pl.

Mémoires de la Société Savoisienne d'histoire et d'archéologie, 2e série, t. IV, 1890.

Revue Savoisienne, janvier-février 1891.

Bulletin de la Société archéologique du Midi de la France, Avril à Juillet 1890.

Bulletin de l'Académie du Var, 1890.

Annuaire de la Société française de Numismatique, année 1890.

Revue historique et archéologique du Maine, année 1890.

Bulletin de la Société archéologique et historique de l'Orléanais, 3e et 4e trimestres 1890.

Bulletin de la Société archéologique d'Eure-et-Loir, novembre 1890.

Mémoires de la Société d'agriculture, sciences et arts d'Angers, année 1890.

La *Lorraine-Artiste*, 15 février au 8 mars 1891.

L'Immeuble et la Construction dans l'Est, 8 février au 8 mars 1891.

Annuaire de la Société d'archéologie de Bruxelles, 1891, II.

Bulletin de la Société archéologique de Nantes, t. 28, 1889.

Bulletin de la Société des amis de l'Université de Nancy, n° 1, février 1891.

Revue de l'Histoire des religions, novembre-décembre 1890.

Journal des Savants, Janvier et Février 1891.

Commission des finances.

M. H. Lefebvre donne lecture du rapport présenté au nom de la commission des finances sur les comptes de M. le trésorier, pendant l'exercice 1890 (Voir plus loin le texte de ce rapport).

La Société, s'associant à ses conclusions, approuve les comptes de l'exercice 1890 et remercie une fois de plus son président et son trésorier du dévouement dont ils ne cessent de faire preuve envers les intérêts de la Société.

La Commission des finances présente une proposition tendant à la constitution d'un fonds de réserve au moyen de la création de membres perpétuels. Cette proposition fera l'objet d'un vote de la Société dans la séance du mois d'avril.

Lectures.

M. Paul Hannion termine la lecture de son travail intitulé : *Le berceau de Nancy*. — La Société vote l'impression de ce travail dans ses *Mémoires* et nomme pour former la commission de révision MM. F. Barthélemy, R. Parisot et Léon Germain.

RAPPORT PRÉSENTÉ PAR M. H. LEFEBVRE AU NOM DE LA COMMISSION DES FINANCES.

Messieurs,

Dans sa séance du 20 février dernier, votre commission des finances a examiné les comptes de M. le Trésorier concernant l'exercice 1890.

Je viens, au nom de la commission, vous présenter les principaux résultats de notre examen.

Les comptes sont, comme précédemment, parfaitement tenus, très clairs et appuyés de toutes les pièces justificatives désirables.

La balance des recettes et des dépenses accuse, au 2 février 1891, un solde en caisse de 2 fr. 81 ; c'est dire que les recettes et les dépenses sont simplement en équilibre, et ce, malgré un excédant de 326 fr. 15 laissé par l'exercice précédent.

La raison en est qu'une somme de 1,911 fr. a dû être versée en paiement de travaux exécutés au Palais ducal, dont 1,500 francs pour les nouvelles portes d'entrée et 411 fr. pour frais ordinaires de réparation.

La nécessité de faire face à ces dépenses et la situation encore incertaine que nous créent les travaux extraordinaires entrepris dans le cours de ces dernières années (remplacement des portes, réfection d'un des balcons, etc.), commandaient une grande réserve sur le chapitre des acquisitions : aussi celles-ci ne s'élèvent-elles qu'aux chiffres minimes de 74 francs pour le Musée et 25 fr. pour la Bibliothèque.

Les frais d'impression de vos *Mémoires* et du *Journal*, 2,732 fr., n'ont d'ailleurs pas dépassé la moyenne ordinaire et la dépense des planches n'a même été que de 280 fr. au lieu de 600 fr. et plus en 1889.

Ce dernier résultat est dû, il est vrai, en partie à ce qu'un certain nombre des planches annexées au dernier volume avait été soldé sur le précédent exercice.

L'allocation de 200 francs destinée aux frais de confection du catalogue de la bibliothèque sera encore nécessaire cette année.

D'un autre côté, une dépense de 100 francs, montant de la souscription votée aux Amis de l'Université, a été purement accidentelle.

De cet exposé succinct, il ressort que la question d'argent est toujours, pour la Société, une question de premier ordre et que toujours aussi s'impose la même conclusion : nécessité de voir augmenter le nombre de nos souscripteurs.

Le chiffre des souscriptions perçues au 2 février dernier, 3,662 fr., accuse une légère, bien légère augmentation sur celui de 1889, qui n'était que de 3,621 fr. Faisons tous nos efforts, Messieurs, pour que cette progression s'accroisse d'année en année.

Je mentionnais tout à l'heure la situation financière, non encore bien définie, résultant des travaux exceptionnels exécutés récemment.

L'année prochaine, votre commission sera, sans nul doute, en mesure de vous rendre, de cette situation, un compte exact ; aujourd'hui nous ne pouvons le faire que très-incomplètement.

Les ressources extraordinaires sur lesquelles nous pouvons compter sont les suivantes ; elles nous ont été généreusement allouées par l'Etat, la ville et le département :

Crédits allouées,	par l'Etat... .	3.934 fr.
—	par la ville....... .	1.500
—	par le département	500
	Total............	5.934 fr.

Les mémoires fournis jusqu'ici par les entrepreneurs (maçonnerie, menuiserie, serrurerie, peinture et vitrerie), s'élèvent à une somme de 5,546 fr.

Mais il manque encore le mémoire d'un serrurier de Paris et le compte d'honoraires des architectes.

Par contre, l'examen que doivent faire, de ces mémoires, MM. les architectes, amènera sans doute certaines réductions sur le total.

En somme, il y a lieu de l'espérer, les crédits couvriront les dépenses.

En terminant, nous vous prions, Messieurs, de vouloir bien approuver les comptes de l'exercice 1890 et de vous associer à votre commission des finances pour remercier une fois de plus notre Président et notre Trésorier du dévouement dont ils ne cessent de faire preuve envers les intérêts de la Société.

Nancy, le 13 mars 1891.

Le Rapporteur,

LEFEBVRE.

Comité du Musée lorrain.

Procès-verbal de la séance du 24 avril 1891.

Présidence de M. Charles Guyot, président.

Etaient présents : MM. Ch. Guyot. Quintard, L. Wiener, R. Wiener, Barthélemy, Favier, Bretagne, F. Bretagne, Bleicher, Volfrom, Hannequin, Mellier, Gouy, et de Souhesmes. — MM. Roussel, le commandant Larguillon, de Rozières, le marquis de Landreville et Luxer se sont fait excuser de ne pouvoir assister à la séance.

Le Président rend compte de la situation du Musée telle qu'elle résulte du compte-rendu de la commission des finances publié précédemment.

Il est donné ensuite communication d'un projet d'arrangement qui doit incessamment être conclu entre la Ville et l'Etat au sujet d'une portion des bâtiments occupés aujourd'hui par la Division militaire. En vertu de cet arrangement, le Musée s'étendrait jusqu'à la seconde fenêtre de la façade donnant sur la Petite Carrière, et, de plus, la partie de ces constructions que la Société occupe déjà, à titre de locataire, lui serait concédée à titre perpétuel et sans aucune redevance. — L'avantage de ce changement consistera dans la possibilité de créer une salle nouvelle pour les collections, au premier étage, et d'entreprendre la restauration complète de la portion de façade comprise entre la Porterie et l'angle de la Petite Carrière.

Les plans et devis relatifs à ces travaux vont être incessamment préparés, afin que la Société puisse être fixée sur le total des dépenses, et rechercher les voies et moyens propres à y pourvoir.

Le Comité s'associe à la proposition du Président pour voter des remerciements à l'Administration municipale.

Le Secrétaire,
SOUHESMES.

MÉMOIRES.

—

SUR LA NATURE ET LES ATTRIBUTIONS DES « FAULTÉS » OU « FÉAUTÉS » LORRAINES, ET SPÉCIALEMENT DE LA « FAULTÉ » DE ROSIÈRES.

Lorsqu'on veut définir les *faultés* ou *féautés* lorraines, on se réfère ordinairement à la charte du comte Henri de Vaudémont qui, en 1298, organisa comme

tribunal d'appel la grande féauté de Lalœuf : dans ce texte, il est dit que les féautés connaissent « d'héritage et d'abournement » : c'est donc, suivant Rogéville (1), une juridiction spéciale aux demandes en réparation de trouble et anticipation ; ce sont des plaids en matière possessoire, dit Beaupré (2) ; un tribunal chargé de prendre connaissance des anticipations d'héritages et de chemins, d'après MM. Luxer (3) et Bonvalot (4).

Ces définitions sont exactes et résument bien les attributions des féautés lorraines, en particulier de celles du comté de Vaudémont. On a cru longtemps que ces juridictions étaient spéciales au comté ; ainsi Beaupré, auquel nous devons une étude remarquable sur les coutumes de ce pays, n'est pas éloigné d'en faire une institution caractéristique de l'ancien *pagus Segintensis* ou Saintois, dont le centre se trouvait coïncider avec cette partie de la Lorraine. Mais nous savons aujourd'hui que le terme de *faulté* ou *féauté*, appliqué à une institution judiciaire, se rencontre bien au-delà des environs de Vaudémont et des villages qui constituaient le ressort de la grande féauté de Lalœuf. On rencontre des *faultés* depuis les bords de la Meuse jusqu'aux montagnes des Vosges, de Sainte-Croix-sur-Meuse et de Rouceux au ban de Vagney et à Saint-Dié, en passant par Toul, Rosières, Bayon, Saint-Germain, Roze-

(1) Dictionnaire des Ordonnances, v° *Vaudémont*.

(2) *Documents inédits sur la rédaction des Coutumes du Comté de Vaudémont*. Mém. de la Soc. d'Archéologie lorraine, 1857, p. 281-313.

(3) *Les principales institutions judiciaires du duché de Lorraine*. Nancy, Vagner, 1879.

(4) *Les féautés en Lorraine*. Paris, Larose et Forcel, 1889.

lieures, Dompaire. Il est probable que cette liste n'est pas complète, et que dans beaucoup d'autres localités les *faultés* n'étaient pas inconnues.

Seulement, tandis que dans le comté de Vaudémont la constitution de ces tribunaux rustiques, leur procédure et leurs attributions sont identiques, qu'il s'agisse de Lalœuf, Vézelise, Vroncourt ou Tantonville, ailleurs on peut relever, à chacun de ces points de vue, de nombreuses différences. D'abord, en ce qui concerne la compétence, il est certain qu'à Toul tout au moins, la *faulté* s'occupe aussi bien des héritages urbains que des propriétés rurales. Ainsi Lemoine (1) raconte, au sujet de cette institution, qu'en 1618, un gentilhomme qui tenait une maison à bail emphytéotique du Chapitre s'avisa de faire placer ses armoiries sur ladite maison ; le Chapitre « le fit convenir pardevant les juges de la *faulté*... pour faire ôter et arracher lesdites armoiries. » Lemoine déduit à tort de cet exemple que la *faulté* de Toul « est une espèce de juridiction sur les nobles » ; évidemment la qualité de la personne est indifférente, du moment où le trouble de possession existe, cela suffit. Mais on pourrait croire que cette compétence ne doit pas être restreinte aux matières possessoires. Du Pasquier, dans ses *Mémoires* (2), nous dit qu'à Toul on appelle « causes de la féauté » toutes les actions réelles ; doit-on cependant y comprendre aussi les actions pétitoires ? Nous ne le pensons pas. Si, pour la ville

(1) *Diplomatique pratique.* Metz 1765. V° *Faulté.*
(2) *Mémoires de Du Pasquier* (1658). Mss. Bibl. de Nancy, n° 84. Seconde partie : L. II, chap. 1er, art. 6, et L. V. chap. 1er, art. 7. — Voir aussi Mém. de la Soc. d'Archéologie lorraine, 1866, p. 48 et 67.

de Toul, nous ne trouvons pas à cet égard une distinction catégorique, dans d'autres documents il est impossible de confondre. Ainsi à Saint-Dié, dans le « titre de la Faulté et du Sonne » qu'a publié M Bonvalot, il est d'abord question d'aborner ou *faultyer* les héritages, ce qui est le propre de la « faulté » ; ensuite, lorsqu'il s'agit d'une « demande pour tresfond », c'est la justice ordinaire qui doit être saisie : on sépare ici nettement le pétitoire du possessoire, et nous croyons qu'il en était de même partout ailleurs.

Voici néanmoins un exemple curieux d'attributions conférées à une *faulté* lorraine, en dehors des matières possessoires ; il s'agit, comme on le verra dans la pièce que nous allons transcrire, de former un contrat concernant l'échange d'immeubles entre une communauté et un particulier :

« Sachent tous que par devant le soussigné tabellion et en présence des témoins cy bas dénommés, comparurent personnellement noble homme Nicolas Gennetaire, maître des monnoies de S. A. demeurant à Nancy, se faisant fort de damoiselle Marguerite Peltre, sa femme, d'une part ; — et honorables hommes Thomas de Charmes, Jean Grillot, *gouverneurs de ville* à Rozières, assistés de Laurent Cardillon, *maître de faulté*, François Moutoille, Thouvenin Franville, Etienne Haxaire, Didier Bastien, Claude Grandjean, Florent Clément, Pierrot Goubelet, Didier Neuriat, François Franville, Nicolas Chardin, tous *jurés de faulté* audit Rozières, de leur aveu et consentement, comme représentant le corps entier de la commune dudit lieu, se portant forts de leurs cohabitans pour le bien, profit et utilité de ladite communauté, sous promesse, si besoin est, de

leur faire passer, agréer et ratifier ce que s'ensuit, lors et quantes que requis en seront, d'autre part ; — Et ont reconnu et confessé librement avoir fait, passé, convenu et accordé, de part et d'autre, des échange, permutation, contréchange que s'ensuivent : Par lesquels ledit maître des monnoies a et emporte... une pièce de terre en nature de pasquis avec les arbres y croissant, lieudit dessous la Crayère... Et en contréchange de ce, emportent lesdits gouverneurs, maître et jurés de faulté... douze jours de bois taillis ou environ, sis et situés audit Rozières, au lieudit au dessous de la haye du Chaulfour.. » (Du 30 octobre 1606) (1).

On voit qu'il ne faut pas parler ici d'une juridiction proprement dite : la *faulté* de Rosières, composée d'un maître et de dix jurés, se joint aux deux gouverneurs de ville, et représente ainsi la communauté pour le contrat d'échange dont il est spécialement question dans l'acte. Ordinairement, pour les décisions importantes concernant les communautés lorraines, on voit intervenir une *assemblée* composée de la généralité des habitants ou chefs de famille, y compris les femmes, « sans nul excepter ni fuers mettre » ; le contrat n'est valable que si le consentement unanime a été obtenu (2). A Rosières, par une singularité qui nous a paru digne de remarque, la *faulté* représente cette généralité, sans

(1) Echange entre le sieur Gennetaire et la communauté de Rosières-aux-Salines (Mss. Bibl. de Nancy : *Archives de la Crayère*).

(2) Voir à ce sujet notre travail sur les *Assemblées de communautés d'habitants en Lorraine, avant 1789*, texte et note 6 (Extrait du Bulletin de la Soc. d'Emulation des Vosges, Epinal, 1887).

doute parce que ses membres sont formés de l'élite des bourgeois, renfermant « les plus suffisants et connaissants », comme dit la charte de 1298 pour le comté de Vaudémont.

Si nous examinons maintenant la manière dont les féautés sont constituées, nous trouvons aussi des différences importantes. Dans le comté de Vaudémont, ainsi qu'à Baymont, ban de Vagney, c'est une *justice* composée d'un petit nombre de personnes : sept « faultiers », qui éveillent le souvenir des sept rachimbourgs de l'époque franque ; ils sont dix à Rosières. A Toul, la féauté n'est autre que la réunion du maître échevin, des six échevins et du maire du lieu. A Ste-Croix-sur-Meuse, une déclaration de 1433 nous dit bien que tous les porterriens doivent « faire faulté » à l'abbesse de Ste-Glossinde, que la « faulté » de l'abbesse et de celle de St-Michel abornent ensemble les chemins ; mais le texte n'indique pas de combien de membres cette « faulté » est formée. Dans d'autres documents, tous les habitants font office de « faultiers » : c'est ainsi que fonctionne la « faulté » de St-Dié (1).

Quelque nombreux que puissent être les textes mentionnant des « faultés » en Lorraine, — ceux que nous connaissons et ceux qu'il reste à découvrir, — il est certain que, dans l'immense majorité des communautés, le nom de la « faulté » n'était pas usité. Qui donc en remplissait les fonctions ? Même diversité que ci-dessus. A Landaville, le curé réunit, pour les abornements, douze hommes des principaux du lieu, avec le maire du

(1) Les renseignements contenus dans ce paragraphe sont extraits des ouvrages précités, ou bien des *Communes de la Meurthe* de H. Lepage.

seigneur : c'est tout à fait le modèle d'une féauté, sauf que le nom ne s'y trouve pas. A Belleville, c'est le maire tout seul. Aux Ménils, c'est le maire de la Centaine et sa justice (1). A Viéville-en-Haye, à Domèvre-sur-Vezouze, et sans doute dans beaucoup d'autres localités, c'est la justice ordinaire du ban. Enfin à Frouard, de même dans la prévôté de Valfroicourt (2), ce sont tous les habitants, conduits par le prévôt, qui visitent les hauts chemins et constatent les entreprises faites contre les bornes.

Ce rapprochement, entre les communautés qui ont des féautés et celles qui ne sont dépourvues, nous permet de croire que la « faulté » n'ajoute pas grand chose aux institutions locales. Sauf à Vaudémont, où la charte de 1298 a créé, dans la grande féauté de Lalœuf, une juridiction d'appel spéciale aux matières possessoires, les autres « faultés », dans le comté ou dans le reste de la Lorraine, fonctionnent absolument de la même manière que les justices ordinaires, présentent les mêmes variétés dans leur organisation et dans leurs attributions. La « faulté » n'est qu'une manifestation de la justice foncière, statuant, comme cette justice, soit avec un petit nombre de membres, soit avec le concours de tous les habitants ou porterriens. Et de même que l'assemblée des habitants, en Lorraine, a souvent cumulé des attributions judiciaires et administratives, de même l'exemple que nous avons trouvé

(1) La *Centaine* de Belleville est, à l'époque que nous considérons, une seigneurie spéciale. Voir à ce sujet : La *Centaine de Pont-à-Mousson*, par H. Lepage. Mém. de la Soc. d'Archéologie lorraine, 1880, p. 135-180.

(2) Documents de l'hist. des Vosges, III, 229.

dans l'acte de 1606 nous démontre que pareil cumul n'était pas inconnu aux « faultés », quelle que fût leur organisation.

Puisque la « faulté » lorraine se confond avec la justice foncière et n'en est, pour ainsi dire, qu'une émanation, la question de son origine sera facilement résolue. De même que les autres justices rurales, elle a pris naissance au commencement de l'époque féodale, au moment où le tribunal du roi, la Cour du comte, disparut devant les institutions nouvelles qui surgirent dans chaque seigneurie, comme conséquence de la transformation sociale qui se produisit alors. Dans chaque communauté, le représentant du seigneur, avec le concours des habitants ou de leurs délégués, rend la justice aux tenanciers, forme le plaid, aussi bien en matière criminelle que pour les affaires civiles et pour les humbles procès de limites ou d'abornements. Parfois, à la distinction classique en haute, moyenne et basse justice, vient se joindre la justice « faultière » ou de la féauté, uniquement caractérisée par sa compétence *ratione materiæ*, mais identique aux autres pour sa composition et son fonctionnement. Pourquoi cette distinction ne s'est-elle pas étendue dans toutes les seigneuries lorraine? a-t-on éprouvé le besoin de séparer la féauté de la justice foncière dans les pays où, par suite de circonstances locales, les procès concernant les limites étaient particulièrement nombreux et importants? nous sommes obligés sur ce point d'avouer notre ignorance.

Aller plus loin, en fait d'assimilation et de ressemblance, nous paraît dangereux et mal justifié. Sans doute, la « faulté » ressemble à la Cour du comte et à

ses rachimbourgs, mais avec cette différence capitale que la Cour du comte est une juridiction royale, tandis que les justices féodales, « faultés » ou autres, ne s'appliquent qu'à la seigneurie et aux tenanciers du seigneur.

Nous ne pensons pas non plus que l'on puisse mêler aucune idée religieuse à cette institution toute seigneuriale et essentiellement laïque. Si l'on a vu des féautés organisées par paroisses, c'est que, dans les mêmes lieux, l'organisation civile était réglée sur un cadre identique. C'est ce qui se passait notamment dans la montagne vosgienne, où les mairies dépendant des grandes abbayes, Remiremont par exemple, ou du Chapitre de St-Dié, suivaient naturellement les limites des divisions ecclésiastiques. C'est sans doute cette situation qui a frappé M. Bonvalot, et l'a conduit à dire que les féautiers sont les membres de la même paroisse, qu'ils soient ou non sujets du même seigneur. Dans la plaine, les « faultés » sont constituées par seigneuries, non par paroisses ; il serait impossible, par exemple, de trouver aucune trace de l'influence religieuse dans les textes les plus explicites, dans ceux notamment qui se réfèrent au comté de Vaudémont (1).

(1) M. Bonvalot fait remarquer que, dans la Charte de 1298, Lalœuf avec ses trois hameaux de Puxe, Velle et Souveraincourt, ne forme qu'une paroisse qui est représentée par son maire ; pareillement Battigny et Gellocourt. Mais cette particularité, spéciale à la grande Féauté, nous semble peu importante. Le préambule de la même charte parle de la « féauture des villes et villages » du comté ; on y distingue aussi, parmi les petites féautés, celles qui sont « de nos vassaux », et celles « de nos sujets », ce qui implique la séparation à cet égard entre les seigneuries du prince et celles des vassaux : l'identification avec la paroisse doit donc être repoussée.

Enfin, en ce qui concerne l'étymologie, — matière toujours périlleuse, — nous avons le choix entre plusieurs termes qui d'ailleurs dérivent presque tous d'un même radical. Nous ferons observer à ce propos que l'orthographe ancienne est « faulté, faultier », à laquelle on a substitué « féauté, féautier », dans les documents plus modernes ; mais ceci importe assez peu, attendu que, sous l'une ou l'autre forme, ces mots proviennent de *feudum*. Toutefois Beaupré s'est arrêté au terme *faudalis*, qui se trouve dans du Cange avec le synonyme *veridicus*, et que Ste-Palaye traduit : « personne à laquelle on peut donner créance. » Nous préférons, quant à nous, faire venir *féauté*, *faulté*, de *feudum* (1), ce que du Cange explique par les mots : *fidelitas*, *homagium*, *sacramentum fidelitatis*. Ragueau et de Laurière, au sujet du mot *féauté*, parlent de service féodal ; Ste Palaye et Godefroy de l'hommage du vassal envers son seigneur. Rappelons-nous cette phrase que l'on trouve dans un titre du xve siècle, concernant le village de Lacroix-sur-Meuse : « Les porterriens doivent faire faulté à l'échevin... » *Faire faulté*, c'est constituer la justice du seigneur, c'est s'acquitter d'une obligation, d'une dette qui prend naissance dans les relations du tenancier envers son maître ; on comprend ainsi que les idées de fidélité, de serment, d'hommage, qui sont inséparables de l'orga-

(1) C'est dans ce sens que le mot féauté est employé en dehors de la Lorraine. Ainsi, en 1530 : « Cy est le déduict et desnombrement des seigneuries et *feaultés* de Bourbonne. » (Lacordaire, *Les seigneuries et féaultés de Bourbonne*. In-8. Arcis-sur-Aube, 1883).

nisation féodale, ne soient pas étrangères à la désignation de cette justice foncière, dont le nom ainsi appliqué est bien spécial à l'ancienne Lorraine.

CH. GUYOT.

QUELQUES REMARQUES SUR LES BRIOT (1).

Je ne puis que remercier M. L. Germain d'avoir apprécié avec tant de bienveillance le travail que j'ai publié l'an dernier sur les artistes de Damblain et de n'avoir pu me reprocher que quelques coquilles et l'incorrection apparente de deux noms propres sur lesquels le lecteur n'a pu se tromper, *Vari de Dommartin* et la *mère Mecthilde*, qu'il me suffisait d'indiquer, comme je l'ai fait, pour la circonstance où je les citais.

A propos de la famille des Briot, il pourrait me reprendre avec raison de n'en avoir pas cité un plus grand nombre de membres, si mon but avait été d'établir un tableau complet de leur généalogie. Je ne voulais à cette époque que vulgariser des noms célèbres inconnus des Vosgiens auxquels je m'adressais particulièrement, et je n'avais qu'à montrer les principaux liens qui unissaient cette si intéressante famille, réservant pour plus tard des tableaux plus étendus et une discussion spéciale sur les doutes et les obscurités non éclaircies. Cependant, je crois devoir saisir l'occasion qui s'offre ici pour présenter à M. Germain quelques remarques assez importantes, afin d'en élucider quelques-uns.

(1) L'insertion de cet article nous oblige à reporter au mois de mai la suite du travail de M. L. Germain, concernant Woeiriot, que nous avions annoncée pour le présent numéro.

Le *Didier Briot*, mort avant ou en 1543, cité par mon honorable confrère, laisse deux enfants mineurs, *Urbain* et *Etienne*, sous la curatelle d'un nommé Vaillot (1) (ou Voillot) de Damblain. M. Marchal ne fait pas connaître la descendance d'Etienne, mais il donne deux enfants à Urbain. *Didier* et *Catherine*, sans indiquer la date de leur naissance ; Urbain meurt en 1582, ne laissant que ces deux enfants, le texte le prouve, et c'est là le point à retenir.

Ce deuxième *Didier Briot* est-il le même que celui que j'ai donné pour père à Nicolas et à Isaac? Si Didier et Catherine n'étaient pas les seuls enfants d'Urbain, on pourrait le croire ; mais Urbain n'en eut pas d'autres, car, en 1582, ils sont cités comme seuls héritiers de leur père (p. 62 et 63 de la dernière communication de M. L. Germain). Or, dans l'*information de bonnes vie et mœurs* que j'ai citée (2), Pierre Oudin, déposant au sujet de Nicolas Briot, dit expressément qu'il « a connu ses père, grand-mère, grand-père, mère, *oncles et tantes.* » Oncles et tantes au pluriel ne se rapportent certes pas à Didier et à Catherine, héritiers d'Urbain. Le *Didier Briot*, cité en premier lieu par M. Germain, est assurément le chef d'une branche autre que celle où brillent nos célèbres graveurs, Nicolas et Isaac. Laissons-la de côté ici.

M. Marchal, dont on ne saurait trop louer le zèle à fouiller de vieux papiers sans ordre, trouve à Dam-

(1) Mes *Notes sur Pierre Woeiriot* dans le *Patriote* de Neufchâteau (23 et 30 avril 1891) font connaître la famille des Vaillot ou Voillot. J'y donnerai ultérieurement la généalogie des *Wiriot* et des *Briot*.

(2) Biographie générale des Vosges, p. 57.

blain un François Briot en 1560 et en 1582. Ce ne peut être le fameux potier d'étain dont les artistes et les archéologues se sont tant occupés. A la date de 1562, François n'avait qu'une dizaine d'années ; en 1582, il était établi depuis deux ou trois ans à Montbéliard, où il se livrait à ses travaux d'art et à son métier. L'hypothèse de M. L. Germain n'est pas à rejeter *à priori*, mais elle n'a pas pour elle une grande probabilité.

Le même obligeant correspondant m'avait aussi signalé un certain Jean Briot de Damblain, assassiné en 1463 par un Nicolas Martin, de Germainvilliers. Celui-là m'a bien paru être l'aïeul des graveurs. M. Germain lui-même en a le soupçon et c'est bien là l'hypothèse acceptable. Quant à le regarder comme « l'oncle et même le père » de Nicolas et d'Isaac, tout s'y oppose ; une seule preuve suffit. Jean est assassiné en 1563 et ces derniers sont nés, l'un en 1579 et l'autre en 1585. Donc il n'est pas leur père ; s'il était, on le suppose, leur oncle, il y aurait une bien grande disproportion d'âge entre François le potier d'étain, un oncle bien avéré, né vers 1550, et Jean assassiné à l'âge de 8 à 15 ans peut-être, et en tout cas, il ne serait pas encore chef de famille. On s'est basé sur ce fait que Jean Martin, poursuivi en justice, serait l'héritier de l'assassin ; mais les poursuivants, Nicolas et Isaac, ne réclamaient que de l'argent prêté, et certes ce ne seraient pas les descendants de Jean qui auraient aidé de leur bourse un parent du meurtrier.

Le nom de Didier Briot se répète souvent dans la dernière note de M. L. Germain. Je regarde ceux qui sont cités pour les années 1587, 1601, 1614, 1635, comme représentant un seul et même individu. Il était

bon de nommer les autres, mais il est encore impossible de les classer. Celui qui vient de Paris, s'établir boucher à Damblain en 1631, n'est certes pas le père de Nicolas et d'Isaac, puisqu'il est mort à Paris en 1635, à l'âge de 83 ans, et ce n'est pas à un âge aussi avancé qu'on forme au loin un nouvel établissement pour le quitter quelque temps après (1). « En 1630, dit M. Marchal, je vois un Jacques Briot, graveur en taille-douce à Paris. » Il y a ici une erreur qui n'est pas du fait de M. Marchal ; il l'a copiée sur un écrivain malavisé qui, voyant la signature I. Briot (Isaac), sur une estampe, a fait de cet I un J qu'il a traduit par Jacques ; les deux sons que représentent aujourd'hui ces majuscules se confondaient alors en un même signe.

Je pourrais allonger cette nomenclature d'un nombre considérable d'autres Briot de Paris et de la Lorraine, ainsi que de la Champagne et de la Franche-Comté, leurs descendants ou contemporains. Ce serait sortir du sujet traité ici même, sans profit pour le lecteur. Mais il faut regretter que les registres des actes civils de la commune de Damblain ne datent que de l'an 1632 ; ils ne contiennent en outre que les baptêmes, quelques mariages dont les pages sont presque illisibles, et les actes de décès n'existent pas. Aussi est-il difficile de relier les Briot du XVIIe siècle à ceux du XVIe.

Il ne me reste plus qu'un mot à dire, c'est de répéter avec M. L. Germain que cette abondance de renseignements, qui semble aride, n'est jamais stérile ; il en sort toujours une lumière qui profite à la vérité et à la science.

Louis JOUVE.

(1) En tout cas ce Didier, s'établissant à Damblain, aurait eu au moins, à cette époque, de 70 à 75 ans, comme père des graveurs, et ce n'est non plus à cet âge qu'on quitte Paris pour se faire boucher, même dans son village.

INSCRIPTION RÉCEMMENT DÉCOUVERTE DANS LA CATHÉDRALE DE TOUL

Notre confrère M. l'abbé Mod. Demange a bien voulu nous envoyer copie d'une curieuse inscription de la première partie du XVI[e] siècle, trouvée tout récemment en la cathédrale de Toul, dans le « collatéral de droite »(1), que l'on répare en ce moment.

Elle est gravée soigneusement, en jolis caractères de la Renaissance, sur une plaque de cuivre d'environ 0m 28 sur 0m 09, encastrée dans le milieu d'une pierre de 0m 35 d'épaisseur ; elle forme quatre lignes.

FENVM + CVM ‡ SPINIS + ET ‡ VENTO + REICERE ‡

ALME + VIRTVTI + OPERAM ‡ DARE +

HODIE + ET + CRAS + ET + SEMPER + BENEFACERE ‡

CONFIDERE + IN DOMINO + QVAM + CONFIDERE + IN + HOMINE ‡ (2).

A la gauche (3), cinq coquilles, gravées en creux, sont disposées en forme de croix latine, chacune tournée dans le sens opposé au centre.

(1) Côté de l'épître ?

(2) Notre confrère traduit ainsi ce texte : *Rejeter les superfluités mondaines avec les épines et le vent. Donner ses soins à la bienfaisante vertu. Faire le bien aujourd'hui, et demain, et toujours. Mettre son espérance dans le Seigneur plutôt que dans l'homme.*

(3) Nous prenons les côtés comme en blason : à sénestre.

La plaque était protégée par deux ardoises, sur l'une desquelles était inscrite la date :

M V^c XXIIII

Le pmie jo^z de feburier (1).

Nous ne nous hasarderons pas, quant à présent, à faire des hypothèses sur l'origine et la signification de cette inscription, que nous nous bornons à porter à la connaissance de nos confrères. L. G.

CHRONIQUE

Dans sa séance du 18 avril 1891, sur le rapport de M. Glasson, l'Académie des sciences morales et politiques a décerné à M. Edouard Bonvalot, ancien magistrat, membre de la Société d'Archéologie lorraine, le prix Odilon Barrot, d'une valeur de 6,000 francs. Le sujet du concours était : Histoire du droit public et privé de la Lorraine et des Trois-Évêchés, depuis le traité de Verdun, en 843, jusqu'en 1789.

BIBLIOGRAPHIE.

Etudes sur Toul ancien. Les Toulois aux XVIIe et XVIIIe siècles, par Mme V. François, née Bataille. Un volume in-8° de 250 pages. Prix, 3 fr. 50 pour les souscripteurs. La souscription est ouverte à Toul, aux bureaux de l'*Echo Toulois*, et à Nancy, chez M. Grosjean, libraire, 20, rue Héré.

(1) *1524, le premier jour de febvrier.* — Le premier *r* de *feburier* est en forme de *z* à longue queue.

VERSEMENTS DE MEMBRES PERPÉTUELS

Ont versé la somme de 200 fr., dans les conditions indiquées à la délibération du 8 avril 1891, et sont en conséquence devenus Membres perpétuels de la Société d'Archéologie lorraine :

M. Ch. Guyot, 10, rue Girardet à Nancy ;

M. Lucien Wiener, 28, rue de la Ravinelle, à Nancy ;

M. Claude-Emile Thiéry, artiste peintre et graveur, à Maxéville, par Nancy ;

DONS FAITS AU MUSÉE LORRAIN

Par M. E. Gendre, à Metz : Une paire de pistolets à silex, sur les canons desquels on lit : Manufacture de Versailles, Boulet, directeur artiste. — Un fusil de chasse, avec crosse sculptée, canon et garniture gravée, de même provenance. — Un couteau de chasse avec sa gaîne, garniture argent. — Un couteau de chasse, garniture dorée ; sur la lame, on lit : Vive le Roy.

Nous remercions notre zélé correspondant, qui déjà l'année dernière a bien voulu penser au Musée lorrain (voir le numéro de novembre 1890, p. 268).

Par M. Emile Thiéry, à Maxéville : Moulage du médaillon de Charles-le-Téméraire à la date de 1476, que possédait le Musée lorrain avant l'incendie de 1871. Ce moulage a été fait par le donateur en 1866.

Pour la commission de rédaction, le Président : Ch. GUYOT.

Nancy. — Imp. Crépin-Leblond, passage du Casino.

# JOURNAL

DE LA SOCIÉTÉ

D'ARCHÉOLOGIE LORRAINE

ET DU

MUSÉE HISTORIQUE LORRAIN.

40e ANNÉE. — 5e NUMÉRO. — MAI 1891.

La Société d'Archéologie se réunira **Vendredi 12 Juin 1891, à deux heures un quart.** — Ordre du jour : Lectures. — M. le commandant Larguillon : *Armurerie lorraine. Note sur les collections décrites dans les Inventaires.* — M. Marchal : *La famille d'Aulcy* — Comte Fourier de Bacourt : *Le testament du président Le Febvre.*

Procès-verbal de la séance du 10 Avril 1891.

PRÉSIDENCE DE M. CH. GUYOT, PRÉSIDENT.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

9

Communications du Président

M. le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts adresse une circulaire relative au 29e congrès des Sociétés savantes qui doit s'ouvrir, à la Sorbonne, le mardi 19 mai 1891.

Il est donné communication d'une autre circulaire du même ministère concernant la 15e réunion des Sociétés des Beaux-Arts des départements qui coïncidera, en 1891, avec la réunion des Sociétés savantes.

La fédération archéologique et historique de Belgique tiendra la 7e session de son congrès du 2 au 7 août prochain, à Bruxelles. M. Léon Germain est chargé de représenter la Société à ce congrès.

M. l'abbé Bouillet et M. Robert remercient la Société de leur admission en qualité de membres titulaires.

Admissions et présentations.

Est admis comme membre titulaire M. Robert Elie, inspecteur des forêts, à Neufchâteau (Vosges).

Sont présentés comme membres titulaires : M. Eugène de Guichen, villa de la Pépinière, à Nancy, par MM. de Mont, de Souhesmes et Ch. Guyot ; M. Raoul de Meixmoron de Dombasle, rue de Strasbourg, 19, à Nancy, par les mêmes ; M. Eugène Nicolas, avocat à la Cour d'appel, 31, rue St-Nicolas, par MM. le commandant Larguillon, Lucien et René Wiener.

Ouvrages offerts à la Société.

L'église Sainte-Foi de Conches, par M. l'abbé Bouillet; Caen, Delesques, 1889, in-8° de 162 p., pl.

Notes sur quelques bornes armoriées dans la forêt de Darney, par le même (Extrait du *Journal* de la Société).

Note sur une statue en pierre dans l'église de Gaillon, par le même; Caen, Delesques, 1889, in-8° de 5 p.

Note sur un sceau du XIIIe *siècle*, par le même; (Extrait de la *Revue poitevine et saintongeaise*).

Saint-André-des-Arcs, par le même (Extrait des *Notes d'art et d'archéologie*).

Le Passionsspiel d'Oberammergau, par le même; Paris, Mersch, 1890, in-8° de 7. p. ; et in-8° de 12 p.

L'Alsace, par le Dr Fournier; Belfort, Devillers, in-16 de 16 p.

Parmentier et sa légende, par H. Labourasse; Bar-le-Duc, Contant-Laguerre, 1891, in-8° de 31 p.

Elisabeth d'Orléans, par A. Benoit; St-Dié, Humbert, 1891, in-8° de 30 p.

Revue de l'histoire des religions, janvier et février 1891.

Revue historique, mars-avril 1891.

Revue des études grecques, octobre à décembre 1890.

Mémoires de la Société d'Emulation de Montbéliard, XXIe vol., 1er fascicule, 1890.

Mémoires de la Société académique de l'Oise, t. XIV, 2e partie.

Revue historique et archéologique du Maine, t. XXVIII, 1890, 2e semestre.

Société de Borda, janvier à mars 1891.

Annales de l'Académie d'archéologie de Belgique, XLV, 4e série, t. V.

Bulletins de cette Académie, XXII à XXIV, 4e série, 2e partie, I à III.

Annales de la Société d'archéologie de Bruxelles, t. V, 1re livraison.

Rapport du Conservateur du Musée d'archéologie d'Amérique, vol. 1, n° 1.

L'Immeuble et la Construction dans l'Est, 15 mars au 5 avril 1891.

La *Lorraine-Artiste*, 15 mars au 5 avril 1891.

Bulletin archéologique du Comité des travaux historiques, 1890, n° 3.

Bulletin historique et philologique du même comité, 1890, n° 4.

Inventaire des Archives départementales de la Lorraine, série A-E.

Bulletino della Commissione archeologica comunale di Roma, décembre 1890, janvier et février 1891.

Disposition additionnelle au Règlement de la Société.

L'ordre du jour appelle la discussion de la proposition suivante, relative aux versements de *membres perpétuels* :

« Tout membre qui effectue en une seule fois, entre » les mains du Trésorier, un versement d'au moins » deux cents francs, acquiert le titre de *Membre perpétuel* ; il a droit, sa vie durant, à recevoir gratuitement le volume des *Mémoires* et le *Journal* mensuel; » son nom reste inscrit à perpétuité, dans une catégorie spéciale, en tête de la liste des membres titulaires, et chacun de ces versements est mentionné » dans le plus prochain numéro du *Journal*.

» La faculté qui précède ne concerne pas, cepen-

» dant, les villes dont les bibliothèques sont abonnées
» aux *Mémoires* et au *Journal.*

» Ces versements de Membres perpétuels sont acquis » au fonds de réserve de la Société ; ils sont placés en » son nom, et les intérêts de ces placements peuvent » seuls être dépensés annuellement pour la publication » des *Mémoires* ou du *Journal.* Il ne peut être touché » au capital de ce fonds de réserve qu'en cas de besoins » extraordinaires, en vertu d'un vote de la Société et » sur la proposition de la Commission des finances. »

La Société vote cette proposition, qui sera soumise à l'approbation de M. le Ministre de l'instruction publique.

Lectures

M. Ch. Guyot donne lecture de la seconde partie du travail de M. l'abbé Munier, intitulé : *Le Saulcy et ses seigneurs.* La Société vote l'impression de ce travail dans ses *Mémoires* et nomme, pour former la commission de révision, MM. Germain, Briard et de Souhesmes.

M. Chassignet donne lecture d'une note intitulée : *Les foires lorraines*, et destinée au *Journal.*

M. Ch. Guyot donne lecture du travail de M. Léon Germain : *Inscriptions de portes à Nancy*, et de celui de M. le comte Fourier de Bacourt : *Une correspondance de l'Université de Nancy*, tous deux destinés au *Journal.*

MÉMOIRES

PIERRE WOEIRIOT ET SA FAMILLE, A PROPOS D'UN TRAVAIL RÉCENT.

Dans le travail de M. Jouve (1), le chapitre relatif à Pierre Woeiriot offre aussi un sérieux intérêt, mais il n'est pas toujours facile d'y voir d'où proviennent certaines indications. Une liste des « sources principales » mentionne sept ouvrages ; je suis fort surpris de n'y pas voir figurer la remarquable étude d'Ambroise-Firmin Didot (2), qui a donné pour la première fois l'épitaphe de l'aïeul de Pierre Woeiriot à Neufchâteau (3), et fait ressortir la parenté de celui-ci avec la maison chevaleresque de Bouzey, dont il reprit le nom et les armes. M. Firmin Didot a dit aussi, ce qui n'avait

(1) V. le n° de mars 1891, page 60.

(2) Ambroise Firmin Didot, *Etude sur Jean Cousin, suivie de notices sur Jean Leclerc et Pierre Woeiriot ;* Paris, 1872, in-8°.

(3) Plusieurs lectures assez différentes ont été faites de cette inscription, en grande partie effacée ; celle qu'a publiée M. F. Didot me paraît la plus digne de confiance parce qu'elle a été donnée par M. Feunette, de Neufchâteau, à une époque où la tombe était moins détériorée qu'à présent ; mais je suis loin d'en garantir l'entière exactitude. M. Jouve a eu l'obligeance de me dire que le monogramme reproduit par M. Didot est inexact ; l'estampage qu'il a bien voulu m'envoyer est, en effet, beaucoup plus rationnel. Ce monogramme peut se décomposer en un *p* et un *w* gothiques, la boucle du *p* formant la partie *sénestre* du W ; au bas du *p* se trouve la marque usitée, avec plusieurs variantes, par les anciens artistes : une croix augmentée d'une liaison qui en fait une espèce de 4, la traverse *recroisetée* du côté opposé à ce trait.

jamais guère été confié qu'à des manuscrits, comment la famille Seullaire, anoblie en 1586, acheta la terre de Bouzey et se fit passer pour issue directement de ses anciens possesseurs ; cette fort curieuse substitution est avouée par un parent, F. Perrin de Dommartin, dans le *Hérault de Lorraine*, manuscrit daté de 1654, et je m'occupe depuis longtemps de rechercher d'une manière complète la généalogie des trois familles qui ont porté le nom de Bouzey depuis le XIVe siècle. On se trompe généralement, je crois, en rattachant aux Seullaire *Thomas*, *Claude II* et *Simon de Bouzey* qui, l'an 1571, firent un procès à Pierre Woeiriot pour l'empêcher de reprendre le nom de sa mère ; ils me paraissent appartenir à l'ancienne maison, mais à des branches cadettes, qui n'avaient guère de chances de réussir dans leur revendication ; elle eût été, pour le moins, aussi légitime contre les Seullaire.

Voici un essai généalogique sur la famille de Pierre Woeiriot, suivant les recherches de M. Firmin Didot et les miennes. J'y ai joint plusieurs renseignements tirés des Archives départementales, d'après l'*Inventaire-sommaire* (1) et quelques travaux postérieurs à la publication du célèbre bibliophile.

« Le plus ancien membre connu de cette maison, dit mon devancier, est un Jacques Viriot, maieur du Neufchastel en 1331. »

Il convient peut-être de commencer la série des filiations au personnage suivant, cité par M. Jouve comme pouvant être le bisaïeul du graveur (2).

(1) Henri Lepage, *Inventaire-sommaire des Archives départementales de Meurthe-et-Moselle.*

(2) A la même époque devait vivre le personnage que

I. « Jehan Wiriot » est « cité dans un rôle des paiements faits en vertu d'un mandement de René II en 1482 (*Mémoires de la Société d'Archéologie lorraine*, 1875, p. 11), qui l'avait envoyé en France, au sujet de sa monnaie, avec son général des finances... Il devait être... orfèvre et à ce titre occupé auxiliairement à l'office des monnaies (1) ».

Ce Jean fut peut-être le père de Pierre et de Nicolas (2).

1. Pierre Ier qui suit ;

2. Nicolas. — M. Firmin Didot dit que Pierre le vieux « avait un frère, Nicolas Viriot, qui exécuta diverses sculptures dans l'ancienne église des Clarisses, à Neufchâteau (3) ».

II. Pierre Ier Woriot (4) ou Wiriot naquit en 1460 ; il était sculpteur et architecte, et fut nommé orfèvre ducal par René II ; il mourut en 1524 (5) ; sa femme

M. Jouve, dans sa liste des noms omis par M. Bouvier, indique de la manière suivante (p. 32) sans chercher à le rattacher à la famille de Pierre Woeiriot.

« Wiriot, de Mirecourt, maître visiteur du métier de maçonnerie (inspecteur des bâtiments) au bailliage de Vosge sous les ducs Jean et Nicolas. Il avait exercé cet office « de toute ancienneté soit de droit et de coustume ».

(1). L. Jouve, p. 41, note 1.

(2) Serait-il aussi le père et l'aïeul des deux personnes suivantes que me signale M. Marchal ?

« 1545. Pasquette Voiriot, fille de Christophe Voiriot, demeurant à Reffroymont ». Sans doute *Beffroymont*, pour *Beaufremont*.

(3) Didot, *l. c.*, p. 283.

(4) F. Didot dit que la tombe porte *Woriot* ; M. Jouve m'affirme qu'il faut lire *Wiriot* ; c'est plus vraisemblable.

(5) D'autres ont lu 1515 et 1521.

Marguerite Adam (1), décéda seulement en 1550 (2). On ne lui connaît d'une manière certaine qu'un fils, Jacquemin. Mais peut-être est-il le père de « JEAN VOIRYOT », archidiacre de la cathédrale d'Albi, qui mourut vers 1550 ; ce Jean avait trois sœurs, toutes mariées, ainsi qu'un frère, également marié, qui eut un fils, décédé sans postérité. Voici la note très curieuse que M. Marchal a bien voulu me communiquer sur ces différents personnages :

« 1556. Jean Voiryot, chanoine et archidiacre de la cathédrale d'Alby, mort vers 1550, avait trois sœurs : 1° Aalix, qui épousa Richard Richard, à Serqueux, dont deux enfants, Colin et Claude les Richard, de Serqueux ; 2° Catherine et Nicolle Voiryot, qui se marièrent et dont les héritiers furent Challot, Blancheteste, Thiery, Milot, Meniclard, Dufour, Aubertin et Martinot ; 4° un frère, Voiryot, dont le fils Jehan Voiryot épousa Jacquette Challot, sans postérité et auquel, en contemplation de son mariage avec la dite Jacquette, l'archidiacre avait donné sa maison à Lamarche joindant aux héritiers de feu noble Nicolas Daulphin d'une part et à une maison du couvent de Flabémont d'autre, aboutissant à la rue devant et à la muraille de la ville par derrière, sous la condition que cette maison lui reviendrait, à lui ou à ses héritiers, s'ils (Jean et Jacquette) mouraient sans enfants. Ce cas s'étant présenté, les héritiers eurent des difficultés à ce sujet et, par sentence du 15 septem-

(1) M. Jouve donne *Adda* ; en supposant un trait au-dessus de la dernière lettre, ce pourrait être une altération de *Adam*, nom assez répandu en Lorraine. M. A. Jacquot m'affirme que le prénom n'est pas *Marguerite*, mais *Jacquotte*.

(2) F. Didot dit le 20 octobre ; M. Jouve a lu le 22 décembre.

bre 1556, les enfants d'Aalix Voiryot épouse de Richard Richard furent conservés en possession. »

III. « Jacquemin Woiriot semble avoir exercé la profession d'orfèvre (1). Il épousa Urbaine de Bouzey, fille de Claude de Bouzey, seigneur de Mellay et Damblain, et de Collotte Waillot ou Voillot ».

1568, 19 octobre. — Confirmation de l'abandon fait par Jacquemin Wiriot et Urbane de Bouzey, sa femme, à « Pierre de Bouzey dit Wiriot », leur fils, du droit qu'ils avaient en la succession de leurs parents (2). On verra Pierre reprendre en fief, en 1582, ce qu'il a à Damblain à lui cédé par les mêmes.

Jacquemin a pu avoir quatre enfants (3).

1. Pierre II, qui suit ;

2. Claude Ier.

« 1572. Claude Voiriot de Bouzey (4). »

« 1574. Nobles hommes Pierre et Claude les Voiriot, dits de Bouzey, à Dambellain, et Dlle Jeanne, leur

(1) Vers la même époque, 1503-1507, 1520-1529, le receveur gruyer de Châtenois et Neufchâteau se nommait Jacquemin Wiriet (B. 4624, 4625). En écriture gothique, l'*o* et l'*e* se confondent souvent, et, dans les noms de personnes, il y a échange fréquent entre ces deux lettres : *Henriet, Henriot ; Pierret, Pierrot* ; *Richardet, Richardot* ; *Thiriet, Thiriot*, etc.

Signalons aussi Wautrin Wiriet, receveur de Raon, en 1481-1489 (B. 8386-8393).

(2) B. 38, f. 139, v°. Cf. Lepage, *Inv.-somm.* ; dans le registre, les père et mère d'Urbane sont nommés : « feus Claude de Bouzey et damoiselle Collotte Waillotte ..., en leur vivant demeurant à Damblain ».

(3) A la même époque que ces enfants devait vivre Jean Viriot, professeur à Milan, mort avant 1600. B. 5979.

(4) Registres de Bourmont, d'après M. Marchal.

sœur, contre honoré seigneur Thomas de Bouzey, s[r] de Belmont, tant en son nom, que de D[lle] de Thuillières, sa femme, et de Philiberte de Thons, sa mère (1). »

1577. Le 23 septembre 1577, Claude Wiriot de Bouzey, écuyer, et Lucie Chaynault, sa femme, vendent au duc de Lorraine le huitième èz moulin et battant d'Azerailles, leurs appartenances et dépendances (2).

1580. Claude assiste avec son frère Pierre à l'assemblée des Etats, à La Mothe, pour la rédaction des coutumes (v. PIERRE).

« 1582. Claude Voiriot, dit de Bouzey, à Dambellain (3). »

« 1583. Anthoine du Chastellet, s[r] de Pierrefitte, en criée contre Humbert Regnault, curateur aux biens vacants de feu Thomas de Bouzey, débiteur, dame Philiberte de Thons, noble homme Valentin du Bourg, subrogé au lieu d'Adam du Bourg, *Pierre et Claude Voiriot de Bouzey*, Claude de Bouzey, s[r] du Pont St-Georges, D[lle] Françoise de Bouzey, veuve de Charles de Tizac, s[r] de Belrupt, Jean de Poisson, les veuves et héritiers de feu Jean Volland, noble homme Martin Ranconnel, de Mirecourt, Jean de la Tour, dit de Pradines, Robert de Chastenois, Humbert de Vuydranges, Humbert et Claude les Plumerel, Remi Pricquet, M[r] Pierre Renesson (4). »

(1) *Idem.*

(2) *Inv.* Dufourny, Table des noms de personnes, renvoyant au t. III, p. 640 ; v. aussi H. Lepage, *Inv.-somm.*, H. 2075, et *Communes*, t. I, p. 67 : le nom y est écrit *Claudin Winiot*, évidemment *Wiriot* ou *Wirriot*.

(3) Reg. de Bourmont, d'après M. Marchal,

(4) *Idem*,

16 1. Somme payée « à Claude de Bouzey pour portrait sur vélin du duc Casimir et un autre d'une « Lu- » crèce romaine », sur toile d'argent (1). »

Comme on l'a vu, Claude I[er] épousa Lucie Chaynault, dont la famille ne m'est pas connue. On s'accorde généralement à lui donner pour fils « Annibal, Josué, Scipion, César et Claude II Voiriot », actionnés en 1610 par Christophe de Salvan, dit de Bouzey, de la famille Seullaire (2). Cependant on va voir cités des actes de 1621, 1628 et 1629, dans lesquels, de ces cinq fils, figurent seuls Annibal et Josué ou *Joseph.*

« 1615. Hannibal de Bouzey demeure à Damblain (3). »

1621. Annibal et Josué paraissent, sous le nom de Bouzey, dans un acte, avec la veuve de Pompée Woeiriot, aussi dit de Bouzey ; j'y reviendrai plus loin. (V. Pompée).

1628-1629. M. Marchal a l'obligeance de m'écrire :

« Nicolas du Boys, lieutenant général au bailliage du Bassigny (l'historien de La Mothe), a laissé manuscrite la coutume du Bassigny, avec des commentaires personnels, auxquels il a joint des notes de Claude Plumerel, procureur général au même bailliage, et de Collin, avocat.

« A l'article 170 de cette coutume, je trouve la mention suivante relative aux de Bouzey :

« J'ai été consulté sur un cas considérable, sçavoir » si une donation faite par missive était valable. *Han-*

(1) H. Lepage, *Inv.-somm.*, B. 1338.
(2) V. *Dict.* de Moréri ; cf. F. Didot, etc.
(3) Reg. de Bourmont, d'après M. Marchal.

» *nibal de Bouzey*, de Damblain, estant en chemin pour
» aller à la guerre, se voyant sans enfans, écrit à *Jo-*
» *seph de Bouzey*, son frère, et lui mande par deux
» missives écrites et signées de sa main en ces termes :
» *Si je ne retourne, je veux que ma nièce ait tous mes*
» *biens*. Ces deux missives sont des années 1628 et
» 1629. Hannibal n'est point retourné de ce voyage et
» n'a plus fait entendre de ses nouvelles. En l'année
» 1675, après la mort de Joseph, ses deux enfans, un
» garçon et une fille, vinrent au partage de la succes-
» sion de leur père. Le fils soutient que les biens dé-
» laissés par Hannibal, leur oncle, et duquel, ou leur
» père ou eux-mêmes comme le représentant, sont
» présomptifs héritiers, doivent être partagés entre
» eux. La fille, nièce du dit Hannibal, soutient au
» contraire qu'estant l'unique nièce d'Hannibal, c'est
» à elle seule que ses biens doivent appartenir, comme
» lui ayant été donnés par ces deux missives de son
» oncle. On demande si cette expression qui est dans
» les missives est une donation formelle et suffisante
» pour cette nièce. Elle appuyait son droit sur les rai-
» sons suivantes.....

» Le s^r de Bouzey, neveu du prétendu donateur et
» frère de la dite nièce, faisait valoir les raisons sui-
» vantes....

» Sur ces contestations, les parties se mirent d'ac-
» cord. Mon avis était qu'en matière de donation, lors-
» que l'affaire est douteuse, *in dubio nunquam præ-*
» *sumitur donatio.* »

« De cette note de M. N. du Boys, il résulte, ajoute M. Marchal, qu'Hannibal et Joseph, ou peut-être Josué, étaient frères ; qu'Hannibal mourut à la guerre,

sans enfant ; enfin, que Joseph mourut en 1675, ne laissant que deux enfants, un fils et une fille. »

3. Nicolas, ne m'est connu que par la citation suivante :

1588-1590. « Sentence des gens des Comptes sur le procès démené par-devant la justice de Saint-Nicolas, entre Nicolas Woeiriot, dit de Bouzey, demeurant à Damblain, et la veuve de Claude Crocx (1), demeurant à Nancy (2). »

4. Jeanne qui, avec ses frères, Pierre et Claude (v. pl. haut), figure dans un acte de 1574.

IV. Pierre II Woeiriot, le graveur, né (croit-on) à Neufchâteau, en 1531 ou 1532.

1560-1561. Somme payée « à Pierre Woeiriot, dit de Bouzey, graveur, pour l'aider à mettre en lumière les histoires de la sainte Bible (3). »

1564-1565. « A Pierre Wiriot, ymaigier, la somme de cent frans monnoye des païs, pour sa pension de la présente année (4). »

1565. « A Pierre Virion (*sic*) dit de Bouzey, la somme de cent frans monnoye de Lorraine, qu'il a pleu à Monseigneur luy ordonner et octroyer par quatre années entières, payables par chacuns termes de Noël, à com-

(1) Sans doute Claude Crocq ou Crocx, peintre des ducs Antoine, François et Charles III, anobli en 1556 ; il avait épousé noble Mangeon Husson.

(2) H. Lepage, *Inv.-somm.*, B. 8920 ; la table indique, par erreur, le n° 8820.

(3) Lepage, *Inv.-somm.*, B. 1126 : Chambre des Comptes; cf. F. Didot, p. 295, d'après Beaupré, *Nouvelles recherches de bibliographie lorraine*. Cf. 1565.

(4) B. 1140, f. 112 : Compte du Trésorier général.

mencer le premier payement desdites quatre années au jour de Noël en l'année mil v^c soixante ung, voulant mondit seigneur continuer la paye desd. cent frans audit de Bouzey d'an en an jusques lesdites quatre années finies et expirées. Et ce pour tant mieulx fournir et subvenir aux fraiz qu'il luy convenoit faire à mettre ez lumière les histoires de la saincte Bible que luy avoient esté commandées faire par mondit seigneur. Appert par son mandement donné à Nancey le xvie jour de novembre mil v^c soixante ung, cy rendu, avec une quictance dudit de Bouzey portant cent frans pour l'an mil v^c soixante trois, troisième payement desd. quatre années. Et une aultre quictance d'aultres cent frans pour l'année mil v^e soixante quatre, quatrième et dernier payement desd. quatre années entières. Revenant lesd. deux sommes à deux cens frans, monnoye de Lorraine, payéz et délivréz audit de Bouzey par ledit trésorier général en vertu du mandement de mondit seigneur. Pour ce icy en despense lesdites *ii*^c fz (1). »

1567-1568. — « A Pierre Voiriot, dit de Bouzey, la somme de cincquante escuz d'or soleil, au pris de quatre frans pièce, qu'il a pleu à Monseigneur luy donner ceste fois pour faire certains ouvrages, tailler et insculpter médailles antiques et planches de cuyvre pour le service de mondit seigneur. Appert par mandement donné à Nancy le xxvij^e jour de décembre mil v^c soixante huict (2)... »

(1) B. 1143, f. 177: Compte du Trésorier général pour 1565-1566. Cette citation est, je crois, tout à fait inédite ; je l'ai découverte grâce à une note de feu M. Henri Lepage.

(2) H. Lepage, *Journal de la Soc. d'Arch. lorr.*. 1874, p. 175: B. 1148, f. 206, Comptes du Trésorier général de Lorraine.

1567-1568. Confirmation de l'abandon fait à Pierre de Bouzey par ses père et mère, du droit qu'ils avaient en la succession de leurs parents. (V. plus haut.)

« 1572. Pierre Voiryot de Bouzey, demeurant à Neufchâteau (1). »

1572. M. Meaume a proposé de restituer à Pierre Woeiriot l'admirable pièce décrite dans le *Catalogue* Monnier sous le n° 444 et qui représente, d'un côté le duc Charles III, de l'autre le roi Charles IX, avec le millésime 1572 (2).

1572-1573. « A Pierre Viriot, ymagier, la somme de cent frans qu'il a pleu à Monseigneur luy octroyer en don, de grâce spéciale, pour certaines figures qu'il a taillé et gravé en bronze, desquelles il a fait présent à mondict seigneur (3). »

1574. Nobles hommes Pierre et Claude les Voiriot, dits de Bouzey, et D^lle^ Jeanne leur sœur, sont en procès contre Thomas de Bouzey (v. CLAUDE Ier).

« 1576. Noble homme Pierre Voriot, dit de Bouzey (4). »

(1) Note de M. Marchal.

(2) E. Meaume, *Les médailles gravées par Pierre Woeiriot de Bouzey*, dans le *Journal de la Soc. d'Arch. lorr.*, 1874, p. 171-175 ; cf. H. Lepage, *Notes et documents sur les graveurs de monnaies et médailles...*, dans les *Mém.* de la même Soc., 1875, p. 110. — Outre l'exemplaire de la collection Monnier, acquis par M. Meaume, on en connaît un autre dans la collection de M. Laprevote, à Nancy. — M. Meaume était tenté d'attribuer aussi à Pierre Woeiriot la pièce décrite sous le n° 440 de la collectiou Monnier.

(3) H. Lepage, *ibidem*, p. 110, et *Journal de la Soc. d'Arch. lorr.*, 1874, p. 175 : B. 1161, f° 265, Comptes du Trésorier général de Lorraine.

(4) Note de M. Marchal.

« 1576. Pierre Voiriot, écuyer, seigneur du Champjannon (1). »

1576-1577. Somme payée « à Pierre de Bouzey, demeurant à Neufchâteau, en reconnaissance d'un livre qu'il a présenté au duc (Charles III), où sont dépeintes et imprimées les effigies de plusieurs empereurs et sénateurs romains (2). »

1578-1579. — « A Pierre de Bouzey Wiriot, ymagier, la somme de soixante frans que Monseigneur luy a octroié en don pour recongnoissance de deux médalons qu'il luy a dédié (3). »

1580. « Lorsque, en 1580, les Etats s'assemblèrent à La Mothe, pour la rédaction des coutumes du bailliage du Bassigny, Pierre et Claude Woeiriot y comparurent *dans l'état de la noblesse, pour ce qu'ils tenaient au village de Damblain*, dit le procès-verbal imprimé à la suite du texte officiel de ces coutumes. Là une contestation s'engagea au sujet du surnom de Bouzey qu'ils se donnaient, se disant *isssus de la maison de Bouzey* (de l'Ancienne Chevalerie) *du côté de leur mère, et avoir permission de S. A. d'enporter le nom et les armes* (4). »

1580. Payement d'une somme de « 190 fr. à Pierre Wiriot de Bouzey pour avoir fait un livre des histoires du Viel Testament, qu'il a dédié à S. A. (5). »

(1) Note de M. Marchal.

(2) Lepage, *Inv. somm.*, B. 1175: Comptes de Didier Bourgeois, trésorier général des finances.

(3) Lepage, *Journal*, 1874, p. 175. Compte des trésoriers généraux de Lorraine, B. 1181, f. 258 v°.

(4) Beaupré, *Journal*, 1857, p. 187.

(5) Tel est le texte d'une note de M. H. Lepage, qui paraît se rapporter aux Comptes du Trésorier général ; mais je n'ai pu y retrouver ce passage.

1582. « Pierre Viriot de Bouzey, seigneur de *Champenon* (1), reprend ce qu'il a à Damblain en 1582, a lui cédé par Jacquemin Viriot et damoiselle Urbanne de Bouzey, etc. (2). »

1583. Pierre Voiriot de Bouzey, figure dans une pièce de procédure avec son frère Claude (v. Claude Ier).

On ne sait rien touchant le mariage de Pierre II, mais on le croit père de Pompée.

(*A suivre.*) L. GERMAIN.

SUR UNE NOUVELLE LOCALITÉ DU PAGUS BARRENSIS.

Dans ses *Études sur les différents pagi qui, au Xe siècle, formèrent le comté du Barrois* (3), en déterminant les limites qu'il assignait au *pagus Barrensis*, l'auteur de cette petite notice indiquait sur sa carte les noms de toutes les localités désignées en Barrois, dont il avait rencontré la mention dans les documents anciens. L'examen d'un passage de la nouvelle édition du *Chronicon sancti Michaelis*, publiée, en 1857, aux frais de Louis

(1) Lisez *Champjannon*, lieu-dit à Damblain ; v. L. Jouve, p. 42, note 2.

(2) Dufourny, table, renvoyant au t. VII, p. 662, 663. — On trouve, dans l'*Inv.-somm.*, mention de deux reprises analogues, mais sans indication précise de la date :

Dénombrement « de Pierre Viriot de Bouzey pour Damblain ». (B. 368 : Cartul. *La Mothe et Bourmont*, 1228-1584.)

Dénombrement « de Pierre Viriot pour Damblain ». (B. 760 : Chambre des Comptes, lay. *La Mothe-Bourmont*, IV, 1441-1615.)

(3) *Mémoires de la Société des lettres, Sciences et Arts de Bar-le-Duc*, 1876, p. 151.

Tross (1), d'après le manuscrit original qui, pendant quelque temps, était demeuré entre les mains de son fils Edwin Tross, libraire à Paris, procure l'indication d'une onzième localité désignée *in pago Barrense*. Ce passage, omis par dom Mabillon dans ses *Vetera Analecta* (2), puis supprimé volontairement par dom Calmet (3), paraît être demeuré ignoré des géographes qui se sont occupés des anciennes divisions territoriales de notre région ; Guillaume de L'Isle n'en fait point mention dans sa carte de la *Civitas Leucorum*, dressée pour servir à l'*Histoire du diocèse de Toul*, par Benoit Picart ; quant à M. A. Longnon, l'exiguïté de la carte qu'il a consacrée au X[e] siècle ne pouvait lui permettre d'y faire figurer toutes les localités dites en Barrois (4).

Au chapitre XXIII du *Chronicon*, il est rapporté qu'une femme possédée du démon fut guérie par l'intercession de saint Calixte, *in pago Barrense, in villa quæ dicitur Saponarias*.

Sur les quatre localités du Barrois désignées *Saponarias* dans les anciens titres, il convient d'écarter Savonnières près Foug, ancien château royal au temps des Carolingiens, situé dans le *pagus Bedensis ;* Savon-

(1) *Chronicon sancti Michaelis monasterii in pago Virdunensi, ex antiquissimo codice nunc primum integrum edidit Ludovicus Tross. Hammone, sumptibus L. Trossii, MDCCCLVII.*

(2) P. 347.

(3) *Histoire de Lorraine*, 2[e] édit., t. III, preuves cj : Dom Calmet supprime le récit de sept miracles « lesquels, dit-il, ne sont rien à notre sujet ».

(4) *Atlas historique de la France depuis César jusqu'à nos jours*, par A. Longnon. Hachette, Paris 1888, planche VIII.

nières sur le ruisseau de Creue, dans l'ancien doyenné d'Hattonchâtel, qui faisait autrefois partie du *pagus Virdunensis*, pour s'arrêter aux deux dernières, Savonnières-devant-Bar et Savonnières dit en Perthois, ayant toutes les deux autrefois saint Calixte pour patron. Cette coïncidence pourrait peut-être faire naître quelque hésitation si on ne savait que, dès le temps de Smaragde, qui fut abbé de Saint-Mihiel dans le premier quart du IXe siècle, un certain comte Anselme avait fait don à l'abbaye de tout ce qu'il possédait à Savonnières : « Quidam comes Anselmus dedit sancto Michaeli in perpetuum quidquid habebat apud Saponarias » (1).

A dater de cette époque, le village de Savonnières-devant-Bar devint une des principales dépendances de l'abbaye de Saint-Mihiel ; non seulement celle-ci nommait à la cure, mais, dans le cours des siècles suivants, elle reçut en don ou acquit la presque totalité de son territoire. En 1064, un nommé Walafrid lui donnait tout ce qu'il possédait « apud Saponarias.... videlicet Ecclesiam in honore sti Kalixti constructam cum molendino et omnibus mobilibus et immobilibus, domibus, silvis, campis, pratis, pascuis, aquarumque decursibus » (2). En 1266, du consentement du comte Thibaut II, Philippe, châtelain de Bar, vendait à l'abbaye de Saint-Mihiel, pour la somme de 100 livres de provenisiens forts, tout ce qu'il avait à Savonnières, en hommes, en femmes, en prés, en terres, en bois, en

(1) *Histoire de Lorraine*, 2e édit., t. III, preuves xcvij.

(2) Dom de l'Isle : *Histoire de la célèbre et ancienne abbaye de Saint-Mihiel*, p. 449.

eaux, en ban, en justice et en toutes autres choses.

Quant à l'autre Savonnières, dit en Perthois dans un acte de 1264, si son importance est constatée dès la plus haute antiquité (1), on sait que cette localité dépendait de l'abbaye de Jovilliers, fondée vers 1140. Elle se trouve désignée, sous la dénomination de *Savonarias*, dans les bulles de confirmation des biens de cette abbaye, données en 1178 par le pape Alexandre III, puis en 1181 par son successeur Luce III : *ecclesia et altare de Savonariis* (aujourd'hui sous le vocable de saint Maurice).... *curiam de Clarofonte* (cense qui avait et reconnaît encore saint Calixte pour son patron) (2).

(1) Les anciennes carrières du territoire de Savonnières étaient déjà exploitées dans les premiers siècles de notre ère. Le Musée de Bar possède, dit-on, deux outils ayant servi à l'exploitation de la pierre dans ces carrières, au temps de l'époque gallo-romaine ; de plus il a été rencontré sur ce territoire des statues antiques et beaucoup de monnaies romaines. Voir ce que Antoine Le Pois rapporte dans son *Discours sur les médailles et les gravures antiques*, *1579*, sur les monnaies découvertes à Savonnières-en-Perthois.

(2) Archives de l'abbaye de Jovilliers, — fonds Servais — Bibl. de Bar. Antérieurement à la mort d'Eudes de Champagne, arrivée en 1037, l'abbé Nanterre avait rapporté de Rome le corps de saint Calixte, pape et martyr, qu'il déposa d'abord dans l'église du vieux Moutier. Deux seules localités du département de la Meuse ont saint Calixte pour patron.

S'il peut paraître extraordinaire de retrouver le même saint, comme patron, dans deux localités de même nom, il y a lieu de remarquer que la ressemblance des dénominations a créé parfois de prétendues traditions populaires. C'est ainsi que Varennes en Argonne a dû s'approprier le souvenir de saint Gengoult, assassiné en 760, dont les actes primitifs placent la demeure à Varennes en Bassigny, *in pago Bassiniacensis*. (*Acta sanctorum*, 11 mai.)

Selon Benoit Picart, « les fidèles avaient fait bâtir à Va-

On peut donc avec plus de vraisemblance reconnaître dans le *Saponarias in pago Barrense*, le village de Savonnières-devant-Bar qui, à toutes les époques de son histoire, fit partie intégrante du *pagus*, puis du *comitatus Barrensis*.

Rédigé dans la seconde moitié du XI[e] siècle, quelques années après la mort de l'abbé Nanterre, le *Chronicon sancti Michaëlis* était demeuré pendant plus de sept siècles dans les archives de ce célèbre monastère. Dom Mabillon l'avait publié en partie, mais, contrairement à ce qu'affirme dans sa préface le prieur de Saint-Mihiel dom Joseph de l'Isle, jamais l'historien de la Lorraine ne le fit imprimer en son entier dans les Preuves de son histoire. Égaré ou gardé secrétement par d'anciens Bénédictins à l'époque révolutionnaire, ce cartulaire,

rennes, dans le diocèse de Langres, une église en l'honneur de saint Gengoult, martyr » (*Hist. eccl. et politique de la ville et du diocèse de Toul*, p. 335). Ce passage indique évidemment le village de Varennes situé au sud-ouest de Bourbonne-les-Bains, aux sources de l'Amance, célèbre par son prieuré placé sous l'invocation de saint Pierre et de saint Gengoult, puis par la fontaine que ce saint y transporta miraculeusement et où il convainquit sa femme d'infidélité. Et cependant, dans sa *Notice*, Dom Calmet indique « Varennes petite ville du Clermontois, du diocèse de Langres (!!!), à quatre lieues de Langres », sans s'apercevoir de la confusion dans laquelle il tombe.

Il a existé au XIV[e] siècle, à Varennes en Clermontois, un prieuré sous l'invocation de saint Gengoult et une fontaine du même nom, dont les eaux possédaient, dit-on, des vertus surnaturelles, mais ne faut-il pas reconnaître ici une création qui peut avoir été inspirée par la ressemblance des noms et par le souvenir de la fontaine miraculeuse désignée, par les Bollandistes, comme étant située en Bourgogne et non en Argonne ?

que l'on considérait comme perdu à tout jamais, fut signalé à l'attention vigilante de M. Adolphe Marchal, alors archiviste du département de la Meuse, par l'annonce de la vente aux enchères publiques de cartulaires, chartes originales et autographes provenant de la collection de M. Marchand de Saint-Mihiel (1). Saisi aussitôt par l'ordre de M. le préfet Albert Lenglé, ce précieux manuscrit fut réintégré en 1854, dans le dépôt des archives de la Meuse, où il se trouve aujourd'hui sous le n° J. 1. 85. M. W.

BIBLIOGRAPHIE

—

Quelques mois avant sa mort, notre savant et regretté confrère P.-Charles Robert avait commencé, dans l'Annuaire de la Société de numismatique, la publication d'un important travail ayant pour titre : *Monnaies, jetons et médailles des évêques de Metz*. Depuis l'apparition, en 1833, des *Recherches sur les monnaies des évêques et de la cité de Metz*, par M. de Saulcy, bien des lacunes ont été comblées dans la numismatique messine, de même que bien des modifications ont été introduites dans les attributions et le classement. Outre les monnaies formant son riche cabinet, M. Robert avait réuni de nombreux dessins d'exemplaires existant dans les collections publiques ou privées, et il eût été regrettable que sa mort laissât inachevée une œuvre d'une si haute importance.

M. Raymond Serrure, le numismatiste bien connu, a

(1) Voir l'article publié par le journal l'*Echo de l'Est* dans son numéro du 17 janvier 1854.

entrepris, au moyen des notes et dessins laissés par M. Robert, la continuation de l'ouvrage, et nous ne saurions trop le féliciter, d'avoir mené à bonne fin la tâche qu'il s'était imposée.

Les Monnaies, jetons et médailles des évêques de Metz, forment un beau volume in-8, enrichi de bois intercalés dans le texte, et donnant la représentation très exacte de presque toutes les monnaies décrites. Cette monographie, tirée à très petit nombre, fait grand honneur à MM. Robert et Serrure, et sera, nous n'en doutons pas, appréciée comme elle le mérite par les amateurs de numismatique messine.

L. QUINTARD.

DONS FAITS AU MUSÉE LORRAIN

Par M. Brettnacher : Cuiller en bronze, avec ornements gravés (XVIe siècle). Bague en bronze, ainsi que plusieurs monnaies.

— Par M. Lint : Deux taques de cheminée de fabrication lorraine, avec armes de France, portant les dates de 1586 et 1616.

— Par M. Laurent : Hache en bronze, trouvée au lieu dit : aux Cinq-Piquets, à environ 4 mètres de profondeur, en aval du pont de Tomblaine près Nancy.

Pour la commission de rédaction, le Président : Ch. GUYOT.

Nancy. — Imp. Crépin-Leblond, passage du Casino

JOURNAL

DE LA SOCIÉTÉ

D'ARCHÉOLOGIE LORRAINE

ET DU

MUSÉE HISTORIQUE LORRAIN.

40e ANNÉE. — 6e NUMÉRO. — JUIN 1891.

La Société d'Archéologie se réunira **Vendredi 10 Juillet 1891, à deux heures un quart.** — Ordre du jour : Lectures. — Mgr X. Barbier de Montault : *Excursion archéologique en Lorraine.* — MM. Léon Germain et Ch. Millot : *La table d'horloges solaires du Musée lorrain, gravée par J. Appier Hanzelet.*

Procès-verbal de la séance du 8 Mai 1891.

PRÉSIDENCE DE M. CH. GUYOT, PRÉSIDENT.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Communications du Président

M. le comte Herbrand de Briey adresse une lettre de remerciement à l'occasion de son admission en qualité de membre titulaire.

Le Président a reçu avis du décès de M. l'abbé Deblaye, aumônier de la maison St-Joseph, membre titulaire, et de M. Mayeux, vice-président de la Société historique et archéologique de Château-Thierry.

Le questeur de l'Académie de Stanislas adresse à la Société une invitation à la séance publique annuelle du 28 mai prochain.

Admissions

Sont admis en qualité de membres titulaires : M. Eugène de Guichen, M. Raoul de Meixmoron de Dombasle, et M. Eugène Nicolas, avocat à la Cour d'appel.

Ouvrages offerts à la Société.

Monnaie inédite de Thomas de Bourlémont, par M. Léopold Quintard ; Nancy, Crépin-Leblond, in-8° de 3 p., pl.

Outil acheuléen découvert dans les alluvions de la Moselle, par M. F. Barthélemy ; Paris, Association pour l'avancement des sciences, in-8° de 3 p., pl.

Plaque de reliure aux armes de Jean Vincent, baron d'Autry, par M. L. Germain ; Nancy, Sidot, 1891, in-8° de 18 p., pl.

L'Eglise d'Arrancy, par le même ; Nancy, Sidot, 1891, in-8° de 54 p., pl.

La sphère, emblème du duc Antoine de Lorraine, par

le même (Extrait du *Bulletin Monumental)*, in-8° de 4 p.

Une Epitaphe lorraine à Bâle, Ferry de Jaulny, par M. H. Dannreuther ; Bar-le-Duc, Contant-Laguerre, 1891, in-8° de 9 p.

Numismatique de la France (1re partie), par M. A. de Barthélemy ; Paris, Leroux, 1891, in-8° de 48 p.

Observations météorologiques de la Commission de Meurthe-et-Moselle, année 1890.

22 planches en couleur (vases panathénaïques). Envoi du Ministère de l'instruction publique.

Revue de l'art chrétien, extr. de la 1re livr. de 1891 (1).

L'Immeuble et la construction dans l'Est, du 12 avril au 3 mai 1891.

La Lorraine Artiste, du 12 avril au 3 mai 1891.

Mémoires de la Société des Antiquaires de l'Ouest, 1890.

Bulletin de la Société des antiquaires de Picardie, 1890, n° 4.

Bulletin de la Société archéologique d'Eure-et-Loir, avril 1891.

Revue de la Société des Etudes historiques, 1890.

Mémoires de l'Académie de Metz, 1886-1887.

Lecture

M. Ch. Guyot donne lecture de son travail intitulé : *La Communauté des Enfants-prêtres de Mirecourt.* — La Société vote l'impression de ce travail dans ses *Mémoires* et nomme pour former la Commission de révision MM. de Mont, de Souhesmes et Laprevote.

(1) Ce fascicule contient un article de Mgr Barbier de Montault sur la *Vie de saint Yves tirée d'un manuscrit sur vélin du XIVe siècle*, par le Dr Bonnejoy.

MÉMOIRES

—

PIERRE WOEIRIOT ET SA FAMILLE, A PROPOS D'UN TRAVAIL RÉCENT (1).

V. « Pompée de Bouzey, probablement fils ou neveu du célèbre graveur Pierre Woeriot » ; il est, dit H. Lepage, « désigné sous une double qualification, celle de peintre et celle de graveur en taille douce (2) ».

« Les premières mentions qui le concernent sont des années 1567, 1579 et 1580 ; ... elles ont rapport à des ouvrages de gravure... » (3).

« Dans les archives du Trésor des chartes de Lorraine, on trouve, en 1594 et 1595, deux mentions de payements faits à Pompée Wiriot de Bouzey, graveur en taille douce, l'un « pour certains ouvrages de son art « qu'il a présentés à Son Altesse (Charles III) », l'autre « pour l'aider à s'entretenir et acquitter une partie des « dettes qu'il a faites à Nancy, travaillant de son « art (4) ».

1596. Somme payée « à Pompée de Bouzey, enlumineur, pour un tableau de son art ». (Compte de l'argentier du comte de Vaudémont.) (5)

1607. « A Pompée de Bouzey, illumineur, demeu-

(1) V. le n° de mai dernier.

(2) H. Lepage, *Quelques notes sur des peintres lorrains*, dans les *Bull. de la Soc. d'arch. lorraine*, t. IV, 1854, p. 57.

(3) *Ibidem*.

(4) F. Didot, p. 301-302, d'après M. Meaume.

(5) Lepage, *Inv.-somm.*, B. 1248.

rant en ce lieu de Nancy, la somme de vingt cinq escus (18 fr. 9 gros) à luy accordée par Monseigneur (le comte de Vaudémont) pour reconnaissance de plusieurs petites peintures qu'il a fait de son commandement et pour son service. » (Trés. gén. du comte de Vaudémont pour 1607.) (1)

1607. « Don fait à Pompée de Bouzey, peintre à Nancy, en faveur de mariage, d'un gobelet de vermeil. » (Compte du trésorier du comte de Vaudémont.) (2)

1609. « A Bouzey, peinctre illumineur, des deniers provenant de la vente à luy faite de trente résaulx bled froment sur la recepte du comté de Vaudémont, la somme de trois cens frans à luy dheus pour tableaux qu'il a fourny et délivré pour le service de Son Alteze estant duc de Bar et de feue Madame son espouse. » (Trés. gén. de 1609.) (3)

1609. Gages de Pompée de Bouzey, peintre. (Compte du trésorier général du duc de Lorraine.) (4)

1610. « Pompé Voiriot, père de Charles, » est actionné par Christophe Seullaire dit de Bouzey (5).

1614. Somme payée « à Pompée de Bouzey, peintre, pour un tableau enluminé où est représentée l'histoire du patriarche Joseph s'enfuyant des mains de sa maîtresse. » (Comptes du trésorier général.) (6)

(1) Lepage, *Quelques notes..*, *o. c.*, p. 57.

(2) Lepage, *Inv.-somm.*, B. 1305.

(3) Lepage, *Quelques notes...*, *o. c.*

(4) Lepage, *Inv.-somm.*, B. 1320. Se rapporte peut-être au même objet que l'alinéa précédent.

(5) *Dict.* de Moréri ; F. Didot, p. 301.

(6) Lepage, *Inv.-somm.*, B. 1364.

« A Pompée de Bouzey, peinctre demeurant à Nancy, la somme de vingt frans que le Trésorier lui a payée par advance et à bon compte de trois tableaux d'enluminure sur parchemin velin où sont représentées les figures d'Apollon, de Bachus et de Mercure, qu'il a faict et fourny pour le service de Monseigneur. — A luy soixante frans pour reste et parpaye des tableaux mentionnés en l'article cy-dessus. » (Trés. gén. du comte de Vaudémont pour l'année 1615.) (1)

1616. Somme payée à Pompée de Bouzey, peintre, pour six tableaux en forme de médaillons, enluminés, représentant Jupiter, Neptune, Apollon, Mars, Pluton et Vulcain. » (Comptes du trésorier général.) (2)

Pompée de Bouzey, écuyer, seigneur de Champjannon, mourut avant 1621 ; il avait épousé Françoise des Pilliers, d'une famille lorraine anoblie ou confirmée dans sa noblesse en 1430; elle était fille de Jean III des Pilliers, écuyer, demeurant à Betoncourt, et de Claudine de Mitry du Mesnil.

« 1621. Hannibal de Bouzey, écuyer, seigneur du Champjannon en partie, Dlle Françoise des Pilliers, veuve de défunt Pompée de Bouzey, comme ayant la garde noble de ses enfants, Josué de Bouzey, tous demeurant à Dambellain et Nancy, ont partagé les immeubles dépendant de la maison dite le Champjannon, sise à Dambellain, au dessus de la rue de Poiseul (25 juin 1621.) (3)

La même Françoise des Pilliers étant veuve, fit

(1) H. Lepage, *Quelques notes...*, *o. c.*

(2) H. Lepage, *Inv.-somm.*, B. 1381.

(3) Reg. de Bourmont, d'après M. Marchal.

reprises, en 1625, au nom de Charles de Bouzey, son fils (1).

VI. Charles de Bouzey, que l'on vient de voir cité en 1610 et en 1625, devint lieutenant-colonel pour le service du duc Charles IV, ainsi que gouverneur de Bouquenom et du comté de Sarwerden (2).

1662. Gages de M. de Bouzey, gouverneur du comté. (Comptes du receveur des rentes ecclésiastiques du comté de Saarwerden.) (3)

1663. Somme payée « à Charles de Bouzey, gouverneur du comté de Bouquenom (Saar-Union), pour un voyage à Ratisbonne ». (Comptes du trésorier général.) (4)

Charles épousa Elisabeth de Streifl de Löwenstein (5), qui paraît ne lui avoir donné qu'une fille.

VII. Marie-Charlotte de Bouzey, fille des précédents, épousa en premières noces, par contrat du 5 (6) février 1652, « Georges-Benjamin du Gaillard, libre baron du Saint-Empire, seigneur d'Heylimer, Tiffembach et Ackerbach », et en secondes noces, en 1669 (7), « Germain-François de Saint-Félix, chevalier, seigneur

(1) Dom Pelletier, p. 651.

(2) *Idem*, p. 272, 818.

(3) Lepage, *Inv.-somm.*, B. 9293.

(4) *Idem*, B. 1513.

(5) Dom Pelletier, art. *Gaillard*, p. 272 ; il écrit *Streff de Louvenstein*.

(6) Dom Pelletier, p. 272 ; il dit le *9* à l'art. Vigneulle, p. 818.

(7) Le 12 septembre, dit le *Dom Pelletier annoté*, art. *Saint-Félix*.

d'Acquevive et de Villervalt, adjudant-général de l'armée du duc de Lorraine et gouverneur de Sarguemines ». Elle eut cinq enfants de son premier mariage (1).

Une autre branche de la famille, portant, à ce qu'il paraît, les mêmes armoiries, mais dont il n'a pas encore été possible d'établir d'une manière précise la parenté avec Pierre Woeiriot, figure dans le *Nobiliaire* de Dom Pelletier. On arrivera peut être à y rattacher quelques-uns des personnages que je vais citer par ordre chronologique, en faisant entrer dans cette liste ceux que mentionne l'ouvrage indiqué.

1 et 2. — 1621. « Somme payée à Nicolas et François les Woiriot, maîtres-maçons à Pont-Saint-Vincent, pour réfection au moulin de Neuves-Maisons (2) ».

3. — 1621. « François Viriot, et selon le régistre Woiriot, jadis fruitier de Son Altesse, fut déclaré noble sur le rapport des maréchaux de Lorraine et Barrois, par lettres de Henri duc de Lorraine, données à Nancy, le 28 mai 1621, avec permission de porter les armes de ses prédécesseurs. *Fol. 158, vers. régist. 1621*. Les armes ne sont pas rapportées, mais quelques *Mémoires* disent qu'il porte *d'azur, à une fasce d'or, chargée de trois croisettes aux pieds fichés de gueules, et accompagnées en chef de deux besans d'argent, et en pointe de trois bagues d'or, le diamant taillé en*

(1) Dom Pelletier, p. 272, 814, 541.

(2) Lepage, *Inv.-somm.*, B. 3942 : Comptes concernant le comté de Chaligny.

pointe. D'autres prétendent qu'il portait comme la pucelle d'Orléans, étant issu de sa famille (1) ».

4. — 1621. « FRANÇOIS WIRIOT, neveu du précédent, demeurant à Neufchâteau, obtint des lettres semblables à celles de son oncle. *Idem régist. fol.* 159, v° (2) ».

« François Wiriot (nous ne sçavons lequel des deux) fut père de Christophe Viriot... (3) ».

5. *Après* 1623. « François du Saulget, seigneur de Cheveaux (4), III du nom », épousa 1°, en 1623, noble Antoinette Gourdot, et « 2° CATHERINE VIRIOT (5) ». On verra plus loin (n° 8) que Christophe Viriot était également seigneur de Chef-Haut.

6. — 1654, 20 mars. « Départ de cour (par la justice de Nancy) d'une maison à Viller les Nancy, pour prise de 50 frans au profit du sieur Claude Desrûet (6) et de Marie de Saulcourt, sa femme, contre le sieur Nicolas de Landrian et JEANNE VIRIOT (7) ».

(1) Dom Pelletier, *Nobiliaire*, p. 829 ; cf. *Complément*, n° 1118. Peut-être cette branche portait-elle *parti du Lys*, comme celle de Pierre portait *parti de Bouzey*. Cette alliance avec la famille de Jeanne d'Arc n'a pu encore être découverte.

(2) Dom Pelletier, *l.* c.

(3) *Idem* ; v. n° 8.

(4) Chef-Haut, canton de Mirecourt.

(5) Dom Pelletier, *l. c.*, p. 736.

(6) *Alias* Deruet, des Ruetz, etc. ; c'est le peintre célèbre qui fut déclaré noble en 1621. (V. Dom Pelletier, p. 722).

(7) Cette Jeanne Viriot qu'on pourrait croire la femme de Nicolas de Landrian, n'est pas mentionnée dans la généalogie de cette famille.

Le texte en question est le titre écrit au dos d'une pièce qui m'a été communiquée par un particulier (il m'a prié de

7. — *Vers* 1660. Noble « Claude Boyer... épousa MARGUERITE VIRIOT d'Epinal, dont il eut Nicolas-François Boyer, qui épousa Marguerite Henri en 1693 (1).

8. — 1665. « CHRISTOPHE VIRIOT, écuyer, seigneur de Chevaulx », fils de François Wiriot (v. plus haut, n° 4), « épousa, à Neufchâteau, Marie-Gabrielle Platel, fille de Blaise Platel du Plateau et de Claude Lallemand. — Elle mourut le 5 juin 1665, laissant de son mariage Barbe, Simone et Catherine (2) ».

1667. « Christophe Viriot ou Viriet reprend le quart de la seigneurie de Chevaux, dépendant de Chatenois. 1667. T. X, partie 2, p. 254 (3) ».

9. Barbe Viriot, fille aînée de Christophe (v. n° 8).

ne pas dire son nom) : 4 ff. parchemin, in-4°, sceau, plaqué sur papier rond déchiqueté, aux trois fleurs de lis de France; légende détériorée, où on distingue le mot NANCY. Nancy se trouvait alors sous l'occupation française.

Voici le commencement de la pièce, intéressant par les noms qui y figurent :

« Noble François George, lieutenant-général au bailliage de Nancy, et nous Jean Mahuet, maistre eschevin en la justice ordinaire en la justice dudit lieu, Raymond Luyton, François Barrois, François Mauljean, Marc Regnauldin, Charles Sarrazin, Eloy Dapvril, Claude Noirel, et Pierre Caudot, tous eschevins en ladite justice. A tous ceux qui ces présentes lettres verront, salut. »

(1) Dom Pelletier, p. 82.

(2) *Idem*, p. 830.

(3) Inventaire Dufourny, table.

Voici un Christophe Viriot, sans indication de date précise : 1531-1700. « Testament de Christophe Viriot, bourgeois de Xammes, contenant une donation en faveur de l'église. » Lepage, *Inv.-somm.*. G. 1226.

A la même époque que Christophe Voiriot, vivait Christophe Viriet, qui fut anobli en 1634.

M. Firmin Didot dit, d'après M. Feunette, qu'elle fut à plusieurs reprises conseillère de la congrégation des demoiselles à Neufchâteau.

10. Simone, seconde fille de Christophe.

11. Catherine, troisième fille de Christophe.

12. — 1681. « Jacob Viriot, de l'université de Pont-à-Mousson, fut reçu avocat au parlement de Metz, le 26 août 1681 (1).

13. — 1708. « Jean-Charles Viriot, que nous croyons issu de la même famille, épousa Jeanne Boislé, à cause de laquelle il etoit en 1708, conjointement avec Anne Boislé fille majeure à Mirecourt, héritiers maternels de Charlotte-Christine Willaume, veuve de Jean Huguenat, vivant chevalier, seigneur de Milliers, bailli de la ville d'Epinal (2) ».

14. — Dans leur ouvrage sur la *Famille de Jeanne d'Arc*, MM. de Bouteiller et de Braux ne rappellent pas d'alliance ancienne entre les parents de l'héroïne et ceux de Pierre Woeiriot; ils mentionnent seulement (p. 142) un mariage entre « Marie-Reine-Françoise Pagel du Lys » et « Pierre-Dominique Viriot, ancien capitaine au régiment d'Isembourg, architecte de la ville de Toul; d'où une fille morte en bas âge vers 1810 »; or, dans l'armorial, ils donnent à ce Viriot l'écu indiqué par Dom Pelletier.

15. *Vers* 1780-1781. « Pierre-Alexandre Viriot » figure parmi les étudiants de la Faculté de droit à l'Université de Nancy (3).

(1) E. Michel, *Biographie du parlement de Metz*.

(2) Dom Pelletier, p. 830.

(3) Lepage, *Inv.-somm.*, D. 45.

16. M. F. Didot cite enfin « sœur Viriot, supérieure à Nancy en 1827, à l'âge de 80 ans », laquelle, dit-il, « n'a cessé de prodiguer les soins les plus touchants aux pauvres de la maison du refuge de Nancy. »

Léon GERMAIN.

SUR L'ÉTYMOLOGIE DU NOM DE *HANUS*

« Hanus (Jean), apoticaire de Madame la duchesse « (de Lorraine), fut anobli par lettres du duc Charles III, « expédiées à Nancy le 15 juillet 1579. .. »

Dom Pelletier, à qui j'emprunte la citation qui précède, ne donne pas les motifs de cette faveur; ce fut sans doute la récompense des services de son état. Dès lors, la nature des fonctions de l'apothicaire pourrait faire supposer que ce nom de Hanus lui fut donné par suite d'une de ces plaisanteries dont nos pères étaient assez coutumiers ; il n'en est rien, il n'y a là qu'une coïncidence fortuite, et nous allons prouver que Hanus est simplement un dérivé de Jean.

I

Le nom de Jean se retrouve sous des formes múltiples : *Johannus, Johannes, Johannas, Jehan....* ; *Hannus, Hanus, Han* (*Hans* en allemand) ; *Jeannel, Hannel* ; *Jeannequin, Hannequin, Hennequin ; Jeannin, Jenin, Génin, etc...*

Dans le langage populaire, il est employé parfois pour désigner un sot, un naïf : on appelle volontiers ceux-ci des *Jeanjean*, des *Jeannot*.

En Lorraine, il s'applique aussi au démon (le Mouhi-*Hennequin*, démon qui vit dans l'espace).

Enfin, on le retrouve dans des noms de lieux sous la forme de Mont-*Hanus*, Mont-*Jenn* (près de Giromagny), etc.

II

Les contractions de *Johannus* en *Hannus* pour le français, *Johannes* en *Hans* pour l'allemand, servirent d'abord de prénoms. Ainsi, dans les pièces justificatives de l'*Histoire de la Maison du Châtelet*, par Dom Calmet, je trouve, à la date de 1449 :

« Nous, Marquet de Valdech, chevalier, et *Hannus* de Valdech, frères... »

Dans les *Archives de Nancy* de Lepage, dans Dom Pelletier et le *Complément* de Lepage et L. Germain, je relève :

1549, *Hannus* Berman, marchand à St-Nicolas ; 1602, un autre *Hannus* Berman, seigneur d'Uzemain..

Ensuite, Hanus devient un nom de famille :

1502, Watrin *Hannus*, commis de ville à Nancy ; 1579, Jean *Hanus*, l'apothicaire ; 1613, Jean *Hanus*, qui transforma son nom en *Hanet*, peut-être à cause des railleries dont il était l'objet ; 1613, Héric ou Henry *Hanus*, seigneur d'Hurbache. Puis viennent : Nicolas-François *Hanus*, anobli en 1675 et conseiller à la Cour souveraine de Lorraine ; Charles-Arnould *Hanus*, avocat, lieutenant-général de police à Nancy en 1736. Un autre *Hanus* est autorisé, en 1709, à construire une manufacture de drap.

III

Aux xve et xvie siècles, tous ceux qui s'occupaient de lettres ou de sciences latinisaient leur nom et l'ornaient d'une terminaison en *us* ; le plus souvent, quand cela

était possible, on adoptait en entier un ancien nom latin. Plus d'un Jean aurait pu devenir ainsi un *Johannus* et par suite un *Hannus* ou *Hanus*.

Mais, en examinant la série précédente des Hanus, je ne voit que l'apothicaire qui eût pu se donner un nom de savant. Les autres, j'élimine ceux auxquels *Hannus* ne sert que de prénom, — étaient des marchands, des fonctionnaires, qui ne devaient avoir aucune prétention littéraire ou scientifique.

* *
*

Ainsi *Hannus, Hanus*, prénoms à l'origine, sont devenus des noms de famille ; ils sont la contraction, le diminutif, de *Johannus*.

En terminant, je citerai un cas semblable de contraction pour *Hiéronimus* (Jérôme), devenu *Onimus*, nom porté encore aujourd'hui par une très honorable famille alsacienne et par un médecin que ses travaux sur l'électricité font bien connaître.

A. FOURNIER.

NOMINATION D'UN ÉVÊQUE DE TOUL EN 1697.

En 1687, Louis XIV assigna le siège épiscopal de Toul à Henry de Thyard de Bissy, mais celui-ci fut longtemps avant d'obtenir ses bulles, et il ne fit son entrée solennelle qu'en 1692. Douze ans plus tard, il succéda à Bossuet sur le siège de Meaux et, dans la suite, il devint cardinal.

Il parait que, dès 1697, le roi avait eu l'intention de lui donner un autre diocèse, car en cette année il nomma évêque de Toul Antoine Girard, abbé commen-

dataire de Pontlevoy (1) ; mais cette nomination ne fut pas suivie d'effet, et le bénéficiaire reçut, peu après, le siège de Boulogne (2). Ce fait nous est révélé par M. J. Rotier, de Blois, dont nous avons déjà signalé l'obligeance (3).

Dans le chapitre de la *Gallia christiana* relatif à l'abbaye de Pontlevoy, et à l'article d'Antoine Girard, on lit, nous écrit-il : « *Nominatus est in die Natalis Domini anno 1697 episcopus Tullensis, dein 8 februarii 1698, Boloniensis,* etc. (4). »

Il ne s'agit pas de l'évêché de Tulle, mais bien de Toul. L'extrait suivant, que nous adresse le même correspondant, ne laisse pas de doute à cet égard :

« Le 15 décembre 1697, les habitants du bourg de Pontlevoy firent un feu de joie et se mirent sous les armes ; 40 ou 50 desquels étaient à cheval ; quarante du bourg de Thenay (5) à pied, une partie du bourg de Sambin (6) et une partie de celui de Monthon-sur-Cher (7) les accompagnant ; en réjouissance de ce que M. Anthoine Girard, abbé commandataire (*sic*) de l'abbaye de Pontlevoy, seigneur des susdits bourgs à cause de ladite abbaye, était évêque de Toul en Lorraine. » (Ms. anonyme sur Blois.)

(1) Loir-et-Cher, arr. Blois, canton de Montrichard.

(2) Boulogne, Pas-de-Calais.

(3) V. *Journal de la Société d'archéologie lorraine*, 1891, p. 4 (Procès-verbal de la séance au 12 décembre 1890. — Nous nous sommes trompé en y qualifiant M. Rotier : membre de la Société d'histoire naturelle de Loir-et-Cher. Il faut rectifier : membre de la Société Dunoise.

(4) *Gallia christ.*, éd. 1748, t. VIII, art. *abb. de Pontlevoy*.

(5) Canton de Montrichard.

(6) Canton de Contres, même arr.

(7) Canton de Montrichard.

Nous ne croyons pas que cette nomination et celle de l'évêque de Toul à un autre siège, qui a dû se faire en même temps, aient été indiquées par les historiens lorrains ; M. de Laigle n'en parle pas dans ses *Mémoires* (1). On saura gré, par conséquent, à M. J. Rotier de nous l'avoir signalée.

Léon GERMAIN.

CE QUE COUTAIT LA FÊTE DU ROI, A TOUL, IL Y A DEUX SIÈCLES

En compulsant d'anciennes minutes mises avec obligeance à ma disposition par M. Boris, notaire à Toul, je suis tombé sur une pièce curieuse égarée dans une liasse. Elle nous initie au détail des réjouissances publiques qui avaient lieu dans cette ville à l'occasion de la fête de Louis XIV. L'approche du 14 juillet permettra de faire de piquantes comparaisons entre les choses du temps passé et celles du temps présent.

Voici d'ailleurs le texte dont il s'agit :

« Mémoire des avances faites par (ici plusieurs mots
» couverts d'encre) pour fournitures du feu de joye
» fait en la ville de Toul, en exécution de l'ordre du
» Roy (ces derniers mots sont biffés) le jour de la Saint-
» Louis 1709, suivant l'usage, sçavoir :

» Pour le feu d'artifice et fusées..........	49[l]	10[s]
» Pour les bois, fagots et chanvre nud du feu..............................	16	15
» Pour chandelles et illumination devant l'hostel de ville....................	10	2

(1) C'est ce que veut bien nous dire notre confrère M. l'abbé Mod. Demange.

» Pour les flambeaux pour allu mer le feu..	4^{l} 10^{s}
» A l'huissier audiencier titulaire de la Ville	2 10
» Aux six sergens de ville (1), suivant l'usage..........................	9 »
» Aux douze gardes des champs (2), suivant l'usage......................	15 »
» Aux gardes du gouvernement suivant l'usage..........................	5 10
» Aux violons, suivant l'usage....... ...	10 »
» Aux seize tambourgs des compagnies bourgeoises........................	16 »
» Aux tambourgs et fifres des troupes de la garnison........	
» A la compagnie des arballetriers........	15 »

» Nous avons arresté le présent mémoire à la somme
» de cent cinquante trois livres 17 sols, conformé-
» ment à l'arrest de compte fait en l'hostel de ville le
» q. ..e septembre 1709. »

La signature paraît avoir été arrachée.

Les ratures de l'en-tête prouvent que, réflexions faites, l'auteur de cette note a jugé bon de ne pas introduire dans le mémoire définitif le nom de celui qui avança les frais de la journée, ni la mention qu'elle fut célébrée par ordre du roi.

Il est facile de démêler derrière ces réticences un manque de spontanéité de la part du conseil de ville :

(1) Nancy n'en possédait pas davantage en 1689, Lepage, Arch. de Nancy, t. 2, page 290.

(2) Actuellement Nancy n'entretient que six de ces agents, mais il convient de remarquer que son territoire n'égale pas la moitié de celui de Toul.

le grand règne touche à son déclin, les temps sont durs et, de Toul à Versailles, la distance est longue.

Quoi qu'il en soit, voilà l'un des prototypes de la fête nationale actuelle.

Certes Nancy, capitale, fut le théâtre de solennités autrement somptueuses que celle-là et même que celles dont ses habitants sont témoins aujourd'hui. On peut juger par les quelques descriptions que Lionnais et M. Lepage ont publiées, du caractère vraiment grandiose qu'elles revêtaient parfois. Mais si le faste que les Lorrains déployaient aux funérailles de leurs princes est resté légendaire, on a laissé à peu près dans l'oubli la magnificence de leurs jours de joie. Et pourtant, quel beau livre on ferait en restituant ce côté original et brillant de la vie de nos pères !

A. PÉLERIN.

CHRONIQUE.

STÈLES GALLO-ROMAINES DE SOULOSSE (1).

M. le Secrétaire lit, au nom de M. Voulot, conservateur du Musée d'Epinal, une notice sur les stèles gallo-romaines de Soulosse (Vosges). Toutes ces stèles sont sculptées dans une pierre calcaire assez grossière. Elles sont, en général, mutilées ; quelques-unes dénotent un art très barbare ; mais d'autres sont d'un bon style.

(1) Extrait du compte-rendu de la réunion annuelle des délégués des Sociétés savantes à la Sorbonne ; séance du 28 mai 1890 (*Bull. archéol. du Comité des travaux historiques*, 1890, p. XLV).

Plusieurs de ces stèles représentent des Gaulois debout sous une arcade et tenant une bourse. M. Voulot a découvert également à Soulosse de grandes stèles à deux et à trois personnages. Quelques-uns de ces petits monuments funéraires portent des inscriptions latines dont le texte se compose d'un simple nom propre. Les plus curieux sont aujourd'hui déposés au Musée d'Epinal. »

HACHE EN BRONZE TROUVÉE AUX CINQ-PIQUETS (NANCY).

M. Laurent, sculpteur, auquel nous sommes redevables déjà de dons nombreux et importants, a fait hommage au Musée lorrain d'une hache en bronze, trouvée aux Cinq-Piquets, territoire de Nancy, dans une gravière qui fait face au chemin d'accès d'un ancien gué de la rivière. Elle appartient au type dit à ailerons, c'est-à-dire dont les ailes rabattues forment de chaque côté de la lame une sorte de douille demicylindrique.

On distingue plusieurs variétés de haches de cette forme, suivant la disposition des ailerons. Les unes sont à ailerons allongés, variété très commune en Lorraine et dont les trésors de Vaudrevange et de Frouard présentent de nombreux spécimens ; d'autres sont, au contraire, munies d'ailerons très courts, c'est le type prédominant dans la vallée du Rhône et de Savoie (d'après M. Chantre), tandis qu'il ne figurait pas jusqu'à ce jour dans les collections lorraines.

La hache à ailerons courts, découverte sur les bords de la Meurthe, est donc fort intéressante et l'on doit

être fort reconnaissant à M. Laurent d'avoir enrichi notre Musée d'une pièce rare, sinon unique.

F. BARTHÉLEMY.

DONS FAITS AU MUSÉE LORRAIN

Par M. LAURENT. — Deux statuettes en pierres représentant saint Etienne et saint Laurent, provenant d'Amance.

Sainte Vierge et l'enfant Jésus (moulage), Puiligny.

Sainte Barbe (moulage), Malzéville.

Saint Mathieu, saint André, saint Jacques Majeur et saint Jacques Mineur (moulage), provenant de la chapelle des Fonts de Saint-Nicolas-de-Port.

Cinq groupes de deux apôtres (moulages) provenant du retable de Gugney-aux-Aulx, complétant la série des douze apôtres, dont deux déjà ont été mentionnés dans le numéro de février.

Deux apôtres (moulage), école de Richier.

Vingt-un petits bas-reliefs, moulages pris sur une colonne de l'église de Gugney-aux-Aulx.

Crosse d'une arcature de l'église de Saint-Nicolas de-Port.

— Par M. BÉCUS, tête, fragment d'une statue trouvée dans les terres du moulin de Joyard, près de Vilcey-sur-Trey.

— Par M. FRANÇOIS LALLEMAND, à Nomexy (Vosges). Carte de la Champagne, par Cassin.

— Par M. GODFRIN, hache polie en euphotide, trouvée à Cirey-sur-Vezouse.

Pour la commission de rédaction, le Président : CH. GUYOT.

Nancy. — Imp. Crépin-Leblond, passage du Casino

JOURNAL

DE LA SOCIÉTÉ

D'ARCHÉOLOGIE LORRAINE

ET DU

MUSÉE HISTORIQUE LORRAIN.

40e ANNÉE. — 7e NUMÉRO. — JUILLET 1891.

La Société d'Archéologie se réunira **Vendredi 7 Août 1891** (1), **à deux heures un quart.** — Ordre du jour : Lectures. — MM. Léon Germain et Ch. Millot : *La table d'horloges solaires du Musée lorrain, gravée par J. Appier Hanzelet.* — M. de Souhesmes : *Une curieuse coutume à Gerbéviller, au XVe siècle.* — M. A. Benoit : *Pièces relatives au mariage de la princesse Elisabeth Thérèse de Lorraine avec le roi de Sardaigne, 1737.*

(1) La date réglementaire de cette réunion serait le 14 août : elle a été avancée de sept jours, à cause de l'échéance des vacances, qui fait quitter Nancy à un grand nombre de nos confrères

ARRÊTÉ MINISTÉRIEL SANCTIONNANT UNE ADDITION AU RÈGLEMENT DE LA SOCIÉTÉ.

République Française.

Le Ministre de l'instruction publique et des beaux-arts,

Vu l'arrêté ministériel en date du 19 mars 1861 ;

Vu l'avis de M. le Préfet de Meurthe-et-Moselle ;

ARRÊTE :

Est approuvée l'insertion dans le *Règlement de la Société d'Archéologie lorraine* de l'article additionnel dont le texte est joint au présent arrêté.

Fait à Paris, le 16 juin 1891.

Signé : Léon BOURGEOIS.

(Cet article, concernant les versements de *membres perpétuels*, reproduit la disposition votée par la Société dans sa séance du 10 avril 1894. Voir le texte dans le *Journal* du mois de mai, p. 100 et 101.)

Procès-verbal de la séance du 12 Juin 1891.

PRÉSIDENCE DE M. CH. GUYOT, PRÉSIDENT.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Communications du Président

Le Président a reçu de la Société française d'Archéologie l'invitation d'assister au congrès archéologique de France, dont la 58e section s'ouvrira le jeudi, 16 juillet, à Dôle.

M. Lucien Wiener et M. Léon Germain sont désignés pour représenter la Société à ce congrès.

Il est donné avis du décès du baron Guisbert d'Huart, ancien préfet, membre titulaire de la Société.

Ouvrages offerts à la Société.

Iconograqhie de Saint-Nicolas, par M. l'abbé J. Laroche (Extrait de la *Revue de l'art chrétien*).

La manne de Saint-Nicolas, par le même (Extrait de la *Revue de la Suisse catholique*).

Des faultés ou féautés lorraines, par M. Ch. Guyot (Extrait du *Journal de la Société*).

Crédence et Piscine du XIe siècle en l'église Notre-Dame à Saint-Dié, par M. Léon Germain. — Nancy, Sidot, 1891, in-8° de 8 p., pl.

Le doyenné de l'église de Verdun, par M. G. Frussotte, curé de Jouy-devant-Dombasle. — Verdun, Laurent, 1891, in-8° de 15 p.

Verdun aux XVIIe et XVIIIe siècles, finances, par M. Petitot-Bellavène, — Verdun, Laurent, 1891, in-8° de 102 p.

Deux siècles de l'histoire municipale de Verdun (1573-1780), par le même. — Verdun, Laurent, 1891, in-8° de 490 p., pl.

Documents inédits sur l'histoire de France (Envoi du ministère de l'Instruction publique) :

1° *Recueil des Chartres de l'abbaye de Cluny.*

2° *Lettres de Peiresc aux frères Dupuy.*

3° *Lettres du cardinal Mazarin*, 2 vol.

4° *Œuvres de Lagrange*, 2 vol.

Délibérations du Conseil municipal de la ville de Nancy, 1891, p. 121 à 168.

L'Immeuble et la Construction dans l'Est, du 12 avril au 31 mai 1891.

Bulletin de la Société philomatique Vosgienne, 1890-1891.

Mémoires de la Société d'émulation de Montbéliard, 1889.

Congrès archéologique de France, séances tenues à Dax et Bayonne en 1888.

Bulletin de la Société des sciences de l'Yonne, 1890.

La *Lorraine-Artiste*, du 10 mai au 7 juin 1891.

Mémoires de la Société des lettres, sciences et arts de Bar-le-Duc, 1891.

Bulletin de la Société des antiquaires de Picardie, 1889, n° 2.

Bulletin de la Société historique et archéologique de Langres, avril 1891, n° 47.

Revue Savoisienne, mars-avril 1891.

Bulletin de la Société des antiquaires de l'Ouest, 4e trimestre de 1890.

Recueil des publications de la Société havraise d'études diverses, année 1890.

Mémoires de la Société philomatique de Verdun, 1891.

Bulletin de la Société des antiquaires de l'Ouest, 2e trim. 1890.

Travaux de l'Académie de Reims, 1888-1889, tome I.

Mémoires de la Société des antiquaires du Centre, 1889-1890.

Journal des Savants, mars-avril 1891.

Bibliographie des travaux historiques et archéologiques, tome II, 1re livraison.

Collection des anciens alchimistes grecs, 4e livraison.

Mittheilungen der antiquarischen Gesellschaft in Zurich, LV.

Bulletino della Commissione archeologica comunale di Roma, mars et 1891.

Communications diverses.

M. F. Barthélemy dépose sur le bureau une hache en bronze, trouvée aux Cinq-Piquets, près Nancy. Une note sur cette découverte intéressante sera publiée dans le *Journal* (1).

M. de Souhesmes fai circuler deux peintures héraldiques sur parchemin, éxécutées par M. Paul Beaufils, d'après des lettres patentes du XVIe siècle, et offertes par lui au Musée lorrain.

M. Léon Germain fait connaître une inscription qu'il a découverte sur la façade d'une maison de la rue Boulay-de-la-Meurthe. Il signale à la Société l'intérêt que présentent les bas-reliefs de l'église de Gugney-aux-Aulx (Vosges). Ces bas-reliefs, dont M. Laurent a bien voulu donner des moulages, sont particulièrement curieux par la représentation des douze Sibylles, qui était fréquente au XVIe siècle dans l'inconographie chrétienne, mais qui n'avait pas encore été signalée en Lorraine.

M. Léon Germain présente enfin une photographie du tympan récemment dégagé du portail de l'église de Vomécourt-sur-Madon (Vosges), que lui a envoyée M. l'abbé Mourot, curé de cette paroisse. D'après les

(1) V. *Suprà*, p. 139.

sujets représentés et les renseignements qu'il a déjà recueillis, M. Germain pense que ce tympan du XIIe siècle se rattache à un souvenir des Croisades. Il se propose de continuer ses recherches sur ce curieux monument.

Lectures

M. le commandant Larguillon donne lecture de son travail sur l'*Armurerie lorraine, notes sur les collections décrites dans les Inventaires.*

M. Léon Germain présente des pièces généalogiques recueillies par M. Marchal sur *La famille d'Aulcy.*

M. Ch. Guyot donne lecture d'un article du comte Fourier de Bacourt intitulé : *Le testament du président Le Febvre.*

Ces travaux sont destinés au *Journal.*

MÉMOIRES

—

ARMURERIE LORRAINE. — NOTE SUR LES COLLECTIONS DÉCRITES DANS LES INVENTAIRES DES DUCS DE LORRAINE XVIe SIÈCLE (1).

I.

Armurerie du duc Antoine.

Cette Armurerie est présentée en deux Inventaires : l'un, daté du 7 décembre 1530, a été dressé par Jehan

(1) Au moment où paraît notre volume de Documents intitulé « Inventaires des ducs de Lorraine, » il nous a semblé opportun d'insérer ici cette appréciation de notre zélé collaborateur, M. le commandant Larguillon, concernant l'une des parties les plus intéressantes de cette publication.

de Valleroy, « secrétaire de l'ordonnance du duc ». Le second, quoiqu'anonyme et sans date, provient assurément de la même source, et n'est postérieur que de peu d'années au premier. C'est une sorte de supplément, nécessité sans doute, par l'accroissement de l'Armurerie.

Les deux documents contiennent 564 articles qui ne représentent pas moins de 2,800 pièces, parmi lesquelles figurent une quantité notable d'objets de parure, et beaucoup de pièces de provenance étrangère, sans rapports directs avec la panoplie.

Les armes à feu sont représentées par une quarantaine d'hacquebuttes.

On est surpris d'abord, qu'une Armurerie de cette importance ne fût pas réunie, comme c'était la coutume, dans une salle d'armes particulière : soit que la place fît défaut en la Maison ducale, soit par un goût particulier au prince, les pièces de l'Armurerie étaient disséminées parmi les locaux, et même enfermées dans des armoires et des coffres.

C'est dans ces conditions défavorables qu'ont été dressés les Inventaires ; aussi, ne faut-il pas s'étonner d'y rencontrer un peu de confusion : les pièces sont cataloguées à même qu'elles se présentent.

Les Inventaires ne relèvent pas moins de 30 harnais de guerre, de joute et de tournois ; 50 harnais de chevaux armés pour les mêmes usages. Jehan de Valleroy compte les casques, les lances, les épées de combat, les pièces d'armures et de bardes, les javelots, les piques, les masses et les marteaux d'armes, les pièces de joute ; il tire des armoires et des coffres les saies armoriés, les brigantines, les costumes d'apparat, les

capparaçons, les housses, les tapis de velours brodés de fil d'or de Chypre, les brides aux rênes dorées, sans négliger une prodigieuse quantité de plumes, plumars, panaches, pompons, houppes, aiguillettes de toutes couleurs.

Tout passe dans la description du fidèle secrétaire, depuis le harnais jusqu'à « ung vieil plumars usé ».

Voici « l'Epée d'honneur, la grande Enseigne où est » peinte une Nunciade, l'Epée du feu Roy ».

Voici « ung harnais d'acquenée de drap d'or frizé et » de satin cramoisy et dans la bandure une cordelière » de toille d'argent frangée de fil d'or et de fil de soye » cramoisye avec les houlses et planchettes de » mesmes ».

C'était probablement le harnais de l'*acquenée* montée par la duchesse dans les grandes cérémonies.

Si le secrétaire décrit volontiers les costumes d'apparat, il est généralement un peu bref dans les articles consacrés à la panoplie ; il se borne à noter « ung » harnais complet ; quatorze espées de plusieurs » fassons » etc., et il fournit peu de renseignements sur la provenance des pièces.

Cependant, il devait se trouver dans la collection ducale quelques-unes de ces belles armures maximiliennes si recherchées à cette époque ; des épées ciselées par les artistes de la Renaissance ; des armes de parement et de cérémonies ; car le harnais, fortement menacé par l'invasion des armes à feu, semblait vouloir masquer sa décadence par un redoublement de recherche artistique.

Mais le secrétaire, peu compétent sans doute en fait d'armurerie, n'a pas cru devoir s'attacher au caractère artistique des choses.

Si des lacunes enlèvent aux Inventaires de Jehan de Valleroy un peu de leur valeur archéologique, ces documents n'en conservent pas moins un intérêt historique considérable, parce qu'ils font connaître dans ses détails une collection lorraine dont l'existence avait été jusqu'ici à peu près ignorée.

Collection capitale par le nombre et la variété des objets, et digne en tous points d'un prince renommé par son goût pour les arts : amateur d'architecture (1), de beaux meubles (2), de livres rares (3), et nécessairement, de belles armes.

« Le bon Duc » ainsi que l'appelle Brantôme, appartient par ce goût à la famille des curieux du XVIe siècle, avec le roi Louis XII, les ducs de Bouillon, Philippe de Strozzi, pour ne citer que les plus illustres ; l'Armurerie ducale a sa place marquée à la suite des collections formées par ces grands personnages.

Quand on pénètre au fond du XVIe siècle, on éprouve une sorte de satisfaction à rencontrer parmi les princes batailleurs, ligueurs et ambitieux de cette époque troublée, des curieux passionnés d'art, ne reculant devant aucun saerifice pour posséder un objet précieux par le travail ; ce sont les véritables ancêtres, les doyens des collectionneurs modernes. Leurs châteaux gardaient des galeries de tableaux, des bibliothèques, des pano-

(1) La porterie du Palais ducal a été construite sous le règne du duc Antoine.

(2) Voir Léon Germain : *Le lit d'Antoine, duc de Lorraine*. Caen, 1885.

(3) Voir : *Bibliothèque du duc Antoine*, par M. F. de Chanteau, *Mémoires de la Société d'archéologie lorraine*, 1880.

plies. Ces grands seigneurs, prévoyant notre curiosité, prenaient même le soin de faire recenser périodiquement leur mobilier en des inventaires que nous sommes heureux aujourd'hui de retrouver.

On ne peut se défendre d'une sorte de respect pour ces vénérables documents, archives familières du passé: ils nous permettent de reconstituer le mobilier, le costume, l'outillage, l'armement, les mœurs, la vie enfin, dans des temps très éloignés et bien différents des nôtres.

Il y a trois siècles et demi, Jehan de Valleroy relevait dans un minutieux procès-verbal l'Armurerie de son « Souverain Seigneur », et cependant, toute trace de cette importante collection a disparu.

Que sont devenus les harnais qui avaient figuré à à Agnadel et à Marignan, les épées ébréchées sur les corselets des Suisses ? Les somptuenx capparaçons de drap d'or, les housses de velours, toute la brillante panoplie de guerre et de fête ?

Il n'en est pas resté une pièce, dans ce palais ducal où le Musée historique lorrain expose à son tour ses riches collections (1).

C'est grâce aux Inventaires de Jehan de Valleroy que l'Armurerie du duc Antoine a pu échapper à l'oubli.

II.

Cabinets d'armes. Maisons-fortes. Arsenaux.

Les Inventaires qui suivent nous reportent plus avant dans le xvie siècle, période pendant laquelle l'outillage

(1) On peut supposer que les restes de l'Armurerie ont suivi la Maison de Lorraine en Aurriche, et seraient entrés dans les collections impériales de la ville de Vienne.

de guerre continua à se transformer sous l'influence des armes à feu.

Celui du château de Condé-sur-Moselle, établi en 1550, constate l'existence de hacquebutes et de fauconneaux de fonte.

A Nogent-sur-Seine, l'Inventaire, daté de 1552, relève une collection d'épées appartenant au jeune duc de Lorraine (Charles III), qu'on emmenait alors à la cour de France.

Elles sont, suivant la mode italienne, pourvues de dagues, dont quelques-unes damasquinées. Ce sont des armes de luxe, d'un riche travail.

Au château de Darney, l'Inventaire, dressé en 1553, constate l'existence de hacquebutes et de bouches à feu montées sur roues.

L'Inventaire, achevé le 26 janvier 1576, au château ou maison-forte de Pont-Saint-Vincent, apanage du comte de Vaudémont, relève au cabinet des armes des « harquebouzes » à rouet et à mèche, et des épées de luxe. C'était aussi un curieux, un amateur, que ce prince lorrain.

L'Inventaire du 26 janvier 1576, concerne le château de Nomeny, apanage du même prince de Vaudémont. On y trouve des épieux de chasse garnis de velours, des harquebuses et des pistolets à rouet ou à mèche, de toute longueur, au fût décoré d'incrustations d'os (on disait *ossé* ou *enossé*) ; un harnais noir complet ; une cinquantaine d'épées ou dagues, en général dorées ou argentées, d'un riche travail ; des arcs turcs, et quatre grandes arbalètes, véritables machines de guerre propres à lancer des projectiles ; un canon ; trois petits fauconneaux sur roues.

Le dernier Inventaire, établi le 7 février 1586, concerne l'armement et les munitions du château de Chastel-sur-Moselle.

Notons des bouches à feu de fonte sur roues ; une pièce dite de « gallère » « prenant vent par derrière », c'est-à-dire se chargeant par la culasse ; deux veuglaires en fer forgé, type déjà abandonné à cette époque ; deux cents harquebuses à mèche, accompagnées de leurs fourniments et pulvérins.

On serait étonné de trouver dans ce matériel, déjà perfectionné, 62 arbalètes pourvues de 12 guindars, (cric à tendre la corde), si l'on ne savait que des compagnies d'arbalétriers ont existé en Lorraine pendant une partie du xvi[e] siècle. Sous le règne du duc Charles III, les arbalétriers se transformèrent en arquebusiers, en conservant quelquefois leur premier titre.

Les articles les plus curieux de ce matériel sont les suivants :

« Huictz potz de terre plains de feu artificiel ;
» Six grenades de feu artificiel ;
» Plusieurs ballons aussy plains de feu artificiel ;
» Trois fusées à jeter avec harquebuze à crocq ».

Il ne manquait à ce château que la falarique et le feu grégeois.

C'est que, pendant le xvi[e] siècle, on était à la recherche des explosifs incendiaires. On trouve de curieux détails sur ce sujet, dans un livre publié en 1575 par Léonard Fronsberg. Un peu plus tard, a paru la Pyrotechnie d'Anzelet le Lorrain.

Ces derniers Inventaires sont bien plus du domaine militaire que de l'Armurerie. Si l'on y rencontre encore

quelques pièces de l'ancienne panoplie, elles sont comme égarées au milieu des canons et des arquebuses.

On pressent que le harnais chevaleresque va céder le terrain à l'arme à feu ; le gendarme ne tardera pas à abandonner sa pesante armure devenue inutile contre les projectiles, pour se transformer en chevau-léger armé de l'arquebuse et du pistolet.

Une seule pièce de la panoplie chevaleresque échappera à la transformation de l'armement, et gardera son caractère et son prestige :

C'est l'Epée.

Commandt LARGUILLON.

NOTE SUR LES FOIRES LORRAINES

(Faisant suite à l'essai historique sur les foires françaises, inséré dans les Mémoires de l'Académie de Stanislas, année 1889.)

Bien inférieures aux célèbres foires champenoises dont l'organisation administrative servit, au moyen-âge, de modèle à celle de presque toutes les grandes réunions commerciales, et où, malgré les obstacles de tout genre, opposés alors au trafic international, affluaient, même des contrées les plus lointaines, produits agricoles ou industriels, articles de luxe ou objets de première nécessité, les foires lorraines ne furent jamais que de modestes marchés, fort peu connus au-delà d'une circonférence à court rayon. Cette différence, dans les destinées commerciales des deux pays, constitue un fait économique qui, pas plus qu'aucun autre, ne saurait être purement fortuit et qui ne s'explique pour-

tant ni par les situations respectives des territoires, limitrophes et sans frontières naturelles entr'eux, ni par une disparité originelle des populations, assez semblables l'une à l'autre, de mœurs, coutumes et civilisation, à l'époque gauloise, pour que César les confondit sous une même dénomination — *Belgæ*, — ni enfin, par la diversité de régimes politiques postérieurs à la conquête romaine, Lorraine et Champagne ayant alors appartenu à la même circonscription du Saint-Empire et subi les mêmes vicissitudes. La cause déterminante de ce phénomène, qui semble au premier abord anormal, c'est simplement que la région entre Rhin et Meuse ayant eu, plus que le reste de la Gaule, à souffrir des invasions barbares, les *nundinæ* de cette province même celles des villes en partie épargnées, cessèrent d'exister, tandis qu'ailleurs les anciens marchés continuèrent, tant bien que mal, à subsister au travers des bouleversements politiques. Le réveil économique qui se manifesta, dans l'empire frank, dès le VIIe siècle, fit à la vérité éclore, en différentes localités, des foires très fréquentées dont plusieurs se perpétuèrent après la disparition du royaume d'Austrasie. Celles, entre autres, de la capitale de cet État, Metz, attiraient encore, au XIe siècle, assez d'étrangers pour que l'évêque Hériman crût devoir prescrire, en 1080 et 1090, aux voués des abbayes de Saint-Arnould et de Saint-Clément, concessionnaires de ces marchés, certaines mesures de prévoyance pour assurer la subsistance de la foule accourue à cette occasion dans la cité. Mais la création de ces centres secondaires ne put détourner le grand courant du négoce international qui persista dans sa direction antérieure et la Champagne fut ainsi, durant tout

le moyen-âge, seule, à l'Occident de l'Europe, en possession de marchés réellement cosmopolites. Loin de leur être défavorable, la réunion de cette province à la France, accrut encore leur prospérité en donnant aux sauf-conduits délivrés, pour les foires de Champagne, au nom du roi, une autorité supérieure à celle des sauvegardes accordées par des souverains moins puissants. La proximité de Paris, devenu bientôt après l'avènement de la dynastie capétienne, un centre exceptionnel de production et de consommation, fut aussi un avantage sérieux pour la Champagne, les fabricants et marchands parisiens pouvant s'y rendre aisément, soit pour vendre leurs produits, soit pour s'approvisionner d'articles exotiques.

Dans ces conditions, toute concurrence était impossible et la Lorraine n'avait pas de meilleur parti à prendre que de profiter des magnifiques marchés ouverts à ses portes, tant pour y écouler l'excédant de ses productions agricoles (1), ainsi que divers produits de son industrie naissante : le verre, les draps communs, les gros lainages, etc. (2) qu'afin de se procurer, à prix relativement modérés, les rares articles orientaux ou méridionaux dont elle faisait usage. La Champagne, de son côté, médiocrement fertile, dans une notable partie de son territoire, devait se féliciter de tirer d'un pays voisin les importations, en céréales et autres den-

(1) L'existence, dans les années ordinaires, ee ces excédents ressort d'un passage de N. Volcyr, cité par M. A. Digot (*Hist. de Lorraine.*)

(2) Voir le nº 4, année 1880, du *Bulletin hst. et phil. du Comité des travaux hist. et sc.* (communiqué par M. Ch. Guyot, président de la Société d'Archéologie.)

rées alimentaires, nécessaires aux besoins des foules foraines. Malgré les préjugés contemporains, les gouvernements des deux pays encouragèrent donc ces relations commerciales d'une si évidente utilité pour chacun d'eux. Par lettres patentes du 22 janvier 1297, Philippe-le-Bel manda aux gardes des foires champenoises de laisser les bourgeois de Frouard, Châtenois et Neufchâteau trafiquer sans entraves, « en toutes marchandises permises ou défendues ». Comme il faut manifestement entendre, par cette expression, les objets dont le commerce, même en foire, n'était toléré que pour de rares privilégiés et que les trois localités désignées servaient d'entrepôt à toute la Lorraine, l'ordonnance précitée admettait ce pays à jouir de ce qu'on appellerait actuellement le traitement de la nation la plus favorisée. D'autre part, en 1331, le duc de Lorraine, Raoul, prenait sous sa protection les Lombards, banquiers habituels des foires champenoises, venant dans ses États afin de régler des comptes relatifs à des affaires conclues sur ces marchés et, en 1486, le duc René II témoignait le persistant intérêt porté, par la Lorraine, aux foires de Champagne, en autorisant la publication, dans tout le duché, de l'ordonnance royale transférant à Troyes deux foires qui auparavant « souloient estre à Lyon (1). »

N'existe-t-il pas encore une preuve très significative de la réciprocité des bons offices commerciaux, entre la Lorraine et la Champagne, dans l'exception tolérée en faveur des villes de Darney et de Neufchâteau (2), à

(1) V. le *Bulletin* précité.

(2) V. Digot, *Histoire de Lorraine*.

la défense, strictement maintenue ailleurs, aux porteurs de sauf conduits, pour les foires champenoises, de rien vendre avant d'arriver à destination? Cette dérogation à la règle générale paraît même avoir été étendue ensuite à d'autres gîtes d'étape des plus importants sur la route de la Champagne, notamment à Pont-à-Mousson que traversaient à peu près tous les forains venant des « Alemaines », et St-Nicolas d'où débouchaient la plupart des marchands vénitiens et autres italiens ; car, dans les nombreuses demandes, pour érection de foires, formulées aux xve et xvie siécles, par des localités lorraines, les pétitionnaires s'appuient le plus souvent sur les fréquents passages de marchands étrangers, circonstance indifférente, dans la question, si les colporteurs n'eussent pas été libres de déballer leur cargaison.

Mais cette tolérance montre aussi que la Champagne ne redoutait pas la concurrence des foires lorraines, très nombreuses pourtant, d'après la liste donnée par Durival (*Description de la Lorraine*), mais incapables de rivaliser, même de loin, avec les grandes assises commerciales de la Champagne. On peut toutefois signaler particulièrement, pour leur importance relative, les foires de Pont-à-Mousson, Lunéville, Épinal, Rozières, Nomeny, Mirecourt, Vézelise, Ste-Marie-aux-Mines, Neufchâteau, Charmes, St-Dié, Darney, Bruyères, Foug et surtout celles de Nancy que le duc Raoul essaya d' « amendier et avancier » en réunissant en une seule confrérie les marchands des trois villes de Nancy, de Port et de Rozières ainsi que celles de St-Nicolas, remarquables tant par l'activité du trafic que par la juridiction spéciale instituée pour elles, en

1597, par Charles III qui attribua la décision définitive des affaires de commerce jusqu'à la valeur de 200 écus d'or à un « conseil de quatre notables commerçants » dont la compétence fut étendue, en 1612, par le duc Henry, à tout le « marquisat » de Nancy. Ces foires de St-Nicolas eurent, durant les xve et xvie siècles, un éclat exceptionnel ; mais abandonnées, en 1635, après le sac de la ville par les Suédois, elles n'obtinrent plus qu'un médiocre succès lors de leur réouverture, en 1760, vers la fin du règne de Stanislas.

En résumé, créées presque toutes seulement à l'époque où déjà l'institution même des foires ne tenait plus, dans le mouvement économique, la place prépondérante qu'elle avait longtemps occupée, n'ayant jamais eu qu'une sphère d'action très restreinte et n'offrant, dans leur organisation, rien de caractéristique, les foires lorraines ne furent qu'une très pâle imitation des grands marchés voisins. En doit-on conclure une infériorité industrielle ou commerciale de la Lorraine sur la Champagne ? Nullement ; chacun des deux pays s'est conformé aux conditions où il était placé : l'un en s'adonnant surtout à l'agriculture afin d'exploiter les ressources naturelles d'un territoire fertile, l'autre, sur un sol moins fécond, en développant davantage l'industrie et créant des centres commerciaux de premier ordre. Tous deux ont ainsi vaillamment accompli leur tâche jusqu'au jour où, confondus dans une même nationalité, ils lui ont fait hommage de tout le patrimoine de travail et d'honneur acquis durant la période d'existence isolée, voulant vivre désormais uniquement par et pour cette grande patrie française qui, des Alpes à l'Océan, du Rhin aux Pyrénées, doit réunir tous les fils de la vieille Gaule.

CHASSIGNET.

LES DONS DES LORRAINS A LA « SANTA CASA » DE LORETTE.

En 1780, parut à Lorette une brochure in-12, de 90 pages, intitulée *Notizie della Santa Casa di Maria Vergine, venerata in Loreto, raccolte dal fù* D. Antonio Lucidi, *già beneficiato e custode di detta S. Casa,...... aggiutivi tutti i preziosi doni che si conservaño nel suo Tesoro.*

Or dans ce « Trésor », « annexé à la grande sacristie », parmi les « dons qualifiés », il s'en trouve trois qui ont été offerts par des Lorrains.

D'abord, un calice d'or, avec pied en cristal de roche monté en or, présent du cardinal de Lorraine : « Un calice d'oro, col piede di cristallo di monte, cerchiato d'oro, dono del cardinal di Lorena » (p. 69).

Puis, un livret en or, à la façon des heures, orné à l'intérieur de bas-reliefs sur fond d'émail de diverses couleurs et sur la couverture, d'un côté, d'un grand camée ovale et, de l'autre, d'une rose de neuf diamants et de vingt-quatre rubis, aux armes de Lorraine et au nom de la donatrice, princesse Henriette.

« Un libretto a guisa d'uffizio, d'oro, smaltato a basso rilievo di varj colori, con un cameo grande ovato da una parte e dall' altra, una rosa di 9 diamanti e 24 rubini, colle armi di Lorena ed il nome della principessa Enrichetta, suo dono » (p. 78).

Enfin le plan en argent de la ville de Nancy, offert en 1658 (1).

(1) Voir l'article de M. Favier : *Un plan en relief de la ville de Nancy à Notre-Dame de Lorette, en 1658,* dans le *Journal de la Société d'Archéologie lorraine,* 1889, p. 253.

L'*ex-voto* fut reçu par « Lombard, pénitencier de Rome »,

« In altri luoghi del Tesoro vi sono mappe, piante di città, paesi, d'argento lavorato, cioè : Recanati, Castelfidardo, Fermo, Sarnano, Ascoli e la Bastiglia di Parigi, Milano, la presidenza di Montalto, Nanci capitale della Lorena..... ; tutti doni consagrati à Maria Vergine o per divozione o per voto » (p. 84).

Le trésor de Lorette fut entièrement dépouillé en 1796 par suite du traité de Tolentino et tous les objets qui le composaient furent fondus (1) : il n'y a donc pas lieu de rechercher actuellement les *ex-voto* lorrains qui n'existent malheureusement plus.

X. BARBIER DE MONTAULT.

CHRONIQUE.

UNE CHAIRE D'HISTOIRE DE LORRAINE A L'UNIVERSITÉ DE NANCY.

M. le doyen de la Faculté des Lettres de Nancy vient d'envoyer à tous les corps constitués des trois départements de l'ancienne Lorraine le mémoire suivant, que nous nous empressons de reproduire, car il se rapporte directement à notre future Université, et rien de ce qui touche à ce sujet ne peut rester étranger à la Société d'Archéologie.

Messieurs,

Permettez-moi de vous entretenir d'un projet de M. Je

qui déclare l'avoir « exposé durant deux heures à la veue de ous nos pères » et « consigné juridiquement et dans les formes ordinaires aux custodes de la Saincte Caze ». Les pénitenciers étaient alors des Jésuites : ils ne perdirent ce poste qu'à la suppression de la Compagnie par Clément XIV.

(1) Barbier de Montault, *Œuvres complètes*, t. I, p. 122.

ministre de l'instruction publique, qui intéresse vivement la Faculté des lettres de Nancy, et pour la réalisation duquel elle a besoin du concours des principales assemblées élues et des sociétés scientifiques et littéraires de notre région.

Il s'agit de la création, à la Faculté des lettres de Nancy, d'une *Chaire d'histoire de Lorraine* pour laquelle un crédit annuel minimum de six mille francs est nécessaire. Cette création, qui compléterait les cadres de notre enseignement historique, est souhaitée et par la Faculté et par M. le ministre de l'instruction publique, au nom duquel M. Liard, directeur de l'enseignement supérieur, nous a donné, à plusieurs reprises, l'assurance formelle que si nous pouvons trouver de notre côté la somme annuelle de trois mille francs, il s'engage à nous allouer immédiatement les trois mille autres et à créer la chaire.

Cette offre de l'Etat, très avantageuse et encourageante, nous a fait un devoir d'entreprendre aussitôt de trouver les trois mille francs demandés : nous pensons devoir nous adresser en première ligne au conseil général de Meurthe-et-Moselle, au conseil municipal de Nancy et à la Société des amis de l'Université de Nancy.

Voici, sommairement exposées, les raisons qui militent en faveur de la création d'une chaire d'histoire de Lorraine à la Faculté des lettres de Nancy.

En ce moment même, vous le savez, un projet de loi soumis au Parlement tend à modifier l'organisation de notre enseignement supérieur par l'institution d'Universités régionales qui, sans doute, conserveront beaucoup de caractères communs, mais dont chacune aura sa marque et sa raison d'être particulières. Chaque centre universitaire représentera avec une vitalité propre et d'une façon plus spéciale que ne font aujourd'hui les groupes de Facultés, les intérêts scientifiques et littéraires de la région dont il sera, pour ainsi dire, la capitale intellectuelle.

L'Université de Nancy sera donc l'Université de la Lor-

raine; or, chez elle, l'histoire de la Lorraine doit avoir sa place à côté de l'histoire de la France. Il est donc désirable que les plus autorisées de nos assemblées locales et de nos sociétés scientifiques et littéraires expriment au gouvernement le vœu de l'opinion lorraine en allant au-devant de la loi et en la réalisant pour ainsi dire spontanément dans son esprit; c'est là un moyen sûr d'avoir des droits à faire valoir le jour où seront désignées officiellement les futures Universités, puisque pour les obtenir, suivant un mot significatif de l'auteur du projet, « il faudra les avoir méritées. »

L'intérêt scientifique de cette création est évident. L'histoire de la Lorraine a été l'objet de grands et nombreux travaux; mais ces travaux sont déjà anciens; il importe de les refaire avec les méthodes nouvelles, plus rigoureuses et laissant moins de place à la conjecture et même à la fantaisie. Il faut donc que l'histoire de Lorraine profite, comme fait l'histoire de France, des progrès modernes de la méthode historique.

De plus, quelques domaines de cette histoire locale n'ont été explorés qu'à peine. Il semble que les investigations des historiens de la Lorraine n'aient guère dépassé la fin du dix-huitième siècle. L'histoire de notre province pendant la Révolution française n'existe pas. Or, cette période négligée, et si importante pourtant, ne manquera pas d'attirer, par sa nouveauté même, l'attention du professeur nommé. Il sortira de ses leçons un ouvrage qui nous manque, sur l'histoire de la Lorraine pendant et après la Révolution.

Ce professeur ne donnera pas seulement ses propres travaux; il en suscitera autour de lui. Il formera des élèves en sa spécialité et tournera leurs études vers notre histoire locale; il provoquera la publication d'articles, de thèses sur les points encore obscurs de cette histoire; il s'associera à leurs travaux et elles aux siens; et la science historique profitera de ce mutuel concours.

Déjà la Faculté des lettres a créé une revue, *les Annales*

de l'Est, dont la plupart des articles se rapportent à l'histoire régionale. Si la chaire est créée, le professeur de l'histoire de Lorraine sera naturellement chargé de la direction de cette revue, dont le sens définitif et l'avenir se trouveront de la sorte assurés. D'autre part le professeur peut compter déjà sur un « périodique » qui publiera et répandra régulièrement ses leçons.

Une considération bien faite pour nous toucher particulièrement à cette extrémité-ci de la France et sur laquelle il est iuutile d'appuyer, est la suivante : Depuis quelque temps, les publications allemandes sur notre région se sont multipliées comme en vertu d'un mot d'ordre ; des revues fondées récemment à Strasbourg et à Metz — et qui y ont pris la place d'anciennes revues françaises — ont affiché la prétention d'accaparer l'histoire de la Lorraine qu'elles racontent avec un parti pris évident contre toute influence française.

A l'Université de Strasbourg, sont soutenues des thèses nombreuses qui ont pour objet de transformer, par des arguments soi-disant scientifiques, le passé français de la Lorraine en passé Allemand. Il nous appartient, à Nancy, plus qu'ailleurs en France, de nous défendre scientifiquement contre cette annexion d'une portion de notre histoire propre. Nous avons le droit et le devoir d'empêcher, par la parole et par la plume, que les annales de notre patrie, aujourd'hui l'une des plus fidèles provinces de la grande, deviennent le monopole de la science germanique et soient défigurées par elle. A cette attitude de l'érudition officielle et politique des Allemands, nous opposerons des études consciencieuses, sincères et sérieuses, sans vaines déclamations et sans chauvinisme déplacé, comme aussi sans abandon de nos justes droits.

C'est assez dire qu'il est presque superflu de signaler ici et de réfuter par avance une double objection qui pourrait être faite à cette création d'une chaire d'histoire locale à Nancy ; d'une part, au nom du danger qu'il y aurait à

réveiller peut-être ce qu'on a appelé l'esprit lotharingiste ; d'autre part, au nom des difficultés diplomatiques qu'un pareil enseignement pourrait provoquer à la frontière en excitant d'une façon continue le patriotisme nancéien.

Ces deux objections sont également vaines.

L'esprit lotharingiste est mort depuis longtemps, si tant est qu'il ait jamais sérieusement vécu. Après les événements de 1870, il est devenu invraisemblable. Déjà en 1866, lors des fêtes du Centenaire de la réunion à la France, Saint-Marc Girardin pouvait dire au nom de l'Académie française, à l'Académie de Stanislas qui le recevait : « Nous devons « honorer le passé sans le regretter et glorifier l'unité « patriotique de la France sans porter atteinte au respect « des diversités nationales... Si la fête d'aujourd'hui est « pour nous tous un sujet d'égal orgueil et d'égale joie, c'est « que, grâce à la médiation conciliatrice du dix-huitième « siècle, la France a reçu la Lorraine des mains intelli- « gentes et libres de la paix, et non des mains san- « glantes de la conquête. »

D'autre part, la situation actuelle de notre province, coupée en deux par le traité qui a clos la guerre de 1870, ne saurait être invoquée sérieusement comme un obstacle à la création de la chaire que nous demandons. Car c'est un fait incontestable que *tout* le passé de *toute* la Lorraine nous appartient. Ce passé est du domaine scientifique de l'histoire. L'enseignement supérieur, par sa nature même et ses traditions, se tient en garde contre tout ce qui pourrait être interprété comme provocation ou actualité.

Personne ne peut douter que le professeur chargé du cours ne se fasse un devoir, un scrupule, de parler avec infiniment de précaution et de mesure. Ses leçons, d'ailleurs, ne s'adresseront pas à un grand auditoire populaire, mais à un public d'étudiants, de lettrés, d'amateurs des choses de l'esprit, dont il n'est pas à craindre que le patriotisme éclairé et de sang-froid amène jamais une complication internationale.

Depuis quelques années, Messieurs, la Faculté des lettres a pris, dans la mesure de ses moyens présents, l'initiative de l'enseignement de l'histoire locale. Avec une compétence, un talent et un zèle que vous connaissez, M. le professeur Pfister a donné plusieurs séries de leçons auxquelles le public nancéien a fait l'accueil empressé et sympathique qu'elles méritent.

On peut dire que les traditions de l'enseignement de l'histoire de Lorraine sont créées désormais et demeurent vivaces à la Faculté des lettres de Nancy. Mais dans l'état présent des choses, ces traditions peuvent être d'un jour à l'autre interrompues. Le professeur d'histoire, en effet, n'est pas tenu de s'absorber tout entier et toujours dans l'histoire locale; il reste libre de varier son enseignement et de choisir d'autres sujets ; il se peut même qu'il s'y sente obligé prochainement pour répondre au titre de sa chaire et au roulement des programmes. Seule la création d'une chaire d'histoire locale peut assurer pour toujours à Nancy un cours continu sur l'histoire de Lorraine : ce cours alors subsisterait même si le professeur qui l'a fait jusqu'ici par libre choix venait à nous quitter.

Enfin cette institution existe et fonctionne déjà dans plusieurs grandes villes de France, celles-là surtout qui aspirent à obtenir des Universités.

Ainsi, sans parler de Paris où le conseil municipal a institué près la Sorbonne une chaire d'histoire de la Révolution française, et subventionne un cours sur l'histoire de Paris, je citerai Toulouse, où deux chaires ont été fondées par le conseil municipal de la ville et le conseil général de la Haute-Garonne, l'une de provençal et l'autre de littérature espagnole ; — Bordeaux, où un cours d'histoire des provinces du Sud-Ouest est professé, grâce à la liberté du conseil général de la Gironde ; — Lyon, où fonctionnent de nombreux cours municipaux ; — Rennes, où, à côté d'un cours libre sur l'histoire de Bretagne, un cours d'histoire celtique

est subventionné par les cinq conseils généraux des départements issus de l'ancienne province.

Telles sont, Messieurs, les considérations et les raisons qui nous font espérer que vous voudrez bien vous intéresser au vœu de la Faculté des lettres de Nancy et l'aider à trouver les allocations annuelles nécessaires à la création de cette chaire d'Histoire de Lorraine, offerte par l'Etat, dans l'intérêt général de la science française et dans l'intérêt particulier de la future Université de Nancy.

E. KRANTZ.

LE TRÉSOR DE POUILLY.

Dans le cours de l'année 1867, un berger découvrit sur l'emplacement d'un bois défriché, près de Pouilly-les-Metz, un groupe d'objets de bronze composé de onze haches et vingt-trois faucilles admirablement patinées (1). Les haches appartiennent au type dit à talons médians ; les faucilles sont à bouton et cran à la base.

L'abbé Ledain recueillit sur-le-champ toute cette pacotille, mais, après la mort de notre regretté confrère, ces objets se trouvaient dispersés dans plusieurs collections particulières. Tout récemment, un heureux hasard nous mit en relations avec l'un des détenteurs des bronzes de Pouilly, qui accepta avec beaucoup de bienveillance de céder au Musée lorrain trois haches et trois faucilles, en échange d'une série de silex taillés.

Le trésor de Pouilly sera ainsi honorablément repré—

(1) L'abbé Ledain a mentionné cette découverte dans ses *Lettres et Notices d'archéologie*, etc..., p. 248. — Metz. Nouvian, 1869.

senté dans nos vitrines, à côté des trouvailles bien connues de Vaudrevange et de Frouard.

F. BARTHÉLEMY.

DONS FAITS AU MUSÉE LORRAIN

Les héritiers de M. Lebègue, amateur nancéien bien connu, dont les collections ont fait dernièrement l'objet d'une vente importante, ont offert au Musée, avant cette vente, pour réaliser l'intention exprimée par leur auteur, une partie de l'œuvre de Callot et de Grandville, divers ouvrages sur les arts et l'histoire de Lorraine, un dessin de Guérard, une gravure de Callot représentant le prince de Phalsbourg. Ces deux dernières pièces, encadrées, figureront avec honneur dans la galerie des Cerfs, parmi les œuvres de nos artistes lorrains. C'est avec une vive satisfaction que nous voyons ainsi s'augmenter peu à peu les richesses du Musée, grâce au bienveillant concours de nos compatriotes, puisque nos ressources pécuniaires sont encore trop médiocres pour que nous puissions nous agrandir au moyen d'acquisitions onéreuses.

LES INVENTAIRES DES DUCS DE LORRAINE.

Le seizième volume de nos *Documents*, intitulé *Inventaires des ducs de Lorraine*, vient enfin de paraître, après de nombreux retards que nous regrettons, mais dont nous ne sommes pas entièrement responsa-

bles. MM. les souscripteurs pourront dès à présent faire retirer leur volume chez M. René Wiéner, 53, rue des Dominicains, à Nancy, contre paiement de la somme de SEPT francs par volume.

Ceux qui ne pourraient prendre ou faire prendre ainsi cet ouvrage sont priés d'envoyer à M. Wiéner un mandat-poste de 7 fr. 85 c. ; l'expédition leur sera faite immédiatement et franco, à l'adresse qu'ils auront indiquée.

Les *Inventaires* forment un beau livre de 375 pages (plus 23 d'introduction), sur papier vergé. Les prévisions du prospectus, qui ne parlait que de 300 pages environ, sont donc largement dépassées, et nous sommes heureux de pouvoir faire bénéficier nos souscripteurs, sans augmentation de prix, de ce notable supplément.

Il nous reste encore quelques exemplaires, qui pourront être cédés au prix de DIX francs ; les amateurs voudront bien faire leur demande le plus tôt possible à M. R. Wiéner.

Pour la commission de rédaction, le Président : CH. GUYOT

Nancy. — Imp. Crépin-Leblond, passage du Casino

JOURNAL

DE LA SOCIÉTÉ

D'ARCHÉOLOGIE LORRAINE

ET DU

MUSÉE HISTORIQUE LORRAIN.

40e ANNÉE. — 8e NUMÉRO. — AOUT 1891.

Procès-verbal de la Séance du 10 Juillet 1891.

PRÉSIDENCE DE M. CH. GUYOT, PRÉSIDENT

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Communications du Président

Il est donné lecture de l'arrêté du Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, en date du 16 juin 1891, approuvant l'insertion dans le réglement de la Société de l'article additionnel relatif aux membres perpétuels. (Voir ci-dessus, p. 142).

Il est donné communication d'une lettre de notre

confrère, M. le Dr Bonnejoy, accompagnant l'envoi de son ouvrage intitulé : « Le Végétarisme et le régime végétarien rationnel. »

La Société vote l'échange de ses publications avec celles de la Société belge de numismatique.

La Société des Bollandistes de Bruxelles demande également l'échange des publications ; cette proposition est renvoyée au Bureau.

Présentation.

Est présenté comme membre titulaire le comte Fernand de Saintignon, maître de forges à Longwy, par MM. Ch. Guyot, F. Barthélemy et L. Wiener.

Vœu pour le transfert des Archives de la Cour d'appel.

Sur la proposition d'un de ses membres, la Société émet le vœu que les Archives des anciennes Cours souveraines de Lorraine, qui se trouvent actuellement au second étage de la Cour d'appel, soient déposées aux Archives départementales de Meurthe-et-Moselle, afin qu'il en soit fait un classement et un inventaire détaillé, permettant d'utiliser ce fonds important, demeuré jusqu'à présent inaccessible aux travailleurs.

La Société charge de plus son Président de faire les démarches nécessaires et notamment de se mettre en rapport avec les autres Sociétés savantes de Nancy, afin d'obtenir des pouvoirs publics l'autorisation de ce transfert.

Ouvrages offerts à la Société.

Note sur une trouvaille de monnaies faite dans les environs de Verdun, par M. Félix Liénard (Extrait de

la *Revue Numismatique*, 1891); Paris, Rollin et Feuardent, 1891, in-8° de 8 p., pl.

Le végétarisme et le régime végétarien rationnel, par le Dr Bonnejoy ; Paris, Baillière, 1891, in-8° de 341 p.

Œuvres complètes de Mgr X. Barbier de Montault, tome IV, *Rome*, le *Droit papal* ; Paris, Welter, 1891, grand in-8° de 560 p.

Table chronologique des actes et délibérations de l'autorité municipale, par Emile Roussel, I (1789-1800); Nancy, imprimerie Nancéienne, 1891, in-4° de 551 pages (1).

Pèlerinage et réunion des conférences (de Saint-Vincent de Paul) de la Meurthe, de la Meuse et des Vosges, à Benoîte-Vaux, le 14 mai 1891 ; Nancy, Vagner, 1891, in-8° de 41 p.

Le Canton de Conflans, par M. Clesse, tome II ; Nancy, imp. de l'Est, 1891, in-8° de 626 p.

L'Immeuble et la Construction dans l'Est, du 14 juin au 5 juillet 1891.

La Lorraine-Artiste, du 14 juin au 5 juillet 1891.

Société de Géographie de l'Est, 1891, 1er et 2e trimestres.

Mémoires de la Société d'Agriculture, etc., *du Département de la Marne*, 1890.

Monographie de la Cathédrale de Chartres, mai 1891.

Société de Borda, avril-juin 1891.

Société des Antiquaires de l'Ouest, bulletin du 1er trimestre 1891.

(1) Cet ouvrage est particulièrement intéressant pour l'histoire de Nancy pendant la période révolutionnaire.

Bulletin de la Société des sciences, lettres et arts de Pau, 1889-90.

Société archéologique de Bordeaux, tome XIV, 3e fascicule ; tome XV, 2e fascicule.

Congrès archéologique et historique de Bruxelles (Mémoires, Documents, etc.), 1891.

Annales de la Société d'archéologie de Bruxelles, tome V, 2e livraison.

Revue de l'histoire des Religions, tome XXIII, n° 2, mars-avril.

Les symboles, les emblèmes et les accessoires du culte chez les Annamites, par G. Dumoutier (Annales du Musée Guimet).

Bulletin historique et philologique du comité des travaux historiques, 1891, n° 1.

Revue des études grecques, tome IV, janvier-avril 1891.

Journal des Savants, mai-juin 1891.

Lecture.

M. Ch. Guyot donne lecture du travail de Mgr Barbier de Montault, intitulé : *Excursion archéologique en Lorraine*, travail destiné au *Journal*.

MÉMOIRES

—

CORRESPONDANCE DE L'UNIVERSITÉ DE NANCY AVEC L'UNIVERSITÉ D'AVIGNON.

L'Université de Pont-à-Mousson était tombée dans une véritable décadence lorsque Louis XV en ordonna

le transfert à Nancy par lettres patentes du 3 août 1768. L'ordonnance royale fut diversement accueillie en Lorraine. Naturellement Pont-à-Mousson exprima son mécontentement et quelques-uns de ses meilleurs professeurs refusèrent de quitter la ville universitaire. Ainsi que le témoignent les correspondances du temps, la satisfaction ne fut pas générale à Nancy. Les uns voyaient déjà leur tranquillité menacée par l'invasion d'une bruyante jeunesse, les autres se demandaient avec inquiétude si leurs intérêts ne seraient pas compromis et leurs privilèges contrariés par les membres d'une Université dont on connaissait les prétentions.

Les conflits de préséance remplissent l'histoire de l'Université mussipontaine. Les lettres suivantes, échangées avec l'Université d'Avignon, prouvent qu'en s'installant à Nancy elle avait entendu ne rien perdre de ses anciennes prérogatives.

A MM. les Primicier, Doyens et professeurs de l'Université d'Avignon.

« L'Université de Pont-à-Mousson a été transférée à Nancy par lettres patentes du 3 août 1768. Depuis cette translation elle a essuyé différentes contestations à l'occasion de ses privilèges, notamment au sujet de la préséance qui lui est due sur les officiers du baillage. Elle est fondée sur un décret du souverain, sur quatre arrêts de la cour et sur une possession de deux cents ans. Cette contestation vient d'être terminée. L'Université est conservée dans ses droits. Elle espérait qu'il ne se présenterait plus aucune occasion de la renouveler. Le Roy par un édit enregistré à la Cour le 6 de ce mois vient d'ériger le baillage de Nancy en prési-

dial et l'Université est déjà informée que sous ce prétexte les officiers de ce siège se préparent à lui faire une nouvelle contestation ! Ils ont même déjà avancé que dans plusieurs villes du Royaume où il y a une Université et présidial, le présidial a la prédominance sur l'Université ! Pour que nous soyons en état de leur répondre, nous vous prions de vouloir bien nous donner des instructions à ce sujet et le plus tôt qu'il vous sera possible, car ils se presseront de nous actionner. Nous vous prions en particulier de nous dire (1° si le siège d'Avignon est un siège baillager ou un présidial, (2° si vous assistez aux processions publiques, si vous avez la préséance sur ce siège et, au cas que vous ne seriez pas dans l'usage d'assister à ces cérémonies, de nous faire savoir les motifs qui vous en ont dispensés, (3° de nous instruire si dans quelques actes vous ne jouissez pas de cette préséance... en un mot si vous vous trouvez quelques fois en concurrence avec les officiers royaux, (4° si dans les processions vous n'avez pas un rang distingué et qui marque cette préséance, (5° où se portent les causes de l'Université en corps et celles des membres officiers et suppôts en particulier.

Nous espérons que vous donnerez les instructions que nous vous demandons ; il est intéressant que toutes les Universités se prêtent la main pour la conservation de leurs privilèges. En pareil cas nous nous ferions un plaisir de vous dire ce qui se passe chez nous et nous serions flattés de pouvoir vous être utiles à quelque chose.

Nous sommes avec respect, Messieurs, vos très humbles et très obéissants serviteurs. »

Les Recteur, Chancelier, Doyens, Professeurs

et Docteurs, aggrégés de l'Université de Nancy,

Nancy, ce 9 juillet 1772.

Aujourd'hui on a peine à s'expliquer ces mesquines préoccupations et ces dissensions qui, tout en partageant les esprits, nuisaient aux études et rabaissaient la dignité des professeurs. La réponse de l'Université d'Avignon est empreinte d'une désolation comique :

« Messieurs,

» Nous avons hésité longtemps si nous répondrions à la lettre que vous avez pris la peine de nous écrire au sujet des contestations que vous avez pour vos privilèges avec les officiers royaux de Nancy. Pareille matière en ce moment est très douloureuse à traiter pour nous depuis le 11 juin 1768, époque de la réunion de cette province à la couronne. Notre état a totalement changé. Pour ne pas manquer à la bienséance et à nos devoirs, et remplir ceux de correspondance entre les Universités, nous allons entrer dans quelques détails pour vous satisfaire. Cette Académie, fondée par les papes en 1303, a joui jusqu'à l'époque cy dessus citée de plusieurs privilèges. Les édits de 1769 les leur ont tous enlevés et ce serait le cas où nous devrions réclamer votre secours et celui des autres Académies si les circonstances le permettaient. Le tribunal nouvellement érigé dans cette ville sous le nom de sénéchaussée, composé d'un tribunal général civil et d'un tribunal général criminel et plusieurs tribunaux particuliers et des gens du Roy, a obtenu par arrêt du Parlement de Provence la préséance aux processions de la Fête Dieu et du 15 d'aoust, seules fonctions où il assiste, sur le

tribunal municipal. Nous avons retenu à la procession de la Fête Dieu notre ancienne place qui ne nous a jamais été disputée quand cet Etat a été sous la domination des Papes. Il n'y avait aucune contestation pour les préséances dans les cérémonies particulières : on suivait les usages ; n'y ayant point de concours de magistrats on ne pouvait rien disputer et elles se faisaient dans différentes églises. Quant aux cérémonies solennelles et publiques, M. le vice-légat étant toujours présent, tous les honneurs et distinctions étaient pour lui seul, les différents tribunaux avaient leurs places marquées et les remplissaient. Quant aux causes religieuses elles étaient dévolues par les Bulles des Papes au tribunal du Primicier ou autres conservateurs en première instance. On a supprimé par un édit ce tribunal et établi le tribunal général civil seul conservateur de nos privilèges, ce qui nous met dans la classe de tous les citoyens ; le tribunal général étant le juge de tous ne peut pas être regardé comme un juge de privilège. Vous voyez par notre situation combien il est désagréable de la manifester. Dispensez nous d'un plus grand détail. L'envie que nous aurions de vous servir étant inutile, nous nous bornons à souhaiter que vous continuiez à remporter des victoires contre nos adversaires et que vos privilèges y soient conservés. Ce serait même pour nous une espérance de ratraper (*sic*) les nôtres.

Nous sommes avec respect, MM.

Vos très humbles et obéissants serviteurs. »

Les Primicier, Doyens, Professeurs et Docteurs aggrégés en droit de l'Université d'Avignon.

D'Avignon, le 13 octobre 1772.

Cette réponse navrée ne découragea pas M. Dumas l'entreprenant doyen de la Faculté de Droit de Nancy, qui s'était fait le porte paroles de ses confrères. Il continua la lutte et fit bien puisqu'après quatre ans de plaidoiries il obtint gain de cause. Voici en quels termes il en informe l'Université d'Avignon :

« Messieurs,

« L'Université de Pont-à-Mousson a été transférée en 1768 à Nancy. A son arrivée elle a eu une contestation avec le baillage au sujet de la préséance. Elle a obtenu arrêt le 8 août 1771 qui la luy a adjugée. Le baillage ayant été érigé en présidial, il a renouvelé la contestation. Nous avons eu l'honneur de vous écrire en 1772 pour vous prier de nous dire quel était votre usage. Vous nous avez répondu que vous vous trouviez dans des circonstances malheureuses mais que vous nous priiez de vous annoncer l'événement de notre procès, que peut-être il servirait à relever vos privilèges. Nous avons été apointés ce qui est cause que l'affaire a duré plusieurs années. Elle vient d'être jugée. L'arrêt est du 17 de ce mois : nous avons gagné notre procès. La Cour ordonne que son arrêt du 8 août 1771 sera exécuté en sorte qu'à la procession de la Fête-Dieu nous marcherons immédiatement après le Parlement et avant le Présidial. A l'égard de celle de l'assomption, la marche sera différente. Le Parlement y marche sur deux colonnes avec la Chambre des Comptes, le Parlement à la droite, la Chambre à la gauche. Il en sera de même des corps inférieurs : L'Université aura la droite et le Présidial la gauche.

Si vous croyez que notre arrêt pût vous être de

quelque utilité, nous vous en envoierions (*sic*) une expédition, mais je crains bien que nous ne soyons dans des circonstances différentes. Nous avons joui de la préséance sur le baillage de Pont-à-Mousson : 1°) en vertu d'un décret du souverain, 2°) de plusieurs arrêts contradictoires rendus avec lui, 3°) nous avions une possession de près de deux cents ans et les préséances se jugent principalement sur la possession. Nous serions charmés de pouvoir vous être bons à quelque chose.

Je suis avec respect, MM. votre très humble et obéissant serviteur. »

Nancy, ce 25 août 1776.

DUMAS.

Cette offre était inutile : l'Université Avignonaise n'attendait plus rien que des événements qu'elle pressentait déjà si l'on en juge par cette lettre adressée au recteur de Toulouse qui se plaignait de la mollesse avec laquelle les étudiants eux-mêmes défendaient leurs privilèges.

« Le présent état de choses est si dissemblable de celui qui l'a précédé que les Universités du Royaume doivent attendre avec tranquillité des événements nouveaux qui rétabliront l'ordre où il n'est plus et remettront toutes choses à leur place véritable (1). »

Enfin, en 1789, l'Université de Nancy ayant fait demander aux professeurs d'Avignon s'ils adhéreraient au nouveau plan d'études que rédigeait l'Université de

(1) 18 décembre 1780.

Poitiers, Ludovic de Bruneau leur Primicier répondit à la date du 4 avril :

« Messieurs, vous ne devez pas douter que notre
» Université s'empresse de concourir à ce qui sera
» adopté par les Universités du Royaume, mais pour
» nous régler dans notre travail selon les circonstances
» locales, nous aurions eu besoin d'être instruits plus
» particulièrement des matières de réforme que ren-
» ferme le projet. D'ailleurs, nous pensons que les pro-
» chains Etats généraux pourvoieront à cet objet et
» qu'il sera établi une commission pour statuer sur
» cette réforme et sur l'amélioration de la discipline
» des écoles. Dans tous les cas, notre Université se
» mettra à l'unisson de celles de France dont nous
» sommes regnicoles. »

L'Université d'Avignon acceptait donc, comme celle de Nancy, le principe d'une réforme générale et déclarait qu'elle se mettrait à l'unisson des Universités françaises. Mais il était trop tard. Les événements qui se précipitèrent ne laissèrent ni aux unes ni aux autres le temps d'agir. On sait avec quelle soudaineté éclata l'orage et comment, dans la tourmente d'un jour, disparut toute l'œuvre des siècles.

FOURIER DE BACOURT.

PIÈCES RELATIVES AU MARIAGE DE LA PRINCESSE ELISABETH-THÉRÈSE DE LORRAINE AVEC LE ROI DE SARDAIGNE. 5 MARS 1737.

(Extraits des archives municipales de Lunéville).

Elisabeth-Thérèse de Lorraine, titrée « princesse royale de Lorraine, » dixième enfant du duc Léopold et

de la duchesse Elisabeth-Charlotte d'Orléans, naquit au château de Lunéville le 15 octobre 1711 (1). Dès l'âge de six ans (après avoir eu la petite vérole), elle fut mise dans le monastère des religieuses bénédictines de Nancy.

Ses parents, ayant vu s'évanouir pour elle les projets de mariage qu'ils avaient formés soit avec le jeune roi Louis XV, soit avec le fils du régent (1725-1717), songèrent à obtenir pour elle la coadjutorerie de l'abbaye de Remiremont et, à cet effet, le duc l'envoya passer quelques semaines dans l'opulent monastère (1727) pour se faire connaître et dissiper les menées de quelques cabales. Elle ne fut postulée coadjutrice que le 19 octobre 1734, cinq ans après la mort de son père.

Mais, avant de mourir (2), le bon duc Léopold avait fait commencer des négociations pour le mariage de sa fille avec le prince héréditaire de Sardaigne. Les fiançailles n'eurent lieu cependant que le 5 mars 1737 (3).

La cérémonie des fiançailles avait fait retarder la

(1) V. l'acte de baptême dans le *Journal*, 1889, p. 111.

(2) V. l'acte de décès du duc Léopold aux preuves ci-après, n° III.

(3) V. les pièces relatives aux fiançailles aux preuves ci-après, n°s I et II.

Voici un fragment de la lettre que la duchesse régente écrivit à Louis XV pour lui annoncer le mariage :

Lunéville, 1er décembre 1736.

« Monseigneur, venant d'être informé de Vienne que les « articles du contrat de mariage de la princesse ma fille « aînée avec le roi de Sardaigne sont convenus, je ne puis « différer à en donner part à Votre Majesté. J'espère qu'elle « approuvera cette alliance..... »

prise de possession du duché de Lorraine par les officiers du roi de Pologne Stanislas qu'un hasard heureux venait de faire duc de Lorraine et de Bar. Le lendemain de la cérémonie, la duchesse régente et ses deux filles durent quitter pour toujours le château de Lunéville où elles avaient répandu tant de bienfaits. Feu L. Lallement a raconté avec sa verve habituelle les détails de ce douloureux épisode de l'histoire de Lorraine (1).

Les princesses allèrent coucher à Haroué chez le prince de Craon, puis le 17 elles se séparèrent ; la reine de Sardaigne, avec son escorte, se dirigea sur Turin et sa mère et sa sœur prirent la route de Commercy, dont la souveraineté était assurée à l'auguste mère du dernier duc de Lorraine.

Le 27, la reine Elisabeth-Thérèse était à Lyon ; elle en partit le 30; le lendemain elle trouva le roi son époux au Pont-de-Beauvoisin. La princesse, avant de se séparer de sa maison lorraine, fit distribuer dans la ville de Bourgoin, à ceux qui l'avaient accompagnée, cent louis d'or.

Ce fut la troisième femme du roi Charles-Emmanuel Ier, né le 27 avril 1701. Elle lui donna trois enfants :

1° Charles-François-Marie de Savoie, duc d'Aoste, né le 1er février 1733, mort jeune.

(1) *Le départ de la famille ducale de Lorraine.* Nancy, 1866. Notre confrère et ami C. Thierry, graveur de la Cour impériale et royale d'Autriche, a reproduit avec un rare bonheur la petite gravure de S. Kleiner faite à Vienne par les soins de Jamerai du Val et représentant Elisabeth Charlotte et ses filles quittant le château au milieu des sanglots de la population.

2° Marie-Victoire-Maurice de Savoie, née le 22 juin 1740, morte jeune.

3° Benoit-Marie-Maurice de Savoie, duc de Chablais, né le 21 juin 1741, marié à sa nièce, princesse royale de Sardaigne, dont il n'eut pas d'enfants.

Le 3 juillet 1741, douze jours après la naissance de ce dernier prince, la reine de Sardaigne mourut au palais de Turin dans la trentième année de son âge. « Elle avait fait éclater sur le trône de Sardaigne, dit Leslie, cette piété tendre, cette aimable candeur et cette douceur charmante qui formaient son caractère et qui en avaient fait, en Lorraine, les délices de la cour, le canal des grâces et la ressource des malheureux. »

Les amateurs connaissent la belle gravure in-folio: la « Pompe funèbre de la reine de Sardaigne en l'église Notre-Dame de Paris le 22 septembre 1741, ordonnée par M. le duc de Rochechouard, conduite par M. de Bonneval, etc. » *Bonneval inv. Cochin del et sculp.* Elle n'est pas rare.

Les restes de la princesse de Lorraine, reine de Sardaigne, reposent à l'église de la Superga, près de Turin, lieu de sépulture des rois et des reines de ce royaume.

A. Benoit.

—

PREUVES.

I.

Procès-verbal de la cérémonie des fiançailles.

« L'an 1737, le cinq mars, ont été fiancés et se sont promis mutuellement de se marier ensemble, Très Haut, Très excellent et Très puissant Prince, Charles-Emmanuel, Roy

de Sardaigne, de Chypre et de Jérusalem, etc., représenté par Très haut et Très puissant prince, Son Altesse Sérénissime Amédée de Carignan, premier prince du sang, son mandataire par procuration spéciale (1), insérée et transcrite dans les registres des mariages de la paroisse St-Jacques de Lunéville, d'une part, et Très haute, très puissante et très excellente princesse Son Altesse sérénissime, Madame la Princesse Elisabeth-Thérèse de Lorraine, fille de très haut, très excellent et très puissant prince, Son Altesse royale, Léopold premier de glorieuse mémoire (2), duc de Lorraine et de Bar, etc., et de très haute, très excellente et très puissante princesse, Son Altesse royale Madame Elisabeth-Charlotte, duchesse régente de Lorraine, son épouse d'autre part ; lesquelles promesses ont été reçues et bénites, par Monseigneur Bégon, évêque-comte de Toul, prince du Saint-Empire, en présence de très haut et très puissant seigneur Messire Marc de Beauvau, prince de Craon et du saint Empire, grand d'Espagne de première classe, marquis d'Haroué, baron de saint Georges et conseiller d'état de son Altesse Royale, son grand écuyer ; de haut et puissant seigneur Sylvestre, marquis de Spada, conseiller d'état de Sa Majesté impériale et chevalier d'honneur de Son Altesse royale Madame Régente, témoins de la part de Sa Majesté le Roy de Sardaigne, et de très haut et très puissant prince Son Altesse Sérénissime Anne-Marie-Joseph de Lorraine, prince de Guise, comte d'Harcourt et de haut et puissant seigneur François, comte de Hunolstein, conseiller d'Etat et maréchal de Lorraine, de haut et puissant seigneur Philippe comte de Cardon de Vidampierre et Vandeléville, conseiller d'état de Son Altesse royale et premier gentilhomme de sa Chambre, aussi témoins de la part de Son Altesse Sérénissime Madame la princesse fiancée, et a signé Mondit seigneur

(1) V. n° II.
(2) V. n° III.

l'évêque avec moi, chanoine régulier, curé de la paroisse Saint Jacques de Lunéville :

Amédée de Savoie, — Elisabeth Thérèse, — Elisabeth Charlotte, — J. de Lorraine, *prince de Guise*, — A. de Noailles, *princesse d'Armagnac*, — El. S. de Lorraine, *duchesse de Richelieu*, — Le prince de Craon, — Silvsetro Spada, — Cardon Vidampierre, — Hunolstein, — C. Verlet, curé de Lunéville, — † Scipion Jérome, évêque comte de Toul (1).

II

Teneur de la procuration ci-dessus mentionnée.

« Charles-Emmanuel, par la grâce de Dieu, roi de Sardaigne, de Chypre et de Jérusalem, etc. A tous ceux qui ces présentes verront, salut. Les grandes et vertueuses qualités de la Sérénissime princesse Elisabeth de Lorraine et le désir que Nous avons de resserrer de plus en plus les liens de parenté et d'amitié qui nous unissent déjà à Sa Maison, Nous ayant fait rendre à l'empressement que Nos sujets Nous ont marqué de voir la parfaite félicité dont ils jouissent, toujours plus affermie par une longue suite de Nos descendans, Nous Nous sommes déterminé à faire demander en mariage ladite Sérénissime princesse Elisabeth en faisant pour cela les demandes convenables auprès du Sérénissime et très haut prince le duc de Lorraine son frère et de la Sérénissime et très haute princesse la duchesse douairière de Lorraine, sa mère, qui, ayant reçu notre proposition de la manière que Nous pouvions souhaiter ; on est venu le 28e

(1) Malgré la tristesse dans laquelle la cession de la Lorraine plongeait Lunéville, la cérémonie du mariage fut brillante. Le surintendant de la musique Desmarets, l'artificier Warren se distinguèrent ainsi que le sculpteur Guibal. Le Magistrat fit allumer 1.000 lampions dans la ville.

janvier passé à stipuler promesse de mariage entre Nous et ladite Sérénissime princesse et comme, dans le même acte, il a été convenu que le mariage de présent se ferait au plus tôt qu'il se pourrait en face de la Sainte Mère Eglise, Nous ratifiant, acceptant et confirmant ladite promesse et ayan obtenu dispense de Sa Sainteté à raison de la parenté qui est entre Nous et ladite Sérénissime Princesse, provenant de la feue Reine Anne d'Orléans, Notre chère mère (1) et à raison de ce qu'étant Chevalier Grand Maître de Notre Ordre de saint Maurice et saint Lazare, l'état de veuf nous met dans l'empêchement de bigamie, voulant d'icelle promesse contracter ledit mariage du présent. Pour cet effet, Nous députons et commettons Notre cousin, le prince Amédée de Carignan, premier prince de Notre Sang (2) et lui donnons par ces présentes pouvoir spécial de contracter et célébrer en notre nom et place, selon les rites accoutumées de l'église catholique, apostolique et romaine, Mariage de présent avec la susdite Sérénissime Princesse Elisabeth de Lorraine, lequel mariage a été ainsi contracté et célébré, Nous avons invoqué de tout notre cœur l'aide de Dieu, Confirmons et Approuvons par notre plein et libre consentement.

En foi de quoi, Nous avons signé les présentes de Notre main, et fait contresigner par le marquis d'Ormea, Secrétaire de Notre Ordre de l'Annonciade et Notre ministre et premier Secrétaire d'Etat et à icelles fait apposer le sceau secret de nos armes. Donné à Turin, le 8 février, l'an de grâce 1737 et de Notre règne, le huitième.

C. Emmanuel. — D'Ormea.

(1) Sœur consanguine de la duchesse de Lorraine.

(2) Il fit son entrée publique à Lunéville le 4 mars.

III

Acte de décès du duc Léopold (1).

L'an 1729, le 4 mars est décédé à cette paroisse Très haut, Très puissant et Très excellent Prince, Son Altesse Royale, Monseigneur le duc de Lorraine et de Bar, etc, Léopold premier du nom, notre pieux souverain, muni des sacremens de pénitence, de viatique et d'extrême onction, âgé d'environ cinquante ans. Son corps après avoir été levé par nous dans une salle du château, fut conduit à Nancy et mis en dépôt dans l'église des R. R. P. P. Jésuites du Noviciat, en attendant qu'on lui donne une sépulture dans la chapelle des R. R. P. P. Cordeliers dudit Nancy.

E. VERLET, *abbé et curé.*

IV.

ENTRÉES ET RÉJOUISSANCES dans la ville de Dijon (7e fascicule). Dijon, impr. Darantière, 1883, in-8°, 36 p. — Entrée de la reine de Sardaigne (Elisabeth-Thérèse de Lorraine) en la ville de Dijon, le lundy 18 mars 1737. Etat de la dépense faite par la ville de Dijon au passage de la reyne de Sardaigne (tiré à 126 exemplaires).

(1) Une copie un peu différente de cet acte a déjà été publiée ici même (année 1888, p. 115); elle donne la date du 27 mars, qui est, en effet, la vraie (cf. A. Digot, *Hist. de Lorr.*, VI, 109-110). — L. G.

CHRONIQUE.

TROUVAILLE DE PIÈCES CONCERNANT LA FERME DE MATTECOURT (1).

Notre confrère M. l'abbé Pierfitte, curé de Portieux, nous a fait part d'une trouvaille faite récemment, et consistant en une quinzaine de titres sur parchemin, concernant l'abbaye de Beaupré. Ces titres, dont le plus ancien est de 1491, et le plus récent de 1607, sont en parfait état de conservation, tous munis du grand sceau de l'abbaye. Ils avaient été sans doute cachés au début de la guerre de Trente-ans, et viennent seulement d'être découverts dans la ferme de Mattecourt, appartenant à M. Gridel, de Baccarat. Ce sont, pour la plupart, des actes de louage s'appliquant à des pièces détachées ou même à l'ensemble du domaine. Parmi les plus importants, nous citerons, à la date du 30 juin 1560, un échange entre Beaupré et le domaine ducal : l'abbaye abandonne le four banal de Clézentaine et le bois d'Avril, d'une contenance de cent jours, situé sur le même finage ; d'autre part, elle est déchargée d'une redevance annuelle de quinze resaux d'*alpeltre en écoffes* (2) et autant d'avoine qu'elle payait pour la ferme de Mattecourt. Une autre de ces chartes, de 1607,

(1) Mattecourt, commune de St-Remy-aux-Bois, canton de Bayon, Meurthe-et-Moselle. H. Lepage, dans ses *Communes de la Meurthe*, relate l'acte de donation de cette ferme à l'abbaye de Beaupré, en l'an 1174.

(2) *Alpeltre*, *alpestre*, sans doute pour *spelta*, *speltus*, épeautre. Le terme « alpeltre en écoffes » signifierait alors de l'épeautre non débarrassé de ses balles ?



permet l'érection d'un moulin au même lieu, avec réserve des droits de banalité des sujets du duc, en ce sens que seuls les tenanciers du couvent auront la permission de s'en servir.

Le titre de 1560 présente de plus cet intérêt qu'il contient dans son préambule la liste complète du personnel religieux de Beaupré à cette époque :

« Nous, frère Cugnin, de Crevic, par la permission divine abbé de l'Eglise et monastère de Beaupré, ordre de Cîteaux, diocèse de Toul ; Dom Mathieu, d'Antelupt, prieur ; Dom Nicolas, de Rozelieures ; Dom Antoine Colin, de Barbonville ; Dom Jean, de Sommerviller ; Dom Henry, de Laronxe ; Dom Olry, de Beauzemont ; Dom Jean Vasser, de Nettancourt ; Dom Claude, de Sommerviller ; Dom Nicolas Petitjean, de Houdreville, supérieur ; Dom Claude, de Remoncourt ; Dom Nicolas Augier, de Lunéville ; Dom Nicolas Krenemer, de Pichanye (?) ; Dom Gérard Thouvenin, de St-Remy-aux-Bois ; Dom Henry Chrétien, de Favières ; Dom Nicolas Malières, de Lunéville ; Dom Pierre Chardet, de Lunéville ; Dom Demange Bazin, d'Arracourt ; — tous prêtres religieux ; frère Demange Maurice, de Vathiménil, sous-diacre ; frère Jean Bourrelier, profès dudit Lunéville ; — tous religieux de Beaupré, convoqués et assemblés au chapitre à son de cloche, ainsi qu'il est d'usage, — faisons savoir et connaître à tous... »

On remarquera cette coutume de désigner ainsi les religieux par leur lieu d'origine ajouté au nom de famille. Nous remercions M. l'abbé Pierfitte de sa communication.

Ch. G.

MATHIEU DE LORRAINE ET LE PRÉTENDU TITRE DE « COMES ZUFFEN » (1188).

En consultant le travail qu'Henri Lepage et notre confrère M. Briard ont consacré à l'histoire « des titres et prétentions des ducs héréditaires de Lorraine », je remarquai, non sans intérêt, la note suivante, relative à Mathieu, fils du duc de Lorraine Mathieu Ier, et comte de Toul :

« Avant de prendre le titre de comte de Toul, Mathieu de Lorraine semble avoir pris celui de comte de Zutphen, qui, à cette date, est inexplicable chez un prince de la maison de Lorraine. Il est néanmoins qualifié ainsi à deux reprises (*comes Zuffen*) dans la charte de 1188 citée par Dom Calmet, dont nous avons déjà parlé (Diplôme de l'empereur Henri VI). Il y a peut-être là une erreur de lecture, sur laquelle nous ne pouvons nous prononcer, la pièce originale n'existant plus (1) ».

M'étant aussitôt reporté au texte, publié par Dom Calmet (2), du diplôme en question, j'acquis bientôt la certitude qu'il s'agissait en effet, purement et simplement, d'une erreur de lecture. Que voit-on? Dans l'espace de quelques lignes, Mathieu est nommé deux fois : *præfatum Mathæum comitem Zuffen,... prætaxatus Mathæus comes Zuffen.* Ces mots *præfatus*, *prætaxatus*, qui ont le sens du français *susdit*, indiquent que le personnage au nom duquel ils s'appliquent a été déjà nommé. En effet, il est question de Mathieu dès

(1) *Mém. de la Soc. d'Arch. lorr.* de 1885, page 320, note 2.

(2) *Hist. eccles. et civ. de Lorr.*, 1re éd., II, *Preuves*, ccccij, — 2e éd., VI, *Preuves*, lx.



le début de l'acte : *causa quæ vertebatur inter canonicos Tullensis ecclesiæ majoris, ex una parte, et Mathæum comitem Tullensem, ex altera.* Mais ici, on le voit, Mathieu n'a pas d'autre titre que celui de comte de Toul. Comment se fait-il qu'il soit, un peu plus loin, qualifié *comes Zuffen* ?

Une habitude, bien connue des paléographes, constante au moyen-âge, et dont, aujourd'hui encore, on retrouve la trace dans les actes de la Cour de Rome, consiste à abréger en *en* la terminaison *ensis* des adjectifs formés sur des noms géographiques.

Or, *Zuffen* n'est autre chose qu'une mauvaise lecture de *Tullen*, abréviation de *Tullensis* ou *Tullensem*.

Evidemment l'auteur de la copie que Dom Calmet a publiée a pensé au titre de comte de Zutphen, que les ducs de Lorraine, depuis et y compris le duc Antoine, ont continuellement porté. Expliquer d'une manière scientifique comment ce copiste a pu prendre un *t* pour un *z*, et un deux *l* pour deux *f*, ne me paraît guère possible, et j'y renonce d'autant plus volontiers, que je puis signaler, à l'appui de ce que je viens de dire, un fait bien décisif. Il existe à la Bibliothèque nationale (ms. Lorraine 1, fol. 12), une copie du diplôme en question : or, dans cette copie, Mathieu de Lorraine est partout qualifié *comes Tullensis*.

Paul MARICHAL.

TOMBE DE GUY Ier DE JOINVILLE, SIRE DE SAILLY, CONSERVÉE AU MUSÉE DE BAR-LE-DUC.

Le *Bulletin archéologique du Comité des travaux historiques* (1890, p. 89), publie un article de notre confrère M. L. Maxe-Werly, correspondant du Ministère, intitulé *Tombe d'un sire de Sailly, de la Maison de Joinville, conservée au Musée de Bar-le-Duc* (avec 1 pl.). L'auteur restitue à Guy I de Joinville, sire de Sailly, mort vers le milieu du XIIIe siècle, ce monument jusqu'alors attribué à son petit-fils, du même nom (Victor Servais, *Rech. hist. sur la pierre sépulcrale provenant du tombeau de Guy de Joinville*, dans les *Mém. de la Soc. des lettres... de Bar-le-Duc*, t. II, 1872, p. 222) ; en même temps, il s'attache à dresser la généalogie de cette branche de la famille ; on pourra confronter son travail avec celui de feu M. J. Simonnet (*Essai sur l'hist. et la généal. des sires de Joinville*, Langres, 1876).

La dalle en question, provenant de l'abbaye d'Ecurey, est particulièrement curieuse en ce que l'inscription, en vers latins, court le long des bords du bouclier et finit par cette mention offrant un nom tout à fait inconnu : IEHANZ DE SAINT IORE ME FIST. On croit généralement que ce Jean de Saint-Joire serait le sculpteur. Mais, ne pourrait-il pas être l'auteur des vers de l'épitaphe, qui, à l'époque, durent passer pour remarquables.

La planche montre le bouclier chargé de graffites postérieurs, représentant des fleurs de lis et des étoiles à huit pointes comme on en voit sur certaines ta-

ques de cheminées (1). Dans le canton de Longuyon, j'ai entendu nommer cette figure : « Sceau de Salomon » ; ce serait donc une dégénérescence du fameux *pentalpha*. L. G.

UNE LETTRE DU PAPE GRÉGOIRE VII.

Dans un article des *Analecta juris pontificii*, intitulé *La domination pontificale en Sardaigne* (année 1872, p. 57), nous lisons :

« Une lettre adressée au duc de Lorraine, semble dire que saint Grégoire VII avait traité avec ce prince de l'investiture de la Sardaigne. Mais le duc ne remplit pas sa promesse d'envoyer des soldats au secours du Saint-Siège. La lettre en question est du 7 avril 1074. »

Il ne s'agit pas sans doute du duc Thierri, fils de Gérard d'Alsace, qui était encore très jeune et mieux disposé en faveur de l'empereur que du pape ; mais plutôt du duc de Basse-Lorraine. — L. G.

VERSEMENTS DE MEMBRES PERPÉTUELS.

Ont versé la somme de 200 fr., dans les conditions indiquées à la délibération du 8 avril 1891, et sont en conséquence devenus membres perpétuels de la Société d'Archéologie lorraine :

M. Léon Germain, 26, rue Héré, à Nancy ;

M. Jules Gouy, 6, place d'Alliance, à Nancy.

(1) On obtient facilement cette étoile en joignant, trois à trois, les angles d'un octogone régulier, figure géométrique d'une construction très simple.

Pour la commission de rédaction, le Président : CH. GUYOT

Nancy. — Imp. Crépin-Leblond, passage du Casino

JOURNAL

DE LA SOCIÉTÉ

D'ARCHÉOLOGIE LORRAINE

ET DU

MUSÉE HISTORIQUE LORRAIN.

40e ANNÉE. — 9e ET 10e NUMÉROS. — SEPTEMBRE ET OCTOBRE 1891.

La Société d'Archéologie se réunira **Vendredi 13 Novembre 1891, à deux heures un quart.** — Ordre du jour : Renouvellement du Bureau. — Lectures : M. V. Riston, *Le rétable de l'église d'Aingeray.* — M. L. Jouve, *Note sur Nicolas Briot.* — M. H. Lefebvre, *Ferri V de Chambley, maréchal de Barrois.* — M. F. Loppinet : *Les ouvrages défensifs de la forêt de Varennes.*

MÉMOIRES.

LA TOMBE DE DOM DIDIER DE LA COUR, PRIEUR CLAUSTRAL DE SAINT-VANNE, RÉFORMATEUR DES BÉNÉDICTINS DE LORRAINE ET DE FRANCE († 1623).

L'attention a été récemment appelée sur la destruction de la belle église Saint-Vanne à Verdun, destruction achevée en 1832, et sur le transport, opéré en 1811,

des restes mortels ainsi que du monument funéraire de Dom Didier de la Cour (1) à Monthairon-le Petit (2). M. Petitot-Bellavène, dont chacun de nous connaît les sérieux travaux sur l'histoire de la ville de Verdun, a bien voulu adresser à la Société d'Archéologie lorraine un dessin de la dalle en question, effectué d'après un soigneux estampage. Le Comité de rédaction du *Journal* a cru qu'il importait de reproduire ce dessin et nous a chargé du soin de le publier.

Né à Montzéville, dans le Clermontois, en 1551 (3), mort à Verdun le 14 novembre 1623, Dom Didier de la Cour, prieur de Saint-Vanne, est le fondateur de la Congrégation bénédictine de Saint-Vanne et de Saint-Hydulphe, ainsi que de celle de Saint-Maur; il est donc le réformateur des Bénédictins de Lorraine et de France. Nous ne retracerons pas sa vie, écrite par Dom Michel Haudiquer (4) et résumée dans plusieurs ouvrages faciles à consulter (5); mais, nous nous préoccuperons

(1) Le nom de la famille actuelle de La Cour s'écrit ordinairement avec un L majuscule ; toutefois, nous avons habituellement trouvé le nom du réformateur orthographié avec une minuscule, et nous nous sommes, relativement à lui, conformé à cet usage.

(2) *Journal de la Société d'Arch. lorr.*, n° de janvier 1891, p. 24. — Monthairon-le-Petit, commune de Monthairon-le-Grand, fait partie du canton de Souilly, arrondissement de Verdun. On doit prononcer : Mont-hairon.

(3) En 1550, disent les historiens ; mais, l'épitaphe marque que Dom Didier mourut, âgé de 72 ans, en 1623.

(4) Fr. Charles-Michel Haudiquer, *Hist. du vénérable Dom Didier de la Cour, Réformateur des Bénédictins de Lorraine et de France ;* Paris, J.-F. Quillau, 1772, in-8°, xv et 341 p., et 1 f. non chiffré.

(5) Dom Calmet, *Bibliothèque lorraine*, col. 305 ; Moréri,

quelque peu de son origine, restée mal éclaircie ; puis, nous transcrirons les inscriptions et nous étudierons les emblèmes que l'on remarque sur sa tombe.

I.

Dom Didier de la Cour, dont le nom de baptême ne nous a pas été révélé, eut pour père et mère, suivant Dom Haudiquer : « Bertrand de la Cour de la Vallée » et « Jeanne Boucard ». L'auteur ajoute : « Issus l'un et l'autre de Maisons nobles et anciennes, ils tenoient par alliance aux premières Familles de la Province. Leur bien répondoit à leur qualité, et ils vécurent, surtout au commencement de leur mariage, avec autant d'aisance que de dignité. Mais les guerres de la Ligue étant survenues (1), leur pays, qui faisoit partie du Barrois, ne fut pas plus exempt de calamités que le centre du Royaume. C'étoient tous les jours de nouvelles courses de Soldats... Bertrand de la Cour fut une des tristes victimes de leur avidité ; et ses pertes s'accrurent tellement... qu'il se vit bientôt réduit à labourer lui-même ses terres pour pouvoir subsister. » Le même auteur ajoute encore dans une note (p. 113) : « La noble famille De la Cour, si illustrée par notre Saint Réformateur, subsiste encore aujourd'hui (1772) au Diocèse

Dict., 1759, t. III, p. 198 ; Michaud, *Biographie universelle*, t. XXII, p. 378 ; *Almanach... de la Meuse*, 1863, p. 275 281, art. signé E. L.

(1) Il y a ici un anachronisme ; car, si Bertrand de La Cour mourut peu d'années après 1551, il n'a pu souffrir des guerres de la Ligue.

de Verdun ; il y a entr'autres personnes de cette famille M. de la Cour, qui est Garde du Corps dans la Compagnie de Beauvau. »

Toutefois, Dom Didier n'est pas cité, à l'intéressant article *de la Cour*, dans le *Dom Pelletier annoté* de la Bibliothèque publique de Nancy, article rédigé en 1711. Dans la plaquette où il a confondu, bien à tort, plusieurs familles du même nom, tout à fait différentes, Jean Cayon (1) se borne à dire que « cette famille... compte... parmi ses illustrations : Dom Didier de La Cour, prieur de l'abbaye de Saint-Vannes de Verdun, réformateur de l'ordre des Bénédictins en Lorraine et en France, mort en 1623. » Enfin, ce qui est plus curieux, les armoiries du Religieux, telles qu'elles figurent au bas de son portrait (2) dans l'ouvrage de Dom Haudiquer, n'ont aucune analogie avec celles de toutes les familles et branches de la Cour (3) : elles sont évidemment *partie* de La Vallée (4) et de Boucard (5). La

(1) Jean Cayon, *De La Cour ;* Saint-Nicolas-de-Port, 1852, gr. in-4°, 8 p.

(2) On connaît cinq portraits gravés du Réformateur ; v. Soliman Lieutaud, *Liste alphabétique de portraits...*, 1862, p. 50. — M. de Braux nous dit que M. de La Cour, à Monthairon-le-Petit, possède un portrait peint très intéressant, que le graveur De la Gardette a, du reste, bien rendu.

(3) Actuellement, d'après Jean Cayon, la famille porte : « *D'argent à la fleur de lys de gueules, accostée à dextre d'une étoile d'azur, à sénestre d'un croissant de même, le tout surmonté d'un lambel à trois pendants de même.* » Les autres armoiries qu'il cite sont aussi tout à fait différentes.

(4) « *D'argent à cinq annelets de gueules mis en sautoir, accompagnés de quatre hermines de même.* » (J. Cayon, *Anc. Chevalerie.*)

(5) Nous les décrirons plus loin.

mère de Dom Didier appartenait à cette dernière famille. Peut-être son aïeule paternelle était-elle de la famille de La Vallée-Rarécourt : Bertrand de la Cour a pu échanger ses armes patrimoniales contre celles de LaVallée, parce qu'elles étaient plus renommées dans la région clermontoise (1), ou pour d'autres motifs qui nous échappent ; les reprises de noblesse, de nom et d'armoiries, du côté maternel, même par des individus nobles, sont assez fréquentes pour qu'il n'y ait pas lieu de s'étonner du fait dont il s'agit. Au reste, Dom Haudiquer nous apprend (p. 20) que Didier de la Cour était parent de Christophe de LaVallée, évêque de Toul, mais il n'indique pas de quelle manière, ni à quel degré (2).

Les renseignements que cet écrivain donne sur la famille de son héros sont vraiment trop laconiques ; ainsi il dit (p. 7) que Didier perdit son père dès l'enfance et que sa mère se remaria ; mais, il ne fait pas connaître le nom de ce second mari. Il parle aussi (p. 9) d'une tante du religieux, laquelle habitait Verdun ; mais il ne la désigne pas d'une manière plus précise.

(1) En appelant le père du Religieux « Bertrand de la Cour de la Vallée », Dom Haudiquer ne fait pas bien entendre si *la Vallée* est un surnom ou le lieu d'habitation. Il se peut que, tout à la fois, Bertrand de la Cour ait habité La Vallée et que sa mère ou son aïeule ait appartenu à la famille de ce nom.

(2) M. le baron de Braux, notre confrère, pense que Bertrand de la Cour pouvait être fils de Jeannot de la Cour, châtelain de Buzy, le premier indiqué dans la généalogie imprimée et produite par devant Mgr de Harouys, intendant de la province et frontière de Champagne. Jeannot avait épousé Jeanne de Musson.

Une chose porte encore à rapprocher Didier de la Cour de la famille de l'évêque dont il vient d'être question : le réformateur se retira pendant quelque temps dans un ermitage placé sous le vocable de saint Christophe, et Dom Haudiquer fait observer (p. 85) que ce lieu se trouvait « près du village de Rarecourt » ; or, ce dernier nom est celui qui paraît avoir désigné anciennement la famille de LaVallée, à laquelle se rattachent, de nos jours, les marquis de Pimodan, ducs romains. Dom Haudiquer fait enfin connaître un oncle et un cousin maternels de Didier de la Cour, ce qui nous dispose à dire quelques mots de la famille Boucard, car, tout ce qui touche à l'ascendance du personnage dont la tombe nous occupe, ne paraît pas avoir été jusqu'ici suffisamment examiné (1).

(1) En parlant de la famille de La Cour qui existe encore et à laquelle, dit-il, appartenait le réformateur des Bénédictins, E. Michel s'exprime en ces termes : « Cette famille portait : *D'argent à cinq annelets d'azur*, *2 et 1* (sic), *cantonnés de quatre hermines de même*. Cimier : *Une hermine de l'écu*. Cet écu fut modifié lorsque la famille acquit la seigneurie de Monthairon, petit village près de Verdun (le *h* de ce mot est aspiré). La Maison de La Cour blasonna alors ses armes de la manière suivante : *D'azur au héron d'argent, armé, allumé et membré d'or, accompagné de trois annelets d'or, 2 et 1*. Cimier : *Tête et col de héron naissant d'argent.* » (*Biographie du Parlement de Metz*, 1853, p. 257). — Nous n'avons trouvé aucune preuve à l'appui de ces assertions héraldiques, répétées cependant par M. de Sailly (*Mém. de la Soc. d'hist. et d'arch. de la Moselle*, 1864, p. 175-176). Nous croyons que les armes actuelles de la famille sont celles à la *fleur de lys* (champ *d'argent*). Citant ce blason d'après Jean Cayon, M. E. Michel ajoute : « Ce sont les armes que Charles de La Cour, écuyer, demeurant à Longwy, fit enregistrer en 1698, à l'armorial général de France. » Il parle aussi

II

Le nom de Boucard, légèrement modifié, figure dans le *Nobiliaire* de Dom Pelletier : on y trouve, en effet (p. 70), le court article suivant :

« BOUQUART (Pasquin), fut réhabilité en sa noblesse par le duc Charles III, le 19 décembre 1569. Porte *d'azur à un héron d'argent, armé, allumé et membré d'or, accompagné de trois annelets de même, deux et un ;* et pour cimier *une tête et col de héron d'argent* ».

D'autres nobiliaires indiquent, pour cet acte, des dates assez différentes : octobre 1567 ; 15 février même année (anc. style ?) ; et ils appellent le bénéficiaire « Paquin Boucquard de Souhème », ou simplement « Pacquin de Souhesme (1) ». D'après un armorial qui nous paraît avoir été dressé conformément à la *Recherche* de Didier Richier, faite vers 1581, feu M. de Sailly a donné ainsi le blason : Boucart : *d'azur à trois annelets d'or ; celui de la pointe sommé d'une grue avec sa vigilance d'argent* (2) ». Cette description se rap-

d'une autre « famille noble, habitant Verdun, et portant le nom de La Cour », qui avait les armes suivantes : « *D'azur à deux épées d'argent garnies d'or en sautoir, la pointe en bas, surmontées d'une étoile d'or.* » Jean Cayon ne fait aucune allusion à cette famille. — Sur la famille de La Cour, à la *fleur de lys*, consulter : Comte David de Riocour, *Preuves de noblesse des cadets-gentilshommes* (Paris, 1881), nos 54 et 160.

(1) V. Raymond des Godins de Souhesmes, *Notice sur Souhesmes* (Extr. des *Mém. de la Soc. d'arch. lorr.*) ; Nancy, 1884, p. 39.

(2) *Austrasie*, 1858, p. 557.

proche davantage des armoiries mises au bas des portraits de Dom Didier de la Cour et de celles que l'on voit sur l' « estampille » (1) faite en 1727 par Dom Joseph Boucard, abbé de l'Etanche, pour les livres de la bibliothèque de ce monastère : l'oiseau pose une patte sur l'annelet de la pointe ; il lève l'autre, mais on ne voit pas qu'il tienne un caillou ; ajoutons que, d'après la reproduction que M. Dumont a publiée de cette vignette héraldique (2), les annelets sont remplacés par des besants.

Il est probable que la famille Boucard possédait fief à Souhesmes, puisqu'elle en portait le nom ; peut-être descendait-elle des anciens seigneurs du lieu ; mais on ne sait rien de suffisamment positif à cet égard (3). Nous croyons devoir dresser la liste — dans l'ordre chronologique, autant qu'il se peut, — des différents personnages que nous connaissons pour avoir été appelés Boucard de leur nom de famille (4).

1. **Jeanne Boucard**, femme en premières noces de Bertrand de la Cour, parents de Dom Didier de la Cour, qui naquit vers 1550 à Montzéville. Elle se rema-

(1) Nous reproduisons l'expression dont s'est servi M. Dumont, ne sachant pas s'il s'agit d'un *ex-libris* proprement dit.

(2) Dumont, *Histoire des monastères de L'Etanche et de Benoîte-Vau* ; Nancy, 1859, p. 166.

(3) R. de Souhesmes, *l. c.*, p. 39-40.

(4) Nous disons nom de famille parce qu'on trouve *Boucard* comme prénom, ou pour mieux dire comme nom de baptême. Relativement à l'étymologie, consulter R. de Souhesmes, *l. c.*, p. 40, nos *Monuments funéraires de l'église Saint-Etienne à Saint-Mihiel*, 1884, p. 7, et notre travail *L'Eglise de Maxéville*, 1889, p. 51.

PIÆ MEMORIÆ R.P.D. DESIDERII ACVRIA, LOTHARĨGI, REGVLÆ SS P.
BENEDICTI RESTITVTORIS EXIMII, Ĩ GALLIA, LOTHARĨG.A BVRGṼDIA
ARDVENA BELGIO, CLVNIACO, & AB AN 1597 QVO T̃A PIṼ OPVS
HIC ĨCOEPIT, VBI T̃AD̃E IN PACE SAC̃TA, FILIIS RELICTA QVIEVIT, 14
NOV. AN. SAL. 1623. ÆT. 72 REFORMAT. 26,
HOC HONORIS, AMORIS ET OBSEQVII FILIALIS, ÆTER.M MONVM̃ETṼ
HVI.' DOM.' ALṼNI. PONEB̃AT. 1634

Charle de Langres F.

H. CHRISTOPHE NANCY

1m 10

TOMBE DE DOM DIDIER DE LA COUR,

Réformateur des Bénédictins, mort en 1623.

ria, un peu plus tard, mais le nom de son nouvel époux n'est pas connu.

2. N. BOUCARD, oncle de Dom Didier. — Dom Haudiquer dit (p. 10) que Dom Didier de la Cour fut reçu à l'abbaye de Saint-Vanne grâce « au sieur Boucard, son oncle maternel et son tuteur. C'étoit un homme fort accrédité à Verdun, tant par son mérite que par la charge de Lieutenant-Général, qu'il exerçoit alors dans cette Ville. Il appartenoit d'ailleurs à l'Evêque (Nicolas Psaulme) en qualité de parent, et comme son premier officier de justice... » Peut-être est-il le même que Jean Boucart, bailli de Verdun en 1592 (v. 4). Il eut un fils dont il sera parlé un peu plus loin (v. 6).

3. PASQUIN BOUCQUART, dit aussi DE SOUHESMES. On a vu plus haut qu'il fut réhabilité dans sa noblesse en 1567 ou 1569.

4. JEAN BOUCART, était secrétaire du Conseil de la Cité de Verdun en 1574 et bailli en 1592. Son nom a été porté jadis par une rue de Verdun (1). Serait-il identique à l'un des personnages cités sous les nos 2 et 5?

5. N. BOUCARD, gouverneur de Verdun. — Dom Haudiquer dit (p. 114, n. 6) qu'il ne faut pas confondre l'oncle maternel de Dom Didier de la Cour (v. 2) avec « un autre Boucard qui fut Gouverneur de Verdun à peu près dans le même temps. » Celui-ci favorisait les opinions nouvelles. Il « fut obligé d'aller en Cour pour se justifier sur ce qu'on l'accusoit de favoriser l'hérésie et de molester les bourgeois... Enfin il fut révoqué.

(1) R. de Souhesmes, *l. c.*, p. 40; il cite Clouet, *Hist. de Verdun*, I, 11 et 481 ; II, 370 note.

Il étoit d'intelligence avec les Huguenots, lors de l'escalade de Verdun... » Ce personnage est peut-être le même que le précédent.

6. N. Boucard, cousin-germain de Dom Didier de la Cour. — Dom Haudiquer (p. 33) dit que le sieur Boucard, lieutenant-général de Verdun (v. 2), « avoit un fils qui promettoit beaucoup ». Il pria Dom Didier, pendant que celui-ci était à l'Université de Pont-à-Mousson, « de le prendre avec lui et de veiller sur sa conduite ». Mais le jeune homme suivit ses « inclinations vicieuses » et son parent fut obligé de l'éloigner de sa personne. « Le jeune Boucard passoit pour un des grands sujets de l'Université. Les Jésuites, trompés par les apparences, cherchèrent à se l'attacher. Il entra effectivement dans leur Société ; mais il ne persévéra pas longtemps, et ses dérèglemens le conduisirent enfin à sa perte. »

7. Richier Boucart, écuyer, fut prévôt, gruyer et receveur de Longuyon, de 1577 à 1610 (1).

8. Etienne Boucquart, écuyer, seigneur de Souhesmes en partie. — Le 28 décembre 1606, Didier de Bertinet et Isabelle de Thomassin, sa femme, acquirent, moyennant 25 francs barrois, les droits et actions que leur sœur et belle-sœur « Jehanne de Bertinet, épouse d'*Estienne Boucaire*, escuyer, » possédaient sur la seigneurie de Souhesmes (2). « Estienne Boucquart, seigneur en partie de la petite Souhesmes », est

(1) *Invent.-somm. des Archives de la Meuse*, B 1992-2011. La table de l'Inventaire Dufourny mentionne : « Boucart (Richier), écuier, prévôt de Longuyon, en 1578. T. 8, p. 240, 242, 252, 254, 255. — Témoin en 1598. T. 7, p. 569. »

(2) R. de Souhesmes, *l. c.*, p. 37.

cité dans un acte du 9 avril 1614 (1). Il eut une fille, appelée Nicole (v. 15).

9. Robert Boucquart, écuyer, sieur de Souhesme-la-Petite en partie, et damoiselle Anne des Gabetz, sa femme, figurent dans un acte du 13 mars 1608 (2).

10. Ferry Boucart, écuyer, reprend en fief, en 1610 (3) et en 1625 (4).

11. Christophe Boucquart, seigneur en partie de la petite Souhesmes, est cité dans un acte du 9 avril 1614 (5).

12 et 13. Acte de 1637. « Remontre en toutes humilités Mathieu Boucart, chirurgien à Verton (6), que feu Henry Boucart, son père, à cause de sa gentillesse, estoit tenu francq audit Verton... (7). »

14. Anne Boucart épousa Pierre Desgodins, écuyer, par contrat du 14 février 1649 (8).

15. Nicole Boucquart, fille d'Etienne (v. 8), épousa Simon André, roturier, avec lequel elle vivait en 1665 (9). Leurs enfants les rappellent dans un acte de 1706 (10).

(1) *Ibidem*, p. 41.
(2) *Ibidem*, p. 39.
(3) Table de l'Invent. Dufourny, renvoyant au t. VIII, p. 283, 288.
(4) *Ibidem*, renv. au t. VIII, p. 298.
(5) R. de Souhesmes, *l. c*, p. 41.
(6) Virton, prov. du Luxembourg, Belgique.
(7) *Annales de l'Institut archéol. du Luxembourg* (Arlon), 1883, p. 131.
(8) R. de Souhesmes, *l. c.*, p. 42.
(9) *Ibidem*, p. 45.
(10) *Ibidem*, p. 47.

10. Dom **Joseph Boucart**, originaire du Clermontois, dit M. Dumont, fut élu abbé de L'Etanche en 1711 et mourut vers 1749. Cst auteur lui donne les prénoms de **Jean-François-Joseph**, mais il est probable que le dernier, étant le nom de religion, ne devait pas avoir été donné au baptême. C'est lui qui fit faire l'*ex-libris* dont il a été question plus haut. Le même auteur, qui n'est pas suspect de complaisance envers les ecclésiastiques, ajoute que ce prélat fut « recommandable par ses mœurs, son zèle et ses hautes qualités (1) ».

III

La pierre tombale qui recouvrait, dans le chœur de l'église de Saint-Vanne, le corps de Dom Didier de la Cour est une dalle de marbre noir, mesurant 2m 25 de haut sur 1m 10 de large ; elle se divise en deux compartiments inégaux : le premier, en haut, représentant, gravée au trait, l'image en pied du défunt avec différents accessoires et inscriptions ; le second, en bas, — moins d'un cinquième de l'ensemble, — chargé de l'épitaphe.

Le défunt est figuré comme étendu sur sa couche funèbre, tenant un livre fermé, à riche reliure, sans doute la règle de saint Benoît, qu'il étudia avec tant de soin, s'appliquant à la pratiquer et à la faire observer par les religieux de sa réforme. Sa longue robe monastique, aux plis nombreux, dessinant les jambes, laisse à peine passer le bout des larges chaussures des

(1) Dumont, *l. c.*, v. p. 250-267.

pieds ; les manches fort amples contribuent à l'aspect imposant du vêtement ; la tête est couverte du capuchon.

Dom Haudiquer (p. 196-197) insiste sur l'importance du changement de costume que le réformateur imposa. « Il fit venir du Mont-Cassin même un modèle d'habit, tel qu'on le porte aujourd'hui dans les Congrégations Bénédictines de Lorraine et de France... Le Père Réformateur ayant revêtu lui-même le nouvel habit en plein Chapitre, tous les autres en firent bientôt de même... On ne sçauroit croire combien ce changement influa dans le succès de la Réforme... (1) »

Au sommet de la tombe, on voit les armoiries de la Congrégation de Saint-Vanne : le mot PAX, accompagné en chef de trois larmes et en pointe d'un cœur duquel sortent trois petites flammes, le tout dans une couronne d'épines (2). Ce mot PAX est la devise de

(1) Le P. Hélyot (*Hist. des Ordres monastiques*, V, 235) décrit d'une manière très sommaire le costume des Bénédictins du Mont-Cassin : « Leur habillement, dit-il, consiste en une robe et un scapulaire assez large, avec une coule fort ample, et ils portent toujours un chapeau lorsqu'ils sortent... »

(2) M. l'abbé N. Robinet décrit ainsi ces armoiries : « *D'azur, en fasce un PAX d'or, en chef trois larmes de gueules, en pointe un cœur enflammé de gueules, le tout environné d'une couronne d'épines de sinople* (*Pouillé... de Verdun*, t. I, 1888, p. 205, note). Cf. Hélyot, *o. c.*, V, 278 ; Mgr X. Barbier de Montault, *Œuvres complètes*, IV, 171. Nous avons fait remarquer l'existence de ces armoiries sur le maître-autel de l'église Saint-Michel, à Saint-Mihiel ; v. nos *Monuments funéraires* de cette église (Bar-le-Duc, 1886), p. 2.

l'Ordre bénédictin (1) ; les larmes signifient sans doute la pénitence et les épreuves de la vie terrestre ; le cœur enflammé symbolise la charité, l'amour divin ; enfin, la couronne d'épines est celle de la Passion du Christ.

La Congrégation de Saint-Maur reçut les mêmes armoiries, avec changement des larmes en une fleur de lys, qui symbolise la France, et du cœur en trois clous appointés, les clous légendaires de la Passion (2).

(1) Le mot PAX, si souvent répété par le Christ, était en quelque sorte, aux origines, la devise de l'Eglise. Il orne le livre que tiennent, sur leurs sceaux, les plus anciens évêques de Toul dont on ait retrouvé des monuments sphragistiques (V. *Sigillographie de Toul*, par P.-Ch. Robert). Il est naturel que l'Ordre bénédictin, le plus ancien après celui de saint Colomban, ait choisi ce mot pour emblème, et nous croyons qu'il figure au centre des armoiries de toutes ses différentes congrégations. — L'Ordre lui-même porte : « *D'azur à une croix patriarchale d'or, posée sur une montagne de même et adossé à la devise PAX.* » (Ch. Barbier de Montault, *Annuaire de la Soc. franç. de numismatique*, 1887, p. 91 ; cf. Mgr X. Barbier de Montault, *Les armoiries des ordres religieux*, dans l'*Annuaire du Conseil hérald. de France*, 1890, p. 133, et *Armorial des papes*, Arras, 1877, p. 27, à propos de Pie VII, qui portait *parti, au 1er* des Bénédictins. Cf. aussi Hélyot, *o. c.*, V, 236, comme armoiries de la Congrégation du Mont-Cassin.)

(2) V. la figure de ces armoiries dans le *Bulletin monumental* (art. de M. H. Jadart), 1886, p. 255. Cf. Hélyot, *o. c.*, V, 296. — La figuration des trois clous a été popularisée par les Jésuites. Les clous de la Passion sont toujours au nombre de quatre aux hautes époques ; ils furent réduits à trois à partir de la fin du XIIIe siècle (V. notre *Etude historique sur la croix d'affranchissement de Frouard*, 1882, p. 12-13). C'est par allusion aux instruments de la Passion, nous en sommes convaincu, que les clous ont été mis au nombre de trois dans les armoiries ecclésiastiques de Verdun (*Urbs clavorum*).

Sur la tombe, les armoiries de la Congrégation de St-Vanne sont, en outre, entourées de la devise, peu connue : IN PACE FACTVS EST LOCVS EIVS (1).

On voit de plus, autour de cet ensemble, des nuages, animés par cinq têtes d'anges ailées, et des rayons qui s'étendent de tous les côtés.

(1) Elle n'est pas citée par les auteurs que nous avons nommés à propos des armoiries et ne figure pas dans le copieux *Dictionnaire de devises* de MM. Chassant et Tansin. Nous l'avons remarquée avec les mêmes armoiries, soutenues par deux anges, dans un livre faisant partie de la riche bibliothèque de M. J. Rouyer : *Cæremoniale monasticum jussu et auctoritate Capituli generalis Congregationis SS. Vitoni et Hydulphi, ordinis S. Benedicti, editum.* — Tulli Leucorum (impression d'Alexis Laurent, Imprimeur du Roi Très Chrétien et aussi du très célèbre Ordre de St Benoît, M.DC.XCV (in-8°). — La figure en question se trouve dans la partie supérieure du frontispice, belle gravure à pleine page, où sont représentés saint Hydulphe et saint Vanne ; la devise se lit sur une banderole, au sommet. — Le fleuron du titre offre les mêmes armoiries (sans la devise), dont la gravure, sur bois, est signée V. L S., initiales de Vincent Le Sueur ; cet insigne (y compris la couronne d'épines) est entouré d'une couronne de rosier, formée de deux branches fleuries et garnies d'épines.

Dans la même bibliothèque, ces armoiries existent encore, mais d'une gravure différente, au fleuron du titre de la *Regula S. P. Benedicti et constitutiones congregationis SS. Vitoni et Hydulphi.* Editio nova. — Parisiis. Typis G. Desprez, Regis necnon Cleri Gallicani Typographi. M.DCC.LXXIV (in-12). — On lit sur le titre, en épigraphe, le texte suivant tiré de l'Epître de saint Paul aux Galates (VI, 16), où se retrouve le mot PAX : « *Quicunque hanc Regulam secuti fuerint, pax super illos et misericordia.* Gal. VI. »

La devise qui nous occupe paraît imitée d'un passage des psaumes (Ps. LXXV, 3) : *Et factus est in pace locus ejus.*

Trois banderoles, se déployant dans toute la largeur du tableau, sont placées : l'une, derrière les armoiries ; la seconde, au-dessus de la tête du défunt ; la dernière, terminée par des glands, derrière ses épaules. Elles portent les textes suivants, le second accompagné d'un fleuron :

1. BENEDIXI EI, ET ERIT BENEDICTVS (1).
2. O DE' (2) BENEDIC ORDINI SACTO (3) | NOSTRO IN PACE (4).
3. IN OIB, OES MAGRAM SEQVAT R (5) REGVLAM (6).

Une bordure chargée d'inscriptions règne autour de toute cette partie iconographique de la tombe ; mais elle est interrompue en haut et en bas par les extrémi-

(1) Genèse, XXVII, 33. — Extrait des paroles qu'Isaac adressa à Esaü quand celui-ci se presenta devant lui pour être béni. Isaac refusa de retirer la bénédiction donnée à Jacob, disant : « Je l'ai béni et il sera béni. »

(2) *Deus.*

(3) *Sancto.*

(4) Il s'agit évidemment de quelque prière liturgique ou extra-liturgique des Bénédictins. Tel est l'avis de M. l'abbé Gillant, notre confrère, qui a bien voulu nous aider à rechercher les sources de ces inscriptions. Ce texte et le précédent, ajoute-t-il avec raison, font allusion à l'origine du mot *Bénédictin*, qui vient du nom de saint Benoît, *Benedictus.*

(5) *Omnibus, omnes magistram sequantur.*

(6) Cette sentence résume l'enseignement du Réformateur de Saint-Vanne : il faut obéir à la règle comme un disciple à son maître. M. l'abbé Gillant aujoute qu'au lieu de OĒS, il y aurait peut-être QĒS, abrégé de *questionibus*, mais la contraction serait bien forte. — Ces trois textes ont été reproduits par les nouveaux éditeurs de l'*Hist. de Verdun* par Roussel (t. II, p. 175) ; toutefois, ils ont omis les deux premiers mots du dernier : *In omnibus.*

tés des figures. Le texte suivant occupe les deux côtés latéraux et celui du haut; deux parties, tirées de l'Écriture sainte, y sont réunies par une partie intermédiaire choisie pour former de l'ensemble un pieux conseil à l'usage des Bénédictins.

RESPICITE QVONIAM NON MIHI SOLI LABORAVI SED OMNIBVS FRATRIB' (1) MEIS, EXQVIRENTIBVS DISCIPLINAM SS. (2) PATRIS. N. (3) || BENEDICTI ITAQ. (4) CHA || RISS[i] (5) INSPICITE ET FACITE SECVDV EXEPLAR (6), QVOD. VOB (7) : IN MOTE (8) HOC MONSTRATVM EST. EXODI. XXV. ET ECCLI. (9) XXXIII (10).

Ainsi que l'ont fait remarquer les annotateurs de Roussel, « ces mots *in monte* rappellent le lieu où était bâtie l'abbaye, et qui, à cause d'elle, se nommait : le *Mont-Saint-Vannes* (11) ».

Le bord inférieur est occupé par cette dédicace abrégée, limitée par deux fleurettes; logiquement, elle devait se trouver, non pas au bas de ce compartiment

(1) *Fratribus.*

(2) *Sanctissimi.*

(3) *Nostri.*

(4) *Itaque.* La queue du *q* est traversée par une sigle.

(5) *Charissimi.*

(6) *Secundum exemplar.*

(7) *Vobis.*

(8) *Montem.*

(9) *Ecclesiastici.*

(10) Ce texte a aussi été reproduit dans la réédition de Roussel. — ECCLESIAST. XXXIII, 18 : *Respicite quoniam non mihi soli laboravi, sed omnibus exquirentibus disciplinam,* EXOD., XXV, 40 : *Inspice et fac secundum exemplar quod tibi in monte monstratum est.*

(11) Roussel, *o. c.*, II, 177, note 1.

iconographique, mais en tête de l'inscription meublant celui qui est au-dessous :

D. O. M. VQ M. M. (1)

Le second compartiment de la tombe offre cette épitaphe (2), en sept lignes, dont le format de cet article ne permet pas de suivre la disposition.

PIÆ MEMORIÆ R. P. D. (3) DESIDERII A CVRIA, LOTHARIGI. (4) REGVLÆ SS. P. (5) || BENEDICTI RESTITVTORIS EXIMII, I (6) GALLIA (7), LOTHARIGA. (8) BVRGVDIA (9), || ARDVENA, BELGIO, CLVNIACO, &. (10) AB AN. (11) 1597. QVO TA PIV (12) OPVS || HIC ICOEPIT (13), VBI TADE (14) IN PACE SACTA (15), FILIIS RELICTA QVIEVIT, 14. || NOV. AN. SAL. (16) 1623 : ÆT. (17) 72 : REFORMAT. (18) 25, || HOC HONORIS, AMORIS

(1) *Deo Optimo Maximo*, *Virgini Mariæ Matri.*

(2) Ainsi que nous le fait remarquer M. Petitot-Bellavène, les virgules, sauf deux exceptions, ont la forme de *9*; les *i* doubles sont rapprochés l'un de l'autre ; les *v* auprès d'une lettre présentant un trait vertical sont liés à cette lettre par le petit trait horizontal supérieur.

(3) *Reverendi patris domini.*

(4) *Lotharingi.*

(5) *Sanctissimi Patris.*

(6) *In.*

(7) Les deux *l* de ce mot sont liés.

(8) *Lotharingia.*

(9) *Burgundia.*

(10) Une sigle d'abréviation traverse la queue du signe : *etc.*

(11) *Anno.*

(12) *Tam pium.*

(13) *Incœpit.*

(14) *Tandem.*

(15) *Sancta.*

(16) *Novembris anno Salutis.*

(17) *Ætatis.*

(18) *Reformationis.*

ET OBSEQVII FILIALIS, ÆTER^M^. MONVMETV. || (1) (*fleuron*) HVI'. DOM'. ALVNI, PONEBAT. (2) 1634. (*fleuron*) (3)

Charle de Langres. F. (4)

On aurait pu placer, sur la tombe de Dom Didier de la Cour, ses armoiries et celles de l'abbaye de Saint-Vanne (5), dont il était prieur claustral (la mense abbatiale ayant été unie à l'évêché de Verdun) ; mais on préféra sans doute ne pas porter atteinte à ses sentiments d'humilité (6) et le considérer par-dessus tout comme Réformateur.

Le nom de famille du sculpteur nous est connu ; nous

(1) *Æternum monumentum.*

(2) *Hujus domus alumni ponebant.*

(3) Cette épitaphe a déjà été publiée dans les ouvrages suivants : 1. Dom Thierri Ruinart, *Voyage en Alsace et en Lorraine* (en latin), imprimé dans les *Œuvres posthumes* de Mabillon (v. t. III, p. 429 et 430) ; traduit par l'abbé Marchal : *Voyage littéraire*...; Nancy, 1862, in-8, p. 27 (*Documents sur l'histoire de Lorraine*, t. VII). — 2. Les PP. Martenne et Durand, *Voyage littéraire*, Paris, 1717, in-4°, partie II, p. 97 ; reproduit en partie par l'abbé Marchal, *o. c.*, p. 156. — 3. Roussel, *Hist. de Verdun*, réédition, t. II, 1864, p. 175, note *a* des continuateurs. — 4. *Almanach de la Meuse*, 1863, in-18, *Dom Didier de la Cour*, art. signé E. L., p. 281.

(4) *Fecit.*

(5) M. l'abbé N. Robinet (*Pouillé de Verdun*, t. I, p. 205), les décrit ainsi : « *De gueules à un dragon ailé d'or en pal, une clef et une épée nue en sautoir, et une crosse d'or traversant le tout en pal.* »

(6) « Avant de mourir, dit M. Dony, Dom Didier de La Cour avait demandé que son épitaphe fût de la plus grande simplicité. On ne crut pas devoir suivre sa volonté. »

l'avons déjà rencontré à Nubécourt et à Marville (1).

M. Petitot-Bellavène a eu l'obligeance de nous donner, à ce sujet, quelques renseignements que nous sommes heureux de reproduire :

« Les *de Langres* ou *de Langre* étaient une famille d'artistes de Verdun. Il y avait encore de nos jours des *Delangre* à Verdun et qui en étaient peut-être issus. Dans les registres de la ville, leur nom s'écrit *de Langres*. Je suppose qu'il venait du nom de la ville de Langres, dont cette famille était probablement originaire.

» Gabriel de Langres, sculpteur, demeurait en 1612 dans la rue de la Belle-Vierge, où le bruit de son atelier incommodait les chanoines qui habitaient la maison du princier, située dans la même rue : le chapitre en fit plainte à la municipalité, et celle-ci, dans sa séance du 22 septembre, décida qu' « elle aviserait aux moyens d'y remédier ».

» En 1627, la ville paya à M[e] Geoffroi de Langres, peintre, les peintures faites à la tour de l'horloge, et à M[e] *Charles* de Langres, les armoiries du roi sculptées par lui à la porte du Pré, et enfin, à Gabriel de Langres, celles des portes Chaussée et Saint-Victor. »

C'est en 1811 que la tombe a été transportée par les soins de M. Antoine-Henri de La Cour, dans la chapelle du château de Monthairon-le-Petit, près de Ver-

(1) Nous avons trouvé la signature du sculpteur *G. De langre* au bas du beau retable de l'Annonciation, à Nubécourt, œuvre de la seconde partie du XVI[e] siècle ; nous avons aussi lu *De Langre* au bas d'une pierre tombale à Marville, datée de 1626. V. nos *Mélanges historiques sur la Lorraine*, p. 313. — M. Dony dit que Charles de Langres était un sculpteur de Verdun.

dun, château qui est encore aujourd'hui la propriété de l'un des descendants de ce dernier. La dalle est placée au pied de l'autel. Une pierre encastrée dans le mur de la chapelle, à l'entrée du chœur, du côté de l'épître, rappelle la translation dans les termes suivants; nous en devons copie à l'obligeance de M. Petitot-Bellavène :

> Præclarus admodùm et venerabilis
> P. P. Desiderius a Curia in medio
> Sancti Vitoni Virdunensis ecclesiæ
> choro jamdudùm quiescebat, ast
> ædis sacræ, pro nefas ! imminente
> funditus eversione, D. Antonius
> Henricus à Curia, pio erga talem
> agnatum studio motus, sanctissimi
> viri reliquiæ, unaque tumulus, ut in
> hoc sacello deponerentur vigilanter
> et religiosè curavit die 30 mensis
> martii, anno 1811 (1).

Dans le temps quenous composions cet article, M. P. Dony, notre confrère, a publié à Verdun la dalle funé-

(1) M. Pierre Dony donne ainsi la traduction de cette inscription : « *Très illustre et vénérable Prieur Dom Didier de La Cour reposait jusqu'alors au milieu de l'église St-Vanne de Verdun* ; *mais la destruction de fond en comble de l'édifice sacré étant malheureusement imminente, le s*[r] *Antoine Henri de la Cour, animé d'un pieux sentiment envers un tel parent, et plein de sollicitude et de religion pour lui, fit déposer dans cette chapelle les restes ainsi que la tombe de ce saint homme, le 30 du mois de mai 1811* ».

raire de Dom Didier de la Cour (1); le titre général placé au sommet de la couverture, « *Tombes du pays verdunois et des environs* », fait espérer que cette plaquette est la première d'une série destinée à devenir considérable. En y appliquant son beau talent de dessinateur et son exactitude archéologique, M. Dony rendra un précieux service aux études lorraines et à l'histoire de l'art.

LÉON GERMAIN.

LES CURÉS DE REMIREMONT DEPUIS LE XIIIe SIÈCLE

Le manuscrit n° 16 de la Bibliothèque publique de Remiremont renferme (fol. 57 et suiv.) une courte *Notice* sur les curés de cette ville, depuis le XIIIe siècle jusqu'au XIXe.

Cette notice, qui est de l'abbé Didelot, a été déjà publiée en partie ; je veux résumer aujourd'hui tous les renseignements qu'elle contient, y mettre plus d'ordre, et y ajouter ceux que j'ai pu recueillir par ailleurs.

Pour éviter toute confusion, ces renseignements supplémentaires seront imprimés en italiques.

J'espère que ce document aura quelque intérêt pour les amateurs d'histoire locale. C'est dans ce seul but que je me décide à le publier.

E. BUISSON.

(1) *Tombe de Dom Didier de La Cour, réformateur des Bénédictins de Lorraine et de France*, par Pierre Dony ; Verdun, Charles Laurent, 1891, gr. in-4°, 1 f. de texte et 1 pl.

1. — Jehan, ancien chanoine de Toul, a signé, étant curé de Remiremont, une transaction par laquelle, en 1262, il cède au Chapitre tous ses droits et prétentions sur Marlou, *hôpital situé au diocèse de Châlons-sur-Saône. En effet, dès 1266, l'abbesse de Remiremont, Agnès de Salm, parlait des biens assignés par elle à cet hôpital* (1).

2. — Jehan **de Granges** est cité dans un contrat du 17 juillet 1299. — Le 8 avril 1303, il signa, comme témoin, une transaction passée entre l'abbesse Clémence d'Oiselet et son Chapitre. — Suivant un ancien martyrologe, il donna à l'église Saint-Pierre 40 livres tournois pour son anniversaire; il était alors chanoine et curé de Remiremont. — Il est mort le deux des ides d'avril 1309 (2).

3. — Nicolas **Ade** de Rembercourt-aux-Pots (*département de la Meuse*), notaire public, juré de la Cour de Toul sous l'abbesse Aliénor de Châlons, a servi de témoin dans une transaction passée entre celle-ci et son Chapitre, le dimanche avant le 1er mai 1352. — On voit par un autre titre qu'il était déjà curé de Remiremont le 12 décembre 1336.

4. — Nichole était, en 1349, curé de Remiremont, tabellion apostolique et juré de la Cour de Toul (3).

(1) Document cité par Vuillemin, dans ses *Monuments historiques pour servir à l'histoire de l'église de Remiremont.* (Ms. bibl. Remiremont.)

(2) Ce terme est inexact; on trouve au calendrier romain *la veille des ides*, ou *le troisième jour avant les ides* (12 ou 11 avril), mais non pas le *deux des ides.*

(3) Je crois qu'il faut identifier ce *Nichole* et le précédent; il est en effet peu vraisemblable que le premier ait été curé en 1336 et en 1352, et non en 1349, date intermédiaire.

5. — JEHAN **de Besacia,** dit de Bellomonte, eut un gros procès en 1357 avec le Chapitre. — Il est cité, comme témoin, dans un acte de 1360. — Il est mort en 1368.

6. — THIERRY est cité dans un contrat de la chapelle Saint-Michel, passé en 1379.

7. — RAOUL existait du temps de Jeanne d'Aigremont, *abbesse de 1374 à 1404,* comme on le voit d'après un ancien catalogue de St-Nicolas.

8. — JEHAN **de Bruyères** était déjà curé de Remiremont en 1405 (1) ; — cité dans un acte du 27 août 1412 ; — déjà mort le 22 janvier 1414.

9. — JEHAN **Gérard,** de Mazirot, cité dans un contrat du 24 octobre 1421, dans une transaction du 24 avril 1433, et dans un acte de 1438.

10. — JACQUES **Aubry,** originaire de Rugney, inscrit comme curé de Remiremont dans l'ancien catalogue de Saint-Nicolas ; il était, en 1446, chapelain de Saint-Mammet (2).

11. — JEHAN **Richard,** de Xaronval, chanoine et curé de Remiremont, cité dans un titre de 1453, meurt en juin 1455.

12. — LOUIS **Sancenet,** né à Remiremont, fils de Jehan Sancenet, bourgeois de Remiremont, et de Jehannette Bouichenal, a été nommé curé de Remiremont le 12 juin 1455. — Il était alors curé de Saint-

(1) Même catalogue que ci-dessus (nº 7).

(2) C'était une chapelle, dépendant de l'abbaye, comme celles de St-Antoine, St-Nicolas, Ste-Catherine, St-Michel, etc., nommées dans cette notice.

Etienne ; — dès 1439, il était chapelain de St-Antoine. — En cette année, le 15 septembre, il fonda dans l'église St-Pierre un service anniversaire, et une messe tous les lundis pour ses parents défunts. — Il donna au Chapitre les lits d'eaux qui se trouvent entre Vagney et Remiremont.

13. — JEHAN **Moyace,** né à Docelles, était déjà chanoine de Remiremont lorsqu'il fut nommé curé de cette ville, le 12 octobre 1461. — Il vivait encore en 1472, comme on le voit par un titre conservé dans les archives de la ville.

14. — ROBERT **Chrestenot,** chanoine et curé de Remiremont, est nommé dans un contrat de vente, du 18 janvier 1521.

15. — JEHAN **Folia** (1), né à Remiremont, est mort curé de cette ville en 1527, ainsi qn'on le voit par l'acte de nomination de son successeur.

16. — CLAUDE **Régnaldin** a été nommé curé de Remiremont le 24 décembre 1527, par Marguerite de Haraucourt, abbesse, et par tout le Chapitre (2).

17. — BERNARD **Baccareti,** qu'un acte de la Madeleine (3) nous montre déjà en 1543 archidiacre des

(1) N est-ce pas là une orthographe défectueuse du nom de *Folyot*, très connu à Remiremont depuis le xve siècle ?

(2) Ceci prouve que, malgré les prétentions de Marguerite de Neufchâtel, abbesse de Beaume, Madame de Haraucourt exerça les fonctions d'abbesse de Remiremont avant 1549, date fixée par MM. Didelot et Guinot, d'après le manuscrit du chanoine Renauld.

(3) Il s'agit de la petite chapelle de la Madeleine, près de Remiremont, dont les archives ne sont pas, dit-on, sans intérêt.

Vosges et chanoine de l'église cathédrale de Toul, — est mentionné dans un titre du 11 août 1549, au sujet de la maison de cure, alors située au cimetière, en face du portail de l'église paroissiale (1). — Il était à ce moment doyen rural (2). — Il a donné sa démission au Chapitre, qui l'a acceptée, le 24 septembre 1564.

18. — JEHAN **Chrestenot** a été nommé à la cure de Remiremont, le 24 septembre 1564, par le Chapitre, en l'absence de l'abbesse (3) et de la doyenne. – Il remit sa cure au Chapitre, en 1581.

19. — FRANÇOIS **Chrestenot,** chanoine et curé de Remiremont, nommé en 1581, a reçu ses institutions le 14 septembre de la même année. — En 1587, il a vu la peste régner à Remiremont. — Il était chapelain de Saint-Sébastien. — *Le 26 janvier 1607, son frère, Gérard Chrestenot, donna sa démission de maître de l'hôpital; cette démission fut acceptée par l'abbesse Elisabeth de Salm, qui se trouvait alors à son palais de Dompaire, et qui nomma aussitôt maître de l'hôpital*

(1) L'église paroissiale de Remiremont, située au milieu du cimetière, occupait l'espace compris entre la rue actuelle des Ecoles et le faubourg d'Hérival. — Elle avait la même orientation que celle du Chapitre, qui sert aujourd'hui d'église paroissiale à Remiremont. Elle fut démolie pendant les années 1792, 1793 et 1794.

(2) Avant le Concordat, « le curé-doyen n'était pas nécessairement le curé du chef-lieu du doyenné. Il était nommé à l'élection par ses confrères. » (*Sem. relig. de St-Dié*, 1889, p. 531.)

(3) L'abbesse était encore Marguerite de Haraucourt, alors en lutte avec le duc de Lorraine.

le curé de Remiremont (1). — François Chrestenot résigna alors sa cure entre les mains de son neveu. — Il mourut le 11 juin 1632.

20. — CLAUDE **Verquelot,** neveu du précédent, déjà curé en 1608, était né à Houdreville, près de Vézelise. — Il fut d'abord curé de Deycimont (*canton actuel de Bruyères*, *Vosges*). — Le 28 janvier 1626, il prit possession de la chapelle St-Michel. — Il était, en outre, ministral et demi-prébendier de l'église Saint-Pierre de Remiremont. — Il a fondé une messe basse pour tous les lundis de l'année. — En 1631, il a vu la peste régner à Remiremont, du commencement d'avril au milieu de novembre. — Il a fait son testament le 15 octobre 1633, et il est mort le même jour.

21. — JACQUES **Husson,** né à Mirecourt. — Docteur en théologie. — A été nommé curé de Remiremont le 1er novembre 1633. — Meurt en octobre 1636.

22. — FRANÇOIS **Beurlotte,** nommé le 27 octobre 1636, meurt le 17 août 1637.

23. — EDME **Laroche,** précédemment curé de Saint-Etienne (*canton actuel de Remiremont*), et chanoine de la Croix (2), a été nommé curé de Remiremont, le 26 août 1637 ; il a reçu ses institutions le 26 octobre suivant. — Le sieur Midot, archidiacre et grand vicaire de Toul, ayant nommé à la cure de Remiremont, le 5

(1) Notes recueillies par moi aux Archives de l'hôpital de Remiremont ; le premier acte, signé de François Chrestenot, est du 4 février 1607. (Voir mon *Essai sur l'hôpital*, p. 147.)

(2) C'était le nom de l'un des dix chanoines, qui desservaient l'église Saint-Pierre de Remiremont.

septembre, un sieur Jean Gaillard, l'affaire fut examinée, et le sieur Laroche demeura seul en possession de sa cure. — Il est mort le 7 décembre 1638.

24. — François **Grillot**, né à Domèvre-sous-Montfort (*canton actuel de Vittel, Vosges*), aumônier du duc de Lorraine, a été nommé curé de Remiremont le 11 décembre 1638. — Il a été fait chanoine et doyen de la chrétienneté, *c'est-à-dire du doyenné de Remiremont.* — Le 21 septembre 1666, on l'a trouvé mort, la tête fendue en plusieurs endroits, près de la porte de sa cave.

25. — Jean-Philippe **Ballez**, né à Remiremont *vers 1638*. — A été nommé curé de Remiremont, au retour de l'enterrement du précédent, par le Chapitre, en l'absence de l'abbesse *Dorothée de Salm*, alors à Neuvillé (1). — Il a été mis en possession de sa cure le mercredi 6 octobre suivant, par le sieur *Jean* Prévost, curé de Vagney et doyen de la chrétienneté. — L'opposition de l'abbesse l'empêcha de jouir longtemps de sa cure ; il y eut procès, et l'affaire fut décidée en faveur du suivant. — *Déjà, en 1664, Ballez était écolâtre et secrétaire ordinaire du Chapitre ; un acte du 22 février 1686 nous le montre encore écolâtre* (2). — Il est mort le 3 septembre 1701, âgé de 63 ans.

26. — Jacques **Michel**, né à Lure, en Franche-Comté, recteur des Ecoles de Remiremont, et maître de

(1) *Neuviller - sur - Moselle* (canton actuel d'Haroué, Meurthe-et-Moselle) était une des résidences favorites de la famille de Salm, dont une branche prit le nom de Neuviller.

(2) *Archives de l'hôpital de Remiremont*, série A. Pièces 3 et 5.

l'hôpital *depuis 1664* (1), fut nommé quinze jours après le sieur Ballez à la cure de Remiremont, par l'abbesse Dorothée, de retour de Neuvillé. — Il a reçu ses institutions le 7 octobre 1666, et a été maintenu en possession de sa cure par arrêt de la Cour du 28 avril 1667. — *En 1669, il érigea dans sa paroisse la confrérie de la Ste-Croix.* — Il a été fait chanoine et chapelain de Ste-Catherine en 1691. — Après une maladie de deux mois, il est mort le 11 novembre 1708, âgé d'environ 80 ans. — *Il avait gouverné la cure de Remiremont pendant 42 ans, dit son acte de décès, « avec tout le zèle d'un digne pasteur. »*

27. — CHARLES-HYACINTHE **Barbier,** né à Dompaire le 29 mai 1683, fils de Jean-Claude Barbier, avocat à la Cour et subtitut à Dompaire, et de Nicole Mesgnien. — Docteur en théologie. — A été nommé curé de Remiremont le 19 novembre 1708; il a pris possession le 27 janvier suivant. — L'évêque de Toul avait fait publier un concours pour donner cette cure; mais le Chapitre protesta, et le concours n'eut pas lieu (2). — M. Barbier était d'une profonde piété. — Il est mort le 16 août 1710, à l'âge de 27 ans, d'une fièvre putride, qui désolait alors Remiremont. — Il a été enterré le même jour au-devant du charnier, à cause de l'infection de son corps.

(*La suite à un prochain numéro*).

(1) *Essai historique sur l'hôpital de Remiremont*, par E. Buisson, p. 149). — On trouvera, dans cette brochure, quelques renseignements sur la charité de Jacques Michel (p. 24, 29, 32, 64, 65).

(2) C'est sans doute à cet incident que l'abbé Guinot fait allusion à la page 290 de son *Etude historique sur l'abbaye de Remiremont*.

Les gaufriers civils peuvent se répartir en deux catégories distinctes, suivant leur destination, qui fut ou domestique ou commerciale, car on les trouve à la fois dans les châteaux et entre les mains des oublieurs.

Ceux-ci se reconnaissent à un signe particulier : ils nomment le fabricant de gaufres. Or cette signature se présente sous trois formes : le nom en entier, le nom déguisé sous une initiale, et une marque conventionnelle.

Le gaufrier du Musée Lorrain appartenant à l'industrie professionnelle, j'ai pensé que sa description ne suffirait pas et qu'il serait mieux compris en le rapprochant de ses similaires, contemporains ou antérieurs. De la sorte, cet ustensile culinaire ne sera plus isolé et on voit de suite qu'il complète une série, réduite actuellement à cinq spécimens (1), que je dispose ici selon l'ordre chronologique.

I.

Je ne connais du fer de Bar-le-Duc que la partie centrale, grâce à un dessin que M. Maxe-Werly (2)

(1) Le plus ancien remonte au XIVe siècle et est italien : il nomme Giuliano da Arona. La *Commission archéologique de Narbonne*, qui le possède, m'a permis de le publier dans une brochure intitulée : *Gaufriers et oublieurs*, Narbonne, 1891, in-8° de 27 pages.

(2) La *Revue des Sociétés savantes*, 3e sér. t. III, p. 19, indiquait, en 1864, que le Comité des travaux historiques avait

m'en a adressé, ce qui prouve que le reste est insignifiant ou plutôt complètement lisse.

L'écusson, de forme ogivale, porte, en regard et adossées, une hallebarde à dextre et une clef à senestre. Au-dessous de la hallebarde est figuré un petit objet, qui pourrait être un poignard. Au-dessus est une fasce surhaussée, striée obliquement et surmontée, en chef, de ce nom : J. AMIOT, qui doit être celui du fabricant.

Le style comporte une époque assez rapprochée, comme le XVIe siècle.

II.

J'avais remarqué au Musée archéologique de la ville d'Angers, sous le n° 1696, un gaufrier que le catalogue décrit seulement en deux mots. M. Michel, conservateur-adjoint, a eu l'aimable attention de m'en offrir un estampage.

C'est bien un moule à gaufres, c'est-à-dire à pâte épaisse et onctueuse, non à pâte sèche et plate. Large de 0^m 18 et haut de 0^m 11, il porte sur chacune de ses faces le même motif, où toute l'ornementation saillit en très fort relief.

La plaque est traversée dans toute sa longueur par une croix, marquée, au centre, d'un quatre feuilles à lobes arrondis et flanqué des deux initiales X M, qui donnent le prénom et le nom du fabricant de gaufres : X est évidemment pour *Xavier* et ce signe seul tendrait

reçu de ce correspondant des « dessins de gaufriers, fers à nieules. » Vérification faite, il ne s'agit ici que du gaufrier sus-dit et de quelques fers à hosties.

à faire baisser la date que les croix et les flammes pourraient reporter plus haut. En effet, l'exécution accuse la fin du XVIIe siècle.

La croix est encore semée de gemmes en losange et cantonnée, aux 1 et 4, de deux rangs de feuilles aiguës, allongées en flammes et, aux 2 et 3, de deux rangs également de petites croix pattées.

III.

M. Lucien Wiener a bien voulu m'adresser l'estampage d'un gaufrier, qui est entré, en 1885, dans le Musée Lorrain à Nancy, dont il est le conservateur.

Cet ustensile, de forme rectangulaire, mesure 0^m 21 de largeur sur 0^m 13 de hauteur.

Sa gravure est profonde et grossière. L'objet en lui-même n'offre qu'un médiocre intérêt, car son ornementation est des plus sommaires.

La bordure est coupée de stries obliques. Aux angles, des quarts de cercle abritent chacun une fleur de lis, allusion à la maison de France.

Au milieu, comme dans une auréole, plate en haut et en bas, arrondie sur les côtés, un monogramme surmonte le millésime 1751, année de l'exécution. La date, sur l'empreinte, se reproduit à rebours, ce à quoi n'a pas pris garde le graveur.

Ce monogramme doit donner le nom du propriétaire de l'objet ou du pâtissier qui en fit usage. Il se décompose ainsi : une grande H, surmontée d'une croix qui n'a que le bras droit, pointée d'un accent et accostée à droite de la lettre F et à gauche de la lettre L, plus

petite. A première vue, on croirait à la lettre médiane du chiffre de la Compagnie de Jésus : l'accent, pointant le premier jambage, en ferait un I, initiale de *Iesus;* mais il manquerait la finale S et la croix elle-même serait incomplète. S'il en était comme je suppose, le gaufrier aurait pu, puisque nous sommes en Lorraine, servir aux Jésuites de Pont-à-Mousson, qui y dirigeaient une Université florissante.

Les deux lettres, de moindre grandeur, me font renoncer à cette hypothèse et je ne doute pas qu'elles ne donnent les initiales du prénom et du nom du pâtissier, comme qui dirait *François Lorrain* et le monogramme central serait alors sa marque de fabrique. On a trouvé souvent des croix sur ces marques : la croix a alors un ou deux croisillons. Ici nous n'aurions qu'un des bras du croisillon unique : il faudrait en chercher la raison, qui pourrait être un acheminement au croisillon entier, c'est-à-dire un degré inférieur dans la hiérarchie de la corporation, puisqu'un croisillon symbolise la maitrise et le croisillon double une pratique ancienne du métier.

Nous assistons ici à la décadence et même à la fin de l'ustensile propre à l'oublieur. La forme allongée semblerait indiquer que la feuille de pâte devait se replier sur elle-même en cornet, mais les saillies sont si prononcées que c'est évidemment un moule à gaufres épaisses.

IV.

Le R. P. Ladislas, de l'Ordre des frères mineurs capucins, en retour des empreintes de fers à hosties que

je lui ai données pour sa collection, faite à l'instar de la mienne, a eu la complaisance de me remettre l'estampage du gaufrier que, le premier, il signale au Musée de Carcassonne.

La largeur de l'instrument est de $0^m 18$ et la hauteur de $0^m 10$. Le trait n'est pas gravé profondément : l'usage fut donc la confection des nieules. L'ornementation, un peu rude, plaît par sa variété : on la croirait même d'une date plus ancienne qu'elle n'est en réalité.

La face se compose d'une bordure et de trois compartiments intérieurs. En haut, se lit cette inscription, qui donne le nom du fabricant : ESSAT : APERIQVE. Les points-milieu superposés ressemblent à des fleurettes.

A droite, la bordure présente des espèces de *postes* ou ondes marines et à gauche, un nœud connu sous le nom de *lacs d'amour*. En bas, les noms de Jésus et de Marie s'alignent à la suite d'une étoile à huit rais : IESVS M:A:RIA.

Dans le compartiment central, une croix latine, fleurdelisée à ses extrémités, est surmontée d'un large fleuron. A droite, le millésime 1776 est inscrit au-dessus d'un arbre, qui pourrait être un cerisier. Le compartiment de gauche est divisé sur trois rangs, de manière à produire la figure qu'en blason on nomme *équipollé*. Les quatre *points* sont striés à la façon du *sable* et flanqués d'espèces de roues.

Sur l'autre face, on remarque : en bordure, des postes et des nœuds ; au centre et à droite, des feuillages ; à gauche, le même motif qu'à la partie antérieure, mais en sens inverse.

X. BARBIER DE MONTAULT.

NÉCROLOGIE.

M. BRETAGNE.

Le 30 août 1891, une nombreuse assistance suivait les obsèques de M. Alexandre-Marie-Auguste Bretagne, chevalier de la Légion d'honneur, ancien directeur des Contributions directes, associé-correspondant de l'Académie de Stanislas, secrétaire perpétuel de la Société d'Archéologie lorraine. Sur la tombe, en l'absence du président de cette Société, M. L. Quintard, vice-président, a prononcé les paroles suivantes :

« Messieurs,

« C'est au nom de la Société d'Archéologie lorraine « que je viens dire un suprême adieu à son regretté « secrétaire perpétuel. Tous nous avons connu M. « Bretagne, tous nous l'avons apprécié et aimé.

« Dès son arrivée à Nancy en 1859, l'aménité de son « caractère lui avait immédiatement conquis les sympa- « thies de chacun, et pendant les trente-deux années « qu'il a passées parmi nous, il n'eut, on peut le dire « que des amis.

« Reçu membre de la Société d'Archéologie le 11 « juillet 1859, il n'a pas cessé depuis d'en faire partie, « et fut élu secrétaire perpétuel en 1888.

« Ses goûts l'attiraient vers l'archéologie et la nu- « mismatique ; aussi consacra-t-il ses loisirs à publier « sur ces matières un grand nombre de notices juste- « ment estimées. Il aimait à encourager la jeunesse dans « cette branche d'études, et il mettait libéralement à sa

« disposition les livres de sa bibliothèque et les ri-
« chesses de son médaillier.

« M. Bretagne conserva jusqu'à un âge assez avan-
« cé toute sa vigueur intellectuelle et physique ; mais
« le chagrin qu'il éprouva par la perte de deux fils d'a-
« bord, puis de Mme Bretagne, ébranla profondément
« cette nature d'élite et si fortement trempée.

« Homme de convictions sincères, il envisageait la
« mort avec sérénité, et puisant dans ses sentiments
« religieux une consolation à sa douleur, il parlait
« sans crainte du moment où il irait retrouver ceux
« qu'il avait aimés et perdus.

« Puisse le souvenir de sa bonté et les regrets de
« tous ceux qui l'ont connu adoucir la douleur de sa
« famille ! Adieu, cher collègue, adieu, cher ami,
« adieu ! »

On nous permettra de revenir maintenant avec plus de détails sur la vie de M. Bretagne, afin de préciser les principaux traits de sa physionomie vive et spirituelle que les glaces de l'âge n'avaient point altérée. Bien que l'objet de cette notice soit principalement de rappeler aux archéologues lorrains la mémoire de leur secrétaire perpétuel, nous estimons pourtant que nous devons mentionner également toutes les branches d'activité d'une carrière si bien remplie, ne fût-ce que pour arriver à une expression plus véridique et plus sûre du caractère et des talents de notre regretté confrère.

Il était né à Rocroi, en 1807, d'une famille originaire du Comté de Bourgogne, et fixée dans le pays ardennais vers le milieu du xvie siècle. Ses études faites au collège de Charleville, il entra dans l'administration

des Contributions directes en 1828, et pendant quarante-trois ans remplit avec honneur les différents grades de ses fonctions, jusqu'au poste éminent de directeur, qui lui fut confié en 1853. Bien que les exigences de la vie administrative aient forcé M. Bretagne à accepter des résidences souvent fort éloignées, telles que Mende, Le Puy, Auxerre, la Lorraine demeura sa province d'élection, et toujours il tendit à revenir au pays natal, dans lequel il put s'installer définitivement en 1859.

Depuis longtemps déjà le goût des études archéologiques l'avait saisi, pour ne plus le quitter. Ce fut surtout pendant un double séjour qu'il fit à Épinal, d'abord comme contrôleur, puis comme inspecteur, de 1842 à 1849, que l'amour des collections, et principalement de la numismatique, lui fut heureusement inculqué par un ami avec lequel il demeura toujours étroitement lié : M. Laurent, alors conservateur du Musée des Vosges, collectionneur habile aussi bien que savant distingué, exerça sur M. Bretagne une profonde influence. Même désir de posséder les objets antiques, même patience et même tact pour la découverte, même hardiesse dans les acquisitions ; toutes les joies, les inquiétudes, les déceptions et les triomphes du chercheur furent éprouvés par les deux émules ; tellement que plus tard, rattaché à Nancy par de nombreux liens, notre confrère gardait toujours une grande sollicitude pour ce Musée des Vosges, qui lui rappelait d'heureux souvenirs de jeunesse et ses débuts dans la carrière.

Lorsqu'ensuite M. Bretagne fut nommé à Laon (1849-1853), nous ne nous étonnons point de le voir au nombre des fondateurs de la Société archéologique de cette

ville, dont il enrichit le Musée par des fouilles très fructueuses. Grâce à ses courses de contrôleur, il se tenait constamment au courant des découvertes faites dans le pays, et savait ainsi déjà faire servir à la satisfaction de ses goûts artistiques l'exercice le plus ponctuel de ses fonctions administratives. Ce fut aussi l'époque de ses premières publications, accueillies avec faveur par la *Revue numismatique,* et dès lors il ne cessa plus, à côté de ses occupations professionnelles, de réserver une bonne part de son temps aux recherches archéologiques et à l'augmentation de ses collections ; heureux partage, qui loin de nuire à ses fonctions, lui permit au contraire, en variant ses sujets d'études, de se rendre plus utile et de fournir de plus nombreux travaux.

Il ne nous appartient pas ici de dire ce que fut le directeur des Contributions directes pendant les douze années (1859-71) de son séjour à Nancy. Toutefois, nous ne pouvons passer sous silence une remarquable étude sur le *Cadastre et les abornements généraux*, résumé de publications antérieures, qu'il fit paraître en 1870, et qui forme pour ainsi dire le testament du fonctionnaire, l'expression la plus complète de ses idées sur une amélioration féconde dont il fut le promoteur. On sait quelles graves questions se rattachent à la confection du cadastre, dont les communes françaises sont toutes dotées depuis 1850, mais dont le renouvellement s'impose, de plus en plus nécessaire. Que sera le nouveau cadastre ? n'aura-t-il pour but que de reproduire l'ancien, en transcrivant le résultat des mutations intervenues ; ou bien deviendra-t-il le livre foncier de la propriété rurale, pouvant servir de titre en justice, tenu sans cesse à jour au fur et à mesure des

réunions et des divisions de parcelles? Quel que soit le parti qu'on prenne à ce sujet, il importe au plus haut point que les « remembrements » s'opèrent, promptement et économiquement. C'est ce qui devient possible, facile, en suivant le procédé que préconise M. Bretagne. Une commission communale, élue par les propriétaires intéressés, surveille l'opération confiée au géomètre, tranche les difficultés ou en poursuit la solution devant la justice ; elle arrête les limites des cantons et vérifie les titres des parcelles ; elle rectifie les périmètres par trop irréguliers; elle dote chaque canton de chemins d'exploitation, si utiles dans nos campagnes morcelées où les innovations sont à peu près impossibles par suite de l'assolement triennal ; elle met enfin obstacle aux procès sur les limites, en réglant une fois pour toutes les dimensions de chaque parcelle. Ces abornements généraux ont fait déjà leur preuve dans la région de l'Est ; il est à souhaiter qu'ils deviennent de plus en plus fréquents, dans l'intérêt de nos populations rurales; une loi projetée, qui sans doute ne tardera pas à être vôtée, doit faciliter encore cette extension, que M. Bretagne appelait de tous ses vœux, et dont il ne sera que juste de lui attribuer le principal mérite.

Au milieu de ces occupations fécondes, l'heure de la retraite avait sonné : heure critique, redoutée de la plupart des fonctionnaires, qui, privés tout à coup du travail régulier qu'une longue habitude a rendu nécessaire, ne savent plus que faire de leurs tristes journées et succombent bientôt sous le poids d'un invincible ennui. Mais M. Bretagne ne connut pas ces misères; il avait trop de vigueur morale pour se laisser ainsi abattre, et rien ne lui fut plus facile que de donner un

nouvel aliment à son activité. D'abord il retrouvait l'archéologie, amie fidèle, qui ne lui marchanda point ses faveurs ; ensuite il put heureusement s'appliquer à doter Nancy d'une institution éminemment utile, en concourant pour une large part à la fondation de la Société des Restaurants économiques. Depuis 1870, Nancy est devenue une ville industrielle, et l'agglomération factice de ces milliers d'ouvriers transplantés presque tous dans des conditions particulièrement pénibles, crée de nouveaux devoirs à tous ceux qui ont à cœur l'amélioration des classes laborieuses ; c'est la question sociale, qui se présente ainsi sous ses divers aspects, et l'intérêt de la société aussi bien que la morale chrétienne prescrivent d'assurer à l'ouvrier, non seulement un salaire suffisant pour ses besoins, mais de plus une nourriture saine, un logement salubre, tous les avantages dont il jouirait, s'il était resté aux champs, et si l'usine n'avait pas rompu les conditions normales de la vie de famille. L'essai des Restaurants économiques fut tenté dans un hangar de la rue St-Léon, et les débuts furent assez pénibles ; maintenant quatre beaux bâtiments, dans autant de quartiers de la ville, affirment un succès qui chaque année va grandissant. Ce succès fut une des grandes joies de M. Bretagne ; il ne négligeait rien pour attirer des adhérents à son entreprise, et l'un de ses moyens de propagande, qu'il jugeait infaillible, consistait à emmener ses amis au Restaurant le plus proche, pour leur faire goûter la soupe de ses protégés.

Cette période de vingt ans (1871-91) fut aussi celle de ses publications archéologiques les plus nombreuses ; la plupart se trouvent insérées dans nos Mémoires

et pour ce motif il me semble inutile de les étudier en détail. On remarquera, dans la liste que nous en donnons à la fin de la notice, qu'elles ne sont pas exclusivement consacrées à la numismatique, mais qu'elles embrassent aussi d'autres sujets variés: ainsi la description du reliquaire de St-Nicolas-de-Port (1873) et la monographie de l'église de Vézelise (1879). La plupart de ces travaux sont illustrés de planches, auxquelles M. Bretagne attachait une grande importance ; s'il n'eût tenu qu'à lui, elles eussent été plus nombreuses encore, et les finances de la Société ne permettaient jamais d'accorder à son gré des crédits assez larges pour ces représentations d'objets anciens, qui parlent aux yeux bien plus éloquemment que la description la plus complète. Non content de travailler lui-même, il savait, comme l'a si bien rappelé M. Quintard, inculquer le feu sacré à tous ceux auxquels il reconnaissait quelque goût pour les choses anciennes; il était particulièrement satisfait de lancer les jeunes gens dans la carrière archéologique, et si notre Société compte encore un bon nombre de chercheurs ardents et convaincus, c'est en grande partie à M. Bretagne que nous sommes redevables de cet heureux résultat.

Cependant la vieillesse était venue pour notre laborieux confrère, qui demeurait notre doyen à tous. Pour beaucoup, la vieillesse est le signal du détachement complet, tout au moins de l'indifférence; il n'en fut pas ainsi pour M. Bretagne à l'égard de notre Société. En 1888, les fonctions de secrétaire perpétuel étant vacantes, il fut décidé de nommer un successeur au regretté Ch. Laprevote : M. Bretagne réclama cette dignité et ne cacha pas son vif désir de l'obtenir. Avec

une modestie qui seyait bien à ses cheveux blancs, il reconnaissait volontiers que son grand âge l'empêcherait sans doute de remplir effectivement ces fonctions : mais c'était à ses yeux le couronnement de toute une vie, la récompense de travaux poursuivis pour l'ancienne Lorraine pendant plus d'un demi-siècle ; ses confrères furent heureux de lui donner cette satisfaction dernière, à laquelle il se montra fort sensible.

Jusqu'à la fin il voulut assister à nos séances, et presque toujours il arrivait le premier, s'appuyant sur le bras d'un ami, heureux de se promener sous notre belle galerie, et jetant en passant un coup-d'œil satisfait sur nos collections, qu'il avait le droit de considérer un peu comme siennes. S'intéressant d'ailleurs à toutes les questions qui concernaient la Société et le Musée, prenant parti vivement, s'emportant même avec ardeur dès qu'il arrivait à saisir un de ses sujets favoris, et plus jeune de tempérament que beaucoup de ses jeunes confrères, tel nous avons vu M. Bretagne il y a quelques mois à peine, tel son souvenir demeurera parmi nous. A notre dernière réunion, avant les vacances, il fut donné lecture d'un travail dans lequel l'auteur, passant en revue les principaux monuments de Nancy, fut amené à parler des collections lorraines, et à mentionner la collection Bretagne, aussi remarquable par sa variété que par le choix judicieux des pièces qui la composent : à cet éloge mérité, on vit le vieil archéologue relever la tête et son œil briller de plaisir ; rien ne pouvait lui être plus agréable que cet hommage rendu à son discernement d'artiste et à ses longs efforts.

Et maintenant, que va-t-elle devenir, cette collection

si amoureusement formée, les émaux rares, les monnaies, les médailles, les bijoux gallo-romains et francs, toute cette histoire vivante de vingt siècles de notre pays ? Elle sera, nous n'en doutons pas, conservée avec un soin pieux, et restera toujours libéralement ouverte à ceux qu'intéresse le passé artistique de la Lorraine. Quel que soit son avenir, déjà elle aura donné à son maître, jusqu'à ses derniers jours, ses plus délicates, ses plus précieuses jouissances. De telles distractions lui étaient bien nécessaires, car depuis dix ans toute une série de deuils étaient venus attrister sa vie. Deux fils, l'un et l'autre déjà parvenus à un grade élevé dans la carrière administrative, lui furent successivement enlevés; un neveu, son enfant d'adoption, capitaine d'infanterie de marine, succomba au Sénégal, victime du climat tropical; enfin la compagne dévouée de près de soixante années, la mère inconsolée dont les soins assidus n'avaient pu triompher de l'implacable mal auquel elle avait disputé ses fils, s'éteignit la première. Il restait à M. Bretagne un troisième fils, notre excellent confrère, contrôleur principal des Contributions directes, fixé dans notre ville par un heureux mariage, entourant son père de cette sollicitude dont les vieillards ont tant besoin, et des petits enfants qui venaient réjouir les derniers jours de leur aïeul. Ce sont là des compensations dont il sentait toute la valeur et dont il pouvait à bon droit remercier la Providence. Aussi, lorsque la mort vint le prendre, doucement et sans secousse, il sut lui faire bon visage et terminer dignement une longue existence vouée aux plus nobles occupations de l'administrateur et du savant.

Ch. GUYOT.

Liste des principales publications de M. Bretagne.

Denier de Robert II, frappé à Soissons (*Revue numismatique*, 1853).

Tiers de sou d'or du roi Clotaire II (*Eod. loc.*, 1854).

Monnaie de Raoul II de Coucy (*Eod. loc.*, 1854).

Tiers de sou d'or du roi Childebert II (*Eod. loc.*, 1855).

Denier du roi Henri Ier, frappé par l'abbaye de St Médard (*Eod. loc.*, 1855).

Tiers de sous d'or inédits (*Revue numismatique belge*, 1857).

Eclaircissements sur la monnaie féodale d'Auxerre (1856).

Variété inédite d'un denier de Charlemagne (*Revue numismatique*, 1857).

Recherches sur les peignes liturgiques (*Mém. de la Société d'Archéologie lorraine*, 1860, p. 158-180). — Mention honorable de l'Académie française au Concours de 1861.

Représentation d'Hercule, vainqueur des géants, dans le nord-est de la Gaule (*Eod. loc.*, 1863, p. 5-12).

Bail de la monnaie de Château-Renauld (*Revue numismatique*, 1865).

Réflexions sur les abornements généraux (1867).

Le cadastre et les abornements généraux (1870).

Le reliquaire de St-Nicolas-de-Port (*Mém. de la Soc. d'Arch.*, 1873, p. 330-367). — Cet ouvrage a valu à son auteur une médaille d'or de l'Empereur d'Autriche.

Découverte de monnaies lorraines à Sionviller (*Eod. loc.*, 1874, p. 366-385).

Notice sur les poids antiques (*Eod. loc.*, 1876, p. 337-345),

Médaille de Renée de Bourbon, duchesse de Lorraine (*Eod. loc.*, 1878, p. 46-59).

L'église de Vézelise (*Eod. loc.*, 1879, p. 160-148).

Inscriptions métalliques sur les édifices publics des Leuci, à l'époque gallo-romaine (*Eod. loc.*, 1880, p. 37-46).

Monnaie, sceau et plaque de foyer de Diane de Dommartin (*Eod. loc.*, 1881, p. 262-272).

Monnaies gauloises inédites de Strasbourg (*Eod. loc.*, 1882, p. 311-316).

Description d'un laraire antique, trouvé à Naix (*Eod. loc.*, 1883, p. 370-376).

Notice sur une trouvaille de monnaies lorraines des XIIe et XIIIe siècles (à Saulxures-les-Vannes), avec la collaboration de M. Emm. Briard (*Eod. loc.*, 1884, p. 385-437).

Médaille de saint Livier, de 1623 (*Eod. loc.*, 1889, p. 63-83).

Le Bras reliquaire de Mairy (Ardennes), avec la collaboration de M. le docteur Vincent, de Vouziers (Reims, 21 p., 1890).

Liste des Sociétés savantes dont était membre M. Bretagne

Société d'Agriculture des Ardennes (du 21 mars 1842). — Société académique de Laon (du 24 avril 1851). — Société pour la conservation et la description des monuments historiques de France (du 8 juin 1851). — Société d'Agriculture, sciences et arts de la Lozère du 10 juillet 1853). — Société royale de numismatique à Bruxelles (du 6 juillet 1856). — Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne (du 5 avril 1857). — Société d'Archéologie lorraine (du 12 juillet 1859). — Académie de Stanislas (Associé-correspondant du 2 mars 1862). — Institut G.-D. de Luxembourg, section historique (du 23 octobre 1862). — Académie nationale de Reims, janvier 1875).

BIBLIOGRAPHIE LORRAINE

La table des noms de lieux de l'Inventaire sommaire

des archives de Meurthe-et-Moselle, rédigée par H. Lepage, vient de paraître, grâce aux soins de M. E. Duvernoy, archiviste départemental. Ce fascicule, dont le prix est de six francs, complète le volume des tables, composé de trois parties : table des matières, table des noms de personnes, table des noms de lieux ; c'est la fin de ce précieux et important inventaire, rédigé par notre regretté président.

DONS FAITS AU MUSÉE LORRAIN

Par LA VILLE DE NANCY : Grande taque de cheminée aux armes de Lorraine ; autour, le cordon de l'Ordre de St-Michel entouré d'ornements en haut relief ; au-dessous, dans un cartouche, la date de 1570 ; le tout encadré d'une bordure composée de feuilles d'acanthe et de coquilles. — Deux autres taques : le char de l'Amour et une bergère, XVIIIe siècle. — Bannière de l'Orphéon de la ville de Thionville.

Par MM. BADEL et MOUGENOT : Fragment de tête, provenant d'une statue de l'abbaye de Clairlieu.

Par MM. SALMON père et ses petits-fils, Paul et Raymond LEGAGNEUR : Couvert en argent (cuiller et fourchette), poinçonné à l'alérion, provenant de l'abbaye de Salival.

Par M. ROYER, curé de Magnières : Bulle du pape Pie VI (1783), par laquelle Pierre Olivier, originaire de Magnières, est pourvu du titre d'abbé à N.-D. de la Trappe. — Cachet des Capucins de Thiaville ; de forme ovale, il représente la Vierge joignant les mains, de-

bout sur le croissant; légende : SIGIL CAPC. CONV. THIAV.

Par M. GODFRIN : Hache polie en euphotide, trouvée à Cirey-sur-Vezouze, sur la route de la Frimbole.

Par M. DE MARSY : Médaille frappée à l'occasion du Congrès archéologique de Dôle, Besançon et Montbéliard, 1891.

Par M. NOIROT : Buterfle (papillon), petite hache en silex blanc, coloré par l'oxyde de fer, trouvée à Bains (Vosges), en 1886, dans un vieux mur, près des bains romains.

Cet objet est en usage dans l'Amérique du Nord, jusqu'en Floride, principalement dans les vallées de l'Ohio et du Mississipi. On le trouve ordinairement dans les Mounds ou tombeaux des anciens Indiens; c'était une marque distinctive du chef (Note de M. Cournault).

Par M. Léopold QUINTARD : Sceaux de l'église St-Paul de Metz et de l'abbaye St-Mansuy de Toul (Moulages).

Par Mme LAZARD : Épée du XVIIIe siècle, trouvée à Pagny-sur-Meuse.

— De M. Ferdinand BRETAGNE : Laraire trouvé à Naix, en 1879, composé de quatre pièces en bronze : 1° petit autel sur quatre pieds, orné de rinceaux avec incrustations d'argent; 2° statuette ailée représentant l'Amour; 3° buste d'Hygie; 4° chouette montée sur un piédouche (La description de cette trouvaille est insérée dans les *Mémoires de la Société*, année 1883; ce travail, dont l'auteur est M. Bretagne père, est accompagné d'une planche). — Calice en argent, poinçonné du chardon, accosté des lettres DD, et décoré d'ornements en relief dans le goût de la Renaissance. Sur le

socle on lit, en deux lignes concentriques : C· SVIS · DONNÉ · A · LA · CONGRÉGATION · DES · BOURGEOIS · DE · SAINT-NICOLAS · PAR · NOBLE · BARTHELEMY · PORAL · LE · 13 · MAI · 1628. Cette inscription est coupée en deux, d'un côté par la figure des instruments de la Passion, et de l'autre par les armes du donateur (Voir D. Pelletier, v° *Poural*, p. 663) ; le tout gravé en creux. — Croix processionnelle à deux faces, en cuivre repoussé et doré.

Nous sommes reconnaissants à notre confrère de la bonne pensée qu'il a eue de destiner au Musée lorrain quelques-uns des objets provenant de la collection de son regretté père : le souvenir de notre ancien secrétaire perpétuel en sera ainsi plus durable, puisque son nom se trouvera inscrit dans le Catalogue au nombre des donateurs.

ACQUISITIONS DU MUSÉE

Devant d'autel en bois sculpté (fin XVIIe siècle), provenant de l'église de Sorcy (Meuse).

Statue en bois, saint Joseph, même provenance.

VERSEMENT DE MEMBRE PERPÉTUEL

A versé la somme de 200 fr., dans les conditions indiquées à la délibération du 8 avril 1891, et est en conséquence devenu membre perpétuel de la Société d'Archéologie lorraine :

M. Jules Florange, 21, quai Malaquais, Paris.

Pour la commission de rédaction, le Président : CH. GUYOT

Nancy. — Imp. Crépin-Leblond, passage du Casino

JOURNAL

DE LA SOCIÉTÉ

D'ARCHÉOLOGIE LORRAINE

ET DU

MUSÉE HISTORIQUE LORRAIN.

40e ANNÉE. — 11e NUMÉRO. — NOVEMBRE 1891.

La Société d'Archéologie se réunira **Vendredi 11 Décembre 1891, à deux heures un quart.** — Ordre du jour : Lectures : M. H. Lefebvre, *Ferri V de Chambley, maréchal de Barrois.* — M. de Souhesmes, *Note sur la famille de Chrétien de Châtenoy.* — Le Comte Fourier de Bacourt, *Impressions d'un sujet de Louis XIV sur les Lorrains.* — M. Ch. Guyot, *Une question de droit lorrain, d'après un arrêt récent.*

Procès-verbal de la séance du 7 août 1891.

PRÉSIDENCE DE M. CH. GUYOT, PRÉSIDENT.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Communications du Président.

Il est donné communication du programme des concours ouverts, pendant l'année 1891-92, par l'Académie des lettres, sciences, arts et agriculture de Metz.

Conformément à la décision prise à la dernière séance, le bureau a accepté la demande d'échange de publications formée par la Société des Bollandistes de Bruxelles.

Admission.

Est admis comme membre titulaire, le comte de Saintignon, maître de forges à Longwy.

Ouvrages offerts à la Société.

Monographie de l'église de Saint-Sulpice de Favières, par M. l'abbé A. Bouillet. — Paris, Mersch, 1891, in-8° de 41 p.

Un jurisconsulte vosgien : Scipion Bexon, par E. Buisson. — Epinal, Busy, 1891, in-8° de 70 p.

Histoire d'Avioth et de son église, par L. Schaudel. — Bar-le-Duc, Contant-Laguerre, 1891, in-8° de 240 p., pl.

Tombe de Dom Didier de la Cour, par Pierre Dony. — Verdun, Ch. Laurent, 1891, in-4° de 2 p., pl.

Fragments historiques ; la regalissima sedes et la reine Berthe à Neufchâtel, par MM. Max Diacon et Maurice Tripet. — Neufchâtel, 1890, in-8° de 48 p., pl.

L'Immeuble et la Construction dans l'Est, 12 juillet au 2 août 1891.

L'Espérance, année 1890.

La Lorraine-Artiste, 12 juillet au 2 août 1891.

Délibérations du Conseil municipal.

Bulletin de la Société des amis de l'Université de Nancy, août 1891.

Mémoires de la Société des lettres, sciences et arts de Bar-le-Duc, 2e série, t. X.

Bulletin de la Société archéologique d'Eure-et-Loir, mai 1891.

Bulletin de la Société archéologique du Midi de la France, série in-8°, n° 7.

Bulletin de la Société des antiquaires de Picardie, 1891, n° 1.

Mémoires de la Société des antiquaires de Picardie, IVe série, t. I.

Bulletin de l'Académie delphinale, 4e série, t. IV, 1890.

Mémoires de l'Académie de Nîmes, VIIe série, t. XII, 1889.

Compte-rendu des travaux du VIe congrès tenu à Liège, du 3 au 6 août 1890, t. VI, 2e fas.

Congrès archéologique et historique de Bruxelles, mémoires, documents, etc., 1891, 2e livraison.

Bulletin de la Société pour la conservation des monuments historiques d'Alsace, IIe série, t. XV, livr. 1.

Bulletino della Commissione archeologica comunale di Roma, mai et juin 1891.

Lectures.

M. Léon Germain et M. Ch. Millot donnent lecture de leur travail intitulé : *La table d'horloges solaires du Musée lorrain, gravées par J. Appier Hanzelet.*

La Société vote l'impression de ce travail dans ses *Mémoires* et nomme, pour former la commission de révision, MM. Ch. Guyot, Favier et L. Wiener.

M. de Souhesmes donne lecture de son travail intitulé : *Une curieuse coutume à Gerbéviller, au XVe siècle*. Ce travail est destiné au *Journal*.

M. Charles Guyot donne lecture du travail de M. A. Benoit, intitulé : *Pièces relatives au mariage de la princesse Elisabeth-Thérèse de Lorraine avec le duc de Sardaigne, 1737*. Ce travail est également destiné au *Journal*.

MÉMOIRES.

LE TESTAMENT DU PRÉSIDENT LE FEBVRE.

Le nom du président Le Febvre est resté si populaire en Lorraine que tout ce qui se rapporte à ce magistrat célèbre est intéressant. Voici la copie du testament que l'on trouva au lendemain de sa mort dans le magnifique bureau qu'il tenait de la générosité du duc Léopold :

10 aoust 1726.

Au nom de la Très Sainte et indivise Trinité le Père le Fils et le Saint Esprit. Amen.

Je Nicolas-Joseph Le Febvre sachant que par décret de la justice divine il est ordonné que tous les hommes mourront une fois et qu'ils rendront ensuite compte à Dieu de leurs actions et que par un effet de la Providence l'heure de la mort et la manière dont elle arrive à chacun est incertaine.

J'ay crû devoir ne point attendre l'état de la maladie pour déclarer mes dernières volontés aïant connu par expérience dans l'accident d'appoplexie dont Dieu m'affligea l'an 1717 qu'il est presqu'impossible alors de former de justes desseins à cet égard.

C'est pourquoy je fais mon testament en santé ainsi que s'en suit. Je rends mon âme à Dieu mon Créateur, le suppliant très humblement de vouloir à l'heure de ma mort la recevoir dans son saint Royaume en me pardonnant toutes mes fautes par la considération des mérites de J. C. mon Rédempteur ; j'implore à cet effet la protection de la glorieuse Vierge Marie sa mère et le secours des saints Anges et de tous les S[ts] et S[tes] de Paradis notamment de mon saint ange gardien, de mes patrons St-Nicolas et St-Joseph les priant d'intercéder près de la divine Majesté pour m'obtenir la rémission de mes péchés et la jouissance de la gloire éternelle.

Je choisis ma sépulture dans l'église primatiale espérant que les services que j'ay rendus tant à la Primatie qu'au Chapitre me procureront cette grâce.

Je veux être inhumé sans pompe ny cérémonie et qu'on fasse célébrer incontinent après ma mort mille messes basses tant pour le repos de mon âme que pour celuy des âmes de mes parents deffunts et des pauvres âmes du Purgatoire les plus éloignées du souvenir des vivans.

Dieu m'ayant fait la grâce de me donner une femme laborieuse et œconome qui pendant mes longues absences a eu soin d'élever nos enfans, de conserver et même d'augmenter nos biens de fortune,je souhaiterais pouvoir la récompenser par l'usufruit de mes biens outre la part et moitié qui luy en appartiendra, mais comme tous nos enfans sont pourvus et par conséquent ont besoin eux-mêmes de la moitié qui leur échoira par ma mort pour se soutenir dans l'état où ils se trouvent, j'espère que Madame Jeanne-Claude Guillon ma très-chère épouse ne désaprouvera pas que je leur fasse passer à ma mort mes biens, libres de tout usufruit *quant bien même il seroit stipulé au survivant dans les contrats d'acquisition*, me persuadant qu'elle voudra bien s'en déporter en leur faveur ; à la réserve néanmoins de l'usufruit que je veux qu'elle ait pendant sa vie de ma part dans la

maison où je rési 'e avec l'usage de la moitié des meubles meublans qui y seront à mon décès.

II. — Comme je suis persuadé que l'union dans une famille est une des principales grâces que le Ciel puisse y répandre, j'exhorte et j'ordonne à mes enfans de la demander continuellement à Dieu, et de faire réciproquement tout leur possible pour la conserver entr'eux. Et réfléchissant qu'un moyen très efficace pour l'entretenir est l'éga'ité d'affection et de bienfaits que les pères et mères gardent envers leurs enfans, Dieu m'en ayant donné plusieurs, je déclare

III. — Que je veux qu'ils partagent également les biens de ma succession et qu'à cet effet ceux que j'ai avantagés en les établissant par mariage ou autrement soient obligés de rapporter ou moins prendre pour moitié dans ma succession et pour moitié dans celle de leur mère qui a également consenty et contribué à les avantager.

IV. — Je veux que le rapport soit seulement à l'égard des fonds que moy et ma femme leur avons abandonnés ou achetés ; et pour les dettes actives que nous leur avons cédés ou que nous leur abandonnerons, achèterons et cèderons cy après.

Le tout à la réserve de nre fille Thérèse femme de Monsieur de Maimbourg conseiller en la cour Souveraine à laquelle ma femme et moy avons toujours eu dessein de faire un préciput de la valeur de six mille livres auquel même nous avons reconnu que nos autres enfans consentoient ; laquelle somme de six mille livres ou valeur elle ny ses enfans ne seront point tenus de rapporter. J'entans que dans le rapport cy dessus les freis d'études et d'entretien de nos entans de même que les revenus des dits fonds et dettes que nous leur avons abandonnés, achettés ou cédés ou que nous leur abandonnerons achèterons ou cederons cy après ne seront pas compris.

Et comme il pourroit arriver qu'après ma mort quelqu'un de mes enfans se porteroit à prévenir l'esprit de leur mère

pour se faire donner par préciput et préférablement aux autres des fonds ou dettes actives à elle appartenans et par ce moyen fournir une occasion de discorde dans la famille, je prie ma chère épouse de les rendre tous égaux dans sa succession comme je fais dans la mienne, étant persuadé que nos enfans auront tous pour elle une égalité de respect et d'attention.

Mais si contre mon espérance les choses venoient à se passer autrement je veux et j'ordonne précisément que celuy de mes enfans qui tomberoit dans ce cas (ce que je désapprouve formellement) seroit obligé d'indemniser avec les effets de ma succession ceux de ses frères ou sœur qui auront moins pris et reçeu du fonds des biens de leur mère ; j'ordonne la même chose dans le cas de dispositions indirectes, comme de donations à leurs enfans ou autres personnes interposées à l'effet de tout quoy dès à présent comme pour lors, le cas échéant, je déclare léguer par préciput à nos enfants moins prenans dans la succession de leur mère la valeur de ce qu'elle leur auroit retranché par les préciputs qu'elle pourroit faire directement ou indirectement à quelqu'un d'eux, sur les fonds de ses biens immeubles et dettes actives seulement, espérant que leur mère se contentera d'exercer à cet égard ses libéralités sur les fruits et revenus de ses immeubles et de ses dettes actives de même que sur ses autres meubles (1).

Toutes les dispositions cy dessus étant ainsi faites dans la veüe de garder une parfaite égalité dans le gros de nos biens entre nos enfans et affin qu'ils n'ayent aucun sujet de jalousie les uns contre les autres.

Et comme Dieu a appellé à l'Etat ecclésiastique mes fils

(1) En marge, le Président écrit le 28 octobre 1733 : « Je révoque le présent article dans la crainte qu'il ne serve d'occasion à mes enfans de manquer de respect à leur mère, espérant que par leur parfaite soumission à ses volontés ils s'attireront l'égalité que je m'étois proposé en leur faveur. »

Simon et Nicolas qui ont le bonheur d'être pourvus de canonicats èz églises Primatiale et de Saint-Diez au moyen desquels, et du revenu qu'ils auront de mes biens et de ceux de leur mère ils pourront vivre commodemment et décemment ; j'espère et je les exhorte autant qu'il est en moy de conserver pour leurs pour frères et sœur et leurs enfans le fonds des immenbles et des dettes actives dont moy et ma femme leur avons faits et ferons cy après libéralités et dont ils hériteront de nous ce qui s'entendra pareillement du capital des sommes employées ou à employer pour leur acheter des maisons canoniales.

Je lègue cent cinquanie livres à chacun des deux hôpitaux de Nancy faisant trois cent livres pour les deux, laissant à la disposition de mon épouse de faire telles autres aumônes à mon intention qu'elle trouvera à propos.

Fait à Nancy le dixième jour du mois d'aoust l'an mil sept cent vingt six (1).

LE FEBVRE.

La succession du président Le Febvre, ouverte le 29 octobre 1736, fut partagée entre six héritiers : Charles-François, procureur général à la Cour souveraine, Simon-Xavier, chanoine de la Primatiale, Léopold et Charles-Joseph, conseiller et avocat général en la Chambre des comptes, Nicolas-Dominique chanoine de Saint-Dié et Léopold-Christophe de Maimbourg, conseiller à la cour souveraine, veuf de Thérèse Le Febvre.

L'attitude de ce dernier pendant l'opération du partage, faillit compromettre la bonne harmonie recommandée par le père de famille. Non content d'exiger

(1) L'enveloppe qui contenait le testament porte ces mots : Icy est mon testament. Le Febvre. 1726.

avant règlement de tout compte les six mille francs promis à sa femme, il prétendait, d'accord avec l'un de ses beaux frères, faire payer à Madame Le Febvre, âgée et presque impotente, le droit de jouir de la totalité du mobilier.

Celle-ci fut très choquée de ces procédés. Par son testament du 8 août 1738 et un codicille du 6 décembre 1740, non seulement elle avantagea son fils aîné et le fils de celui-ci, Etienne-Charles, mais elle obligea les autres à faire le rapport de sommes données en avancement d'hoirie.

Pour le coup, la révolte éclata dans le camp Le Febvre et pendant plus de cinq ans, les cours de justice retentirent du bruit de leurs disputes. D'abord ils s'en prirent à l'exécuteur testamentaire de leur mère Philippe Guillon, conseiller en l'hôtel de ville de Nancy, puis ils se retournèrent les uns contre les autres, tantôt s'attaquant à leur frère aîné, tantôt se partageant en groupes hostiles, tantôt se combattant individuellement. Un moment on put croire que la lutte allait cesser. En effet, le 26 juillet 1742, le procureur général Charles-François Le Febvre entendit prononcer la nullité du testament qui le favorisait, mais soutenu cette fois par deux de ses frères il en appela de l'arrêt de la Cour. Sa mort, arrivée en 1746, n'interrompit pas l'instance sur laquelle ses cohéritiers avaient greffé d'interminables procédures ; elle fut cependant le signal d'un certain apaisement. Ses fils et gendres Etienne-Charles Le Febvre, Jean-Pierre Fourier de Bacourt et Charles-François de Collenel, conseiller, avocat et procureur général à la Cour souveraine, qui étaient entrés dans la lice en même temps que le fils mineur de M. de

Maimbourg, montrèrent des dispositions conciliantes qui désarmèrent ceux de leurs oncles qui poursuivaient à tout prix leur déchéance. On convint de s'en rapporter à la justice et à l'équité du roi Stanislas qui rendit le 23 décembre 1746 une ordonnance dont les parties se déclarèrent satisfaites :

I. — MM. Joseph-Charles, Léopold Le Febvre et Christophe de Maimbourg reçurent leurs parts héréditaires telles qu'ils auraient pu prétendre ab intestat, à charge toutefois de rapporter les sommes reçues en avancement d'hoirie.

II. — Les deux chanoines Le Febvre prirent chacun un sixième.

III. — MM. Etienne-Charles Le Febvre, Pierre Fourier et François Collenel. gardèrent le bien d'Hénaménil et les bois qui leur avaient été donnés et se partagèrent le reste de la succession sur laquelle Etienne Le Febvre avait prélevé tout d'abord les 10,000 livres dont le gratifiait sa grand'-mère.

Ainsi prit fin cette longue série de procès que n'avait pas prévus le président Le Febvre parce que, disait malicieusement le conseiller Protin, « il avait oublié que Dieu ne donne sa bénédiction qu'aux familles qui n'ont pas autre chose à se partager. »

FOURIER DE BACOURT.

LES CURÉS DE REMIREMONT DEPUIS LE XIIIe SIÈCLE

(*Suite et fin.*)

28. — François **Andreu**, né à Châtenois le *5 février 1686*, fils de Jean Andreu, lieutenant *en la prévôté*, et de *Catherine Malcuyt, et frère de Charles Andreu, curé de Tantimont, lequel était, comme lui, docteur en*



théologie. C'était un homme de grand talent et de grande piété, *mais peu ami des jésuites ; l'évêque de Toul l'avait en haute estime, ainsi que le prouvent des fragments conservés de leur correspondance* (1). — Ordonné prêtre le samedi-saint de l'an 1710, il alla vicarier quelques mois à Epinal, où son cousin, le sieur Thouvenin, était curé. — Le Chapitre de Remiremont le nomma curé de Remiremont le 26 août 1710, puis directeur de l'hôpital quelques années plus tard ; *il prit possession de ce nouveau poste le 15 avril 1715* (2). — En 1720, il fut nommé écolâtre du Chapitre. — C'est par ses soins et avis qu'on a bâti le nouvel hôpital (1721-1725), *et il en fut l'un des bienfaiteurs. — Orateur remarqué, il fut choisi pour prononcer le panégyrique du Bienheureux Pierre Fourier, lors des fêtes de la béatification* (*2 septembre 1732*) (3). — Il venait de résigner sa cure (29 août 1732), en faveur *de son vicaire* Petitmengin. — *Il alla dès lors demeurer à l'hôpital, dont il géra fort habilement les intérêts. — Les 18 et 20 mars 1738, il prononça dans l'église St-Pierre, puis dans la chapelle de l'hôpital, l'oraison funèbre de l'abbesse Béatrix de Lorraine, fondatrice de l'hôpital* (4). Le chanoine Andreu fut aussi le fondateur de

(1) *Archives de l'hôpital de Remiremont*. Série A, pièces 10, 11, 12.

(2) *Essai historique sur l'hôpital de Remiremont*, par E. Buisson, p. 150.

(3) *Histoire du B. Pierre Fourier, par le P. Rogie*, tome III, p. 422. — Le P. Rogie fait erreur en appelant le prédicateur Andrieux.

(4) Ces oraisons funèbres se trouvent à la Bibliothèque de Remiremont, au tome 4e d'un recueil intitulé : *Mélanges*.

la belle bibliothèque du clergé, *qui, à sa mort, fut revendiquée par ses héritiers, et dispersée en partie ; un grand nombre de volumes resta pourtant à Remiremont* (1). — Le 8 *avril* 1748 (2), il mourut à 61 ans, d'une indigestion d'escargots, sans qu'on ait pu lui administrer les sacrements. En mourant, on l'entendit prononcer ces paroles : « J'ai espéré en vous, Seigneur, je ne serai pas confondu. » — Il fut enterré au cimetière, à côté de l'hôpital. — Avant la Révolution, on voyait son épitaphe incrustée dans le marbre du cimetière.

29. — Jean-Nicolas **Petitmengin**, né à Remiremont le 14 septembre 1707, fils du sieur Nicolas-François Petitmengin, avocat, et de Jeanne-Marie Barthélemy. — Curé de Remiremont le 5 septembre 1732, par la résignation de M. Andreu, il a été, comme son prédécesseur, *et après la mort de ce dernier*, « *écolâtre ou secrétaire du Chapitre* » (3). — Il a beaucoup augmenté la bibliothèque du clergé, *ainsi que son frère Ignace, mort en 1781* (4). — Sa vie n'a été qu'une continuité de vertus ; il était très réglé et très austère dans ses mœurs. — Il est mort d'une fièvre ardente le 9 mars 1760, et a été enterré dans son église parois-

(1) Voir, pour les détails de ce procès, la consciencieuse notice de M. Bernard Puton sur la *Bibliothèque publique de Remiremont*, p. 2 à 7. (Remiremont, 1887.)

(2) Et non le 8 août, comme le dit M. Puton. — La date a été vérifiée sur les registres de l'Etat civil.

(3) Il fut nommé écolâtre le 27 avril 1748; son frère Ignace était commis écolâtre. (*Bibl. nat.* Nouv. acq. fr. Ms. n° 3682.)

(4) *Bibl. nat.* Nouv. acq. fr. Ms. n° 3694.

siale (1). — *On lui a attribué, mais à tort, une* « Vie de la mère Alix Leclerc », *conservée en manuscrit à la Bibliothèque de Nancy* (2).

30. — Jean-Joseph **Bréhaviller**, né à Remiremont le 27 mars 1722, de Jean-Charles Bréhaviller, aubergiste, et de Claude-Victorine Barillot. — *D'abord vicaire de Remiremont, il fut nommé par le Chapitre curé de Dompaire, en mai 1756* (3), puis curé de Remiremont le 24 mars 1760; mais il a donné sa démission le 16 mai suivant, par acte passé devant le notaire Morel, afin de retourner à Dompaire. *Le 25 mars, il avait prêté sur les Evangiles le serment habituel, dont je copie le texte dans les actes capitulaires, Il promettait « de posséder et d'exercer fidèlement ladite cure de Remiremont, d'en soutenir tous les droits et dépendances, d'empêcher qu'il y soit fait aucune anticipation, et de poursuivre légitimement ceux (les droits) qui pourraient en avoir été induement aliénés, conformément et relativement aux droits de ladite insigne église et Chapitre* » (4).

Quelques années plus tard, M. Bréhaviller permuta sa cure de Dompaire pour un canonicat à Remiremont.

(1) En janvier 1757, était mort à Remiremont un autre Petitmengin, aussi chanoine. (*Ms. Chatrian*, communiqué par M. l'abbé Hyver.)

(2) Ce manuscrit porte en effet la date de 1766, et le curé Petitmengin était mort depuis 1760; au reste, ce n'est que la copie d'un ouvrage « conçu immédiatement après la mort de la mère Alix. » (*Noël*, Catalogue raisonné, I, p. 233.)

(3) En remplacement de M. Martin (*Ms. Chatrian*, communiqué par M. l'abbé Hyver).

(4) *Bibl. nat.* : Nouv. acq. fr. Ms. n° 3682.

— Il y est mort d'une indigestion, le 23 avril 1792. — Il avait prêté le serment, et ne put être secouru dans ses derniers instants que par le curé constitutionnel.

31. — GEORGES **d'Ogeron**, né à Brulaville, paroisse de Tantimont. — D'abord *curé de Beaufremont, où il ne fit que passer en 1734* (1), il devint curé de Ramonchamp, *Fresse et le Ménil.* — Le 2 juin 1760, *étant promoteur du doyenné de Remiremont* (2), il fut nommé à la cure de Remiremont, tout en restant curé de Ramonchamp. — Pressé par son évêque de se fixer dans l'une des deux paroisses, il a renoncé à sa cure de Remiremont, le 7 novembre 1760, *par devant Me Bexon, notaire à Létraye* (3). — *Il devint, dans la suite, doyen rural de Remiremont* ; il mourut à Ramonchamp *le 28 octobre 1785, « après avoir gouverné avec distinction ladite paroisse pendant l'espace de plus de cinquante ans ». — Il avait alors 81 ans* (4).

32. — SIGISBERT-ETIENNE **Coster**, né à Nancy *le 25 avril 1734, fils du sieur Jean-François Coster, marchand, et de demoiselle Anne-Scolastique Thouvenin* (5). — Ordonné prêtre dans l'église paroissiale de Remiremont, le 20 mai 1758 (6), il fut envoyé comme

(1) *Chapellier :* Essai historique sur Beaufremont (*Ann. Soc. Emulation*, 1860, p. 382).

(2) *Ms. Chatrian*, communiqué par M. l'abbé Hyver.

(3) *Bibl. nat.* : Nouv. acq. fr. Ms., n° 3682.

(4) *Actes de l'Etat civil* de Ramonchamp (renseignement dû à l'obligeance de M. le curé).

(5) *Actes de l'Etat civil de Nancy*, paroisse St-Sébastien (renseignement dû à l'obligeance de M. Ch. Guyot, président de la Société d'Archéologie lorraine.)

(6) Ce jour-là — (l'abbé Chatrian dit le 17 mai) — Mgr

vicaire à Neufchâteau. — Le 21 novembre 1760, il fut nommé curé de Remiremont ; il avait alors 26 ans. — Docteur en théologie *de la faculté de Strasbourg*, il se fait *recevoir à Nancy licencié en droit civil et en droit canonique* (1). — *Prédicateur distingué, il prononça le 15 mai 1766, l'oraison funèbre du roi Stanislas, en présence du cardinal de Choiseul, archevêque de Besançon, et primat de Nancy, et ce discours lui fit grand honneur* ; *en 1768, il prêcha à Versailles l'oraison funèbre de la reine de France* (2) ; *ces deux discours furent imprimés. — En 1770, le 3 juillet, il abandonna « le fixe de son traitement », et choisit la portion congrue de 500 livres de France, selon la faculté laissée aux curés par l'édit de mai 1768. Le Chapitre approuva cet arrangement, et décida que la bourse du trésor donnerait à M. Coster 500 francs par an* (3). — *En 1772, il fut député du doyenné de Remiremont à l'assemblée générale du clergé à Toul, et il se montra l'un des membres les plus actifs, les plus remuants même de cette assemblée* (4). — *M. Coster fut l'un*

Drouas donna la confirmation à Remiremont, et ordonna 4 prêtres, 5 diacres, 3 sous-diacres, et 1 tonsuré. (Note de l'abbé Didelot.)

(1) *Biographie universelle Michaud*, IX, 318, article de J. Lamoureux.

(2) *Biographie Michaud* déjà citée, et *Biographie des hommes marquants de l'ancienne Lorraine*, par Michel. (1829, p. 120.)

(3) *Bibl. nat.* : Nouv. acq. fr. Ms. nº 3694, folio 1 recto.

(4) M. Coster, échevin et député du doyenné de Remiremont, arrive à Toul, dit l'abbé Chatrian, « *avec une intention bien marquée de brouiller les cartes ; il compte se faire députer pour aller à Paris en remontrances.* »

des bienfaiteurs de la Bibliothèque du clergé. — En 1780, il résigna sa cure (1) à M. Remy, son premier vicaire, et devint chanoine *de Verdun le 24 juin 1781, puis archidiacre d'Argonne et vicaire-général* (2). — *En 1787, il fut désigné par le roi pour présider les assemblées de district des Trois-Evêchés et du Clermontois* (3), *et en 1789, il fut député du clergé aux Etats-Généraux pour les bailliages de Verdun et de Clermont-en-Argonne*; *il était alors « chanoine et archidiacre de l'église de Verdun, vicaire-général, vice-official et syndic du diocèse «* (4). — *Il adhéra à la protestation des Evêques contre la constitution civile du clergé. — La législature finie, il revint à Verdun; mais il est faux qu'il ait prêté serment à la constitution civile, ainsi que l'a écrit l'abbé Guillaume* (5). — *Mis hors la loi, parce qu'il avait été chargé d'administrer le territoire de Verdun, occupé par les Prussiens, il dut sortir de France, se rendit à Rome à pied, fut accueilli par le cardinal Maury, son ancien collègue à la Constituante, qui le nomma professeur de théologie à*

(1) En février 1779, il est député à St-Dié, pour aider le nouvel évêque dans les premiers actes de son administration. (Ms. *Chatrian*, déjà cité.)

(2) Son frère aîné, l'ex-jésuite Jean-Louis Coster, fut aussi chanoine de Verdun, de 1782 à 1791.

(3) *Biographies*, Michaud et Michel.

(4) *Almanach royal* de 1790; il demeurait au « cloître des Jacobins, rue St-Honoré. »

(5) *Vie de Mgr Osmond*, p. 161. — L'abbé Guillaume est formellement en contradiction avec le procès-verbal officiel d'interrogatoire de M. Coster par devant la Commission extraordinaire de Verdun, le 20 octobre 1792. (*Bibl. de Verdun*, ms n° 213, folio 96.)

son séminaire de Montefiascone (1). — Après un exil de dix ans, il revint à Nancy ; *au mois d'août 1802, Mgr Osmond le choisit, avec M. Brion, pour vicaire-général* (2) ; mais il donna bientôt sa démission, et resta chanoine de la cathédrale de Nancy ; *il mourut, doyen du Chapitre, le 23 octobre 1825, dans sa 92e année* (3).

33. — Nicolas-François **Remy**, né à Remiremont le 22 mars 1742, fils du sieur Pierre-Nicolas Remy, ancien grand échevin de cette ville, et d'Anne-Thérèse Demangeon, *fut ordonné prêtre en septembre 1766* (4), *et nommé vicaire-commensal à Eloyes « chez M. Thiriet », puis à Vagney, en avril 1769, puis à Champ-le-Duc, chez M, Mathiot; à la mort de ce dernier, arrivée le 20 octobre 1772, il administra la paroisse, car il était parfaitement « au fait du gouvernement »* (5) ; puis il vint à Remiremont en novembre 1773. — Le 20 juillet 1781, il prit possession de la cure que M. Coster lui avait résignée. — Il refusa le serment, même au péril de sa vie, et fut remplacé schismatiquement, ainsi que ses vicaires, le 3 avril 1791. — Le 29 mai suivant, il quitta Remiremont et se retira d'abord à

(1) *Michaud*, *Michel*, etc., etc.

(2) *Guillaume*, Vie de Mgr Osmond, p. 165.

(3) *Actes de l'Etat civil de Nancy* (renseignement dû à l'obligeance de M. Ch.Guyot, président de la Société d'archéologie lorraine).

(4) En même temps que son frère, l'abbé Joseph-Honoré Remy, mort à Paris, 1782.

(5) Tous ces renseignements ont été recueillis par moi dans des notes manuscrites de *Chatrian*, communiquées par M. l'abbé Hyver.

Trèves, d'où il envoya à ses paroissiens, pour les préserver du schisme, des instructions touchantes, qui furent imprimées en partie. — *Il resta à Trèves avec la comtesse de Berg-Hohenzollern, chanoinesse de Remiremont, jusque vers le mois d'octobre 1792; puis il alla en Westphalie, et fut naturellement porté sur la liste des émigrés* (1). — Sur l'assurance des officiers français de l'armée du Rhin que Bonaparte permettait aux ecclésiastiques de rentrer, il voulut revoir son pays et ses ouailles. Arrêté près de la Madeleine le 12 juin 1800, par les gendarmes, il fut conduit chez M. Richard, sous-préfet, au milieu des témoignages d'estime de ses paroissiens. — A minuit, le sous-préfet le fit transférer à Epinal, où on l'enferma au couvent des Annonciades. — *Le 24 avril 1801 (5 floréal an IX), le préfet des Vosges, M. Le Faucheux*, le fit transférer à l'hôpital de Remiremont, *où il ne pouvait communiquer qu'avec ses parents ni exercer « aucune fonction ecclésiastique ». Chaque décade, le recéveur Poirier devait rendre compte au maire Petitmengin de l'état de M. Remy, et à son tour, le maire en informait le sous-préfet. Cette surveillance dura jusqu'au 21 septembre 1802* (2). — Mis alors en liberté, il ne voulut plus, malgré les vives supplications des honnêtes gens, être curé de Remiremont, et il fut nommé à la succursale de Pouxeux, où il fit son entrée le 20 février 1803. — *En octobre 1811, il se retira à Remiremont, où il*

(1) *Didelot*, Remiremont, etc., p. 361 et seq.

(2) *Archives de l'hôpital de Remiremont*, E. 7, 157 et 247. — J'ai corrigé quelques dates, d'après les documents officiels.

mourut d'une attaque d'apoplexie, le 1er décembre 1813, désignant l'hôpital comme son légataire universel (1).

34. — François **George,** fils d'un laboureur de Giraumont, paroisse de Jarny, près de Metz, entra chez les chanoines réguliers, où il fut ordonné prêtre. — *Il faisait partie de l'abbaye d'Autrey quand, le 23 juillet 1790, il renonça au cloître ; il avait alors 39 ans.* — Chargé, en qualité de missionnaire, d'administrer la paroisse de Blainville-sur-l'Eau, il fut nommé le 3 avril 1791, curé constitutionnel de Remiremont, *par les 57 électeurs assemblés dans l'église paroissiale,* et il arriva à Remiremont le surlendemain ; *le 6 avril, il recevait de Maudru ses lettres d'investiture.* — C'était un homme grand, fluet, un peu courbé, d'une figure maigre et tachée de petite vérole ; il avait le regard vif, la voix singulièrement agréable, le caractère jovial, mais emporté ; *Chatrian prétend que c'était « un impudique notoire », qui causa dans la paroisse plus d'un scandale.* — Dans le courant de 1793, il cessa ses fonctions, et le 28 janvier 1794, apostasia publiquement devant la municipalité ; vers la fin de février, menacé par les jacobins, il s'enfuit à Giraumont, *et devint conducteur dans les vivres.* — A la paix de Lunéville (1801), il fut choisi comme greffier du juge de paix de Conflans-en-Jarnisy ; il y mourut en mai 1805, en tombant d'un cerisier, où il cueillait des fruits : il avait eu la langue coupée, et l'épaule fracassée (2).

(1) *Essai historique sur l'hôpital de Remiremont,* par E. Buisson, p. 128.

(2) Tous les passages soulignés sont tirés de l'ouvrage de l'abbé Didelot, intitulé *Remiremont...*, et publié par MM. Chapelier et Thomassin.

35. — Pierre-Gabriel-Louis **Didelot**, né à Bruyères le 16 octobre 1757, *fils de Gabriel Didelot, docteur en médecine et maître en chirurgie, et d'Anne-Catherine Gérôme. — Vicaire aux Trois-Vallois pendant quelques années*, il fut nommé le 9 octobre 1786 vicaire à Remiremont, *où résidait sa famille, et où l'un de ses frères, Nicolas-Antoine, vint le rejoindre l'année suivante.* — A l'exemple de leur curé, les deux frères refusèrent le serment, et l'aîné quitta Remiremont le 9 avril 1791. — Après un séjour de seize mois à Luxembourg, il se rendit à Bruxelles, qu'il dut quitter lors de la conquête française (nov. 1792). — En janvier 1793, il arrive en Bavière, où il trouve quelques leçons : il profite de son séjour dans ce pays pour faire des recherches sur Remiremont dans les bibliothèques particulières ou publiques ; il y est rejoint par un autre frère, également prêtre, Joseph Didelot, lequel, malgré le serment prêté, avait dû s'enfuir au moment de la Terreur ; à l'approche des troupes françaises (août 1796), tous deux quittent la Bavière, se dirigent en Pologne par Prague et Breslau, séjournent quelque temps à Varsovie, et reviennent en Bavière (mars 1797), où ils demeurent quelques années encore. — Le 17 juin 1801, l'abbé Gabriel Didelot est nommé par Mgr de la Galaizière, qu'il avait beaucoup fréquenté pendant l'exil, administrateur de la paroisse de Remiremont. Arrêté et emprisonné à Strasbourg, il est relâché quinze jours après, et revient à Remiremont ; il gouverne la paroisse jusqu'au 13 février 1803. — Après l'installation de M. Gérard, il reste vicaire jusqu'en 1816, et devient curé de Pouxeux, où il meurt le 25 décembre 1825 : il avait employé les dernières années de sa vie à compulser les

archives et à rédiger de nombreux ouvrages relatifs à Remiremont. — C'est un des membres fondateurs de la Société d'Emulation des Vosges (1).

36. — Jean-Félicien **Gérard**, né à Villotte-devant-Loupy (*canton actuel de Vaubecourt, Meuse*) le 9 juin 1742, était fils de Jean-Jérôme Gérard, procureur fiscal en la haute justice de ce village, et d'Anne Lespalandèle. — *Il connut beaucoup François de Neufchâteau, mais se brouilla avec lui dès 1771, lors des affaires du séminaire de Toul.* — Prêtre distingué, docteur en théologie de Sorbonne, *il était vicaire-administrateur de St-Nicolas de Neufchâteau, quand il en fut nommé curé, au concours du 1er avril 1772; en juillet suivant, il fut nommé, également par voie de concours, à la cure plus importante de Rambervillers, vacante par la mort de M. Bertault. Il n'y réussit point tout d'abord : dur à lui-même et malheureusement aussi aux autres, il traitait avec hauteur ses vicaires-résidents et son vicaire-commensal, et ne sut pas se concilier les habitants* (2). — Cependant, comme c'était un homme de mérite, il devint examinateur synodal et promoteur du diocèse de St-Dié. — Après avoir refusé le serment en 1791, il partit pour l'exil, et ne revint qu'en 1802 à Rambervillers ; *il y persévéra dans un système de roideur que n'admettaient pas les circonstances, et les habitants réclamèrent le curé*

(1) Presque tous les éléments de cette notice sont empruntés à un manuscrit de l'abbé Didelot, intitulé *Journal de mes Voyages*, et appartenant à M. le curé de Portieux.

(2) Notes manuscrites de *Chatrian*, communiquées par M. l'abbé Hyver.

constitutionnel M. Chevresson, qui était resté dans les plus mauvais jours au milieu des fidèles (1) ; aussi le 18 janvier 1803, M. Gérard fut nommé à Remiremont par Mgr Osmond, évêque de Nancy. — Le 9 février, il prêta serment à Epinal, et le 13 fut installé par son prédécesseur, l'abbé Remy. — Il a rétabli le 8 mai la congrégation des hommes, le 22 celle des filles. — Il fit aussi transporter à la paroisse la Vierge du Trésor (2), recueillit de toutes parts les reliques des Saints fondateurs, qu'il enferma dans de nouvelles châsses. — Le 19 mai 1803, il fit poser une nouvelle chaire, un tabernacle, enrichit l'église d'ornements, de linge, de vases sacrés ; par ses soins, tout fut remis dans le plus grand ordre. — Il mourut le 8 novembre 1814, laissant la réputation d'un saint, et léguant à l'hôpital la moitié de ses biens (3).

37. — Eloi **Bocquel**, né le 1er décembre 1757, *vicaire de Rambervillers, refuse le serment le 23 janvier 1791, émigre fin mai* (4). Le 10 novembre 1814, il est nommé curé de Remiremont ; agréé par le gouvernement le 28 février 1815, il meurt le 11 décembre 1817.

(1) *Vie de Mgr Osmond*, par l'abbé Guillaume, p. 45. — Les détails donnés par l'abbé Guillaume sont tout en faveur de M. Chevresson.

(2) Pour plus de détails sur la Vierge du Trésor, voir la *Semaine religieuse de St-Dié*, 1888, p. 79.

(3) *Essai historique sur l'hôpital de Remiremont*, par E. Buisson, p. 129. — Avec l'abbé Gérard se termine le travail de l'abbé Didelot ; je le complète, en donnant la liste jusqu'à nos jours, des curés de Remiremont. Elle m'a été fournie, sauf indication contraire, par M. l'abbé Lhôte, de St-Dié.

(4) *Annales de l'Est*, nº d'avril 1889, p. 194 et 196, article du Dr Fournier.

38. — JOSEPH **Poussot,** né le 17 mars 1785, curé de Destord le 1er pluviose an XI, — de St-Amé le 1er octobre 1815, — de Remiremont le 15 décembre 1817 : — agréé le 17 février 1818, il meurt le 9 novembre 1820.

39. — CLAUDE-FRANÇOIS **Bardot,** né à Charmes le 26 mars 1789, curé à Lahaycourt (canton de Vaubecourt, Meuse), puis de Remiremont le 16 mars 1821 ; il y meurt le 6 décembre 1869. — *Il était chevalier de la Légion d'honneur.*

40. — JOSEPH-LÉOPOLD **Damien,** né à Nonville (canton de Monthureux-sur-Saône) le 3 avril 1818, ordonné prêtre le 21 mai 1842. — Le 6 août suivant, il est nommé vicaire à St-Nicolas, de Neufchâteau ; — le 29 janvier 1844, — aumônier des Dominicaines de la même ville ; — le 1er mai 1850 curé de Racécourt ; — le 4 août 1858 curé de Jainvillotte ; — le 16 mars 1870 curé de Remiremont, où il est mort entouré de vénération le 3 mars 1886. *Pendant la guerre de 1870, les Prussiens l'emmenèrent en captivité jusqu'à Graudenz (Prusse occidentale), parce qu'ils avaient trouvé dans l'église de Remiremont des armes dont il fut impossible de découvrir l'origine ; accablé de mauvais traitements, M. Damien ne se plaignit jamais, et on ne connut ses souffrances que longtemps après, par un compagnon de sa captivité. — Il refusa de s'adresser à la reine Augusta, pour implorer sa grâce. « Je n'ai rien à demander, dit-il, aux ennemis de mon pays ». Cette belle parole est gravée sur sa tombe* (1).

(1) On trouvera des notices nécrologiques sur M. Damien dans la *Semaine religieuse de St-Dié* (1886, p. 164 et suiv. — 182 et suiv.)

41. — Pierre-Marie-Jules-Arsène **Vuillemin,** né à Houécourt (canton de Châtenois) le 18 avril 1836, ordonné prêtre le 17 décembre 1859, vicaire à Epinal, puis curé d'Attigny le 23 mai 1868, de Saint-Maurice-sur-Moselle le 13 janvier 1872, supérieur du séminaire de Châtel le 1er septembre 1879, et enfin curé de Remiremont (nomination agréée le 5 avril 1886).— *Comme ses deux prédécesseurs M. l'abbé Vuillemin est chanoine honoraire de Saint-Dié.*

E. BUISSON.

NOTE SUR LA MORT DU GRAVEUR NICOLAS BRIOT.

Dans la *Biographie des Vosges* que j'ai publiée en 1890, j'ai fixé le premier d'une manière définitive la mort de Nicolas Briot à l'année 1646, d'après l'indication d'un *Dictionnaire de Biographie nationale,* édité à Londres en 1886. Je suis allé à la source même et j'ai trouvé en effet aux archives de Londres (Record office), dans le volume in-4° qui a pour titre *Calendar of state papers, Domestic,* may 1662, p. 394), le document qui suit, écrit en anglais, et dont je donne la traduction littérale.

Nicolas, le célèbre graveur en monnaies et médailles, créateur des nouvelles machines qui réformèrent complètement la frappe des monnaies, découragé par les intrigues de ses adversaires, était allé mettre son génie à la disposition du roi d'Angleterre. J'ai dit ses succès. Mais la révolution politique et religieuse de 1642 détruisit toutes ses espérances de gloire et de fortune et sa courageuse femme, Esther Petau, resta et vécut à Londres dans la misère avec ses enfants.

Cette fin malheureuse était inconnue. Voilà donc des points bien déterminés dans l'histoire du grand artiste lorrain, et il est douloureux de penser que toute une vie de travail consacrée à l'art et au progrès se termine si désastreusement,

En lisant cette supplique, on remarquera que ce n'est pas Esther Briot qui parle ; c'est le secrétaire du roi qui en écrit l'analyse *in-extenso* pour la mettre sous les yeux du souverain ; il n'a fait que changer le discours direct en se servant de la troisième personne.

L'humble supplique d'Esther Briot, veuve du défunt Nicolas Briot,

A sa très excellente Majesté du Roi,
fait connaître

Que le défunt mari de votre suppliante fut serviteur du défunt roi, père de Votre Majesté Royale d'heureuse mémoire, durant un espace de 25 ans, graveur de ses effigies et grands sceaux, et tailleur en chef de la monnaie royale d'Angleterre, pour lesquels sa Majesté lui allouait un salaire de 250 livres (6250 fr.).

Que pendant les dernières guerres, non seulement il resta ferme dans son dévouement loyal à sa Majesté, ce pourquoi il eut beaucoup à souffrir et perdit toute sa fortune, mais encore dans les plus mauvais moments, aussi longtemps qu'il vécut, il alla de temps à autre à York et à Oxford sur l'ordre de sa Majesté, et, durant son absence, ses machines à monnayer furent confisquées sur le bâtiment qui les portrait, sa femme et ses enfants furent arrachés de leur demeure et conduits à la Tour, et néanmoins, non sans grand danger pour sa personne, il fournit encore la monnaie à Oxford avec les coins et les poinçons nécessaires, comme cela est bien connu de Sir Edward Nicolas et de Sir William Paskhew.

Que ledit Briot, mort en l'année 1646, a laissé dans une

situation des plus déplorables votre suppliante qui, depuis, a toujours été forcée, veuve sans ressources et étrangère, de rester avec ses enfants dans l'indigence, courbée sous la détresse et le besoin, sans avoir jamais pu obtenir satisfaction des 3000 livres qui alors restaient dues par sa Majesté à son susdit époux pour ses gages et ne sont pas payés jusqu'à ce jour.

Et que votre suppliante est maintenant informée que votre Majesté a eu la gracieuse bonté de donner un ordre de paiement, en une certaine proportion, à tous les serviteurs de ladite défunte Majesté, pour les secourir dans leurs besoins présents.

Votre suppliante, en conséquence, prie très humblement votre Majesté d'avoir la gracieuse bonté, par pitié pour sa triste situation et en considération de son grand âge (ayant aujourd'hui plus de 72 ans) d'ordonner que son nom soit placé sur la liste de ceux des serviteurs de Sa Majesté que Votre Majesté a maintenant l'intention de secourir, ou bien de donner ordre qu'elle reçoive un secours momentané et une pension annuelle pour sa subsistance, comme Votre Majesté le jugerait convenable, laquelle serait déduite de la somme de 3,000 livres due, comme il est susmentionné, à son défunt mari.

Et votre suppliante priera toujours, etc.

Nous ne savons pas quel fut le résultat de cette pétition lamentable.

L. JOUVE.

MATHŒUS COMES ZUFFEN (*note additionnelle*).

Lorsque j'ai rédigé la courte note récemment parue sur « Mathieu de Lorraine et le prétendu titre de *comes Zuffen* » (1), j'ignorais qu'il existe du diplôme de 1188

(1) Voy. ci-dessus, p. 189.

une copie du XVI[e] siècle, actuellement conservée à la Bibliothèque nationale (ms. Lorraine 331, fol. 13). Le mot *Tullensis* s'y trouve écrit partout comme dans le spécimen que voici :

S'il est permis de supposer, ce qui n'a rien d'invraisemblable, qu'il existe entre cette copie et le texte publié par Dom Calmet, une parenté quelconque, on conçoit aisément comment un copiste peu habitué à l'écriture du XVI[e] siècle a pu lire *Zuffen* au lieu de *Tullensis*. Il est étonnant toutefois qu'il ait commis cette faute de lecture en deux endroits, alors qu'il a su l'éviter partout ailleurs où, dans le même acte, le mot *Tullensis* se représente.

P. MARICHAL.

COMITÉ DU MUSÉE LORRAIN

Dans sa séance du mercredi 25 novembre, le Comité a examiné les plans et devis envoyés par M. Bœswillwald, architecte des Monuments historiques, pour la restauration de la portion de bâtiments dont le Musée doit être mis prochainement en possession. Il a chargé son Président de transmettre ces pièces avec observations à M. le Maire de Nancy, dans le but d'obtenir du Conseil municipal une subvention pour les travaux qui seront entrepris l'année prochaine.

Le Comité s'est ensuite occupé des affaires courantes, et notamment d'acquisitions projetées pour le compte du Musée.

CHRONIQUE

Le 24 novembre 1891, la Faculté des lettres de Nancy a conféré le titre de Docteur à notre confrère, M. l'abbé Eugène Martin, professeur à l'école Saint-Sigisbert. La thèse latine avait pour sujet « la Réforme des Prémontres en Lorraine », et la thèse française « l'Université de Pont-à-Mousson. » Cette dernière, forme un beau volume in-8° de 455 p. avec 2 planches et plusieurs gravures dans le texte, édité par la maison Berger-Levrault.

DONS FAITS AU MUSÉE LORRAIN.

Par Mme et Mlle Escallier. — Taque de cheminée, aux armes accolées de Rouerke et de Beauvau (1717-1752).

— Par MM. Boppe, sous-directeur de l'École forestière et Gigout, ancien garde-forestier. — Pointe de flèche en silex, trouvée dans la forêt de Haye, près Clairlieu.

Pour la commission de rédaction, le Président : Ch. GUYOT.

Nancy. — Imp. Crépin-Leblond, passage du Casino

JOURNAL

DE LA SOCIÉTÉ

D'ARCHÉOLOGIE LORRAINE

ET DU

MUSÉE HISTORIQUE LORRAIN.

40e ANNÉE. — 12e NUMÉRO. — DÉCEMBRE 1891.

La Société d'Archéologie se réunira **Vendredi 7 Janvier 1892, à deux heures un quart.** — Ordre du jour : Élection du Secrétaire perpétuel. — Lectures : M. J. Rouyer, *La sueur anglaise en Alsace et en Lorraine.* — M. Ch. Guyot, *L'hôpital de Mirecourt, notice historique* (1re partie).

Procès-verbal de la séance du 13 novembre 1891.

PRÉSIDENCE DE M. CH. GUYOT, PRÉSIDENT.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Communications du Président.

Il est donné avis du vote du Conseil Général de Meurthe-et-Moselle maintenant au budget départemental de l'exercice de 1892 le crédit de 500 francs, accordé antérieurement à la Société.

M. le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts adresse le programme des questions soumises aux délégués des Sociétés savantes, en vue du Congrès de 1892.

L'Académie nationale de Reims envoie le programme des concours qu'elle ouvre pour les années 1892 et 1893.

Le comte de Bizemont adresse au Musée Lorrain, de la part de M. Henri de Saussure, un exemplaire de la gravure du portrait de son aïeul, Horace-Benedict de Saussure. Ce portrait sera déposé à la Bibliothèque. Des remerciements ont été faits au donateur.

Il est donné communication du programme des fêtes qui auront lieu à Madrid, en 1892, à l'occasion du quatrième centenaire de la découverte de l'Amérique, et du Concours international des Américanistes qui aura lieu, à la même occasion, à Huelva.

Notre confrère, M. Goutière-Vernolle, Directeur de la *Lorraine-Artiste*, demande à la Société une subvention pour l'acquisition de la maison de Claude Gellée, à Chamagne. — La Société vote une somme de 50 francs, sous la réserve que cette subvention ne sera versée qu'au moment où il sera justifié de la réunion de la somme suffisante à l'achat et à l'entretien de ladite maison.

Le Président dépose sur le bureau une circulaire

adressée à la Société en vue de l'érection d'un buste à Pierre Gringoire.

Le Président rend compte du service annniversaire qui a été célébré, le 12 novembre, en l'église des Cordeliers, pour le repos de l'âme des princes et princesses de la Maison de Lorraine. Plusieurs membres du bureau se sont rendus à l'invitation qui leur avait été adressée pour cette cérémonie.

Le bureau de la Société a reçu une invitation à assister à la séance de rentrée des Facultés, qui a eu lieu également le 12 novembre.

Il est donné avis du décès de trois membres titulaires : M. Bretagne, secrétaire perpétuel, M. le général de Vercly, et M. Bernard, membre de la commission des finances.

Préparation d'un volume de Documents

La Société décide la nomination d'une commission chargée de la préparation d'un nouveau volume de Documents sur l'histoire de Lorraine à publier dans le cours de l'année prochaine. Elle nomme MM. Favier, Duvernoy, Pfister et Germain pour faire partie de cette commission.

Présentations

Sont présentés comme membres titulaires : M. René Martz, procureur de la République à Belfort, par MM. L. et R. Wiener et Ch. Guyot ; M. l'abbé Humbert-claude, curé de Totainville, par Rouvres-en-Xaintois (Vosges), par MM. l'abbé Laroche, L. Germain et Ch. Guyot ; M. Louis Duval, négociant, rue Notre Dame, à Bar-le-Duc, par MM. Maxe-Werly, L. Germain et Ch.

Guyot ; M. Parisel, instituteur en retraite à Morlaincourt, par Bourmont (Haute-Marne, par MM. de Braux, Marcel Maure et Ch. Guyot ; M. Charles Le Picard, avocat, 2 bis, rue Girardet, par MM. de Souhesmes, Barthélemy et Ch. Guyot ; M. Pierre Boyé, licencié en philosophie, 1, rue Baron Louis, par MM. l'abbé Eugène Martin, l'abbé Jacques et Duvernoy.

Ouvrages offerts à la Société.

Manonville et ses seigneurs, par M. Henri Lefebvre. — Nancy, Sidot, 1891, in-8° de 222 p., pl.

L'affaire Marc, Gautier et Malvoisin, par M. Albert Denis. — Toul, Lemaire, 1891, in-16 de 30 p.

Etat actuel de la numismatique verdunoise à l'époque gauloise et sous la période gallo-romaine, par M. L. Maxe-Werly. — Bruxelles, Goemare, 1891, in-8° de 12 p.

Société de St-Vincent de Paul. — Assemblée générale des conférences de la Meurthe, de la Meuse et des Vosges, du 23 juillet 1891. — Nancy, Vagner, 1891, in-8° de 57 p.

Gaufriers et oublieurs, par Mgr Barbier de Montault ; s. l. n. d., in-8° de 27 p.

Etude biographique et critique sur Dom Remi Ceillier, par M. l'abbé A. Beugnet.— Bar-le-Duc, Contant-Laguerre, 1891, in-8° de 64 p.

Discours prononcés à la séance générale du Congrès des sociétés savantes, le 27 mai 1891, par M. Gaston Boissier et M. Léon Bourgeois. — Paris, imp. Nat., in-8° de 29 p.

Inventaire sommaire des Archives départementales,

Meurthe-et-Moselle, t. VI, 3e partie, Table des noms de lieux. — Nancy, Nicolle, 1891, in-4° de 162 p.

Bulletin de la Société archéologique de Nantes, année 1890.

Bulletin de la Société archéologique et historique de l'Orléanais, 1er trimestre 1891.

Annales du Cercle archéologique d'Enghien, t. III, 2e, 3e et 4e livraisons.

Annales de la Société historique et archéologique du Gâtinais, 4e trimestre 1890.

Album archéologique de la Société des antiquaires de Picardie, 5e fascicule.

Publications de l'Institut archéologique du Luxembourg, t. XXIII des Annales. — *Les communes luxembourgeoises*, par M. E. Tandel.

Bulletin de l'Institut archéologique liégeois, t. XIX, 3e livraison.

Revue de l'Histoire des Religions, mars, avril, juillet et août 1891.

Bulletin archéologique du Comité des travaux historiques et scientifiques, année 1891, n° 1.

Bulletin historique et philologique, année 1891, n° 2-3.

Répertoire des travaux de la Société de statistique de Marseille, t. XLII.

Bulletin de la Société archéologique de Sens, tome XIV.

Bulletin administratif de la ville de Nancy, 1891, nos 1, 2 et 3.

Délibérations du Conseil municipal de Nancy, 1890, p. 265 à 319.

L'Immeuble et la Construction dans l'Est, du 29 août au 8 novembre 1891.

Journal des savants, juillet et août 1891.

Annales du Musée Guimet, tome XVIII.

Revue des études grecques, tome IV, mai-juin 1891.

Mémoires de la Société des antiquaires de France, année 1891.

Société de Borda, avril, juin, juillet et septembre 1891.

Revue Savoisienne, mai, juillet 1891.

Société des antiquaires de l'Ouest, bulletin du 2e trimestre 1891.

Mémoires de la Société académique du département de l'Aube, année 1890.

Bulletin de la Société archéologique d'Eure-et-Loir, septembre 1891.

Comité archéologique de Senlis, Comptes-rendus et Mémoires, années 1889-90.

La Lorraine-Artiste, du 16 août au 8 novembre 1891.

Mémoires de l'Académie de Stanislas, année 1890.

Le Lotus bleu, du 27 octobre 1891 (1).

Travaux de l'Académie nationale de Reims, années 1888-89, tome II.

Table des matières contenues dans les publications de la Société d'Emulation des Vosges, de 1825 à 1859.

Annales de la Société d'Emulation des Vosges, de l'année 1891.

Annales de la Société d'archéologie de Bruxelles, tome V, 2e, 3e et 4e livraisons.

Annales de la Société archéologique de Namur, tome XIX, 2e livraison.

(1) Ce numéro contient un article de notre confrère, M. le docteur Bonnejoy.

Congrès archéologique de Bruxelles, session de 1891, 2e livraison.

Analecta Bollandiana, tome X, 4e fascicule.

Renouvellement du Bureau

L'ordre du jour appelle l'élection des membres du Bureau pour l'année 1891-1892. Le Président déclare le scrutin ouvert et invite les membres présents a y prendre part. Il est ensuite procédé au dépouillement du scrutin qui donne les résultats suivants :

Votants...........	21
Majorité absolue.	11

Ont obtenu :

1° Pour les fonctions de Président :		
M. Ch. Guyot..........................	20	voix.
2° Pour les fonctions de Vice-Président :		
MM. Léopold Quintard..	18	voix.
Mellier.........	2	
3° Pour les fonctions de Secrétaire :		
MM. de Souhesmes.....	19	voix.
de Lallemand de Mont............	1	
Duvernoy..........................	1	
4° Pour les fonctions de Secrétaires-Adjoints :		
MM. de Lallemand de Mont.......	17	voix.
Duvernoy...........................	16	
L. Germain.........................	2	
Riston	1	
Saint-Joire	1	
5° Pour les fonctions de Bibliothécaire :		
MM. L. Germain....	16	voix.
Fabvier	1	

6° Pour les fonctions de Trésorier :

MM. R. Wiener........................ 16 voix.
F. des Robert....................... 2

En conséquence, le Bureau se trouve composé, pour l'année 1891-1892, comme l'année précédente.

Lectures.

M. V. Riston donne lecture de son travail sur le *Rétable de l'Eglise d'Aingeray*. La Société vote l'impression de ce travail dans ses *Mémoires*, et nomme pour former la commission de révision : MM. Ch. Guyot, L. Germain et R. de Souhesmes.

M. Ch. Guyot donne lecture du travail de M. F. Loppinet intitulé : *Les ouvrages défensifs de la forêt de Varennes*, travail destiné au *Journal*.

MÉMOIRES.

LES OUVRAGES DÉFENSIFS DE LA FORÊT DE VARENNES

La forêt communale de Varennes est assise sur les deux contreforts de l'Argonne (1) qui enserrent le ruisseau des Sept-Fontaines, affluent de la rivière d'Aire ; située à proximité du camp de l'Argonne, dit Château Charlemagne, qui est enclavé dans le bois

(1) La chaîne de l'Argonne, longue de 60 kil., court du Nord au Sud, du Chesne à Passavant ; elle est entièrement boisée ; dans sa partie méridionale, elle est bordée à l'Ouest par la rivière d'Aisne, à l'Est par l'Aire et se trouve divisée en deux séries de collines par la vallée étroite et profonde de la Biesme ; ses défilés plus célèbres sont ceux des Islettes, de Grand-Pré, de la Croix-aux-Bois, du Chesne-Populeux.

particulier du Pont-à-l'Aune et a été étudié par M. F. Liénard (1), cette forêt a pour limite, à l'Ouest, une voie antique, la Haute-Chevauchée, décrite dans l'*Archéologie de la Meuse* (2), et touche, à l'Est, aux terres des cantons des Ecomportes, de la Verte-Voie et du pré Marquet, où ont été rencontrées à diverses époques des ruines souterraines (3) assez considérables, un hypocauste (4), des monnaies romaines (3). Dans son périmètre, aux extrémités des deux promontoires, qui terminent au Nord-Est et à l'Est le contrefort sis au Sud du ruisseau des Sept-Fontaines et dominent la ville de Varennes, on trouve les ouvrages défensifs qui font l'objet de la présente note : une enceinte antique et des retranchements établis en 1815 (5) ; recouverts par d'épais taillis, ces vestiges du passé avaient, jusqu'ici, échappé à l'œil vigilant des géographes et, si on excepte une notice du savant secrétaire perpétuel de la Société philomathique de Verdun, qui mentionne, incidemment, les travaux de défense faits près de Varennes dans les Cent-Jours (6), ils n'avaient été jusqu'à présent,

(1) *Archéologie de la Meuse*, t. II.— Ce camp est au Nord-Ouest de la forêt de Varennes et à 900 m. de son périmètre.

(2) *Archéologie de la Meuse*. — Tome II.

(3) *Id.*, t. III.

(4) *Mémoires* de la Société philomathique de Verdun. — Tome XII.

(5) Ces ouvrages, d'époques très différentes, ont été construits à une faible distance l'un de l'autre (430 m.) et sur des terrains sensiblement de même forme et de même relief ; leur rapprochement dans une seule note et sur un seul plan nous a paru tout particulièrement suggestif.

(6) *Mémoires* de la Société philomathique de Verdun. — Tome V.

cités par aucun archéologue ; nous avons cru qu'il était particulièrement opportun de les signaler actuellement, parce que de prochaines exploitations vont mettre à découvert : au printemps de l'année 1892, les retranchements de 1815, au début des années 1894 et 1895 les parties de l'enceinte antique actuellement peu visibles.

1° Enceinte antique.

Cette enceinte (*voir le plan ci-joint*) occupe l'extrémité du promontoire, qui se dirige au Nord-Est, en séparant les deux dépressions, dont les ruisseaux des Culées-Meumelette et de la Belle-Orme occupent le fond ; sa forme est sensiblement celle d'un trapèze, dont la grande base mesurerait 460 m., la petite base 330 m. et la hauteur 160 m. ; sa contenance est de 6 h. 42 a.

Elle est protégée au Nord, à l'Est et à l'Ouest par des pentes, qui, d'abord très raides sur une hauteur comprise entre 13 et 36 m., s'adoucissent ensuite progressivement, et n'est guère facilement accessible qu'au Sud, où elle est séparée du restant du plateau par une levée d'une longueur de 199 m., précédée d'un fossé.

La levée (*voir les profils nos 1 et 2*) se présente actuellement sous la forme d'un bourrelet aplati, dont les talus ont une pente du 1/4 en moyenne du côté extérieur, du 1/4 au 1/7 du côté intérieur ; sa base mesure de 9 m. à 11 m. 50 en largeur ; sa hauteur, au-dessus du sol, qui est de 1 m. 10 en général, ne s'abaisse un peu sensiblement que vers les extrémités ; quant à son tracé, il est sensiblement formé par deux lignes

droites de 104 et 95 m de longueur, qui se coupent à angle obtus et forment un léger saillant vers le milieu de l'isthme compris entre les sommets des pentes raides, auxquels elles s'appuient. Deux entrées, d'une largeur d'environ 2 m. 50, situées à 21 et 32 m. de ce saillant, établissent une communication avec le reste du plateau, mais sans que nous puissions indiquer à quelle époque elles ont été ouvertes. Enfin, deux tranchées larges de 0 m. 80, pratiquées sur nos indications, ont permis de reconnaître que le remblai était composé, en totalité, de matériaux pris dans le fossé ou à la surface du sol, dans le voisinage immédiat, c'est-à-dire de blocs gaizeux (1) et de terre silicéo-argileuse jetés pêle-mêle et mélangés en proportions très diverses.

Le fossé a actuellement de 7 à 9. m 40 d'ouverture et une profondeur de 0 m. 50 à 0 m. 65 ; les fouilles que nous y avons faites nous ont permis de constater qu'il avait primitivement environ 6 m. 20 d'ouverture, 1 m 70 de profondeur et 4 m 60 de largeur au fond, qu'enfin, pour le creuser, il avait fallu entailler sur une hauteur de 0 m. 80 le banc de roche gaizeuse, qui constitue en quelque sorte le squelette de l'Argonne ;

(1) La gaize est une roche argileuse et siliceuse, qui se délite à l'air avec une grande facilité et se divise en fragments de petit volume ; d'un aspect blanc sale quand elle est sèche, verdâtre quand elle est mouillée, elle est très tendre et se laisse facilement entamer non seulement par le pic et le ciseau, mais encore par des pierres plus dures et notamment par le silex ; l'exposition au feu lui donne une couleur rougeâtre et a pour effet d'augmenter très notablement sa dureté en la rendant très résistante à l'écrasement et au choc.

les matériaux, qui l'ont presque entièrement comblé, proviennent pour la plus grande partie de l'éboulement de la levée ; ce sont, du côté intérieur, des blocs gaizeux mêlés d'un peu de terre, du côté extérieur, des terres au milieu desquelles on trouve quelques pierres éparses.

Les blocs de gaize, que nous avons mis à découvert dans nos fouilles et tranchées, ne portent aucune trace de taille ; ceux qui ont été trouvés dans la levée n'ont que très exceptionnellement subi l'action du feu, tandis que ceux qui sont accumulés au fond du fossé ont très fréquemment, soit dans toute leur masse, soit sur leurs bords, la couleur rougeâtre, qui témoigne qu'ils ont été calcinés. La conséquence de ces diverses constatations nous paraît être que, comme le fossé, la levée avait primitivement un profil notablement différent de celui qu'elle présente aujourd'hui, que son talus extérieur devait sensiblement se rapprocher de la verticale, qu'il était revêtu d'un parement en pierres sèches, dont on avait le plus souvent augmenté la dureté et la résistance aux intempéries par la calcination, qu'enfin à son sommet se trouvait une surface horizontale propre à recevoir des defenseurs.

Le terre-plein de l'enceinte, entièrement en dos d'âne avec pentes douces à l'Est et à l'Ouest, a son point culminant au saillant de la levée, à la cote 261 m., et s'abaisse insensiblement d'abord, puis ensuite assez rapidement jusqu'à son extrémité Nord, où, avec une altitude de 224 m., il domine d'environ 63 m. la vallée d'Aire ; nous n'y avons trouvé aucune trace ni de puits, ni de citerne, ni d'habitation, et le sol, qui a été excavé profondément vers le milieu de la lisière Est, à une

époque ancienne, que nous ne pouvons préciser, pour l'exploitation de carrières à ciel ouvert, et superficiellement à diverses reprises et sur divers points pour des extractions de souches, n'a, à notre connaissance tout au moins, jamais restitué de pointes de silex ou autres restes de civilisations disparues.

Les chemins, qui partent de ce terre-plein, au Sud, sont actuellement deux voies de 2 m 50 environ de largeur, qui traversent les ouvertures pratiquées dans la levée et se dirigent, l'une vers la vallée d'Aire, l'autre, vers la vallée de la Biesme ; la première bien marquée et aboutissant, après un parcours de 300 m., sur le chemin de Vienne-le-Château à Varennes, la seconde, d'une longueur de 350 m., en train de disparaître et se terminant au point de jonction de la voie qui précède et du chemin du Four-de-Paris. Sur le flanc Est, on rencontre les deux branches d'une voie, faisant suite au chemin du Pré-Marquet, qui a son origine à Varennes ; l'une de ces branches, celle du Sud (178 m.,) d'une largeur de 1 m.70 à 2 m., se développe en corniche sur le versant et se termine au sommet de ce dernier, au point où les carrières indiquées précédemment ont été ouvertes : la deuxième, au Nord (197 m.), presque entièrement en déblai, franchit la crète de l'escarpement dans une tranchée profonde de 4 m. et finit par atteindre le niveau du plateau, s'y bifurquer et s'y perdre, après avoir décrit un fer-à-cheval ; sa largeur est de 1 m 40 environ. Parmi toutes ces voies, celle qui aboutit aux carrières paraît avoir été établie pour le transport des matériaux en provenant ; les deux chemins du plateau peuvent être antiques, mais sans qu'on soit autorisé à

l'affirmer, puisque la vidange des produits forestiers a pu nécessiter leur création ; seul, le chemin creux aboutissant à l'intérieur du terre-plein nous paraît devoir être, suivant toute probabilité, contemporain de la levée, d'abord, à cause des facilités que présentait sa défense, ensuite parce qu'accessible seulement aux piétons et aux cavaliers, il n'a pu être établi pour l'exploitation de la forêt.

Au dernier siècle, l'enceinte que nous étudions paraît avoir été connue sous le même nom que le camp du bois particulier du Pont-à-l'Aune, sis à une distance de 3 kil. à vol d'oiseau, puisque sur un plan de la forêt de Varennes de 1762 (1), la contrée, où elle est située, et la voie forestière faisant suite au chemin du Pré-Marquet, sont dites du CHATEAU CHARLEMAGNE, mais il ne faut voir dans cette désignation qu'une nouvelle preuve du souvenir profond qu'a laissé dans l'Argonne le grand empereur d'Occident, à la suite de ses séjours à Attigny (2) ; l'enceinte de la forêt de Varennes est d'abord d'une construction moins savante et, très probablement plus ancienne que celle du Camp de l'Argonne (3) ; ensuite, elle semble

(1) Ce plan est déposé aux Archives Nationales ; le plan de la même forêt du 29 mai 1770, qui se trouve aux archives de l'Inspection des forêts de Verdun-Ouest et tous les plans postérieurs, y compris celui du Cadastre, ne portent aucune mention qui rappelle le CHATEAU CHARLEMAGNE.

(2) Attigny est actuellement un chef-lieu de canton du département des Ardennes, à 11 kil. de Vouziers et à 42 kil., à vol d'oiseau, de la forêt de Varennes.

(3) Le camp de l'Argonne est au centre d'un vaste plateau ; le tracé des retranchements qui l'entourent est sensiblement rectangulaire ; il présente une échancrure à angle

n'appartenir ni au moyen âge, ni à l'époque romaine et diffère notablement des ouvrages de fortification qu'on trouvait dans les Gaules, au moment de la conquête par Jules César ; enfin, si on tient compte de son assiette sur un plateau escarpé, du peu de relief de la levée, qui ferme le côté abordable de la position et de la nature des matériaux employés pour la construction du remblai, elle doit être considérée comme établie par les moyens les plus simples, les plus primitifs et nous paraît en conséquence remonter aux époques préhistoriques.

2° Retranchements de 1815 (1).

Les ouvrages défensifs établis dans la forêt de Varennes, pendant les Cent-Jours, font partie des travaux prescrits par Napoléon Ier pour mettre en état de défense la chaîne de l'Argonne, dont l'importance stratégique avait été mise en lumière par la célèbre campagne de Dumouriez (1792) et n'avait sans doute pas échappé à nos ancêtres, puisqu'ils l'avaient prise pour marquer la limite entre le Saint-Empire et le royaume de France. Ces ouvrages consistaient : d'une part, en abatis serrés, exécutés par le service forestier, en suite d'un ordre du Commandant du Génie de Morlaincourt, du 21 mai 1815 (2), pour intercepter tous

droit, contournant une dépression et donnant des flanquements sur la principale entrée. (*Archéologie de la Meuse.* Tome II).

(1) Cet article a été en grande partie rédigé à l'aide de documents tirés des archives de l'Inspection des forêts de Verdun-Ouest et du cantonnement forestier de Clermont.

(2) Le Commandant de Morlaincourt était attaché au 3e corps d'observation commandé par le Général Vandamme.

les chemins pénétrant dans le massif ; d'autre part, en retranchements en terre, construits sous la direction du Lieutenant-Colonel du Génie Charles Chevallot (1) pour commander le point de jonction des chemins qui conduisaient de Varennes à Lachalade, au Four-de-Paris et à Vienne-le-Château, en servant de prolongement aux routes venant de Verdun et Dun et mettant ainsi en communication la vallée de la Meuse avec les plaines de la Champagne.

Les abatis ont été effectués aux cantons dits Champy, Montenière, Pou-de-bois, Côte-des-Chenevières, Culée-de-la-Belle-Orme et Culée-Meumelette ; ils n'ont pas laissé de traces sur le terrain ; le plus important d'entre eux, celui de Champy, destiné à défendre l'entrée du chemin de Varennes à Binarville, a nécessité l'exploitation d'une surface de soixante-six ares.

Les retranchements du Lieutenant-Colonel Chevallot (*voir le plan ci-joint*) comprennent deux ouvrages encore bien conservés, situés à l'extrémité et près du pied du promontoire qui termine à l'Est la ramification de l'Argonne, bordant au Sud le ruisseau des Sept-Fontaines ; l'un, dit vulgairement le Fort de Varennes, est construit à la crête militaire de ce promontoire, à une altitude de 250 m ; le second, une banquette d'infanterie, est établi à 30 m. en contre-bas du premier et à une distance d'environ 100 m : il est mis en communica-

(1) Le Lieutenant-Colonel Chevallot devait en outre diriger la construction du fort de la côte Ste-Anne, destiné à défendre le défilé des Islettes ; ce fort était établi sur les ruines d'un ouvrage à cornes, qui avait fait partie des fortifications du château de Clermont, démoli en 1655.

tion avec lui par un chemin très creux (1), dirigé parallèlement au chemin de Vienne à Varennes, dont il est distant d'environ 14 m. : la surface du terrain déboisé pour la construction de ces deux ouvrages et le dégagement de leurs vues a été de seize hectares huit ares (2).

Le retranchement du sommet est un redan renforcé (3), dont la crête intérieure, d'un développement de 245 m., devait être couronnée par une batterie d'artillerie ; construit sur un sol profondément excavé par d'anciennes extractions de pierres gaizeuses et en utilisant les débris de ces extractions, il est constitué par un fossé et une masse couvrante (*voir le profil n° 3*) ; le fossé a, au fond, une largeur comprise entre 2 m. et 2 m. 50 ; sa contrescarpe, de hauteur variable, est toujours inférieure à 2 m. ; la masse couvrante présente, à l'extérieur, des talus dont la pente est actuellement comprise entre 1|2 et 2|3 ; elle s'élève de 4 m. en moyenne au-dessus du fond du fossé ; en arrière, se trouvent un terre-plein très accidenté et des barbettes de 5 à 11 m. de largeur, destinées a recevoir douze pièces d'artillerie.

La banquette d'infanterie, dont le tracé est sensiblement rectiligne et dirigé du Sud-Ouest au Nord-Est, a été établie à flanc de coteau, au point où les pentes

(1) Ce chemin a une largeur comprise entre 2 m. et 2 m. 50, il est d'au moins 2 m en contre-bas du terrain avoisinant.

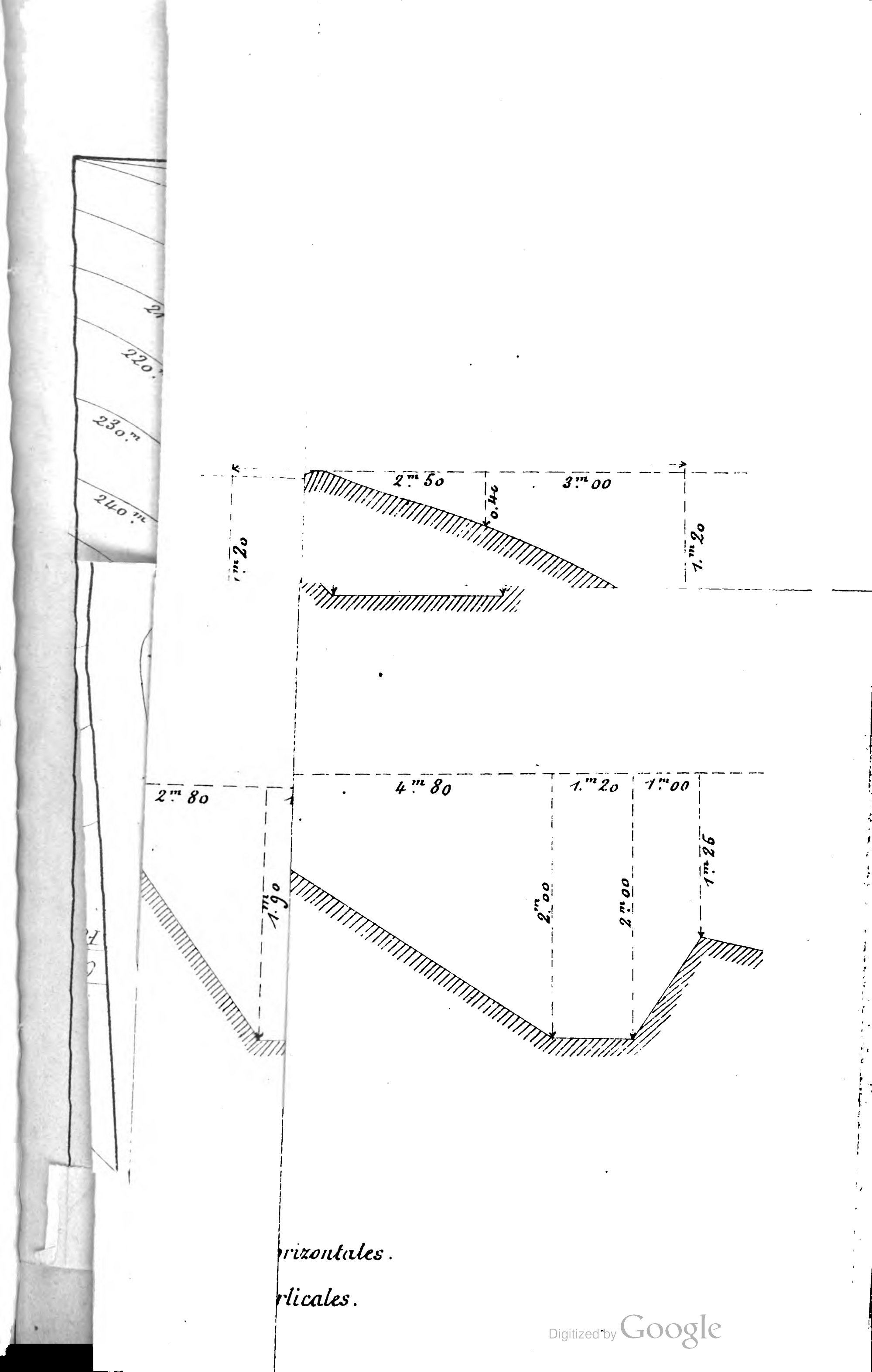
(2) La limite du déboisement est indiquée au plan par la ligne g, h, i, k, l, m.

(3) La gorge du redan mesure 122 m ; la contenance de l'espace compris entre cette gorge et la crête intérieure est de 0 h. 60 a.

raides, qui avoisinent le sommet, s'adoucissent brusquement ; le parapet (*voir le profil n° 4*), qui en forme l'élément essentiel, présente une ligne de feu de 106 m. et se raccorde à ses deux extrémités avec le terrain avoisinant au moyen de glacis ; son épaisseur, de 1 m. en général, varie entre 2 et 5 m. dans la partie longue de 40 m., qui avoisine le chemin de Varennes à Vienne ; en avant est un fossé peu profond. Un procès-verbal d'estimation, du Garde Général de Clermont, du 12 juillet 1816, constate qu'au Fort 1070 palissades (1), pouvant donner 46 stères de bois, avaient été plantées, des fascines et piquets évalués à 350 fagots et 22 petites pièces de bois avaient été employés au clayonnage des terres ; ce procès-verbal n'indique pas quel usage avait été fait des palissades, mais se trouve fort heureusement complété par un mémoire du Colonel du Génie Breuille (2) sur la défense de l'Argonne, qui nous apprend que « *tout l'ouvrage avait été fraisé et fermé*

(1) Toute bille, de 9 pieds de longueur sur 12 pouces de diamètre, devait fournir 4 palissades et on pouvait s'en rapporter à l'intelligence des hommes employés, pour déterminer la quantité de pieux à tirer des billes de plus fort diamètre. (Lettre du Lieutenant-Colonel Chevallot à M. du Chazot, Sous-Inspecteur des forêts à Clermont en date du 16 mai 1815).

(2) Ce mémoire, dont nous devons la communication à l'obligeance de M. le Commandant Guinot, se trouve déposé aux archives de la chefferie du Génie de Verdun ; il n'est pas daté et porte simplement le millésime 1815 ; son auteur y qualifie le fort de « *redoute à plusieurs saillants, d'un tracé très irrégulier à cause des cavités d'anciennes carrières dont on voulait profiter* », et enfin nous fait savoir « *qu'un autre ouvrage en retraite devait être construit dans les clairs-chênes.* »



220.m
230.m
240.m
2.m 50
0.46
3.m 00
1.m 20
1.m 20
2.m 80
4.m 80
1.m 20
1.m 00
1.m 90
2.m 00
2.m 00
1.m 25
rizontales.
rticales.

« *à la gorge par une palanque turque, que les bois* « *exploités tout autour, en vue de permettre de bien* « *voir la plaine et les environs, formaient un bon* « *abatis, parce qu'ils n'étaient coupés qu'à moitié de* « *leur grosseur et à deux pieds de terre.* » — Les retranchements de la forêt de Varennes, comme tous ceux de l'Argonne, avaient été placés sous le commandement du Lieutenant-Général Leclerc des Essarts ; ils devaient être défendus par la levée en masse, les corps francs, les gardes forestiers ; commencés le 10 mai, ils n'étaient pas encore armés le 18 juin, au moment où la fortune de Napoléon sombrait à Waterloo, et ne purent être le théâtre d'aucune tentative de résistance, quand pour la seconde fois les alliés se ruèrent sur notre pays.

F. LOPPINET.

LETTRE ADRESSÉE PAR MARGUERITE D'YORK, DUCHESSE DE BOURGOGNE, ET MARIE, FILLE DE CHARLES LE TÉMÉRAIRE, A LA CHAMBRE DES COMPTES DE MALINES APRÈS LA BATAILLE DE NANCY (1477).

De par la ducesse et Marie de Bourgogne.

Treschers et bien amez, vous savez assez la dure fortune nagaires advenue a monseigneur, dont nous sommes en si grant regret et desplaisance que plus ne pourrions comme raison est que bien estre devons. Et combien que par pluseurs nouvelles que avons de divers costez, nous entendons et esperons que graces a Dieu il est en vie et sancté et qu'il est plus apparant hors des mains de ses ennemis en lieu seur que autrement, dont nous rendons loenges a Dieu, luy supplians de tout nostre cuer que ainsi puisse estre, toutes-

fois pource que a cause de l'incertaineté du lieu ou est sa tresnoble personne, dont esperons brief estre acciterrées, aucuns murmures se pourroient ensuir, il nous a semblé estre neccessaire d'entretenir tant le fait de la justice entre les pays et subgets bien et doucement et ainsi que l'on a accoustumé de faire, que la chambre des comptes et toutes autres choses chacun en sa qualité, et pource nous escripvons devers vous et vous prions et requerons que veulliez entendre et vacquer songneusement chacun en son regard a l'entretenement de ladicte chambre et y faire les audicions des comptes des revenus particuliers et toutes autres choses ainsi que avez fait jusques a orres. En quoy faisant nous sommes certaines que luy ferez tresgrant service, car le plusgrant desir qu'il ait, c'est d'entretenir le fait de sadicte justice, sadicte chambre des comptes et autres estas en l'estat qu'elles sont en vigueur, a quoy aussi de nostre part nous tiendrons la main de nostre pouoir ; et en tous évenemens si vous y veulliez emploier comme en vous avons la parfaite fiance. Treschers et bien amez, nostre Seigneur soit garde de vous. Escript a Gand le xve de janvier.

Nous desirons que vous président des comptes venez devers nous en ceste ville de Gand et que y soyez endedens le derrenier jour de ce mois, en delaissant les autres de ladicte chambre besongner sur le fait d'icelle jusques a vostre retour. *Ainsi signé* : Margarete. Marie. *Et estoient lesdictes lettres superscriptes ainsi qu'il s'ensuit :* A noz treschers et bien amez les president et gens des comptes de monseigneur a Malines (1).

On voit par cette lettre, postérieure de dix jours à la bataille de Nancy, que même à la cour de Bourgogne, on resta pendant un temps relativement assez

(1) Arch. du royaume de Belgique, *Chambre des comptes*, 134, fol. 163.

long sans savoir quel avait été le sort de Charles le Téméraire.

P. MARICHAL.

ADDITIONS AU NOBILIAIRE DE SAINT-MIHIEL.

I. — L'article COLLIN du *Nobiliaire de St-Mihiel* (1) doit être modifié en entier.

JEAN-BAPTISTE COLLIN, anobli le 26 décembre 1628, était fils de Manassès Collin, licencié en droit, conseiller au Conseil d'Etat, procureur général, puis lieutenant général au bailliage de Bassigny. Le 13 mars 1629, il présenta ses lettres de noblesse, et le 18 mai 1635 il fut reçu au nombre des avocats du Parlement de Saint-Mihiel. Il ne paraît pas qu'il se soit fixé à Saint-Mihiel et y ait fait souche.

Son père, Manassès Collin, avait épousé, à La Mothe, noble Didon Le Paulx (2), dont il eut :

1. *Jean-Baptiste*, dont nous venons de parler.
2. *Nicolas*, chanoine de la collégiale de la Mothe.
3. *Catherine*, qui était encore fille en 1630.
4. *Manassès*, prêtre, demeurait à la Mothe en 1621. Il était en 1628 curé de Bulgnéville, Saulxures et Vaudoncourt.

Tous quatre se partagent en 1621 la succession de Didon leur mère.

II. — NICOLAS ROUYER (3) était avocat à la Mothe en

(1) Dumont, tome I, n° 54.

(2) Sœur de Jean Le Paulx, avocat au bailliage de Bassigny, et de Catherine Le Paulx, femme de Nicolas Oudin, de la Mothe.

(3) Tome I, art. 33.

1617 l'orsqu'il intervient avec sa femme, Françoise Boyer, déjà veuve de Nicolas Oudin et tutrice de François Oudin, dans un contrat passé avec Didon Le Paulx, veuve de Manassès Collin.

III. — J.-B. Sarrazin (1), fils de Claude Sarrazin et de Catherine Héraudel, épousa, le 30 décembre 1598, Marguerite de Sée, fille de feu Jean de Sée, seigneur de la Mothe, et de Marguerite Thabouret.

IV. — Dominique Maras (2), anobli le 19 juin 1578, eut de Catherine Le Braconnier, cinq enfants :

1 *Christophe*, époux de Clémence de Mageron ;

2. *Bernardin*, époux de Lison Mahuet ;

3. *Nicolas*, époux de Jeanne de la Malmaison ;

4. *François*, sans alliance ;

5. *Jean*, avocat à St-Mihiel, qui, de son mariage avec Anne Gerbillon, eut entre autres :

Nicole, née en 1591, épousa Charles Malaumont ;

François, né en 1601, épousa : 1° Claude Gondrecourt, 2° Charlotte Doyard, et 3° Anne-Marie Christophe.

Du premier lit : *Nicole*, née en 1630, épouse de François de Klopstein, prévôt de Marsal ; *Marie*, née en 1633, religieuse de la Congrégation à St-Mihiel ; et *Jean*, né en 1625, avocat au Parlement, qui épousa à Ligny, le 19 juillet 1683, Madeleine Gallois, fille de noble Antoine Gallois et d'Anne Massu. Elle mourut en 1692 ne laissant qu'une fille mineure, Marie. En secondes noces, Jean Maras épousa Jeanne de Jaulme, dont il eut :

(1) Tome I, art. 22.

(2) Tome II, art. 104.

1° *François*, officier au corps des volontaires royaux, marié à Anne Alyot. Il testa et mourut le 2 août 1760 ;

2. *Marguerite Françoise*, resta fille ;

3. *Antoine Dominique*, capitaine au régiment de Normandie, épousa Marie-Anne Jallot, née à Ligny en 1712, qui légua, en souvenir de son mari, six mille francs à l'hospice de cette ville (13 décembre 1791).

F. de BACOURT.

CHRONIQUE

LIVRE AYANT APPARTENU A PHILIPPE DE GUELDRES.

M. le baron de Braux nous communique l'extrait suivant du *Catalogue des livres anciens et modernes* vendus à la salle Sylvestre du 8 au 13 décembre 1890 (Paris, Ém. Paul, L. Huard, et Guillemin, 1890, in-8°, n° 37) ; le volume en question n'a pas été cité par l'abbé Guillaume au nombre de ceux qui ont appartenu à la duchesse Philippe de Gueldres :

« Le Livre de Nouvel || reimprime faisant mention des sept paroles que || nostre benoist saulveur et redempteur Jesu Christ || dit en larbre de la croix : avec aulcunes expo || sitions & conteplations sur icelles : extraictes || des dictz & senteces des docteurs auten || tiques et approuvez de sainte église || avec aulcunes additions utiles & prouffitables concernans || lesdites parolles. *Imprimé a Paris par Chrestien Wechel, demourant a lesçu de Bâle*, 1535, in-4, goth. fig. sur

bois, v. brun à compartiments. (*Reliure de l'époque.*)

« L'auteur est Jean de Gaigny. Une des gardes porte la signature de PHILIPPE DE GHELDRES, femme de René II, duc de Lorraine. On sait combien sont rares les livres de cette provenance. »

EXTRAIT D'UN INVENTAIRE LORRAIN DE 1707.

M. de Germiny, curé de Mirecourt, ayant légué une somme de 20,000 fr. à la Maison de Charité qu'il avait fondée dans cette ville, en stipulant que ce legs serait prélevé sur les créances les plus claires et les plus exigibles de sa succession, son exécuteur testamentaire fit attribution à la Maison de Charité d'une somme de 430 livres, faisant 1,003 francs de Lorraine, due par Mme la marquise de Bassompierre et gagée sur les objets ci-après, qui furent remis aux mains des officiers de l'Hôtel-de-Ville :

« Deux boetes de toilettes d'argent. Deux petits goblets de vermeil. Un petit estuit de chagrin, dans lequel il y a six petites cuillers vermeil à caffet. Une agraffe d'argent enrichie de trente quatre diamants, y compris les deux gros. Une paire de boucles d'oreilles a quarante-quatre diamants chacun. Une croix à la Maintenon à sept diamants fins, y compris le coulant monté sur argent, dont l'autre costé est en cristeaux. Une bague à un gros diamant ornée de trois petits diamants de chaque côté, montés sur or, à laquelle se trouvent attachées les armes de la famille de Bassompierre. »

Cette énumération d'objets est intéressante comme spécimen des bijoux que portait une grande dame de cette époque. La marquise de Bassompierre dont il

est ici question était Marie-Louise de Beauvau, épouse de Charles, marquis de Bassompierre, maréchal de Lorraine et Barrois, qui fut bailli de Vôges et dut en cette qualité résider à Mirecourt. De nos jours, une marquise qui mettrait en gage ses diamants donnerait une assez triste idée de son crédit et de l'état de ses affaires ; il n'en était pas tout à fait de même autrefois : au XVIIIe siècle, lorsqu'on avait besoin d'argent et qu'on ne voulait pas hypothéquer ses terres, le moyen employé par Mme de Bassompierre était peut-être le meilleur, surtout si le prêteur était un homme honorable comme M. de Germiny.

Ch. G.

ABJURATION DE TROIS LORRAINS.

Dans le dernier fascicule du *Bulletin historique et philologique du Comité des Travaux historiques* (année 1890), nous remarquons une communication de M. Jules Gauthier, intitulée : *Un épisode de la révocation de l'édit de Nantes. Notes extraites des registres de la paroisse Saint-Pierre de Besançon.* Cette ville, place de guerre, dut être désignée pour l'internement des religionnaires qui, entre l'exil ou l'abjuration, avaient choisi ce dernier parti ; on y amena des protestants de plusieurs provinces. Dans le relevé des actes d'abjuration, on trouve les noms de trois de nos compatriotes, tous disciples de saint Crépin.

Au 25 avril 1686 (p. 129) :

« 67. Samuel Guérard, de Metz (1), en Lorraine, cordonnier, 30 ans. »

(1) Sur cette ville, v. le savant travail de M. Thirion :

« 68. Paul Guérard, du même lieu, cordonnier, 25 ans. »

Et au 3 juin :

« 77. Jacques Moginoz, de « Netoncour en Barrois (1) », cordonnier, désigné comme illétré. »

L. G.

UN PORTRAIT DE STANISLAS A FLORENCE.

On lit dans l'*Archivio storico dell' arte*, Rome, 1890, page 470 :

« Le marquis Ginori, commissaire des Beaux-Arts pour la Toscane, a dernièrement fait acquisition d'un des trois portraits de la famille Poniatowski, qui se trouvent dans la galerie de Gubernatis, à Florence. Le tableau est l'œuvre d'Angelica Kaufmann et représente Stanislas, dernier roi de Pologne ; il provient de la galerie royale de Varsovie. Il est destiné dès maintenant à la « Galleria degli Uffizi. »

BIBLIOGRAPHIE

Nos confrères savent que le Ministère de l'Instruction publique fait imprimer, sous la direction de MM. Robert de Lasteyrie et Eugéne Lefèvre-Pontalis, une *Bibliographie des travaux historiques et archéo-*

Etude sur l'histoire du protestantisme à Metz et dans le pays messin. Nancy, 1884, un vol. in-8.

(1) Nettancourt, canton de Revigny, Meuse. — A consulter : H. Dannreuther, *Notes sur l'église réformée de Nettancourt :* Arcis-sur-Aube, 1886, in-8°.

giques publiés par les Sociétés savantes de la France, jusqu'à l'année 1885 ; ce répertoire suit l'ordre alphabétique des départements. La 2e livraison du tome II, qui vient de paraître (1), renferme trois de nos départements lorrains : Meurthe-et-Moselle, Meuse et Moselle. Une telle *Bibliographie*, très soignée et très détaillée, est de nature à rendre de grands services, surtout pour les recueils qui renferment une quantité de petits articles, — tels que le *Journal* de notre Société et le *Bulletin* de l'ancienne Société d'histoire et d'Archéologie de la Moselle (2), — et pour ceux dans lesquels des articles intéressant l'histoire locale ne se trouvent que rarement, comme, par exemple, le *Bulletin* de la Société de Géographie de l'Est et l'*Union des Arts*, de Metz. Les volumes de chacune des collections sont rangés dans l'ordre chronologique, ce qui rend actuellement les recherches assez longues, mais la publication sera terminée par des tables qui épargneront aux travailleurs toute perte de temps.

L. G.

DONS FAITS AU MUSÉE LORRAIN.

Par M. Laurent père, de Nancy : Vase en bronze dit *puisette* (Viollet-le-Duc), xve siècle, à deux goulots, avec attaches pour les anses.

Par un anonyme de Nancy : Grand plat en terre

(1) Paris, Imprimerie Nationale, 1891, in-4°, p. 185-368 (librairie Hachette et Cie ; prix de chaque livraison : 4 fr.

(2) La bibliographie des Sociétés existant dans la Moselle avant 1871 est continuée jusqu'en 1885.

vernissé, avec la date de 1739. Personnages jouant de la musique et dansant ; au milieu, guerrier jouant de la trompette. Devise en allemand, formant un quatrain rimé, que l'on peut ainsi traduire : Le vin, la musique et l'amour sont trois choses désirables. — Petite pendule Louis XV : Dauphin supportant le cadran, agrémenté de rubans.

ACQUISITIONS DU MUSÉE.

Florin d'or du duc Henri II de Lorraine (1608-1624), avec la légende : Henri. d. g. dux lot. m. c. b. g. Au revers : Armes pleines de Lorraine et la légende : MONETA AVREA NANCEI.

Taque de cheminée avec la date de 1733, aux armes de Nassau-Sarrebrück. Dans un cartouche placé au bas, la mention suivante, désignant la maison dont les armes sont représentées, et le lieu de fabrication de l'objet : FURST. NASSAU. SAARBRUCK. VSSINGISCHE. HUTTE ZU GEISLAUTERN.

VERSEMENT DE MEMBRE PERPÉTUEL.

A versé la somme de 200 fr. dans les conditions indiquées à la délibération du 8 avril 1891, et est en conséquence devenu membre perpétuel de la Société d'Archéologie Lorraine :

M. le Commandant Larguillon, 49, faubourg Saint-Georges, Nancy.

Pour la commission de rédaction, le Président : CH. GUYOT.

TABLE DES MATIÈRES.

Séances.

Mémoires et Variétés (Suite).

Chronique.

Nécrologie.

Bibliographie.

Musée Lorrain.

Planches et figures.

Nancy. — Imp. Crépin-Leblond, passage du Casino





